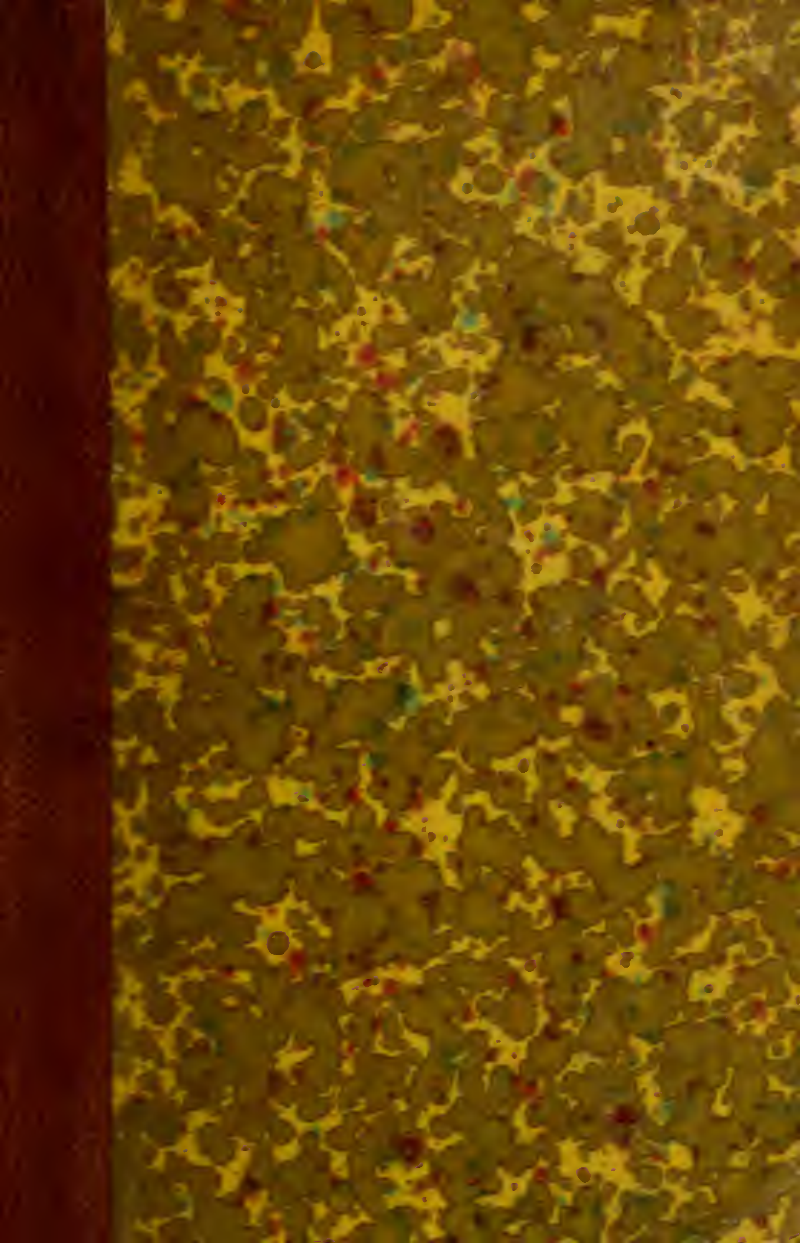



DEUS MEUS ET OMNIA
EX-LIBRIS
MDCCCXCVI
PP CAPUCINORUM CONVENTUS PARISIENSIS
BIBLIOTHECA
PROVINCIALIS

HISTOIRE

DE LA VIE ET DE LA MORT

DE

MGR DENIS-AUGUSTE AFFRE

ARCHEVÊQUE DE PARIS



POISSY. — TYPOGRAPHIE ARBIEU.

HISTOIRE
DE LA VIE ET DE LA MORT
DE MONSEIGNEUR
DENIS-AUGUSTE AFFRE
ARCHEVÊQUE DE PARIS

PAR

M. L'ABBÉ EM. CASTAN
Chanoine honoraire de Paris, vicaire de la paroisse de Saint-Sulpice.



PARIS
LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
23, RUE CASSETTE, 23

1855

INTRODUCTION

Nous croyons ne pouvoir mieux faire que de donner, comme introduction à cette *Vie de monseigneur Affre*, les paroles que le Vicaire de Jésus-Christ prononça sur sa tombe. Qui les lira avec attention, verra combien cette histoire de la vie et de la mort de l'archevêque de Paris, reste au-dessous de l'éloge que ces paroles parties de la chaire de Saint-Pierre ouvraient à l'historien.

PIE, par la Providence divine, Pape neuvième du nom, dans le consistoire secret du 11 *septembre* 1848.

VÉNÉRABLES FRÈRES,

Nous nous empressons aujourd'hui de faire cesser le veuvage de l'illustre Église métropolitaine de Paris, et

notre charité pontificale nous impose, en cette occasion, vénérables Frères, le devoir de rendre, dans votre auguste assemblée, un témoignage solennel et plein d'amour à l'illustre évêque de cette Église, dont la mort cruelle nous a causé une si vive douleur. Vous le comprenez, nous parlons de notre vénérable Frère Denis-Auguste Affre, qui, distingué par sa piété, par sa charité, par le zèle et les autres vertus sacerdotales, ne négligea rien, dans l'administration et le gouvernement de ce diocèse, pour défendre la religion catholique, fortifier la discipline ecclésiastique, éloigner des pâturages empoisonnés, amener dans ses pâturages salutaires les brebis confiées à sa foi; pour secourir de toute manière, consoler, relever les pauvres, les malheureux, et, par ses paroles et par ses exemples, gagner tout le monde au Christ. Cet évêque a entouré son troupeau d'un tel amour, que, remplissant magnifiquement la charge du bon Pasteur, il a donné un grand et admirable exemple de charité chrétienne, spectacle aimé de Dieu, des anges et des hommes. Lorsqu'en effet, au mois de juin dernier, une lugubre guerre civile s'éleva dans Paris, lui, vous le savez, s'oubliant complétement lui-même, uniquement inquiet et préoccupé du salut commun des autres, du désir d'apaiser les mouvements

violents et ensanglantés des citoyens, de détourner entièrement de son troupeau, les massacres et les ruines; animé d'un courage vraiment chrétien et épiscopal, au mépris des périls les plus sérieux, il n'hésita pas à se jeter entre les combattants. Là, pendant qu'il s'efforçait de rappeler les citoyens armés les uns contre les autres à des sentiments, à des désirs, à des desseins de paix, de calme, de tranquillité, de concorde mutuelle, frappé d'une blessure mortelle, il donna sa vie pour ses brebis. Tout le monde sait quelle gloire le clergé, l'épiscopat, non-seulement de l'illustre nation française, mais encore de tout l'univers catholique, reçoivent de cet acte admirable de charité chrétienne qu'aucun siècle à venir ne passera sous silence, et que la postérité la plus reculée n'oubliera jamais. Cette charité si ardente qui porta notre vénérable Frère à s'offrir comme un holocauste au Dieu tout bon et tout-puissant, pour son troupeau, pour toute la nation française; la religion et la piété souveraine avec laquelle, le cœur plein de joie, il accueillit la mort, nous donnent le droit d'espérer que de cette triste station de la vie mortelle, il s'est envolé dans la vie éternelle et bienheureuse, et que là, il a reçu du divin Prince des pasteurs la couronne de gloire que rien ne peut ternir. Cependant, puisque la fragilité

de la nature humaine est si grande, puisque telle est sa condition, que les cœurs les plus religieux emportent souvent quelque chose de la poussière du monde, nous n'avons pas négligé d'offrir au Père très-clément des miséricordes les prières, les supplications et les sacrifices pour l'évêque mort. Nous ne nous sommes pas contenté de le faire en particulier, mais nous l'avons fait encore dans des obsèques publiques, célébrées, selon le rit solennel, dans notre basilique patronale libérienne, et nous avons voulu y assister nous-même avec plusieurs d'entre vous, et avec tous nos vénérables Frères les évêques qui demeurent dans notre auguste cité, et avec le collége des chanoines de cette basilique, afin de rendre publiquement, par ces honneurs inaccoutumés, un témoignage particulier à la vertu de cet homme d'illustre mémoire.

Nous nous confions dans cet espoir, que l'évêque qui, vivant, a tant aimé la France, la regardant avec amour du royaume des cieux, obtiendra de Dieu, par ses prières, que toutes les erreurs et toutes les calamités en étant extirpées, la foi catholique, la vertu, la piété y croissent et y fleurissent chaque jour davantage au sein d'une véritable prospérité; et ici, vénérables Frères, il nous est doux de donner à l'illustre nation française les

louanges qu'elle a méritées et qui lui sont dues; car, au milieu même des temps les plus agités et des plus tristes vicissitudes, elle n'a pas cessé de donner des marques éclatantes de son amour, de son dévouement, de sa vénération pour la religion catholique et pour cette chaire de Pierre.

En terminant, lorsque le cœur rempli d'une incroyable affliction, nous voyons à quelles incessantes et effroyables tempêtes la république chrétienne est partout en proie, et par quelles opinions monstrueuses les esprits des hommes, surtout des hommes sans prévoyance et sans expérience, sont déplorablement séduits et bouleversés au grand détriment de notre religion très-sainte et de la société civile elle-même; nous ne pouvons nous empêcher de mettre cette occasion à profit pour vous exciter, vénérables Frères, et pour nous exciter nous-même à ne jamais cesser, ni le jour ni la nuit, de crier dans l'humilité du cœur au Seigneur notre Dieu, afin que dans sa vertu toute-puissante, il commande aux vents et à la mer, et que la tranquillité se fasse; et afin qu'il daigne, dans l'abondance de sa miséricorde, ramener heureusement les hommes égarés de la nuit des erreurs et du bourbier des vices aux voies de la justice et de la vérité.

LIVRE PREMIER

Hic interim liber, honori Agricolæ soceri mei destinatus professionis pietatis aut laudatus erit aut excusatus.

En attendant, ce livre que je consacre à la gloire de mon beau-père, Agricola, sera, comme témoignage de tendresse, ou loué ou excusé.

(TACITE, *Vie d'Agricola*, n° III.)

I

Les hommes passent plus vite sur la terre qu'on ne saurait le penser et le dire. L'on me demandera, je le crains, pourquoi je ramène devant les yeux du public une figure qu'il avait saluée d'un long cri d'enthousiasme et de respect, lorsqu'elle lui apparut enveloppée de la gloire d'un grand et suprême sacrifice, et sur laquelle il a fermé les yeux depuis longtemps. Cette figure vivra certainement dans la mémoire de la postérité, mais elle est déjà effacée de celle de ses contemporains.

II

C'est qu'ayant beaucoup connu et ayant vu de très-près l'archevêque de Paris mort sur les barricades, je suis convaincu que sa vie, ignorée de presque tous, a été dans toute son étendue, aussi noble, aussi dévouée à Dieu et aux hommes que sa mort que tout le monde connaît. Je crois fermement qu'il y a dans une vie entièrement consacrée à la justice, à la vérité ; dans une vie qui fut ornée des dons les plus solides et les plus élevés de l'esprit et du cœur ; dans une vie qui agit toujours d'une manière obscure et humble, mais avec puissance sur les destinées de la patrie et de l'Église, un élément véritable d'immortalité. Me regardant comme tout à fait incapable de peindre cette vie telle qu'elle s'est gravée d'une manière ineffaçable dans mon âme, j'ai cru néanmoins que c'était un devoir pour moi d'essayer cette tâche selon mes forces. Je vais dire sans art, et en ne cherchant mon appui que dans la vérité de mes impressions et dans la grandeur de mon but, tout ce que je sais sur l'homme héroïque qui reproduisit, au milieu de l'abaissement des cœurs, des caractères et des esprits, les vertus amies du silence et de l'obscurité des chrétiens d'autrefois, les fermes qualités de jugement et de raison, ainsi que la sage indépendance des plus

grands pontifes; je montrerai une telle vie produire, comme sa conséquence naturelle et logique, la mort la plus glorieuse.

III

Pourquoi ne dirais-je pas les liens qui m'unissaient à ce grand pontife? En écrivant l'histoire de mon oncle monseigneur Affre, en retraçant les souvenirs d'un temps qui fut le plus beau de ma vie, je n'aurai, je l'espère, les yeux fixés que sur deux choses, la justice et la charité, que l'illustre martyr aima singulièrement, et aux pieds desquelles on verra s'écouler son existence entière. Cette vie si calme, si désintéressée, aurait brillé davantage, si elle s'était montrée enveloppée du tourbillon des passions et des volontés faibles ou méchantes au milieu desquelles elle s'écoula, ainsi que s'écoule sur la terre toute vie humaine; peut-être que l'avenir lui rendra cette partie de sa gloire, alors que de semblables retours vers un passé devenu de plus en plus éloigné, n'auront pas les mêmes inconvénients contre la charité et la paix. Je n'ai voulu rappeler ici que ce qui peut élever les âmes; j'ai cru être aussi fidèle à la mémoire de celui qui donna sa vie pour l'amour entre frères.

Que Dieu daigne adresser ce livre à ces hommes bons,

droits, patients, qui ne sont ni faibles ni violents, dont la longanimité égale le courage, qui ont des principes fermes et un langage calme, et qui ne sont lassés, ni par les défections, ni par l'ingratitude, ni par la calomnie, ni par la pusillanimité qui veut qu'on l'appelle prudence, ni par la passion que l'on prend pour du zèle. C'est à ces sages par excellence, que le scandale ne peut ébranler, que l'intérêt n'a jamais fait dévier, qui, au milieu de l'instabilité la plus déplorable dans le langage et dans la conduite, en présence des chutes les plus humiliantes aux pieds de toutes les idoles, savent, alors que tout semble confondu, discerner les ténèbres de la lumière, prendre le bien et laisser le mal; c'est à ces vrais, à ces dignes héros du christianisme, moins rares qu'on ne le pense; c'est, en un mot, aux bons catholiques que s'adresse naturellement la *Vie de monseigneur Affre;* ils trouveront en lui leur modèle.

IV

Denis-Auguste Affre naquit à Saint-Rome de Tarn, le 27 septembre 1793. La Providence, qui le destinait à remplir une grande mission, entoura son berceau de toutes les influences qui préparent les natures d'élite et déposent dans un cœur le germe des plus nobles vertus.

« Il était né dans ce pays de l'Aveyron où tout est » vigoureux, le soleil, la nature et les hommes (1). » Plus une âme est droite, plus elle entend les grandes voix de la nature. L'âme du jeune Denis puisa dans les aspects si grandioses du sol natal cette religion austère, ce sentiment de Dieu si profond et si vrai, qui furent l'inspiration de toute sa vie ; il les puisa bien mieux encore au foyer de la famille, dans les leçons de sa pieuse mère. Cet homme aux vertus antiques, qui devait faire briller au XIX[e] siècle la lumière et la vigueur des temps primitifs, naquit au sein d'une de ces familles patriarcales devenues si rares de nos jours, et chez lesquelles la vertu est un héritage.

V

Il est impossible de ne pas remarquer ici la conduite de la Providence qui prépare de loin, et d'une manière inconnue aux hommes, l'exécution de ses desseins. Tandis que le torrent révolutionnaire dévastait la France, un enfant naissait à l'ombre des montagnes du Rouergue, et cinquante-quatre ans plus tard, lorsque le torrent, débordé de nouveau, menaçait de tout engloutir, l'enfant des montagnes, devenu archevêque de Paris,

(1) *Oraison funèbre de l'archevêque de Paris*, par l'abbé Cœur.

mourait pour son peuple, et la voix de son sang, comme celle de Jésus sur le lac de Tibériade, commandait aux vents et à la mer.

VI

Tout homme porte en soi sa destinée en naissant, et il arrive souvent qu'ainsi que dans une eau transparente se reflètent tous les objets qui l'environnent, une âme pure, en se penchant sur elle-même, peut voir comme au fond des eaux le reflet de son avenir. L'on a entendu dire souvent à l'archevêque de Paris, que, tout enfant, son cœur était rempli d'idées de missions lointaines dans les pays infidèles, et des perspectives du martyre. Il ajoutait qu'il aurait certainement consacré sa vie à cet appel de son âme, si sa santé, qui fut toujours fort délicate, ne lui avait fait craindre d'être à charge à la mission à laquelle il se serait consacré. Lorsqu'on rapproche ces impressions d'enfance, des paroles avec lesquelles il prit possession du siége de Paris (1), l'on ne peut pas douter que la pensée de sa destinée ne l'ait continuellement suivi.

(1) Ces paroles sont celles-ci, ainsi que l'on le verra plus tard : *Je suis venu offrir une victime.*

VII

Denis-Auguste reçut au baptême des noms qu'il honora dignement pendant sa vie : il fut docteur comme l'évêque d'Hippone, et martyr comme l'évêque de Paris.

Dès ses premières années, Denis révéla ce qu'il serait plus tard. Plein de candeur et de naïveté, il se montrait sérieux et réfléchi ; toutes les tendances de son esprit le portaient vers l'étude. A l'école centrale de Rodez et à Saint-Affrique, où il suivit les cours du collége, il fuyait les jeux bruyants et se plaisait avec les plus paisibles de ses condisciples.

Ce fut à l'âge de quatorze ans que se montra en lui la vocation au sacerdoce : il entra au séminaire de Saint-Sulpice, conduit par l'un de ses parents, le savant et vénérable évêque d'Hermopolis. Il y consacra cinq années à l'étude de la philosophie et de la théologie. L'oraison funèbre de l'abbé Emery fut le premier essai de cette plume si féconde, qui devait laisser d'éternels monuments à la gloire de la religion et à la défense de l'Église (1).

Promu au sous-diaconat, Denis-Auguste fut appelé à

(1) L'on ne saurait trop regretter de n'avoir plus ce premier écrit du futur archevêque de Paris, à la louange d'un homme qui fut un défenseur des libertés de l'Église.

occuper une chaire de philosophie au séminaire de Nantes, et professa avec le plus grand succès ; ce fut là qu'il entreprit d'écrire sur la tolérance religieuse.

VIII

A l'époque où l'abbé Affre ouvrit son âme aux méditations sérieuses sur les idées et sur les hommes, le retour des Bourbons en France faisait rêver à beaucoup d'écrivains catholiques, même du premier ordre, une alliance indissoluble entre le trône et l'autel (1). Il faut avouer même que le courant des idées était de ce côté-là. L'on aime à voir un jeune professeur de vingt-trois ans réagir contre cette funeste confusion de deux ordres bien distincts, et consacrer sa plume à établir leur indépendance réciproque. Tout le travail que l'abbé Affre composa à cette époque, et qui est resté inédit, se résume dans ces phrases que je cite textuellement : l'auteur y parle des grands pontifes qui gouvernèrent l'Église dans ses plus beaux jours : *Pendant qu'ils réclament une juste liberté pour l'Église, liberté que l'on s'accorde à reconnaître comme ayant sauvé la civilisation, et avec elle toutes les libertés de l'Église, ils*

(1) Le trône et l'autel doivent être en effet unis et sont solidaires l'un de l'autre. Mais cette alliance, cette union n'est pas telle que l'autel ne puisse rester debout lorsque le trône tombe, et c'est ce que l'on prétendait.

déclarent que ce serait un crime à l'Église d'usurper l'empire, qu'elle n'a de droit que dans l'ordre de la religion, qu'elle ne veille pas sur la conduite des droits temporels, que depuis la venue de Jésus-Christ, le pontife ne s'est jamais attribué des droits sur l'empereur... Il ajoute : *Non-seulement, les évêques de cette époque ne cherchent point à dominer la société politique; ils veulent y demeurer complétement étrangers. On voit longtemps après Constantin, la majorité des magistrats choisis parmi les chrétiens et les évêques, ne cherchant pas à introduire des chrétiens dans les postes les plus élevés de l'empire.* Il concluait à la tolérance religieuse en ces termes : « Séparée du pouvoir civil, l'Église ne voulut s'appuyer que sur sa force morale. Loin de réclamer la contrainte pour empêcher la profession d'un autre culte, elle la réprouva toutes les fois que cette profession religieuse ne fut pas contraire ou à sa liberté ou à l'ordre public. » Toute sa vie fut basée sur le principe que nous venons de rappeler. Nul doute que si l'archevêque de Paris avait consacré son énergie, son talent, sa constance à une conviction contraire, il aurait pu s'introduire dans le gouvernement, et y entraîner à sa suite d'autres évêques. Ce fut longtemps une pensée de la politique de Louis-Philippe, d'avoir un banc d'évêques à la Chambre des pairs. S'il avait trouvé dans l'évêque que la Providence avait placé le plus près de lui, autre chose que de la froideur et de la répugnance pour cette mesure, cette pensée se serait certainement réalisée, et elle n'eût pas

été la seule du même ordre. La pensée d'un clergé dynastique n'abandonna jamais le roi ; ce fut cette pensée qu'il voulait réaliser par une grande aumônerie, et par la création d'un clergé de cour. Mais aujourd'hui que les événements ont donné leur lumière, l'on est obligé de reconnaître que l'évêque qui avait résisté à cette pensée d'une dynastie tombée, a retenu l'Église de France sur le bord d'un précipice. Aux jours de sa colère, le peuple n'aurait pas séparé le trône de l'autel, si le trône et l'autel ne s'étaient pas séparés auparavant. Mais la seule chose qu'il me fallait constater ici, c'est que l'esprit de sagesse et de prudence qui dirigea en cette circonstance l'archevêque de Paris, vivait déjà dans le jeune professeur du séminaire de Nantes.

IX

L'abbé Affre ordonné prêtre, le 26 mai 1820, célébra le lendemain sa première messe dans la chapelle de Notre-Dame de Lorette, au séminaire d'Issy, et entra ensuite au noviciat de la société de Saint-Sulpice, pour se livrer à l'instruction des jeunes séminaristes. Nommé professeur de théologie, il enseigna le traité de l'Église, et soutint, à cette occasion, les opinions gallicanes : c'était un héritage que lui avaient transmis ses nobles aïeux dans la pensée et dans la science, Mgr Frayssinous et M. l'abbé Boyer.

Il y avait en lui un autre motif de ce choix entre des

opinions controversées. C'était d'abord son caractère indépendant, toujours tourné à la sage liberté. Ensuite, à cette époque, les opinions ultramontaines interprétées par la parole ardente et si peu mesurée de tout un parti que Rome elle-même était bien loin d'approuver, se présentaient avec emportement et effrayaient les esprits sages qui voient de loin les abîmes. Il est inutile de dire que l'abbé Affre n'accepta en rien les erreurs parlementaires, et à cette époque comme toujours, il les repoussa de toute l'ardeur de sa foi. Quoi qu'on en dise, il y a une profonde différence entre la doctrine dont les fondements ont été posés par Bossuet, et fortifiés par l'ancienne et vénérable Sorbonne, et cette opposition parlementaire qui arrêtait aujourd'hui une bulle du Pape, le mandement d'un évêque, pouvait demain aller jusqu'à envoyer les sacrements à un malade par ordre du Parlement, et suspendre ainsi toute vie dans l'Église. Ce gallicanisme sage et soumis de cœur et de foi au souverain pontife, il le professa alors, parce qu'ailleurs l'on proclamait un ultramontanisme excessif, et, chose singulière, la cause de la liberté sur ce point avait ainsi pour défenseur l'homme le plus soumis, le plus solitaire, le plus détaché du monde, tandis que la doctrine excessive sur l'autorité souveraine du premier pasteur de l'Église, devait accepter pour chef l'homme le plus indépendant de tout pouvoir. Ce n'est pas la première fois que l'on voit la sage liberté n'avoir d'autre appui que la vertu modeste. Je ne veux

pas dire par là que le gallicanisme même si modéré que professa l'abbé Affre ne fût pas une erreur, mais il annonçait en lui un instinct d'esprit noble et indépendant, et cette doctrine était d'ailleurs assez appuyée pour paraître solide à l'esprit le plus ferme. Ce qu'il y a de certain, c'est que la conduite de ceux qui proposaient les théories les plus outrées sur le pouvoir du souverain pontife dans l'Église, à un siècle qui était encore tout agité de la fièvre de la liberté révolutionnaire, n'était pas une conduite sage. Les opinions de l'abbé Affre sur ce point important changèrent-elles plus tard? Personne ne le sait. Il est incontestable que ceux qui l'ont vu de près, ont admiré en lui une réserve excessive, lorsqu'il était archevêque de Paris, à ne jamais mettre en avant les doctrines qu'il avait professées autrefois. Cependant il ne permit jamais qu'elles fussent insultées et dénaturées, et pour les faire respecter, il ne faisait ordinairement que les exposer à côté des opinions contraires, avec force et avec netteté (1). Les opinions gallicanes, ainsi protégées de l'outrage par une main ferme et indépendante, ne furent jamais pendant sa vie tout à fait livrées à leurs ardents adversaires.

(1) Il est certain cependant qu'en 1844, dans un écrit publié sur ces questions, il se montrait encore gallican.

X

Obligé par sa santé d'abandonner la vénérable compagnie de Saint-Sulpice dans laquelle il s'était engagé, l'abbé Affre exerça successivement les fonctions de grand vicaire dans les diocèses de Luçon et d'Amiens; dans l'un et dans l'autre, il sema en abondance les fruits de son zèle et de sa charité et il s'appliqua à réparer les désordres causés par la révolution. A Amiens, il fallait réformer le diocèse; les conférences ecclésiastiques et le rétablissement des synodes contribuèrent puissamment à renouveler l'esprit du clergé. Il fonda aussi la caisse des prêtres infirmes, afin de pouvoir leur substituer, dans l'administration des paroisses, des prêtres jeunes et actifs, capables de se livrer avec succès à tous les travaux du saint ministère; et afin que le clergé n'ignorât aucun des devoirs que lui impose sa mission conservatrice auprès de la société, dans l'ordre même des choses de ce monde, il composa le *Traité de l'administration temporelle des paroisses,* ouvrage destiné à remédier aux désordres dans lesquels l'ignorance du droit civil peut faire tomber le gouvernement des pasteurs secondaires. Cet ouvrage, qui eut dès son début un grand succès, est resté comme un manuel entre les mains du clergé de France.

XI

A l'occasion de cette publication de l'abbé Affre, nous allons nous arrêter un instant pour étudier encore les voies dans lesquelles l'esprit de Dieu conduisait cette haute intelligence, dont il devait faire plus tard une des sentinelles les plus avancées du catholicisme. Le premier mouvement de cette intelligence toujours pratique, c'est-à-dire toujours mue par la charité et par la perspective des besoins de l'Église, avait donc été de tracer aux prêtres chargés du gouvernement d'une église, une législation sûre et incontestable. Or, du cabinet solitaire où il mettait la dernière main à ce travail aride et embarrassé, ses yeux ne quittaient pas les hauteurs les plus élevées de la science et des intérêts sociaux et religieux. Il était évident que depuis 1791, la société n'avait pas trouvé en France les lois constitutives de son existence et de ses développements; l'école libérale et le parti légitimiste les cherchaient à des points extrêmes et tout à fait opposés. Entre ces deux extrémités, au juste milieu, ainsi que l'on a dit plus tard, un troisième parti naissait à l'ombre, et malgré son peu d'éclat alors, il eut, quelques années plus tard, assez de force pour s'emparer du gouvernement; mais ce juste milieu ne parlait pas, n'écrivait pas, ne se produisait pas, parce qu'il

n'avait pas de principes à proclamer, mais seulement des expédients à mettre en œuvre. Au-dessus et par delà ces régions, M. de Lamennais avait porté la question sociale dans un champ tout à fait inacceptable pour la plupart des esprits. Étrange destinée de ce génie hardi et puissant! Lui qui devait plus tard arborer la démocratie la plus radicale, il déniait la liberté, non-seulement au peuple, mais au gouvernement, à tout l'ordre politique, le soumettant au pouvoir spirituel de la manière la plus étroite, la plus subordonnée. Il y avait là, non-seulement une doctrine contestable et que Bellarmin lui-même n'avait pas soutenue, mais il y avait encore un défaut d'opportunité qui alarmait tous ceux qui aimaient l'Église. C'est au moment où l'Église était à peine acceptée en France, au moment où l'école révolutionnaire, qui l'avait abîmée dans son sang, était encore partout, dans les Chambres, dans l'Université, surtout dans la presse, et jusque dans le conseil du roi, que l'on venait lui demander d'accepter des principes contre lesquels avait réagi une partie du moyen âge En outre, c'était mettre les principes les plus outrés de l'ultramontanisme en face du trône où était assis le petit-fils de Louis XIV. C'est encore ici que l'on est obligé de reconnaître combien l'esprit chrétien, toujours sage, modéré et humble, est plus ami de la véritable liberté que le génie le plus ardent. L'abbé Affre en donna une preuve par son *Essai sur la puissance temporelle du Pape*. Cet écrit avait deux caractères principaux : celui

de la plus tendre et de la plus pieuse soumission au saint-siége, et en même temps, celui de la noble indépendance de l'historien. Quant aux faits qui paraissaient appuyer la théorie de M. de Lamennais, et qui semblaient annoncer dans quelques papes la conscience d'un droit réel et direct sur la couronne des rois, l'abbé Affre les expliquait d'une manière exacte et ingénieuse, qui n'a pas été dépassée par tous les travaux que l'on a faits depuis sur cet intéressant sujet. « Quelles causes, se demande-t-il, déterminèrent la con-
» duite de Grégoire VII? Ce pontife voulait ce qu'ont
» voulu dans tous les temps les grands caractères, mettre
» un terme à l'anarchie, réformer une société corrompue,
» faire respecter l'Église. Henri IV était un despote vio-
» lent et dépravé ; il troublait tout l'empire par ses actes
» arbitraires, et il vendait les dignités ecclésiastiques à
» des hommes diffamés. Grégoire VII s'efforça de le ra-
» mener à des sentiments de justice; il lui adressa de
» vifs reproches, puis il l'excommunia, et enfin le dé-
» clara déchu de tous ses droits. Tout homme éclairé
» mettra hors de cause la sainteté de Grégoire, son amour
» de la justice et de l'ordre, l'élévation de son âme et de
» son courage ; mais les *droits qui justifient sa conduite*
» *sont ceux d'un roi, et non ceux que Jésus-Christ a don-*
» *nés à son apôtre saint Pierre.* »

Ce n'est pas ici le lieu de juger cette doctrine du pouvoir direct et celle que lui oppose ici l'abbé Affre. Ce qu'il y a d'incontestable, c'est que si la doctrine du

pouvoir direct est la vraie, son temps n'est pas venu ; les peuples sont loin d'être assez religieux et surtout assez catholiques dans leur esprit général, dans leurs tendances, dans leurs instincts, pour supporter cette doctrine. Il est d'ailleurs certain pour tous ceux qui ont connu à fond et vu de près l'archevêque de Paris, qu'il resta toujours persuadé de l'indépendance des deux pouvoirs ; cet esprit était trop énergique, trop vrai pour être mû autrement que par conviction ; s'il avait eu une conviction contraire, il n'eût pas été l'homme de son époque, d'une manière aussi éminente qu'il le fut, et si sa conviction fut une erreur, Dieu permit en lui cette erreur ainsi qu'il a souvent permis que ses saints se trompassent lorsque les temps n'étaient pas encore venus pour la vérité.

C'est aux instances du vénérable évêque d'Hermopolis que nous devons cet ouvrage de l'archevêque de Paris. « Il était encore ministre, nous raconte l'illustre pontife dans ce qu'il nous a laissé de ses mémoires, à l'époque de l'apparition de l'écrit de M. de Lamennais : *De l'Influence de la Religion sur la société*, écrit dans lequel l'auteur soutenait qu'on ne pouvait, *sans se séparer du christianisme, de Dieu même*, refuser aux papes le droit de déposer les rois. Mgr Frayssinous me l'envoya, et l'accompagna d'une lettre dans laquelle il me disait : « Voyez, mon cher ami, s'il est possible de rien » écrire de plus funeste à la religion ! Composez-moi une » réfutation concise et nette de cet écrit. » Je fus plus

long que je ne l'aurais voulu, et probablement plus qu'il ne le voulait lui-même ; cependant il approuva mon travail ; je le laissai trois ans dans mes cartons. M. de Lamennais ayant reproduit ses assertions en 1829, Mgr Tharin, alors précepteur de M. le duc de Bordeaux, auquel j'avais communiqué mon manuscrit, me pressa de le faire imprimer, et Mgr d'Hermopolis encouragea M. Leclerc, imprimeur de l'archevêché de Paris, à le publier. Après sa publication, le livre fut vivement approuvé par M. Clausel, évêque de Chartres, par plusieurs membres de la société de Saint-Sulpice, et par divers ecclésiastiques distingués, tandis qu'il fut attaqué, avec une rare violence, par ceux qui douze ans plus tard manifestaient le désir de me voir archevêque de Paris. »

XII

Mais Dieu ne préparait pas seulement ainsi celui qu'il devait placer au poste le plus avancé de l'Église de France. L'on aperçoit déjà son esprit portant l'abbé Affre à des luttes qui devaient être plus tard son élément principal. Lorsqu'un homme est prédestiné aux positions supérieures, on le voit, à tous les moments de sa vie, tendre de toute la puissance de ses ailes, vers les régions élevées des principes. Dieu avait placé

l'abbé Affre dans un des huit diocèses où l'éducation des jeunes clercs était confiée aux jésuites. Il eut le bonheur de se refuser aux exigences injustes du ministère qui lui avait transmis une série de questions tendant à constater que ceux qui dirigeaient l'établissement de Saint-Acheul, n'appartenaient pas à une congrégation religieuse, et par conséquent à en chasser les jésuites qui en étaient notoirement les directeurs. L'abbé Affre eut le courage, toujours fort difficile, de résister aux empiétements du gouvernement et de nier au pouvoir un droit qu'il s'arrogeait injustement. Il fit plus : après l'expulsion des jésuites de Saint-Acheul, il les défendit par un mandement signé par son évêque, mais qu'il avait fait ainsi que tous les autres mandements de son évêque. Le Père Loriquet, supérieur de Saint-Acheul, écrivait à propos de cette défense : « Nous ne l'avions nullement demandée à l'évêché ; il en a eu le mérite tout entier. » Ce nom du Père Loriquet me suggère une réflexion fort triste, et qui se représente souvent dans l'étude de l'histoire. C'est le Père Loriquet qui avait écrit l'histoire la plus enthousiaste de la Restauration, et ce fut sur lui que portèrent d'une manière toute particulière les tristes effets de la faiblesse de ce pouvoir.

XIII

En dehors de ces travaux d'un intérêt général, et de l'activité, cette partie de son âme et de sa vie donnée aux grands intérêts de l'Église, il restait un vaste champ au zèle infatigable de l'abbé Affre. C'était l'éducation de la jeunesse : il s'en occupa avec toute l'ardeur de la charité pastorale ; le ciel lui avait donné non-seulement les qualités d'un administrateur prudent et éclairé, d'un défenseur sage et ardent de l'Église, mais encore celle d'un apôtre ; il semblait qu'en recevant l'onction sacerdotale, il avait reçu d'avance celle des pontifes. On peut dire qu'il a toujours eu le cœur d'un évêque. L'œuvre du patronage de Saint-Joseph, fondée malgré de nombreuses difficultés, pour l'éducation des enfants de la campagne, et la Société des dames de la Providence à laquelle il confia le sort des jeunes personnes que l'indigence ou la mauvaise conduite de leurs parents exposaient aux plus tristes dangers, sont de beaux monuments de cette sollicitude vraiment épiscopale, qui devait bientôt s'exercer sur un plus vaste théâtre.

XIV

L'abbé Affre partageait ainsi son temps entre l'administration du diocèse d'Amiens, les œuvres de charité, et les savantes études auxquelles il consacrait ses courts loisirs, lorsque la révolution de 1830 éclata.

Les événements qui jaillirent de cette époque mémorable jetèrent un nouveau jour sur la vie du prêtre qui devait être, dix-huit années plus tard, le sauveur de sa patrie.

On remarque déjà en lui toute cette élévation de force et d'indépendance qu'il fit éclater plus tard. Pour manifester ce que cette âme, si modeste et si cachée jusque-là, contenait d'énergie et de courage, la Providence le mit en présence du nouveau roi que le peuple, dominé par quelques hommes habiles, s'était laissé imposer au lendemain de sa victoire. Louis-Philippe tint plus tard d'une autre manière les promesses que son avénement avait faites à l'incrédulité et à l'opposition contre l'Église, mais il ne frauda pas tout à fait les espérances de nos ennemis. Quoi qu'il en soit, lorsqu'on se reporte à cette époque, et qu'on le voit sortir d'une révolution libérale philosophique ; lorsqu'on entend prononcer le nom d'Orléans qui n'était point une garantie pour les idées religieuses, l'on ne peut s'empê-

cher de partager les préoccupations, les défiances, les terreurs même qui s'étaient emparées alors de l'Église de France. Je ne sais si les annales de l'Église contiennent beaucoup de monuments de force apostolique plus saisissants que le discours que l'abbé Affre adresse au roi autour duquel frémissait encore la révolution. C'était en 1831 ; Louis-Philippe passait par Amiens. En entendant l'abbé Affre, l'on se demande si ce n'est pas l'archevèque de Paris qui parle ; c'était lui, car il en portait la destinée et en avait la parole. Voici comment il s'exprime : « Sire, en visitant cette province, Votre Majesté exerce un des plus beaux attributs de la royauté ; elle vient s'enquérir de tous les besoins, et écouter l'expression de tous les vœux. Le clergé de ce diocèse ne lui exprimera qu'un seul désir, celui de remplir avec une sainte liberté un saint ministère qui n'est pas sans influence sur le sort de cette contrée. Faire respecter les mœurs, inspirer la modération des désirs, calmer les haines privées, c'est semer sur le sol de notre belle patrie, des germes précieux de prospérité, et donner à la paix publique les garanties les plus fermes et les plus certaines. Telle est notre mission, et *nous savons que c'est aussi le seul dévouement que la haute équité de Votre Majesté réclame de nous*. Il nous est impossible de nous dissimuler que notre tâche devient plus difficile à l'époque de l'une de ces grandes crises où les croyances catholiques sont aux prises avec de nouvelles théories vers lesquelles la Providence permet qu'un certain nombre d'hommes

se précipitent avec plus d'enthousiasme que de prudence. Mais nous avons une foi inébranlable dans les destinées d'une religion qui a assisté au berceau de cette monarchie, qui a traversé avec elle des siècles qui ne sont pas sans gloire, et qui après avoir fécondé au sein de la barbarie tous les éléments de notre brillante civilisation, élève encore sa voix puissante pour nous prémunir contre cette foule de doctrines incohérentes, symptômes les plus alarmants de notre état social.

» La religion et la civilisation ont toujours eu le même sort sur cette belle terre de France. Cette intime union, cette constante solidarité comprises par tous les esprits supérieurs, révélées par un instinct non moins sûr que les lumières aux classes les plus obscures de la société, n'ont point échappé aux regards pénétrants de Votre Majesté. Soutenu par ces pensées, nous travaillons avec sincérité, avec persévérance, avec tout le zèle dont nous sommes capables, au rapprochement des cœurs. Nous serions plus que récompensés de nos efforts, si la droiture de nos intentions était universellement connue, et surtout si nos travaux ne demeuraient pas sans succès. C'est par cette conduite loyale et pacifique que nous espérons obtenir les suffrages d'un prince qui est un des gardiens de la paix de l'Europe, et qui préserve du flot des discordes, le plus beau royaume du monde. »

LIVRE DEUXIÈME

I

Nous voici arrivés à une époque fort importante de la vie de l'abbé Affre ; c'est au premier coup d'œil celle de toutes qui a le moins d'intérêt pour son histoire, car c'est celle qui contient le moins de faits et d'événements. Cette période de sa vie s'étend de 1830 à 1840. Avant d'en rechercher le caractère général, il faut suivre rapidement les quelques faits qui la forment.

II

La révolution de 1830 avait rejeté M. de Chabons, évêque d'Amiens, de la cour dans son diocèse. Singulière fas-

cination et pourtant bien explicable du pouvoir suprême ! Ceux qui l'ont approché de près, ne peuvent plus, lorsque la Providence les a replacés dans la vie ordinaire, oublier les splendeurs, les agitations de cette première vie. M. de Chabons revint aigri et découragé à Amiens. Ce vénérable vieillard ne s'était pas senti la force de se présenter devant Louis-Philippe lors du passage de ce prince à Amiens ; nous avons su comment il avait été remplacé par l'abbé Affre dans cette circonstance, et quels accents avaient fait entendre par la bouche de ce vicaire de M. de Chabons les préoccupations de l'Église de France. Voici comment l'abbé Affre fut récompensé de ce courage et de cette magnanimité.

III

Son administration à Amiens avait été toujours forte et énergique; peut-être pensait-il lui-même à la fin de sa vie qu'elle avait manqué un peu de douceur et de longanimité. Mais la Providence s'était servi de cette première force de son serviteur pour déraciner du sein de cette Église tout ce qui pouvait y embarrasser le libre développement de la vie chrétienne. J'ai entendu raconter plus tard à l'archevêque de Paris que, dans la première année de son administration, il avait fait donner leur démission à 125 curés. En tout cela, il avait

agi comme doit agir le pouvoir spirituel de l'Église ; car, au moment où il forçait des vieillards qui étaient devenus impuissants aux devoirs de leur charge à y renoncer, il fondait, pour assurer leur existence, une caisse de retraite.

IV

Mais, malgré son caractère paternel et plein de prévoyance, cette sévérité n'avait pas manqué de susciter bien des réclamations et des plaintes contre le vicaire général qui l'avait déployée. D'ailleurs l'abbé Affre manquait un peu de cette onction de manières et de paroles qui tempère la sévérité. Toute sa profonde bonté existait à l'intérieur. Homme trop vrai, si l'on peut se servir de cette expression, trop frappé du peu de rapport qui existe en général entre les manières extérieures, les procédés, les paroles des hommes, leurs pensées et leurs sentiments intérieurs, il s'était peut-être trop jeté du côté opposé. Il aimait tous les hommes, quelque coupables qu'ils fussent ; mais, surtout à cette époque de sa vie, avant que l'onction épiscopale eût tout à fait changé son caractère, il était froid, réservé et un peu austère avec tous. Lorsque bien rarement il était forcé de sévir, c'était toujours avec une poignante émotion qu'il ne laissait peut-être pas se trahir assez. M. de Chabons trouva, à son arrivée

dans son diocèse, d'autres causes, je n'oserais pas dire de mécontentement, car le terme n'est certainement pas exact, mais d'un certain refroidissement à l'égard de ce grand vicaire à qui il avait confié une partie de son administration, et qui, par la force même des choses, se trouvait, à cause de son génie administratif, de son caractère ferme, de son dévouement à l'Église, avoir exercé tout ce pouvoir. Ces causes sont celles même que je viens d'indiquer indirectement sans y penser : l'émotion pénible et blessante, un secret ressentiment qu'éprouveront toujours, sans s'en douter, sans le vouloir, sans y consentir, les hommes appelés à partager une autorité qui leur aura échappé insensiblement pour se porter tout entière d'un seul côté. D'ailleurs, ceux qui ont connu l'abbé Affre, n'importe à quelle époque de sa vie que ce soit, l'auront vu tellement fait pour gouverner les hommes qu'ils comprendront facilement qu'un évêque, rentrant dans son diocèse, et voulant reprendre en main son autorité, devait tenir un peu en soupçon les hautes qualités de son grand vicaire, et regarder comme impossible de leur laisser l'éclat et l'ascendant du pouvoir. Quoi qu'il en soit, M. de Chabons, de retour à Amiens, laissa encore quelque temps languir entre les mains de son grand vicaire un pouvoir contrarié, non soutenu, et il accepta sa démission pour lui donner une retraite honorable, mais nullement en rapport avec son passé, ses tendances et les forces de son âme, une stalle de chanoine de sa cathédrale.

V

Mgr de Chabons crut certainement n'être que juste en agissant ainsi, peut-être même bienveillant et généreux. Les hommes, quels qu'ils soient, sont toujours ainsi ; ils se motivent à eux-mêmes de la manière la plus rassurante pour leur âme et pour leur cœur les déterminations les moins généreuses. C'est au moment où l'abbé Affre venait de faire l'acte qui devait le plus consacrer son autorité et son nom, non-seulement dans l'esprit de son évêque, mais encore aux yeux de toute l'Église de France ; c'est au moment où seul dans tout le clergé il avait eu le courage de faire monter les appréhensions du clergé de France et la parole d'une sainte indépendance jusqu'aux oreilles du roi et de celui qui était appelé à lui succéder (le duc d'Orléans était avec Louis-Philippe, lors de l'entrée de ce dernier à Amiens) ; c'est à ce moment-là que la défaveur de son évêque le laissa tomber dans l'obscurité.

VI

Cette époque de la vie du serviteur de Dieu est utile à étudier pour ceux qu'un coup imprévu de la Providence

a jetés dans une position qui ne convient ni à leur passé ni à leur nature. Personne moins que l'abbé Affre n'était capable de cette tristesse accablante sous laquelle l'âme est submergée; son caractère était trop énergique et trop fait pour la domination; cette âme si fière et si forte ne pouvait rendre ainsi les armes. La trempe de son esprit, ses profondes croyances, ses habitudes chrétiennes, la simplicité de son cœur le rendaient encore supérieur à cette mélancolie vague, qui n'est qu'une maladie intellectuelle et morale. Ceci est incontestable; mais il est incontestable aussi que doué d'un tempérament très-fin et très-délicat, d'un cœur très-généreux, d'une âme vive et ardente, l'abbé Affre était plus que personne accessible à ces hauts et ces bas de l'humeur, qui le portaient des impressions du calme et de la paix à celles de l'abattement et de la tristesse. Dans les lettres qu'il écrivit fréquemment alors à sa famille, et dans des notes écrites de sa main, on le voit, à ce moment de sa vie, livré à des idées fort tristes et fort abattues. Ses appréciations s'en ressentent; il n'est point injuste pour le pays dans lequel il vient de passer les années les plus énergiques de sa vie, pour les mœurs de ses habitants, pour l'évêque qui a pu lui retirer sa confiance entière ainsi qu'il l'a lui avait donnée entière; il rend justice à la Picardie, à la fermeté et à la force d'âme de ses habitants, à la douceur et à l'amabilité du caractère de Mgr de Chabons; mais il revient souvent malgré lui à parler du climat humide et sans feu de ces régions; du manque

de droiture qui l'a souvent blessé dans le cours de son administration ; du peu de fermeté d'un évêque dont la vie est désormais brisée par le malheur des événements. Ce signe de la tristesse, qui est de chercher le côté mélancolique des choses, de se complaire dans cette contemplation, de s'en repaître, cet indice d'une âme affligée et souffrante se retrouva dans ce qui sortit de sa plume à ce moment de sa vie. Il était impossible qu'il en fût autrement. Fort jeune encore, l'abbé Affre avait laissé se déployer toutes les facultés de son âme avec tout leur essor ; elles s'étaient élevées dans les hautes régions pour y combattre, et plusieurs fois elles avaient eu à lutter contre les orages. Maintenant ses facultés, repliées sur elles-mêmes, lui pèsent, comme pèseraient à un aigle dans sa cage ses grandes ailes faites pour les cieux. D'ailleurs, les considérations de sa pensée, pour être incapables d'aigreur et d'un complet abattement, ne devaient pas moins être atteintes d'une profonde douleur. S'il était disgracié, c'était pour avoir exercé avec trop de zèle l'autorité qui lui avait été confiée ; il l'était par son évêque, au moment où sa conduite élevée à l'égard du gouvernement lui donnait une presque certitude que tant que le gouvernement, qui s'affermissait tous les jours, serait au pouvoir, il devait se regarder comme fermées toutes les portes de la haute administration. Ses idées durent être tout à fait confirmées sur ce point, par l'inutilité du désir qu'il permit qu'on exprimât pour lui d'aller, comme grand vicaire, consacrer ce qu'il avait

de force, de science et d'amour de l'Église dans un diocèse du Midi : l'état de sa santé lui faisait presque un devoir de tourner seulement ses pensées vers les climats chauds et lumineux. Cette porte se trouva fermée à ses légitimes désirs, et cela, devait penser l'abbé Affre, parce qu'il avait rempli d'une manière plus éclatante que personne ses devoirs de défenseur des Jésuites de Saint-Acheul, d'interprète courageux des craintes de l'Église de France devant le roi, et aussi très-probablement à cause des qualités fermes et zélées qu'il avait déployées dans son administration. Cette tentative ayant échoué, la vie de retraite et de solitude lui restait seule ; il s'y résigna avec douceur, sans amertume, sans plainte ; et ce fut au moment où ce genre de vie se présentait à lui dans des éventualités certaines qu'il fit un voyage dans sa famille, au Magranet.

VII

C'est en vain que l'on voudrait nier l'impression produite par les objets extérieurs sur l'âme même la plus forte et qui se suffit le plus à elle-même. C'est presque toujours dans les vastes déserts, dans les solitudes profondes, et au milieu des scènes les plus imposantes de la nature que l'esprit de Dieu a formé dans l'âme des saints, et surtout dans l'âme des saints les plus

grands de tous, ceux de la primitive Eglise, les fortes et durables impressions de la vanité des choses de la terre, et d'un détachement sublime de tout ce qu'elle peut offrir. La Providence avait fait quelque chose de semblable pour le grand archevêque de Paris, et par les circonstances de famille et de naissance l'avait préparé à la grandeur morale et surnaturelle, en plaçant son berceau et sa jeunesse dans un pays de hautes montagnes et de grand caractère. Ainsi que nous l'avons vu, elle l'avait fait naître à Saint-Rome de Tarn, petite ville bâtie sur d'âpres rochers, au pied de hauteurs imposantes et immédiatement sur les bords souvent orageux du Tarn. Peu de temps après la naissance de l'abbé Affre, son père avait fait l'acquisition d'une des plus délicieuses propriétés de l'Aveyron, et même sans doute la plus délicieuse. C'est dans cette propriété, à peu de distance de la petite ville de Saint-Affrique, que l'abbé Affre passa les jours de la vie où l'âme se forme, ceux de l'adolescence; il n'eut pas de jeunesse; lorsqu'il partit pour Saint-Sulpice, il avait un cœur, une âme et une intelligence déjà mûris par une sagesse anticipée; nous l'avons vu peu d'années après, capable de la haute administration d'un grand diocèse. C'est donc dans cette campagne que son âme s'était développée, et c'est là où la Providence le ramène après avoir ajouté à ce qu'il possédait précédemment, l'expérience des hommes et des choses. Ce qui établit d'une manière incontestable le bonheur qu'il eut à revoir ce beau pays, cette

grande nature, c'est le désir qu'il éprouva alors, et dont son âme garda la trace le reste de sa vie, d'ensevelir ses jours dans cette solitude. Tout lui convenait dans ces lieux charmants. Placé au fond d'une vallée profonde et défendue de toutes parts contre les souffles de l'hiver, le Magranet a tous les charmes émouvants d'un site des montagnes, et toutes les douceurs de climat des vallons les mieux défendus par la nature. L'on voudra bien ne pas trouver étonnant qu'en un sujet aussi grave que la vie de ce grand archevêque, je dise quelques mots de ce beau site : il me semble que les âmes qu'a émues son grand sacrifice, me demandent de leur décrire rapidement le lieu où vécut, au milieu de sa famille, le martyr de la charité, où il aurait voulu toujours vivre, et que ceux qui sont touchés de tout ce qui concerne les grands caractères et les vies sublimes m'expriment le même désir.

Ainsi que je viens de le dire, le Magranet est une délicieuse vallée, chaude et abritée. Les montagnes qui la renferment dans un de leurs plis, sont de hautes montagnes non boisées, d'un terrain calcaire, sillonné de distance en distance par de larges veines de sable rouge. Cette absence de bois, les hauts rochers qui les remplacent, l'aspect pâle, et qu'on me permette d'ajouter, par intervalles sanglant, de ces crêtes élevées, de ces vastes flancs de montagnes, donnent à cette scène beaucoup de tristesse et de grandeur. La petite vallée est formée de vastes prairies, et c'est à leur extrémité, les dominant toutes et s'appuyant sur le pied des montagnes, qu'est

située la maison patrimoniale dont nous voulons parler. Une rivière, à laquelle les pluies torrentielles de l'automne donnent à cette époque de l'année toutes les allures d'un grand fleuve, coule non loin de cette maison, et dans ses plus grandes crues d'eau, elle vient baigner les pieds de la terrasse qui termine le jardin. Sous les beaux marronniers de cette terrasse l'on jouit du coup d'œil doux et majestueux de cet ensemble de hautes montagnes et de vastes prairies traversées par de belles eaux. A peu de distance est l'église où l'abbé Affre avait entendu et dit si souvent la messe; c'est de cette église qu'il aurait voulu être le pasteur; mais il ne pouvait entrer dans les vues de son âme droite et juste d'en témoigner le désir pendant que ce poste était occupé. Le diocèse de Rodez, presque tout entier dans les montagnes, offre peu de paroisses ainsi abritées contre les froids de cette contrée, et c'est ce qui empêcha l'abbé Affre de rien demander à l'administration de ce diocèse. Mais si ce presbytère ou un de ceux du voisinage s'était trouvé vide, nul doute que le grand vicaire d'Amiens ne l'eût demandé et ne l'eût obtenu; et comme il était de ces natures timides et modestes qui ne se produisent pas, et pour lesquelles les circonstances doivent tout faire, nul doute aussi qu'il n'y eût fini ses jours. Probablement au moment où vous lisez ces lignes, à peine âgé de soixante ans, il y vivrait heureux et aimé des pauvres habitants de ces campagnes. Mais la Providence devait le conduire à de grandes destinées par un

chemin que toutes ses prévisions n'auraient jamais pu entrevoir.

VIII

L'un des caractères les plus nobles, et les moins appréciés peut-être, même par ses admirateurs les plus zélés, est celui de M. de Quelen. Le seul tort de cet éminent esprit et de ce grand caractère fut d'avoir deviné trop tôt l'esprit de la royauté qui venait de s'élever sur le pavois populaire, et d'avoir devancé l'opinion publique sur ce point. Les événements ont fait éclater la vérité et la profondeur de ses craintes et de ses réserves, et en montrant comme ruineux les fondements sur lesquels l'autorité s'était placée, ils ont déclaré, ainsi que le constatera toute la suite de cette histoire, que ce gouvernement était réellement hostile à l'Eglise. Les appréhensions, les jugements de M. de Quelen étaient donc fondés, et la seule vérité qui leur manquait était celle-ci, c'est qu'il fallait accepter, en passant, ce gouvernement comme légitime et ne pas paraître s'apercevoir qu'il était ennemi. Cette dernière conduite fut celle que le saint-père traça au clergé de France du haut de la chaire pontificale. Ce serait celle qu'aurait probablement suivie M. de Quelen lui-même si, par une persécution réelle et les actes les plus déplo-

rables, l'on n'avait pas creusé un abîme infranchissable entre lui et la royauté de Juillet. M. de Quelen, pour avoir suivi pendant dix ans une conduite qui n'était pas celle de la plus grande partie de l'épiscopat français, n'en a pas moins été la plus grande figure de tout cet épiscopat, et on le comprend, surtout à Paris, lorsque au milieu de ce concert de regrets impérissables et de louanges universelles qui se font encore entendre sur sa tombe, l'on ne distingue pas une seule voix discordante. Ce fut à ce noble caractère, capable d'en comprendre un autre aussi noble et aussi indépendant, qu'il fut réservé de payer la dette de l'Eglise de France envers l'abbé Affre. Ce dernier était venu à Paris pour y surveiller l'impression d'un nouvel ouvrage. Ce fut là que M. de Quelen lui fit offrir des lettres de vicaire général, et nous allons, pour ne plus y revenir, voir pourquoi cette haute faveur laissa encore l'abbé Affre dans une vie de repos et d'abandon, et ne le replaça pas dans la vie active. Nous allons auparavant l'entendre raconter lui-même comment lui fut offerte cette nouvelle position.

« La première ouverture m'en fut faite par M. Mollevault, directeur au séminaire de Saint-Sulpice, et qui était à cette époque supérieur de la Solitude.

» Je m'entretenais avec lui dans les jardins de cette maison, du désir que j'avais d'échanger le séjour de la Picardie contre un climat moins sévère, lorsque, m'interrompant tout à coup, il me dit : « Pourquoi ne resteriez-vous pas ici? » Lui ayant parlé de mon peu de goût pour

le séjour de Paris et du peu de rapports que j'avais eus avec Mgr l'archevêque, il repartit aussitôt : *Vous ne le connaissez pas; il est excellent; il vous sera facile de vous entendre*. Vous avez sans doute des raisons, lui dis-je, pour vous ouvrir ainsi à moi au sujet d'une place de grand vicaire? *Oui*, me dit-il, *j'ai des raisons*. Il paraît, en effet que Mgr de Quelen, fort embarrassé alors de l'éclat produit dans la paroisse de la Madeleine par un grave dissentiment entre le curé et quelques-uns de ses vicaires, cherchait à augmenter et à fortifier son administration. Mais ce moyen lui servit peu pour résoudre des difficultés qui auraient exigé de lui, moins des conseils si faciles à donner, qu'un caractère ferme et résolu.

» J'étais très-content, d'une part, de l'offre qui m'était faite; j'avais une haute estime pour l'archevêque de Paris qui avait supporté avec tant de résignation, de dignité et de courage ses malheurs en 1830 et 1831; je ne voulais pas d'ailleurs m'offrir à un autre évêque, au risque d'en éprouver un pénible refus.

» D'autre part, j'avais toujours désiré mon éloignement de Paris. Le bruit, le tumulte de cette grande cité, je ne sais quel sentiment, confus mais très-prononcé, contre les mœurs et les usages qui y règnent, le goût de la campagne et de la solitude que j'ai toujours conservé, m'auraient fait préférer une petite ville du Midi.

» Joignez à cela que je n'avais eu de rapport avec Mgr de Quelen que pour refuser le poste de secrétaire

de l'archevêché qu'il m'avait fait proposer en 1821, treize ans avant de m'offrir des lettres de grand vicaire. Si j'avais eu le choix, j'aurais certainement préféré le poste le plus modeste; mais l'avantage de remplir des fonctions que je n'avais point sollicitées fut décisif : j'acceptai, dans les premiers jours d'octobre 1834, le titre de membre du conseil et les lettres de grand vicaire honoraire qui me furent offertes. En me les remettant, Mgr de Quelen me dit : Vous succéderez à M. Jalabert, qui a un pied dans la tombe.

» Un canonicat étant venu à vaquer par la promotion à l'épiscopat de M. Thibault, aujourd'hui évêque de Montpellier, j'exprimai ma préférence pour ce titre moins considérable mais plus tranquille; il me fut promis. A peine en avais-je fait la demande que M. Jalabert mourut. Avant de le remplacer, l'archevêque de Paris ne crut pas devoir me le proposer, bien que je ne fusse pas encore pourvu du canonicat, lequel ne devenait définitivement vacant que deux mois après, c'est-à-dire le jour du sacre du titulaire. J'ignore par quels motifs il renonça à son premier projet; peut-être n'en eut-il pas d'autre que la demande que je lui avais faite d'être simple chanoine. Peut-être fut-il décidé par l'idée qu'il s'était formée de ma manière de voir et de traiter les affaires d'administration. Doué d'un esprit fin mais souvent irrésolu, naturellement porté à la confiance, pénétré d'ailleurs des innombrables difficultés de sa position parmi lesquelles il fallait placer en première ligne les

liens qui l'attachaient aux amis de la famille royale exilée, et les rapports pénibles qu'il avait eus avec le nouveau gouvernement, ce prélat, bon, affable, plein de grâce et de sensibilité, n'osait pas faire tout ce que sa pénétration naturelle lui faisait entrevoir comme plus utile, et il redoutait moins, dans les affaires même qui intéressaient son ministère, l'opposition des hommes investis du pouvoir, que le blâme de ceux qui l'avaient perdu. Il me supposa peut-être d'autres idées, et en effet nous différions sur certains points, mais moins qu'il ne l'imaginait.

» Quoi qu'il en soit, je demeurai simple membre du conseil sans prendre une part active à l'administration, me bornant, de loin en loin, à faire pour mon archevêque des mémoires sur quelques affaires importantes, etc. »

IX

C'est que l'abbé Affre était créé, organisé pour être le successeur de M. de Quelen, et non pas son grand vicaire. J'ai déjà dit que l'abbé Affre était né évêque, pouvoir agissant et indépendant, et nous avons vu que par un concours providentiel il avait jusqu'ici rempli tous les devoirs de la charge pastorale, quoiqu'il n'en eût pas reçu encore le caractère. L'on ne doit pas chercher d'autre raison que celle-ci de la vie éloignée des affaires que le

nouveau grand vicaire de Paris mena de 1834 à 1840. Il n'est pas besoin de remarquer que le fait ne prouve pas plus contre l'abbé Affre qu'il ne prouve contre son illustre bienfaiteur, et il n'était que le résultat de qualités de premier ordre de part et d'autre. Si à cet éloignement des affaires se joignit une certaine froideur apparente, elle ne fut le résultat ni d'un défaut de reconnaissance de la part de l'abbé Affre, ni d'une éclipse de confiance et d'estime de la part de M. de Quelen; elle fut le résultat nécessaire du caractère réservé, modeste, ami de la solitude du nouveau vicaire général. Ainsi ne fut pas brisée cette chaîne d'épreuves que la Providence avait préparées au futur archevêque de Paris, mais elles furent adoucies par une haute faveur et une grande marque d'estime et de confiance.

X

Dieu joignit un second adoucissement à celui-ci, et il partit d'une des extrémités de la France pour venir à Paris relever le courage de l'abbé Affre. Il y avait encore dans le clergé français, presque entièrement renouvelé, quelques vieux et nobles débris de cet ancien clergé français qui avait jeté, avant la Révolution, un si grand éclat de grandeur, et qui s'était couronné, pendant la Révolution, de toute la gloire du martyre. Ces grands évêques, ces

vénérables prêtres s'élevaient au milieu de la nouvelle génération, comme de hautes et grandes colonnes d'un édifice détruit s'élèvent au milieu d'une cité sortie hier de ses ruines et entièrement renouvelée. Noble et touchante figure que celle de Mgr le Pappe de Treveru, évêque de Strasbourg ! Ce vieillard avait été l'ami et l'auxiliaire du cardinal de la Luzerne, et il avait conservé de cette honorable et immortelle intimité le goût des choses sérieuses et des études ecclésiastiques, la netteté et l'indépendance d'esprit du grand cardinal. Un dernier éclat de la vieille Sorbonne se voyait encore sur son front. Son délassement dans sa vieillesse était d'exercer aux luttes de l'esprit, aux découvertes de la pensée quelques jeunes élèves d'élite qui se destinaient à la carrière ecclésiastique. Ces exercices de l'esprit lui rappelaient ses études à la Sorbonne dont il avait été une des dernières lumières, et comme souvenir de ce temps regretté, il avait appelé *petite Sorbonne* cette pépinière de jeunes ecclésiastiques. L'évêque de Strasbourg était de ces âmes fortes et viriles, dont les plus grandes jouissances sont celles de l'esprit et les plus doux souvenirs ceux de la pensée. Il avait aperçu de loin une âme forte comme la sienne en l'abbé Affre, et avait demandé le grand vicaire pour son coadjuteur. « Il se détermina, dit l'archevêque de Paris lui-même, à ce qu'on m'a assuré, à former cette demande sur la lecture de mon ouvrage sur la suprématie temporelle du pape et de l'Eglise. » Chose singulière ! il y eut une opposition à cette nomination. et elle fut basée

sur cette crainte que le caractère de l'abbé Affre ne fùt pas assez conciliant pour un diocèse composé de protestants et de catholiques. Telle était la manière dont on jugeait un homme qui devait donner tout son sang pour la concorde entre frères. Mais cette opposition ne fut pas le véritable motif pour lequel le gouvernement écarta la demande du vénérable évêque de Strasbourg. Les véritables raisons de l'éloignement du roi et du ministère pour l'abbé Affre étaient toutes écrites dans son passé et dans la faveur dont M. de Quelen venait de lui donner une preuve. Les sollicitations de l'évêque de Strasbourg devinrent fort pressantes; ce vieillard sentait approcher sa fin, et il ne voulait pas mourir avant d'avoir assuré l'avenir de son Église. C'est à cette époque que se place une belle lettre de l'abbé Affre au ministre; nous allons la citer, parce qu'elle se rattache à cette suite de documents nombreux qui attestent que dans sa poitrine battait l'âme d'un homme pur et vertueux et d'un ecclésiastique indépendant. Voici donc ce qu'il écrivit à cette occasion à M. Sauzet, alors ministre des cultes.

« Je suis entièrement étranger à toutes les démarches de M. l'évêque de Strasbourg, ainsi qu'à celles qui ont été faites pour d'autres siéges. Je ne me vante pas d'une abnégation qui n'a pas été mise à l'épreuve; mais, pour éviter le soupçon de favoriser toute espèce de sollicitations, pour le détruire, j'ai un moyen bien simple, c'est de vous autoriser à déclarer à ceux qui vous ont parlé ou qui vous parleraient de moi à l'avenir, que je suis

très-contrarié d'être exposé, par leur bienveillante amitié, à occuper le public de ce qui me concerne. Il me paraît difficile que l'intérêt que l'on me témoigne paraisse à tout le monde parfaitement spontané ; il est naturel de supposer que j'en ai favorisé la manifestation. *Rien au monde ne me dédommagerait d'être l'objet de semblables suppositions.* »

XI

C'est ainsi que la faveur de l'évêque de Strasbourg, pas plus que celle de l'archevêque de Paris, ne purent arracher l'abbé Affre à cette obscurité qui était l'effet d'un dessein providentiel. Lorsque la Providence enferme un homme dans une de ses volontés, il n'y a personne qui puisse ouvrir. Tout ce qui était fait dans l'intention d'élever l'abbé Affre ne servait qu'à lui constater de plus en plus à lui-même combien son éloignement des affaires était voulu par cette puissance souveraine qui règle tous les événements de la vie humaine. Dieu l'avait amené à Paris pour l'y former encore davantage à la connaissance des hommes, en les étudiant non plus dans le mouvement des affaires et en les dirigeant, mais des sommets élevés de la solitude et de la pensée réfléchie. Dieu avait voulu surtout lui faire étudier le diocèse qu'il devait gouverner plus tard.

Si, dans le cours d'une administration de plusieurs années, il ne fit aucune de ces fautes qui attristent ou entravent une carrière administrative ; s'il ne fit jamais ce qu'on appelle vulgairement, et si bien, ce me semble, *des écoles ;* si tout son gouvernement eut une suite merveilleusement enchaînée et ne fut jamais forcé à de pénibles retours, c'est qu'il avait été étudié et réfléchi pendant de longues heures de solitude et d'isolement. Que de fois, en voyant ce qui se passait, et le voyant avec son esprit fait à l'administration, il dut se dire : Je ferais ceci ou cela, et il le fit plus tard ! Que de fois, en voyant négliger et abandonner un homme de talent et de vertu il se disait : Si c'était moi, je ne le laisserais pas là, il n'est pas là à sa place : et plus tard il pouvait remplir cette justice. Lorsqu'il fut porté par un choix inattendu à l'archevêché de Paris, il était préparé de longue main, par des années de réflexion et d'étude, à toutes les difficultés de cette importante position.

XII

Déjà il en avait rempli les devoirs les plus essentiels, quoique écarté de l'administration habituelle. Il avait été porté par la pente de son esprit et par les tendances de son caractère aux avant-postes, et il s'était tout naturellement placé sur le terrain le plus élevé et le plus

large. C'est dans une occasion solennelle surtout, qu'il se mit en avant comme le défenseur le plus énergique, le plus intrépide des intérêts du diocèse. Le gouvernement de Juillet venait de commettre une des fautes les plus fatales qui aient caractérisé son histoire. Il s'était laissé aller à des rancunes et à des calculs que devraient ignorer toujours les politiques fortes et qui veulent être populaires. Avait-il fait naître ou fomenté le mouvement misérable et aveugle qui détruisit le palais archiépiscopal de M. de Quelen? On n'osait l'affirmer; mais ce qu'il y a d'incontestable, c'est qu'il ne fit rien pour réprimer le mouvement; il n'en rechercha pas les auteurs; il crut punir ainsi M. de Quelen, et il ne fit que se dénoncer lui-même à la conscience humaine; il voulait l'effrayer et l'abattre, et il ne fit que le grandir; il pensait que l'épiscopat et le clergé seraient ainsi avertis de leur impopularité, et n'oseraient jamais se reconstituer en corps politique, et cet acte de violence ne fit que jeter plus d'éclat sur le clergé et l'épiscopat et les consacrer dans l'opinion. Lorsque plus tard, M. de Quelen réclama le terrain de l'ancien archevêché, une ordonnance rendue le 24 mai 1837 rejeta cette demande et la traita d'abus de pouvoir. Telle fut l'occasion de l'écrit de l'abbé Affre: il dénonça l'ordonnance comme entachée elle-même d'abus, contraire à la justice, et la flétrit même au point de vue de la saine politique. Une loi de 1789 transférait, il est vrai, au gouvernement la propriété des biens ecclésiastiques; mais cette loi, comme toute

loi qui méconnaît le principe fondamental du droit de propriété était radicalement injuste. La vente, l'aliénation consommée des biens ecclésiastiques avait reçu sa sanction par un décret du Concordat, et cette sanction était légitime, portant la signature du souverain pontife, dispensateur suprême des biens de l'Église. Mais cette disposition du Concordat ne s'étendait pas à l'avenir, et ne voulait légitimer en rien l'envahissement futur des biens ecclésiastiques. Or, il y avait du courage, pour un grand vicaire disgracié, à prendre en main une telle cause, et à flétrir un acte parti du cabinet du roi et sanctionné par les deux Chambres; il y avait du courage à écrire des paroles comme celles-ci : « Un premier éveil donné à l'attention, fera apercevoir bien des choses jusqu'ici inaperçues; et c'est ainsi que la colère d'un ministre aura servi à hâter les révélations de l'histoire, qui aura de si tristes intrigues à dévoiler, et des actes si humiliants à flétrir. »

XIII

Cette brochure de l'abbé Affre sur la propriété des biens ecclésiastiques, montre que déjà un sentiment intime, dont il ne se rendait pas compte, le portait à prendre en main les grands intérêts du diocèse de Paris.

Il lui fut encore donné de lui être utile, toujours dans ses intérêts les plus élevés et les plus étendus, en soutenant de son influence, de ses conseils et de son amitié un homme qui était appelé à agir d'une manière si vive et si profonde sur cette capitale de la civilisation.

XIV

Le Père Lacordaire est peut-être de tous les hommes qui appartiennent à l'histoire de l'Église de France du XIXe siècle, celui qui y occupera la place la plus évidente. Le célèbre dominicain a laissé sa trace empreinte sur notre sol, non-seulement en restaurant parmi nous l'ordre des frères Prêcheurs, mais encore en y renouvelant, sous un rapport du moins, l'éloquence de la chaire. Elle se mourait sous une forme antique et surannée, il la régénéra. Elle avait perdu sa force, son action, son prestige sur les âmes en restant enveloppée d'une forme vieillie. Cette forme était la vraie au temps où elle parut ; elle répondait à un besoin de l'esprit humain qui l'avait fait naître ; mais maintenant que l'esprit humain se présentait sous une autre face, avec des besoins nouveaux, on ne pouvait le satisfaire et le captiver avec cette forme d'autrefois. Le Père Lacordaire descendit jusqu'aux assises de cet art, l'étudia et le surprit dans ses dernières profondeurs, et il se produisit

devant ses auditeurs étonnés avec les caractères les plus primitifs de l'éloquence, la spontanéité, la vivacité, l'originalité personnelle, les hauts et les bas des mouvements de l'âme, sacrifiant tout au désir de paraître naturel, voulant avant tout paraître convaincu et passionné. Cet orateur qui prit du premier bond la première place, avait besoin d'être soutenu contre l'ancienne école qu'il abandonnait, non-seulement parce qu'il l'abandonnait et blessait ses préjugés, mais surtout parce qu'il prêtait le flanc à la critique par plus d'un endroit. D'abord, comme tous ceux qui renouvellent un art quelconque, il avait exagéré, soit volontairement, soit par la nature même de ses efforts, tout ce qui pouvait marquer sa scission ; il avait tendu à être simple, on l'accusait d'être quelquefois trivial ; il avait visé au naturel et au spontané, et on disait qu'il sacrifiait ce que la parole de Dieu a de plus essentiel, la solennité, le recueillement, ce rayon d'en haut qui parut sur le front de Moïse, lorsqu'il descendit de la montagne pour redire au peuple les paroles de Dieu. L'école romantique était suspecte à bon droit au clergé, et on l'accusait d'en faire partie ; il est certain que le jeune prédicateur tout en conservant ce qui constitue, si je puis m'exprimer ainsi, l'éternité de l'école classique, la clarté et l'enchaînement des idées, leur sagesse et leur vérité, avait emprunté à la nouvelle école la nouveauté des images, l'éclat de la description, la profondeur et la mélancolie des sentiments. Personne n'eût jamais plus

de besoin d'être soutenu devant l'opinion que l'abbé Lacordaire. Il avait trouvé un premier protecteur dans un homme à qui rien de vraiment grand n'a jamais échappé, M. de Quelen; mais la protection de ce prélat ne pouvait le couvrir entièrement. Depuis fort longtemps, M. de Quelen avait abandonné les études théologiques, et elles n'avaient jamais été tout à fait dans la direction la plus saillante de son esprit. A côté de cet homme qui lui prêtait la protection de son caractère et l'ascendant de son nom, il fallait pour le Père Lacordaire, que vînt se placer une autre autorité, celle de la science et de l'étude, et elle fut représentée dans la destinée du célèbre orateur, par l'abbé Affre; ce fut ce grand vicaire que l'archevêque de Paris chargea de la critique, et de la surveillance doctrinales des conférences que le futur dominicain venait d'ouvrir à Paris devant un auditoire, immense dès les premiers jours. Les grands esprits et les grands caractères se rencontrent toujours, quoique partis de points tout à fait opposés. Personne ne se ressemblait moins que l'abbé Affre et l'abbé Lacordaire; sur la même question, ils avaient toujours des aperçus différents; le premier, frappé en toutes circonstances du côté positif, pratique des choses; le second, de leur côté merveilleux[1], inattendu, pittoresque et lyrique. Mais malgré cette différence de points de départ et cette divergence entre les routes qu'ils parcouraient, ce qui ne pouvait pas échapper, dans l'abbé Lacordaire, à un esprit aussi élevé que celui de l'abbé Affre, c'était

l'élévation véritable, l'élévation des idées et non des mots, des sentiments et non uniquement des mouvements extérieurs ; ce qui surtout ne pouvait échapper à son cœur si droit et si pur, c'était l'admirable pureté d'intention, le zèle vraiment divin, les vertus angéliques du célèbre missionnaire ; son caractère indépendant était frappé de la noblesse, de la simplicité, du désintéressement de ce grand caractère qui se produisait déjà. Désormais il devait le soutenir, l'appuyer, non-seulement par amitié, par inclination de cœur, mais par conviction profonde. Personne n'était appelé à parcourir une carrière plus entravée, à jouir d'une gloire plus discutée, plus niée que le célèbre orateur. Jusqu'à ce jour, et il y a plus de vingt ans maintenant, il s'est trouvé jusque dans les rangs les plus élevés du clergé, et parmi les fidèles les plus fervents, des hommes qui se sont étonnés qu'on ait laissé se produire au jour, et que l'on ait soutenu sur la première chaire de France une telle parole ; encore aujourd'hui, une partie de l'Église de France nie toutes les qualités, toutes les distinctions de cette parole, et ne veut reconnaître que ses défauts qu'elle exagère. Triste et mauvaise conséquence des préjugés, même au sein de l'Église ! La vie du Père Lacordaire sera toujours une consolation et un appui pour tous ceux qui veulent, en dehors des choses essentielles et de foi, ne relever que de leur génie et de leur conscience. Appuyé sur une vie sainte et irréprochable, sur l'ardente sympathie qu'il a toujours

suscitée sous ses pas, sur des appuis inattendus que Dieu lui a toujours envoyés dans les moments difficiles de sa vie, le Père Lacordaire a parcouru jusqu'ici avec un éclat que les épreuves n'ont fait que relever et faire briller, une longue carrière utile à l'Église; il a porté une pierre nouvelle à la construction de cette cité de Dieu, a découvert une apologétique nouvelle, et tout en laissant à la parole plus intime du sanctuaire une forme plus recueillie, plus traditionnelle, il a tellement donné une forme nouvelle à la controverse religieuse, aux conférences philosophiques, qu'aujourd'hui un nouveau prédicateur ne peut se produire dans ce genre difficile, qu'en s'inspirant de son génie et de sa manière. C'est une des plus grandes gloires de l'abbé Affre, et une des meilleures preuves de l'élévation et de la solidité véritable de son esprit, que d'avoir soutenu au début et dans tout le cours de sa carrière, ce défenseur le plus illustre de l'Église de Dieu au XIX[e] siècle.

XV

D'autres soins du même ordre occupaient sa vie éloignée des affaires. C'est à cette époque qu'il faut rapporter des études sérieuses sur la littérature et l'histoire. Il put, dans les loisirs que lui avait faits la Providence, descendre jusqu'aux vérités les plus sim-

ples et les plus vraies, découvrir ces règles primitives qui président à la formation de la parole et de la pensée ; c'est encore à cette époque qu'il faut placer ce goût de l'art sérieux, ce reflet de lumière antique si pure, si chaude, si tempérée que l'on retrouve dans quelques-uns des monuments de sa plume, dans ceux de ses écrits qu'il put travailler davantage. Plus tard, comme archevêque de Paris, nous lui verrons publier des mandements qui sont de véritables chefs-d'œuvre de force et d'éclat majestueux ; œuvres qui se rattachent à celles de la meilleure école, et des époques les plus éloquentes de l'Église de France. Or, c'est à ce moment que son âme les élabore, s'élève jusqu'à cette hauteur ; plus tard la plume écrira et la mémoire se souviendra. C'est à ce moment que, dans cette longue allée de l'Observatoire, dans le jardin du Luxembourg, où on les voit sans cesse seul avec sa pensée, ou discutant vivement avec quelqu'un de ses amis, il se précise les points les plus attaqués, les plus en danger, il découvre le point de séparation entre la vérité chrétienne et traditionnelle, et l'opinion actuelle de la philosophie, en même temps que leur point de jonction ; il vient de saisir l'objection dans toute son étendue, avec son véritable caractère et la réponse avec toute sa force : cette réponse, il la donnera plus tard, mais c'est maintenant qu'il l'a découverte. Plus tard aura-t-il le loisir et les habitudes de la pensée ? Non, il n'aura que des moments rapides pour se souvenir. C'est encore à cette époque qu'il

faut rapporter de sérieuses études sur l'histoire; il en écrivit quelques-unes dans l'*Ami de la Religion*, journal dont les attitudes graves et l'esprit orthodoxe convenaient parfaitement à sa manière de traiter et de considérer les questions. Ce fut surtout les livres de M. Guizot qu'il étudia, et dès lors il se sépara radicalement de cet éminent esprit par toute l'énergie de ses convictions chrétiennes, et par tous les instincts de son jugement si sûr et si pratique. Quelle sympathie pouvait-il y avoir entre un historien qui ne voyait dans l'Église catholique qu'un fait humain, et celui qui avait déjà consacré toute sa vie passée, et qui devait consumer ce qu'il lui restait encore de sa carrière à parcourir, à défendre les prérogatives surnaturelles de l'épouse de Jésus-Christ? En contact avec l'esprit si rationaliste et si protestant de M. Guizot, ses instincts de foi se développaient de plus en plus, et c'est dans les longues heures de ses études et de ses analyses historiques que se fortifièrent ses destinées de pontife, défenseur de l'Église.

LIVRE TROISIÈME

I

C'est en 1840 que la Providence le jugea préparé pour cette grande mission. Jamais son action ne fut plus marquée que dans cette élection faite en dehors de toutes les probabilités humaines. Le gouvernement venait enfin d'accéder aux vœux si constants de l'évêque de Strasbourg et de lui accorder l'abbé Affre pour son coadjuteur. En le revêtant de cette dignité, il avait, sans s'en douter, ouvert les voies à la Providence et rendu possible son élévation à l'archevêché de Paris.

« Au mois de juillet 1839, écrivait-il, M. Teste, alors ministre des cultes, me fit témoigner le désir de me voir. Je ne me rendis qu'à la deuxième ou troisième invitation verbale qui me fut faite de sa part. Après un instant de conversation, il me manifesta le désir du roi de me nom-

mer coadjuteur de Strasbourg. Je partis quelques jours après pour me rendre au sein de ma famille, où je reçus l'avis que l'ordonnance royale contenant ma nomination paraîtrait vers la mi-septembre.

» J'ignore par qui fut positivement conseillée ma nomination. J'ai la certitude de ne l'avoir favorisée ni directement ni indirectement; je pus cependant soupçonner par qui fut levé un obstacle qui durait depuis six ans. L'invitation de me rendre chez le ministre me fut communiquée par M. Combalot, et la lettre que je reçus à Rodez fut écrite par M. de Salinis. Quant à la nomination elle-même, je crois, sans pouvoir l'affirmer, que M***, qui fut nommé dans ce temps-là même évêque de ***, ne dut pas y être étranger. Il inspirait à M. Teste, alors ministre des cultes, une très-grande confiance, et il était son ami intime. Par qui les conseils d'un prélat que je ne connaissais point furent-ils suggérés? Je serais porté à les attribuer à MM. de Salinis et Combalot. Quoi qu'il en soit, ma nomination, un instant résolue, fut tout à coup arrêtée. »

L'archevêque raconte alors longuement comment une opposition qui s'était formée contre lui à Strasbourg et dont nous avons déjà dit un mot, fit suspendre sa nomination à ce siége, en obtenant pour le roi une lettre d'un des premiers archevêques de France, exprimant l'opinion que l'évêque proposé pour le siége de Strasbourg serait plus apte à en remplir un autre. Il explique comment cette lettre, écrite dans un but hostile, fut la source

de sa nomination à l'archevêché de Paris. « Cette lettre, dit-il, fut la cause d'un nouveau retard et l'occasion de ma nomination à l'archevêché de Paris. Si j'avais été nommé coadjuteur de Strasbourg vers le mois de septembre, j'aurais été préconisé et sacré au mois de décembre; je serais parti pour mon diocèse vers la fin du même mois. Personne n'aurait pensé à me nommer vicaire général capitulaire, et si je n'avais pas rempli ces fonctions, le roi ne m'aurait certainement pas enlevé à un vieillard de quatre-vingt-quatre ans pour me nommer archevêque de Paris. » Plus loin, plongeant encore plus avant dans les vues de la Providence, l'archevêque de Paris, trouvant toujours à s'étonner devant le prodigieux enchaînement de circonstances qui le portèrent sur le siége de saint Denis, fait le singulier rapprochement qui suit : « Cette intervention, dit-il, en revenant sur le fait que nous venons de rapporter, cette intervention de l'archevêque de *** devait avoir un singulier résultat. Je ne dirai pas qu'il fut malheureux pour lui, car ce serait une grande erreur de croire que l'archevêque de Paris n'est pas exposé à plus de peines et à plus d'ennuis que l'archevêque de ***. Mais enfin, s'il n'avait pas retardé ma nomination, comme coadjuteur, pendant un mois et demi, on n'aurait jamais pensé à moi pour le grand diocèse qui m'est échu, et il aurait été appelé à porter ce lourd et immense fardeau. »

II

Le chapitre métropolitain, en plaçant le nouveau coadjuteur à la tête des grands vicaires capitulaires chargés de l'administration diocésaine pendant la vacance du siége, donna un nouveau motif à cette élection qui, cependant, conserve un caractère tout à fait exceptionnel et extraordinaire. « J'étais encore à Paris le 31 décembre, dit l'archevêque de Paris en racontant son élection de vicaire général capitulaire ; le même jour, un chanoine, M. Mourdin, concevait le projet de me nommer vicaire général capitulaire ; il le proposait d'abord à un de ses confrères, M. de Sambucy, et, de concert avec lui, ils le firent adopter de suite à la moitié du chapitre et ils le faisaient triompher le lendemain, 1er janvier 1840, après deux tours de scrutin.

» Ma première pensée fut une pensée d'étonnement, lorsque l'on m'avertit au commencement de la séance que j'allais être nommé. Les autres membres du chapitre, parmi lesquels il y en avait un au moins qui croyait qu'un évêque nommé n'était pas éligible, furent également fort surpris : MM. Mourdin et de Sambucy leur avaient laissé ignorer leurs projets.

» Pendant les deux premiers tours de scrutin, je réfléchis s'il ne serait pas plus à propos de refuser des

fonctions qui m'enlèveraient un temps précieux plus naturellement dû à mon futur diocèse. Mais la considération que ce nouveau diocèse ne me connaissait pas, et que le suffrage du chapitre de Paris serait une recommandation auprès de lui, furent le motif principal de mon acceptation.

» Je n'ai pas besoin de dire que la possibilité de devenir archevêque de Paris ne me vint pas un seul instant à l'esprit. Un simple prêtre, grand vicaire d'un archevêque disgracié, nommé depuis un mois seulement à un titre de coadjuteur, repoussé pendant dix ans par le gouvernement, parce qu'il connaissait sa conduite très-indépendante à Amiens, qu'il n'ignorait pas l'esprit dans lequel il avait vivement combattu trois ans auparavant ses prétentions sur les biens ecclésiastiques, n'aurait jamais pu concevoir qu'on ferait pour lui ce qui aurait paru à peine possible pour le prêtre le plus en faveur, alors même qu'il aurait été déjà nommé à un siége. Et en effet, on ne nomme presque jamais un simple prêtre à un archevêché; comment me nommer à l'archevêché de Paris !

» Quel est l'homme qui n'est pas séduit quelquefois par des chimères ? Eh bien ! je puis protester que, même dans les rêves de ce genre, je n'ai jamais pensé à être archevêque de Paris. Ce rêve devint pourtant une réalité.

» On a pu juger, d'après ce que j'ai dit jusqu'ici, que si mon isolement, plus grand qu'il ne l'aurait été dans

une ville de province, que si le parti de ne cultiver aucuns personnages influents, à ce point que je ne les connaissais pas même de vue, devaient détourner l'attention du gouvernement, ils devaient aussi éteindre les oppositions par le seul effet du temps et de l'oubli. »

III

Quels furent les candidats présentés tour à tour par les différentes opinions qui s'agitaient autour du pouvoir? Nous allons laisser le prélat vous le dire lui-même.

« Revenons à ma nomination. J'ignore à quelle époque mon nom pour le siége de Paris fut prononcé pour la première fois. Je ne pourrais rendre non plus la surprise que m'aurait causée la pensée de devenir archevêque de ce grand siége, si, pendant longtemps, je ne l'eusse regardée comme une chimère. Peut-être commença-t-on à s'occuper de moi au commencement de février, peut-être au mois de mars. Il est certain qu'on n'y pensa nullement tant que le cardinal de la Tour d'Auvergne n'eût pas formellement refusé. Le gouvernement le désirait vivement, et, après plusieurs refus, M. Thiers essaya encore d'une nouvelle tentative qui demeura sans succès. Il fut certainement question de moi au mois d'a-

vril, surtout dans le mois suivant jusqu'au 26 mai, jour de ma nomination.

» Les noms de plusieurs prélats, tous très-dignes et qui auraient conduit le diocèse de Paris mieux que moi, furent prononcés dans le public et discutés probablement dans les conseils de la couronne.

» En première ligne, étaient M. Blanquart de Bailleul et M. Mathieu ; le premier, évêque de Versailles, aujourd'hui archevêque de Rouen, était vivement repoussé par les deux ministres des cultes qui se succédèrent en 1840, malgré sa piété et toutes ses autres qualités qui le recommandaient. Le second, qui était déjà archevêque de Besançon, ne fut pas agréé par le roi. J'ai toujours ignoré le motif de cette double opposition. Le nom de l'évêque de Rodez, aujourd'hui archevêque de Cambrai, et celui de l'évêque de Périgueux, aujourd'hui archevêque de Reims, furent prononcés ; mais je ne pense pas que ces deux prélats, d'ailleurs si distingués, malgré leurs titres bien établis, aient été l'objet d'une discussion sérieuse. J'ignore, du reste, pourquoi ils furent repoussés. J'ai des raisons de croire que le gouvernement pensa plus sérieusement à l'archevêque de Bordeaux. »

IV

L'archevêque de Paris raconte très au long les oppositions si vives qui furent faites à sa nomination, et il

nous peint avec simplicité quelle était sa conduite pendant ce temps-là.

« Quoi qu'il en soit, pendant que l'opinion se partageait entre divers candidats, je m'occupais de l'administration capitulaire, évitant la rencontre des hommes politiques et ne parlant au clergé que des affaires dont j'étais chargé par suite de mes nouvelles fonctions.

» L'administration capitulaire devant se borner à conserver et à pourvoir aux nécessités du moment, offre peu de difficultés sérieuses, même à Paris où elle est néanmoins moins facile que partout ailleurs. Je n'eus donc aucune occasion de résister, je n'en eus pas davantage d'être agréable au gouvernement ; le clergé n'avait ni à louer ni à se plaindre à l'occasion d'une administration aussi restreinte par sa nature même et qui n'est d'ailleurs que transitoire. Si elle ne rencontrait pas d'obstacle, elle ne lui en suscitait aucun. On a dit, à ce qu'on m'a assuré depuis : Pourquoi irions-nous chercher au loin ce que nous avons près de nous? Ce qu'il nous faut, c'est surtout un archevêque qui se mêle de ses affaires et de celles de son clergé, et ne s'occupe point des nôtres. L'attitude passive dans laquelle la prudence m'invitait à rester fut précisément ce qui avait plû davantage au roi et à son gouvernement. »

V

Cette paix et cette solitude étaient quelquefois accidentées par des faits assez bizarres, tels qu'il en arrive assez souvent dans des moments aussi agités que ceux d'une élection importante. « Quelques jours après la vacance du siége, nous dit-il, j'eus l'occasion de manifester la conduite que je me proposais de tenir, dans la réponse que je fis à une question pour le moins fort singulière. Un de ceux qui s'opposaient le plus à ma nomination vint me trouver et me dit : « Que pensez-vous qu'il faudrait faire pour avoir un bon archevêque ? » Certes il ne prévoyait pas, et j'étais plus éloigné que lui de prévoir ce qui est arrivé depuis. S'il avait fallu parier pour ce que je deviendrais en cessant d'être coadjuteur, j'aurais parié cent contre un pour ma promotion à Gap plutôt que pour ma promotion à l'archevêché de Paris.

» Je répondis au présomptueux questionneur : « Voici
» mon cher ami, ce qui arrivera. Le roi exprimera un
» préférence, les ministres en exprimeront une autre
» diverses opinions qui vont se manifester et qui seron
» plus ou moins consultées, se croiront aussi en droi
» de faire un choix. Avant deux mois, nous n'avon
» rien de mieux à faire que de garder le silence. Si
» à cette époque, un prélat nous semble plus dign

» que les autres, et qu'il ait d'ailleurs en sa faveur
» des chances que nous ne pouvons lui donner, nous
» pourrons essayer de mettre un grain dans la ba-
» lance. »

» Je le gardai en effet ; mais mon interlocuteur se hâta d'agir dès le lendemain, jusqu'à un quart d'heure avant la signature de l'ordonnance qui me nommait. Il était chez M. Thiers à midi moins un quart : l'ordonnance fut signée à midi, et, jusqu'à ce moment, je m'étais imposé une telle réserve, que j'omis plusieurs démarches réclamées par l'intérêt du diocèse, de peur qu'elles ne fussent attribuées par mes adversaires à un intérêt personnel.

» Je fus nommé le 26 mai 1840. Il est certain que la volonté du roi fut décisive dans le choix que l'on fit de moi. D'où j'ai pu conclure que le suffrage des amis de M. de Lamennais fut sans influence au moins directe. Je n'en dirai pas autant de ma conduite vis-à-vis M. Lacordaire. Il est probable qu'elle dut me concilier une classe assez nombreuse, bien qu'elle ne fît aucune manifestation qui me soit parvenue. Du reste, le roi avait fort peu de sympathie pour ce célèbre prédicateur, et si je cite l'influence de celui-ci, c'est parce que les princes comme les autres subissent plus ce que j'appellerai une influence réfléchie, qu'une influence directe. Les autres amis de M. Lacordaire n'avaient pas plus d'influence sur MM. Thiers, Vivien, de Rémusat et leurs collégues, que sur le roi.

» Je dois présumer avec assez de fondement que l'opposition de M. Dupanloup et de ses amis, jointe à celle de quelques personnes du faubourg Saint-Germain, rendit plus vive, loin de la ralentir, la volonté du roi. Les classes si influentes de la magistrature, du barreau, du commerce, les membres des deux chambres et de la haute administration, n'eurent pour moi d'autres sympaties que celle qu'ils auraient eues pour tout autre archevêque pris dans la bourgeoisie. L'attitude du clergé de Paris fut jugée aussi favorable qu'elle pouvait l'être au milieu des vœux, d'ailleurs assez divergents, en faveur de deux ou trois prélats. Le roi ne fut pas trompé. A peine étais-je nommé, que le clergé de toutes les paroisses venait me complimenter de manière à me faire croire qu'il était favorablement disposé.

» A Rome, il y eut, par suite de la correspondance dont j'ai parlé plus haut et de quelques autres manœuvres émanées du même parti, une certaine hésitation qui ne tarda pas à disparaître.

» L'administration capitulaire continua, après ma nomination, jusqu'au 1er août 1840, aussi pacifiquement que depuis le 1er janvier jusqu'au 26 mai. »

VI

Nous avons remarqué que parmi les influences que l'on peut supposer avoir préparé les voies à sa nomination de l'archevêché de Paris, l'archevêque parle de celles de quelques anciens disciples de M. de Lamennais et de celle du Père Lacordaire. Il vient de reconnaître qu'elles ne furent pas directes sur la volonté du roi et sur celle des ministres. Mais ailleurs il leur accorde une influence indirecte, et l'on me permettra de citer ce qu'il en dit. La longueur de ces citations disparaît devant leur importance. Il n'est point sans intérêt de voir comment la douceur toute évangélique qu'il montre à l'égard des hommes qui s'étaient égarés, agit sur sa destinée. L'on n'hésitera pas non plus à le suivre dans les longs détails dans lesquels il entre par rapport au Père Lacordaire. Cette appréciation empreinte, plutôt de modération et de réserve que d'entraînement, cette appréciation d'un esprit sous tous rapports absolument différent de celui du célèbre dominicain, n'est point inutile à la gloire de celui qui est ainsi jugé, et l'archevêque de Paris, en lui accordant la première des influences à laquelle s'arrête son esprit, qui veut découvrir celles qui lui ont préparé les voies à Paris, lui rend un témoignage flatteur pour une grande âme. Dans le passage de ses mémoires que je cite, l'archevêque

de Paris vient de se demander quels sont les faits qui ont changé la vie si calme qu'il s'était faite à Paris pour une vie si agitée. Le premier de ces faits, dit-il, je cite textuellement, concerne le Père Lacordaire :

« Je venais de lire l'écrit dans lequel il avait consigné une rétractation qui me parut pleine de candeur. Je conçus dès lors pour lui un véritable attachement; j'admirais aussi son talent, et sans en dissimuler les graves défauts, je crus y trouver les traits qui décèlent une grande âme et les dons d'une intelligence privilégiée.

» Peu de temps avant que je connusse le Père Lacordaire, il avait donné dans la chapelle du collége Stanislas, une suite de conférences qui avaient excité parmi les jeunes gens le plus vif enthousiasme. Malheureusement elles produisirent l'effet opposé sur quelques auditeurs inquiets, non sans raison, de tout ce qu'il a d'extraordinaire et de hasardé dans le fond des idées, de hardi ou de téméraire dans certaines expressions. Cette inquiétude était d'autant plus excusable que M. Lacordaire avait été un des rédacteurs de l'*Avenir*. Si ceux qui se plaignaient avaient été à l'abri de tout soupçon de rivalité, leur zèle contre le jeune conférencier eût été probablement moins ardent ; mais on les accusait, à tort sans doute, de se venger du peu d'intérêt qu'ils avaient excité en essayant de fermer la bouche à un rival qui avait reçu un accueil plein d'enthousiasme.

» L'archevêque alarmé exigea que les conférences fussent écrites et soumises à son examen, avant d'être prononcées en public. M. Lacordaire refusa, alléguant qu'il perdrait tous ses avantages, s'il ne pouvait improviser tout au moins l'expression de ses pensées.

» Je crus devoir plaider sa cause, sans me dissimuler les inconvénients d'une improvisation sur les matières qu'il traitait ; mais je pensais que ces inconvénients perdaient une grande partie de leur gravité, à raison du caractère si droit et si franc de l'abbé Lacordaire. Il est, en effet, on ne peut plus éloigné de l'esprit de secte, très-disposé à écouter les conseils des personnes qui s'intéressent à lui. Je pouvais donc espérer que si une assertion inexacte lui échappait, ce ne serait pas une erreur volontaire, et encore moins une erreur opiniâtre, qu'elle ne ferait jamais la matière d'un débat, mais disparaîtrait avec l'improvisation qui l'avait produite.

» Une expérience de quatre ans a confirmé depuis cette prévision, comme aussi elle m'a fait regretter qu'un si grand nombre de nos prédicateurs adoptassent, sinon le même genre de prédication, du moins cette manière vague qui touche à tous les sujets et n'en approndit aucun. La belle méthode de Bossuet et de Bourdaloue sur des sujets différents, et avec des applications propres aux erreurs de notre époque, est bien préférable.

« Mais, tout en désapprouvant la méthode, je trouvais d'abord que, malheureusement, beaucoup de prédicateurs contemporains n'en avaient pas une meilleure, et

que s'ils évitaient certaines expressions regrettables, ils manquaient des admirables ressources que possède le célèbre abbé pour intéresser et captiver un auditoire.

» Je parlai donc en sa faveur à l'archevêque, lui faisant remarquer combien les temps étaient différents ; que si nous avions à regretter de n'avoir plus comme autrefois une Sorbonne toute prête à frapper une proposition mal sonnante, nous n'avions pas non plus de personnes disposées à s'emparer de celles qui pouvaient échapper à M. Lacordaire; qu'il pouvait craindre, au contraire, que cet ecclésiastique ne devînt, sans le vouloir, un prétexte pour la jeunesse chrétienne de se plaindre du premier pasteur, de se séparer de lui, tandis que sa conduite depuis deux ans faisait espérer une grande docilité, c'est-à-dire la disposition la plus opposée au caractère des novateurs. L'expérience prouve en effet que les sectes auraient été étouffées dans leur germe, si elles n'avaient eu pour chefs des hommes pleins d'entêtement et d'orgueil. Ces observations ne produisirent pas d'abord leur effet, car la permission de prêcher fut retirée à l'abbé Lacordaire.

» Peu de temps après elle lui fut rendue; et j'ai quelque raison de penser que l'archevêque de Paris se détermina par suite des motifs que je viens d'indiquer. La condition d'écrire les conférences en entier ne fut plus exigée, mais le prédicateur devait soumettre son canevas à un des grands vicaires du diocèse. Autant que je puis m'en souvenir, l'archevêque lui permit de

choisir entre M. l'abbé Carrière, savant théologien, membre de la société de Saint-Sulpice, et moi. Je fus préféré par l'abbé Lacordaire, sans doute à cause de l'intérêt particulier que je lui avais témoigné. Les conférences eurent lieu, non plus dans une chapelle, mais à Notre-Dame. Je suis certain que la chaire de cette basilique ne fut point désirée par celui qui devait attirer autour d'elle un si nombreux concours. J'ai des raisons de penser que les personnes qui jugeaient sévèrement le jeune conférencier, furent favorables au choix qui fut fait de cette église; ils espéraient que l'épreuve serait défavorable, et parvenir ainsi, par ce moyen assez peu loyal, à faire tomber une renommée dont l'influence leur paraissait dangereuse.

» Ils furent trompés dans leur attente; mais l'abbé Lacordaire, après des succès éclatants, renonça de lui-même à en poursuivre le cours. Il partit pour Rome après le carême de 1836, et peu de temps après entra dans l'ordre de Saint-Dominique.

» J'ignore qu'elles influences agirent auprès de l'archevêque; je me borne à signaler quelques faits certains. Le premier fut l'approbation solennelle donnée par le bon archevêque qui, immédiatement après le dernier discours, dès la première station, proclama le prédicateur un nouveau prophète, et après la seconde station un nouveau Chrysostome. Cette approbation donnée en présence d'un immense auditoire était sincère; elle était conforme à la satisfaction qu'il me ma-

nifesta à moi-même plusieurs fois dans des conversations intimes. C'est à ce point qu'aux observations critiques que je lui faisais, il se bornait à répondre : ***Mais non, c'est très-bien.*** A peine l'abbé Lacordaire était-il parti pour Rome, que les dispositions de l'archevêque furent entièrement changées. Sans doute qu'on fit revivre les premiers scrupules ; il est également à croire qu'il fut mécontent de quelques lettres un peu sèches du célèbre conférencier. Enfin le prélat regarda comme singulier qu'un ordre aussi étranger aux mœurs et aux idées du XIX siècle, que l'était l'ordre de Saint-Dominique, devînt l'asile d'un prêtre plus imbu qu'aucun de ses confrères des idées modernes, idées du reste qu'il cherchait de son mieux à faire servir au triomphe de l'Église catholique.

» Pour en revenir à ce qui me concerne, il est à présumer que le faible appui que je donnai à l'abbé Lacordaire me rendit la jeunesse favorable, et me donna une réputation que j'ambitionnais assurément fort peu, celle d'avoir plus de largeur dans les idées, et de m'affranchir plus facilement que mes collègues des anciennes routines.

» Je fus du reste si peu averti de cette disposition, que je ne l'ai soupçonnée que plusieurs années après, et lorsque j'ai essayé de m'expliquer la faveur que ma nomination obtint dans un certain monde.

» Peu de temps après les deux stations de l'abbé Lacordaire, quelques anciens disciples de M. de Lamennais, me manifestèrent une confiance qui avait sans doute

pour motif ma conduite envers eux et qui ne pouvait venir de la ressemblance de nos opinions ; car, sous ce rapport, j'avais franchement manifesté combien je leur étais opposé. J'exprimai sur leur compte à l'archevêque de Paris, une manière de voir différente de la sienne. Je pensais que leur soumission si prompte méritait d'être encouragée comme l'avait été celle de tous les dissidents, lorsqu'après de grandes divisions, ils manifestaient un désir sincère de se soumettre à l'Église.

» Quoi qu'il en soit, quelques ecclésiastiques qui avaient appartenu à ce parti, et qui connurent ma manière de voir, proclamèrent assez haut combien ils m'étaient favorables. »

VII

Ces influences n'étaient qu'indirectes. Quoiqu'aucune d'elles n'ait été déterminante, quoique ce soit à la volonté toute personnelle du roi qu'il faille faire remonter cette élection toute providentielle, il y eut néanmoins des influences qui ne furent point inutiles sur l'esprit de ceux qui conseillaient la couronne, et qui firent paraître plus acceptable le choix du monarque. Trois hommes entre autres s'employèrent activement à faire accepter le nom du coadjuteur de Strasbourg, et ces trois hommes se trouvent réunis par la pensée qui leur

trouve un point de contact frappant, malgré leurs nombreuses différences. M. l'abbé Combalot, le célèbre curé de Notre-Dame des Victoires, et M. le comte de Montalembert, embrassèrent avec ardeur la cause de cette nomination, et la firent réussir. En face d'un rationalisme débordant de toutes parts, ces trois défenseurs de l'Église s'étaient trouvés réunis dans des efforts communs, mais efforts qui en chacun d'eux avaient un caractère tout à fait différent, et portaient sur des points divers de cette défense commune. L'abbé Combalot avait voué tout son talent à la défense du dogme chrétien, sans chercher aucune conciliation entre la parole traditionnelle de la foi, et les systèmes des libres penseurs, tandis que le curé de Notre-Dame des Victoires restaurait la prière antique, les réunions familières et confiantes aux pieds de la sainte Vierge, et opposait au scepticisme moderne, le spectacle de la foi la plus naïve et la plus primitive. M. de Montalembert avait porté son courage, les efforts de son éloquence, les espérances de sa politique croyante et régénératrice à l'extérieur de l'édifice, et défendait l'Église dans ses points de contact avec les affaires publiques. J'ose espérer qu'en approfondissant ces rapports, on ne les trouvera nullement chimériques, et comme il est de fait que ces trois défenseurs de l'Église de France furent, avec des influences diverses, les patrons avoués et publics de le nomination du coadjuteur de Strasbourg à l'archevêché de Paris, l'on trouvera, je le pense, une

véritable satisfaction d'âme à voir le choix de la Providence se déclarer par les efforts d'hommes dont personne ne peut contester du moins le désintéressement et le zèle pour l'Église.

VIII

Il me semble qu'il y a une satisfaction d'âme non moins grande à se rendre compte du désintéressement et du détachement de celui qui fut l'objet de ces nobles sympathies, et dont la nomination couronna de tels efforts. Le coadjuteur de Strasbourg ne refusa pas plus l'archevêché de Paris, qu'il n'avait refusé la coadjutorerie de Strasbourg. Il l'accepta même avec si peu d'hésitation, qu'il est à croire que beaucoup s'y trompèrent et crurent qu'il avait désiré, sinon brigué, cette haute dignité. Simple et vrai dans tous ses actes, toujours docile à la voix de la Providence, il accepta par amour du bien, le poste éminent auquel il avait été appelé. Il n'avait rien fait pour l'obtenir; il ne fit rien pour l'éviter. Du moins, il ne fit rien directement pour l'éviter; car toutes les fois qu'il s'était présenté un devoir dont l'accomplissement devait éloigner de lui toutes les probabilités d'un choix semblable, il n'avait pas reculé. Chose admirable, et qui est bien digne d'attirer les regards de tous ceux qui doutent de l'intervention de la Provi-

dence dans les choses humaines, ce fut l'homme qui avait été le plus énergique contre le pouvoir de juillet, qui fut choisi par ce même pouvoir pour le premier siége de l'Église de France. Le doigt de Dieu était là, et l'élu de la Providence le sentait au fond de son cœur. Il ne fut ni ébloui ni effrayé de sa nouvelle fortune. Le sentiment de sa valeur personnelle n'est point un écueil pour l'homme sincèrement religieux ; plus il sait que Dieu a fait en lui de grandes choses, plus il se porte avec ardeur vers les actes les plus sublimes de désintéressement et de sacrifice.

IX

L'on nous pardonnera d'insister sur cette élection du grand archevêque. Presque toujours les destinées humaines présentent un tissu fort serré, et leur commencement n'est presque jamais disparate avec leur fin et leur conclusion. Ce sont les élections nées de motifs temporels qui ont couvert dans tous les temps l'Église de Jésus-Christ des fléaux les plus terribles, tandis que ce sont d'autres élections, où tout est providentiel, qui ont été toujours la source de sa régénération. Or voici, ce nous semble, qui peint parfaitement la sainte confiance en Dieu, et l'absence de tout désir humain dans

le cœur du nouveau pontife. Lorsque son nom commença à se répandre comme celui du successeur de M. de Quelen, un de ses amis lui demanda s'il se laisserait faire archevêque de Paris. *Je crois qu'oui,* répondit-il naïvement. Son ami chercha à le dissuader, et lui rappela le sac de l'archevêché, et comme il le trouvait inébranlable : « Voulez-vous donc, lui dit-il, vous faire tuer dans une rue de Paris? *Pourquoi pas?* répondit-il; *si Dieu le veut, j'y consens.* » Cette disposition de son âme était si peu une exaltation passagère, et elle appartenait à un cœur si naïvement abandonné entre les bras de Dieu, que quoique n'ignorant nullement tout ce qu'un parti fort actif faisait en sa faveur, il ne connut son élévation que lorsqu'elle était déjà répandue partout. Le premier qui la lui apprit d'une manière certaine, fut le vénérable curé de Saint-Antoine. « J'allai chez Mgr Affre, » nous a-t-il raconté et quelle fut ma surprise, lorsque ce » fut lui-même qui vint m'ouvrir. Comment, Monsei- » gneur, lui dis-je, c'est donc Votre Grandeur qui vient » elle-même m'ouvrir! — *Oui,* mon cher curé, car me voici » au moment de mon départ, et j'ai envoyé mon domesti- » que me faire des commissions. — Votre départ! et pour » où? — Mais pour Strasbourg; l'évêque a besoin de moi; » c'est l'époque des confirmations; je me fais sacrer di- » manche dans la chapelle de Saint-Sulpice, et je pars » lundi. » — Le curé de Saint-Antoine, qui connaissait déjà sa nomination au siége de Paris, voulant voir s'il ne parlait pas ainsi pour plaisanter, continua, et lui

dit : « Mais, Monseigneur, dimanche vous n'aurez au-
» cun curé à votre consécration ; ils sont tous nécessai-
» res dans leurs églises ce jour-là.— Eh ! qu'ai-je besoin
» d'eux? » repartit l'archevêque élu sans le savoir. Ce fut alors que le curé de Saint-Antoine lui raconta qu'ayant rencontré dans un salon le ministre des cultes, il avait annoncé à cette société que l'Église de Paris avait un archevêque (1). Un instant après, celui-ci reçut sa nomination. Mais la Providence avait voulu qu'il en eût la première nouvelle de la bouche du prêtre qui devait le recevoir le premier dans ses bras, après qu'il eût été frappé à mort (2).

(1) Quelque surprenante que l'on puisse trouver cette ignorance de l'archevêque jusqu'au dernier moment, de ce qui le concernait si fort, il n'est point douteux qu'averti des dispositions du roi à son égard, il a dû douter de leur réalisation, car il ne s'en occupait nullement, n'était informé de rien, ne voyait personne du pouvoir, et ne pouvait croire à une vocation si extraordinaire.

(2) L'on verra que ce fut dans le presbytère de Saint-Antoine que l'archevêque fut porté après sa blessure.

LIVRE QUATRIÈME

I

La préconisation de l'abbé Affre eut lieu le 13 juillet au Quirinal. Grégoire XVI fit accompagner les bulles d'un bref qu'il adressa au nouvel archevêque, et dans lequel il lui donna les plus vifs témoignages d'estime et d'affection. C'était déroger aux anciens usages, mais tout devait recevoir un caractère nouveau dans cette manifestation plus expresse des desseins de la Providence.

Ce fut le 6 août suivant qu'eut lieu dans la métropole de Paris le sacre du nouvel archevêque, le jour même où l'Église célèbre la fête de la Transfiguration de Notre-Seigneur. Deux cents ans s'étaient écoulés depuis qu'un pareil spectacle n'avait été offert.

II

Celui que Dieu élevait sur le siége de Paris avait appris dans d'autres églises à gouverner le troupeau de Jésus-Christ, mais la houlette pastorale n'avait pas été encore remise dans ses mains. Or, il convenait que le nouveau Denis, héritier du nom et des vertus de notre premier apôtre, reçût l'onction sainte dans la cité même que son glorieux patron avait illustrée. Il fallait que le peuple de cette grande ville pût se rappeler huit ans plus tard, dans cette même église, que le pontife qui venait de lui donner sa vie, lui avait en ce jour-là donné son cœur.

III

Le jour même choisi pour la cérémonie du sacre, semble avoir été une prophétie de l'avenir. Ce jour fut celui de la Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Si le peuple qui y assistait avait pu soulever un coin du voile qui couvrait les glorieuses destinées du nouvel archevêque, au lieu de s'arrêter à le contempler sur la sainte montagne dans la splendeur de sa nouvelle dignité, il aurait entendu ce langage secret et toujours

compris des âmes saintes, qui parlait déjà au pontife de sacrifice et d'immolation.

Moïse et Élie, la loi et les prophètes, le drame évangélique tout aussi bien que les impressions les plus intimes de la grâce, ne disaient-ils pas à celui qui venait d'être oint au nom du Seigneur, ce que le Christ avait entendu dans son mystérieux entretien, et ce qu'il répétait à ses disciples en descendant du Thabor et en s'entretenant avec eux de sa passion et de sa mort. Ce qu'il y a de certain, c'est que le mandement que l'archevêque de Paris adressa à son peuple le jour même de son sacre, fut l'expression de ces pensées prophétiques : voici comment il le termine : « Nous avons une hostie pacifique, et le fruit de la religion tout entière est renfermé dans cette prière que l'Église a reçue de Jésus-Christ, et qu'elle met dans la bouche de l'évêque : La paix soit avec vous. Notre arrivée parmi vous sera donc comme celle de cet ancien prêtre d'Israël : comme lui *nous ne venons ni gouverner, ni troubler la cité ; nous venons offrir une victime.* »

IV

La charge épiscopale, déjà si imposante par elle-même, devenait plus difficile encore en raison des circonstances et du caractère des hommes avec lesquels l'archevêque

de Paris entrait en relation. Les peines et les contradictions que son prédécesseur avait éprouvées devaient lui présager des jours difficiles ; mais il n'en fut pas effrayé. Déterminé à maintenir à tout prix les droits sacrés de l'Église, il était devenu, par sa confiance en Dieu, inébranlable comme une montagne. Aussi aborda-t-il les dépositaires de l'autorité avec cette noble franchise qui ne connaît pas les détours de la flatterie, résolu tout à la fois à faire au maintien de la paix tous les sacrifices personnels qui seraient en son pouvoir, et à ne rien céder des droits de la vérité et de la justice. Sa conduite jusqu'à la fin de sa vie fut l'expresion constante de ce principe. De son côté le roi, craignant de voir l'archevêque renouveler l'opposition de son prédécesseur, et voulant se l'attacher, lui prodigua d'abord les plus vifs témoignages d'amitié et les offres les plus flatteuses ; il devait même, disait-il, demander sa promotion au cardinalat. Mais cette harmonie si désirable ne devait pas subsister longtemps, et elle devait cesser au moment où commençait la lutte du droit avec l'usurpation, de la justice avec d'étroites préoccupations personnelles, de la liberté avec le monopole. Le projet de loi sur l'enseignement secondaire, porté à la Chambre des députés au commencement de l'année 1841, donna lieu aux premiers dissentiments.

V

Le projet de 1841 avait deux effets désastreux, celui d'abord de soumettre forcément les enfants des familles chrétiennes à une éducation trop souvent impie, en ne leur laissant d'autre porte ouverte pour toutes les fonctions publiques que celle de l'Université ; celui, en second lieu, de détruire l'éducation cléricale, et de tarir les sources du sacerdoce, en soumettant les écoles ecclésiastiques à des mesures qui les frappaient au cœur. Nous verrons successivement ce que fit le nouvel archevêque dans ces deux directions différentes, et pour combattre ces deux funestes effets du refus de liberté. Nous le verrons luttant contre ces deux obstacles avec force et douceur, avec courage et modération.

VI

Il se plaça tout d'abord à la tête de ce mouvement, et je dirai plus tard dans quel sens. Ce n'est pas lui qui le suscita ; à vrai dire, ce mouvement n'appartenait à personne en particulier et venait de tout le monde ; cette liberté d'enseignement, restée en arrière de toutes les autres, de la liberté de conscience, de la liberté de la

presse, arrivait à marches forcées par toutes les voies de la société, comme un retardataire dans un mouvement général, étonné de se trouver seul et voulant rejoindre ses compagnons. Ce ne fut donc ni l'archevêque de Paris ni personne qui fut l'auteur de ce mouvement; ce furent toutes les consciences honnêtes unies à toutes les consciences libres et indépendantes. L'archevêque de Paris ne fut même pas le premier à faire entendre sa voix au public. Il crut plus digne de lui et de la dignité royale à laquelle il s'adressait, de faire entendre directement ses plaintes et ses demandes au roi et à son conseil. Sans improuver les réclamations extérieures et auxquelles la presse prêtait sa puissance, les jugeant même nécessaires dans une certaine mesure, il tint personnellement une conduite opposée, et lorsque son mémoire au roi fut jeté dans le public, ce ne fut pas par lui, mais contre son gré, ainsi que nous le verrons tout à l'heure. Il ne se servit de la publicité que pour traiter la question comme un auteur qui discute, et non comme un évêque qui réclame. Le parti qui marchait enseignes déployées à la conquête de cette liberté, avait pour chef avoué un autre évêque, qu'une noble indépendance, un rare savoir, une parfaite exactitude et beaucoup d'éloquence venaient de signaler à l'attention publique. L'archevêque de Paris lui laissa prendre ce rôle important au sein de son propre diocèse sans envie et sans regret. On le voit, au contraire, dans un mémoire adressé à tous les évêques de France à propos de la circulaire ministé-

rielle du 5 avril 1844, indiquer les mémoires de cet évêque (1) comme les plus importants et les meilleurs. On le voit, dans ce même écrit, couvrir de sa protection et de son autorité la phalange la plus vive dans son attaque, la plus ardente au combat, la plus intrépide de toutes celles qui composaient cette belle armée enrôlée sous les drapeaux de la liberté d'enseignement.

« Si ces écrivains, dit-il aux évêques, discutent trop » vivement, ne sont-ils pas excusables en présence des » journaux, organes avoués du gouvernement? Les pre- » miers manquent parfois de mesure en parlant d'une » institution dont le moindre inconvénient est de faire » peser un joug bien lourd sur toutes les écoles, et en » particulier sur les écoles ecclésiastiques ; les autres » livrent au mépris la religion catholique, sa hiérar- » chie, ses dogmes. Personne n'est trompé sur le sens » des mots qu'ils ont nouvellement introduits dans le » jargon philosophique ; les *prétentions de la sacristie* » sont tout simplement les droits de l'épiscopat. » Voici d'ailleurs un fait qui prouvera autant que ces belles paroles la noble conduite de l'archevêque de Paris, blâmant en particulier et devant ceux qu'il désapprouvait, les attaques trop vives de quelques plumes influentes de la défense religieuse, et les défendant d'ailleurs en toute autre occasion. A peu près à l'époque où furent écrites les paroles que nous venons de citer, le prélat se trouvait à la campagne, chez le ministre des cultes, M. Mar-

(1) Mgr Parisis, alors évêque de Langres, aujourd'hui évêque d'Arras.

tin (du Nord). Le ministre attaquait vivement; l'archevêque défendait pied à pied. Enfin, fatigué de cette attaque opiniâtre, il se tourne vers un de ses grands vicaires, qu'il connaissait pour désapprouver en toutes circonstances cette polémique ardente et acérée : «Monsieur le ministre, lui dit-il en riant, voilà mon grand vicaire qui me répète tous les jours ce que vous venez de me dire; je vous en prie, adressez-lui vos plaintes, vous vous entendrez bien ensemble.» Le grand vicaire se trouva aussi noble que son archevêque, qui n'oublia jamais plus de telles paroles : « Vous vous trompez, Monseigneur, répondit-il très-vivement, ce sont mes amis, et il se mit à faire leur éloge. »

VII

Cependant il ne craignit pas de s'exposer à de fausses appréciations, qui sont toujours largement octroyées à la modération dans les luttes ardentes, pour conserver à celle-ci, autant que cela dépendait de lui, le caractère de la justice et de l'équité. Deux écrits, qui parurent successivement, l'un intitulé le *Monopole universitaire* et l'autre le *Miroir des colléges,* attaquaient l'Université par de mauvais moyens et manquaient de vérité, en présentant le tableau de tous les vices et même de quel-

ques crimes sortis du sein de l'Université, sans rien dire de ce qu'elle avait pu produire de bon et d'utile. C'était là un mauvais moyen d'attaque. N'était-il pas à craindre que l'on ne retournât contre le clergé cette terrible épée, et qu'on ne présentât une semblable peinture de ce que, à tort ou à raison, l'on peut toujours reprocher à un corps aussi nombreux, quoiqu'il soit incontestablement celui qui offre le moins de prise à de telles attaques ? L'archevêque craignait de sanglantes représailles, et il n'est point prouvé que, pour avoir attendu, l'on ne se soit pas vengé de la même manière. C'est ce qui le porta à condamner ces deux écrits ; la condamnation du premier servit à faire briller sa douceur, et à faire éclater combien il savait maîtriser les mouvements de son cœur. Un vieillard, qu'il estimait et qu'il vénérait profondément, né dans les mêmes montagnes que lui, et qui était un des plus nobles représentants de ce vieil épiscopat français, Mgr l'évêque de Chartres, blâma dans un écrit public la condamnation du monopole universitaire. L'archevêque était au séminaire Saint-Sulpice lorsqu'il apprit ce blâme ; c'était pendant le cours d'une retraite ecclésiastique. Rarement il fut si vivement affligé ; on le vit pendant plusieurs jours pâle et défait, portant sur sa figure et dans sa démarche abattue les traces du plus profond chagrin. Son élection avait surpris ; il était peu connu en France ; ses ennemis le présentaient comme tout à fait vendu aux intérêts de la cour ; n'était-il pas à craindre qu'une désapprobation aussi éclatante de la

part d'un homme aimé du public, n'augmentât les soupçons et ne lui enlevât la bienveillance générale au moment où il en avait le plus de besoin? Malgré ces cruelles préoccupations, et les plaintes si motivées et si amères qu'il eût pu faire entendre, il se montra si constamment plein d'une respectueuse tendresse pour le vénérable vieillard, que voici ce qui se passa quelques années plus tard à Saint-Germain. L'évêque de Chartres s'y trouvait avec d'autres évêques, et dans un de ces moments d'effusion charmante, comme il en avait souvent, il dit à l'archevêque de Paris avec beaucoup de vivacité : *Monseigneur, savez-vous que le pape m'aime beaucoup;* (et en effet Grégoire XVI lui témoignait la plus grande affection) *je lui écris ce soir, et je lui dirai que je vous aime beaucoup.*—Un archevêque d'un grand diocèse, aujourd'hui décoré de la pourpre romaine, était là présent. *Et moi, Monseigneur, que lui direz-vous de moi?* L'évêque de Chartres hésita un moment, et puis il lui repartit avec vivacité : *Calmez-vous, Monseigneur, je lui dirai de vous que je vous estime.*

VIII

J'ai dit qu'ayant renoncé à l'honneur de conduire aux yeux du public un mouvement aussi vaste et aussi populaire que celui de la liberté d'enseignement, l'arche-

vêque de Paris s'était placé, par son zèle et par cette conscience qu'a de sa propre valeur tout homme providentiel, à la tête d'un mouvement beaucoup plus important, parce qu'il fut celui de tout l'épiscopat pendant les années les plus décisives de cette question ; ce ne fut qu'involontairement et par des hasards divers que les réclamations d'un très-grand nombre d'évêques furent jetées dans le public par les indiscrétions de la presse (1). La plupart d'entre eux suivirent ce que leur conseillait une circulaire partie du cabinet de l'archevêque, et où on lisait ces mots : « *On ne pense pas qu'il* soit à propos de publier aucune critique de l'Université par la voie des mandements ou même de la presse. On croit que des lettres dans le sens de ces observations seraient le seul moyen à employer, du moins en commençant, et peut-être toujours. » Ce qui prouve surtout combien l'archevêque de Paris était réellement au centre et à la tête de ce mouvement, ce fut l'irritation extrême qu'éprouva le gouvernement de la publication de son mémoire au roi. Il ne s'irrita ainsi contre aucun autre évêque, et ne blâma aussi vivement aucune autre réclamation. Le conseil des ministres et le roi exigèrent du ministre des cultes la désapprobation publique par la voie du *Moniteur* de cet acte important, et le ministre le fit avec colère et emportement. L'archevêque aurait pu répondre

(1) Voir la *pièce justificative* n. 1, qui prouve le secret de l'action de l'archevêque de Paris, en même temps que l'universalité de cette action, qui s'étendait à tout l'épiscopat français.

que c'était par la plus inexcusable des indiscrétions que le mémoire avait été publié ; mais sa manière était non pas d'accuser les autres, même justement, mais de se laisser accuser pour les autres et de les couvrir de son manteau (1). Cette publication d'ailleurs lui causa le plus poignant chagrin à cause du nom de M. Villemain qui s'y trouvait cité avec blâme. On lui entendit exprimer les plus vifs regrets sur ce point. Il répara ce tort involontaire autant que cela dépendit de lui, et voici ce qu'il écrivait à tous les évêques de France en faveur de ce ministre : « Il est à remarquer que M. Villemain » donne un exemple rare parmi les hauts fonctionnaires » de l'État : il assiste régulièrement à la messe tous les » dimanches ; il a désigné comme faisant seuls autorité » les ouvrages philosophiques les plus favorables au » christianisme. Si malheureusement beaucoup de » professeurs suivent d'autres guides, il semble plus que » probable que c'est contre le gré du ministre, et ce qui » le prouve, ce sont les destitutions d'un certain nom- » bre de professeurs, plusieurs actes et propos moins » éclatants qui sont tous dans le même sens. D'ailleurs, » de tous les hommes au pouvoir, qui ont acquis une » certaine célébrité comme écrivains, M. Villemain a » été le plus favorable à la religion. On lui doit d'avoir » contribué à venger les Pères et nos grands docteurs

(1) Monseigneur avait été si étranger à la publication de ce monument, que la veille du jour où il parut, en m'en remettant un exemplaire, il m'avait recommandé le plus grand secret.

» catholiques des injures et des mépris de la littérature » voltairienne. » M. le ministre de l'instruction publique connut-il jamais ces nobles et justes paroles? Je l'espère; mais ce qui sera toujours un bel éloge pour lui, c'est d'avoir, quelques années plus tard, proposé à l'Académie, dont il est l'âme et la gloire, la mort de l'archevêque de Paris comme sujet d'un concours, et par les paroles de son rapport qui, comme toujours, dépassèrent le niveau de l'ouvrage couronné, d'avoir égalé son éloquence à ce sublime sujet.

IX

Mais des actes positifs prouvent que, dès l'origine de la vaste réclamation en faveur de la liberté de l'enseignement qui s'éleva en même temps de tous les points de la France, il se mit à la diriger. L'on trouve une première circulaire de sa main, datée des premiers moments de cette question, du 13 mars 1841, dans laquelle il fait connaître aux évêques les dispositions les plus importantes du nouveau projet, leur précise les points sur lesquels leurs réclamations doivent porter, leur peint avec force de quelles entraves ce projet enchaîne la liberté, et leur laisse entrevoir comme devant

venir à leur secours ce grand auxiliaire de toutes choses, le temps, en leur donnant à peu près l'assurance que le projet redouté ne serait probablement pas discuté cette année-là. Dans cette lettre, d'ailleurs sans aucune prétention au rôle de chef de l'Église de France, il précise en ces termes combien ses prétentions sont modestes : « Je ne vous demande pas, dit-il aux évêques, à connaître vos espérances, vos craintes, et les réclamations » que vous jugerez devoir faire auprès du pouvoir. Cependant, si vous jugez à propos que je puisse être » utile à la cause de l'Église de France en cette circonstance, je recevrai avec reconnaissance les renseignements que vous me transmettrez, et n'en userai » que selon vos intentions; je me bornerai encore au » rôle d'intermédiaire. » En 1844, on le retrouve dans des observations envoyées à tous les évêques sur la circulaire confidentielle du 5 avril de la même année, leur inspirant la force en même temps que la modération dans cette discussion. Avant d'envoyer ces observations à tous les évêques, il les avait communiquées à plusieurs prélats présents à Paris, et les avait fait approuver par eux. Il les faisait précéder de ces mots qui le peignent tout entier : « On est d'avis, dit-il en parlant des plaintes » adressées par le ministre des cultes à tous les évêques, » on est d'avis qu'il y a lieu de répondre à toutes les » questions avec calme mais avec fermeté. » Dans ce beau document il peint avec force, mais avec modération, ce qu'est devenue l'éducation entre les mains de

l'Université. « Les torts qu'ils signalent, dit-il en parlant
» des journaux, sont réels. Ils ont donné de l'impiété
» des membres qui occupent dans l'Université les em-
» plois les plus éminents, les preuves les plus irrécu-
» sables. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les ou-
» vrages cités. C'est se moquer du public que de soute-
» nir sérieusement que les ouvrages de MM. Cousin,
» Jouffroy et Damiron, etc., etc., ne sont pas contraires
» au catholicisme. Les feuilles religieuses, loin d'exa-
» gérer l'immoralité des colléges, ont dissimulé sa gra-
» vité et son étendue, parce qu'il était impossible de
» dire la vérité tout entière. » Mais cette sévère pein-
ture, il l'adoucit immédiatement avec justice et modé-
ration. L'Université n'était pas au-dessus du siècle dont
elle était l'expression fidèle, mais elle n'était pas au-des-
sous; elle n'était pas plus indifférente en matière de re-
ligion, mais aussi indifférente; pas plus impie, mais
aussi impie. C'est ici la considération dans laquelle entre
le doux et pieux pontife par ces mots : « Il est vrai que
» pour rendre la critique moins sanglante, on aurait pu
» l'adoucir par certaines considérations. En jugeant la
» situation religieuse et morale des colléges et des pen-
» sions placées sous le régime de l'Université, on aurait
» pu tenir plus de compte qu'on ne l'a fait des obsta-
» cles opposés par les familles et par la disposition
» générale des esprits, à une éducation solidement chré-
» tienne. On aurait pu ajouter que des prêtres, que des
» maîtres catholiques seraient assez souvent impuis-

» sants à donner aux élèves, placés dans une semblable » atmosphère, des sentiments chrétiens, mais du moins » leur zèle ne serait pas toujours infructueux. » Tel était le tort de l'Université : De subir le mal et de ne pas le dominer ; de le propager et de ne pas le régénérer. Dans ces observations si pleines de mesure, il rendait un hommage touchant et sincère à la partie la plus élevée de l'Université, et il indiquait le mal où il était réellement, aux extrémités de ce grand corps. « Les jour- » naux religieux, disait-il à ses collègues dans l'épisco- » pat, auraient pu dire à la décharge de l'Université que » depuis quelques années, à Paris du moins, les provi- » seurs manifestent de meilleures dispositions, que les » professeurs s'imposent plus de réserve, que les élèves » sont moins mal disposés ; mais combien le mal est » grand encore ! Il est immense parmi les maîtres d'étu- » de *chargés cependant de l'éducation*, puisqu'ils pré- » sident à la prière, au travail, à la police des dortoirs, » aux récréations, aux promenades. Il n'est pas un seul » de ces exercices où des hommes chrétiens ne pussent » utilement réformer le caractère des élèves, et dans les » autres, il est à peine une circonstance où l'on puisse » s'en occuper avec succès. » Il termine ce tableau par ce trait : *Notre conviction est qu'il y a là une plaie profonde, une cause féconde de la perversion des mœurs.* Mais là où l'on voit éclater toute la sainte douleur, et comme la colère du zèle, une véhémente indignation qui se contient cependant, c'est lorsqu'il cherche à ras-

surer ses collègues dans l'épiscopat contre la menace que leur faisait le ministre des cultes d'un appel comme d'abus, ou de poursuites devant les tribunaux contre les mandements ou les autres écrits des évêques qui seraient dirigés contre l'Université. « M. le ministre, s'écrie-t-il, » *ne fait sans doute pas attention à l'énormité d'un tel* » *acte*. Au moment où l'on accuse l'Université avec tant » de justice d'être impuissante à empêcher la funeste » perversion de la jeunesse française ; au moment où on » lui demande de ne pas refuser à d'autres institutions » le droit de sauver les générations qu'elle égare ou » qu'elle laisse corrompre ; une lettre de menaces serait » bien odieuse. » Passant de cette vive émotion au calme de la pensée qui prévoit les difficultés et cherche à tourner l'obstacle lorsqu'il est inabordable de front, il indique aux évêques le véritable moyen d'éluder ces menaces, et ce moyen, c'est de consigner les plaintes qu'ils auront à faire dans des écrits qui n'aient pas la forme et le caractère d'une instruction pastorale. Ainsi, ces écrits échapperont nécessairement au danger de l'appel comme d'abus. « Quant aux autres poursuites, leur » dit-il, pour les éviter, il suffit de s'abstenir de mettre » en cause l'Université comme institution publique, en » se bornant à des attaques, bien plus terribles pour » elle, dirigées contre l'enseignement de ses divers pro- » fesseurs. » Plus bas, cet esprit plein de finesse plaisante de la prétention de l'Université d'être une partie intégrante de l'État, en demandant comment l'État qui,

comme tel n'a pas de religion, pourrait avoir une grammaire, une rhétorique, une philosophie? Comment il pourrait être vrai que le professeur de ce dernier cours qui enseigne le panthéisme, parlât au nom de l'État comme le préfet qui administre un département? Puis il établit avec force le motif de la préférence du gouvernement pour l'Université. « Le gouvernement, dit-il, regarde le » corps investi du monopole de l'enseignement comme » lui étant plus favorable. C'est là le vrai point de la » difficulté; jamais il ne pensera que l'éducation don- » née par l'Université est préférable à celle que donne- » rait le clergé. Jamais il ne sera convaincu que l'Uni- » versité donne à la jeunesse des mœurs plus pures, » des sentiments plus généreux et plus désintéressés. S'il » croit à une instruction plus forte, résultat très-con- » testable encore; ce motif le touche moins qu'on ne le » pense, puisqu'il est plus embarrassé de la surabon- » dance des sujets qui ont reçu cette instruction. Le » vrai motif de cette préférence est incontestablement » dans la crainte que le clergé ne nourrisse les regrets » du passé, au lieu de rattacher la jeunesse aux intérêts » du présent. » Il s'élève contre cette erreur et la combat avec éloquence. « A cette crainte, nous ré- » pondrons par une distinction qui est très-simple et » très-réelle : l'Université est certainement plus » favorable au gouvernement si l'on s'arrête seule- » ment à son origine, au principe populaire dont il » émane, si l'on compare ses manifestations, sans doute

» sincères et incontestablement très-multipliées, avec
» les manifestations plus rares et moins bruyantes du
» clergé. Mais nous soutenons que dans la réalité, la
» première est moins favorable, moins utile à l'avenir
» du pouvoir. Un pouvoir, en effet, ne vit que par des
» doctrines fixes, et l'Université n'en a aucune; il ne se
» soutient que par des habitudes d'ordre et de subordi-
» nation, et l'Université, malgré sa discipline sévère,
» n'inspire ni l'amour de l'ordre, ni le respect, ni la
» soumission envers l'autorité; les hommes de l'Uni-
» versité eux-mêmes, qui parlent sans déguisement, ne
» le contestent point. Jamais l'autorité n'a été plus mé-
» prisée, jamais elle n'a été plus l'objet de la désaffec-
» tion générale que depuis que l'Université a été char-
» gée de préparer la jeunesse à la vie publique. » Il oppose à cette peinture celle de l'épiscopat, ne recevant jamais une seule marque de confiance de la part de ce gouvernement; privé, en faveur de l'Université, des édifices qu'il a fondés lui-même; ne réclamant ni les bourses, ni les traitements, ni les dotations, ni les encouragements de tout genre donnés aux colléges universitaires; ne revendiquant que le droit de former le cœur et l'esprit de la jeunesse; se contentant, pendant onze ans, de confier cette demande à des lettres particulières ensevelies dans l'oubli le plus profond, et n'en venant qu'en 1841 à des réclamations publiques. « Depuis,
» ajoute l'archevêque de Paris, deux évêques, l'un dans
» des lettres particulières, l'autre dans un mandement,

» ont attaqué l'enseignement de l'Université. Ceux qui
» ne les ont pas imités sont loin de les blâmer. Après
» avoir examiné les avantages et les inconvénients de
» manifester un mal trop certain, objet de leur plus
» amère douleur et motif bien légitime de leurs alarmes
» pour l'avenir de leur pays, ils ont pu craindre d'irri-
» ter la plaie au lieu de la guérir. C'est la seule cause
» d'un silence que leur conscience ne pouvait prendre
» l'engagement de garder toujours, et qu'elle peut les
» obliger à rompre bien plus tôt qu'ils ne le vou-
» draient. » C'est cependant ce silence qu'il indique aux évêques de France comme étant encore la meilleure voie. « Cependant, on ne pense pas qu'il soit à propos
» de publier aucune critique de l'Université par la voie
» de mandements ou même de la presse. On croit que
» des lettres dans le sens de ces observations seraient le
» seul moyen à employer, du moins en commençant, et
» peut-être toujours. » Enfin, il termine en engageant les évêques à rassurer le ministre, *si d'ailleurs*, ajoute-t-il, *on croit pouvoir le faire en conscience*, sur le motif politique, et en les priant d'envoyer le plus tôt possible des réclamations contre la loi, au moins en ce qui concerne les petits séminaires.

X

C'était là la préoccupation la plus vive et la plus constante de l'archevêque de Paris. Ainsi que nous l'avons dit, le monopole de l'enseignement entre les mains de l'Université avait deux effets désastreux, celui d'abord d'enlever aux familles chrétiennes le droit qu'elles ont de faire élever leurs enfants chrétiennement, et de jeter les jeunes générations dans tous les dangers d'une éducation au moins sceptique et indifférente ; et, en second lieu, celui de rendre presque impossible l'éducation cléricale, et voici pourquoi. Les petits séminaires n'avaient le droit d'avoir qu'un nombre fort restreint d'élèves; pour Paris, le chiffre était celui de 250. En sortant du petit séminaire, l'élève, qui ne se sentait pas appelé à l'état ecclésiastique, trouvait devant lui fermées toutes les carrières civiles, parce qu'il n'était pas admis aux examens et à comparaître devant le jury, dont la décision lui aurait ouvert les portes de la vie publique. Menacé de demeurer inactif dans une société pleine de mouvement, il pouvait, sous l'influence de cette crainte, embrasser un état saint pour lequel il n'était pas fait. C'était là un danger immense pour l'Église ; de telles vocations pouvaient en devenir le fléau. L'élève, ainsi rejeté de l'examen, pouvait aussi déclarer la guerre

à la société qui lui fermait si cruellement toutes ses voies, guerre d'autant plus cruelle qu'elle avait pour aliment le désespoir. D'ailleurs cette préoccupation constante de l'élève du petit séminaire, que toutes les autres carrières lui étaient fermées à l'exception de la carrière sacerdotale, produisait un effet tout différent de celui auquel on s'attendrait au premier coup d'œil. L'élève dont la conscience s'était très-développée dans une éducation aussi chrétienne, craignait continuellement l'influence de cette considération, et il apportait une plus grande hésitation dans cette importante détermination. Cette préoccupation agissait d'autre part d'une manière fort considérable sur l'esprit des supérieurs qui eussent souffert de moins de perplexités si les vocations avaient été libres et spontanées. Ce qui sera l'éternel honneur du petit séminaire de Paris, et ce qui montre à quel point les vocations y étaient sérieusement discutées, c'est que, dans l'espace de trente-six ans, pendant lequel le diocèse avait dépensé des sommes énormes pour l'éducation des élèves destinés au sanctuaire, avec une moyenne constante de 200 élèves par an, il n'a donné au diocèse que 104 ecclésiastiques, c'est-à-dire moins de 3 par an. L'archevêque avait remarqué, et il le répétait souvent, que le chiffre des vocations que l'on obtenait était beaucoup plus considérable dans la classe aisée qui faisait les frais de l'éducation de ses enfants, que parmi les séminaristes de la classe pauvre élevés aux frais du diocèse. Mais les familles riches n'osaient pas

s'engager dans cette voie de l'éducation par le petit séminaire, au terme de laquelle se trouvaient fermées toutes les portes autres que celle du sanctuaire. En même temps, les colléges universitaires flétrissaient toutes les vocations cléricales, en anéantissant les principes religieux dans le cœur des enfants des familles chrétiennes. C'est ainsi que se trouvaient obstrués tous les canaux qui auraient pu verser des eaux fécondantes dans le sein de l'Église. L'archevèque de Paris aurait fait momentanément le sacrifice des bienfaits de la liberté d'enseignement pour les petits séminaires, si l'éducation eût été chrétienne dans les colléges. Il serait sorti des vocations nombreuses pour l'Église d'une éducation chrétienne donnée en tous lieux. Aussi, dans son mémoire au roi pour la liberté d'enseignement, laisse-t-il au gouvernement l'option entre le système universitaire tel que Bonaparte l'avait conçu et réalisé, et la liberté d'enseignement. L'empereur avait imposé aux colléges l'enseignement de la religion catholique comme religion d'État; il n'y avait rien dans ce système qui pût alarmer sur la foi des enfants confiés à l'Université, et les courants que Dieu ouvre toujours dans le cœur des générations catholiques, pour alimenter la famille sacerdotale par des vocations sans cesse renaissantes, ne se trouvaient point exposés ainsi au souffle desséchant d'un enseignement impie. « Si nous avons posé cette alterna-
» tive, ajoutait-il, si nous avons demandé ou la liberté ou
» le retour de l'Université à son principe constitutif qui

» lui imposait le devoir d'un enseignement exclusivement » catholique, ce n'est pas que nous ayons cru ce parti vé- » ritablement praticable. Non, nous dirait-on, avec la li- » berté de conscience, l'Université ne peut pas être exclu- » sivement catholique. Mais alors on doit nous accorder » qu'avec la liberté de conscience, il doit se trouver un » enseignement librement et sérieusement catholique, ce » qui n'est pas et ne peut pas être sous le gouvernement » du monopole universitaire. » En posant cette alternative, l'archevêque exprimait sous un nouveau jour sa pensée, sa préoccupation ardente de ne pas voir se dessécher en France les sources de la foi.

XI

L'archevêque, toujours fidèle à son plan, n'agit que de concert avec l'épiscopat français ; il envoya son mémoire au roi et à tous les évêques du royaume. Quelques jours plus tard, il eut à leur adresser la désapprobation violente dont le mémoire fut l'objet de la part du ministre des cultes. L'adhésion presque unanime (les exceptions disparaissaient tout à fait dans ce mouvement universel d'union de l'épiscopat de France avec l'archevêque de Paris) prouve avec la plus grande évidence l'autorité que l'esprit de sagesse, de modération

et de force avait communiquée à tous les actes du grand pontife, et son ascendant sur ses collègues. S'il dut ressentir cruellement le coup qu'on lui portait des sommets du pouvoir, il dut éprouver bien vivement aussi le bonheur d'avoir été blessé aux premiers avant-postes de l'Église. Il n'eut plus dès ce moment d'illusion sur la destinée de la liberté d'enseignement ; le roi n'en voulait certainement pas. L'archevêque de Paris se mit à employer toutes les ressources de son zèle et de son esprit pour obvier à l'inconvénient qui, de tous ceux du monopole, lui paraissait le plus fécond en fatales conséquences contre l'éducation cléricale. Il prit toutes ses mesures pour obtenir l'autorisation d'une maison de plein exercice. S'il l'obtenait, ses élèves du petit séminaire pouvaient se présenter aux examens du baccalauréat, et ainsi disparaissaient les craintes des pères de famille et leurs hésitations à lui confier leurs enfants, ainsi que les dangers pour ceux-ci d'un avenir compromis. La sécurité remplaçait de continuelles angoisses, et des vocations nombreuses pouvaient se développer dans le calme et la confiance d'un enseignement libre. Pour comprendre quelle importance l'archevêque mettait au succès de cette demande d'une maison qui pourrait présenter aux grades et en même temps préparer des élèves pour le sanctuaire, il faudrait approfondir toute l'importance qu'il accordait à la formation d'un clergé tel qu'il le comprenait et qu'il le désirait. Il va nous révéler lui-même son âme sous ce rapport : « Je

» croirais avoir fait infiniment plus pour mon diocèse par
» la formation d'un clergé digne de lui que par tous les
» autres moyens qu'il plairait à la Providence de couron-
» ner par de nombreux et éclatants succès. Si Dieu voulait
» au contraire m'éprouver, et s'il entrait dans les desseins
» de sa justice de frapper mes efforts de stérilité, je m'en
» consolerais, pourvu qu'il daignât bénir mes efforts pour
» assurer au diocèse un sacerdoce instruit, vertueux, sa-
» chant se faire tout à tous, également ennemi de lâches
» complaisances et d'imprudentes provocations, un clergé
» béni de Dieu et des hommes, un clergé enfin auquel
» personne ne pourrait refuser son estime, quand bien
» même le malheur des temps empêcherait un grand
» nombre d'accepter son ministère. » C'est par ces paroles
qu'il motivait au ministre des cultes (1) ses pressantes instances pour obtenir la liberté de faire élever chrétiennement les enfants des familles chrétiennes de son diocèse. On ne le voit dans aucune autre circonstance et pour aucun autre motif insister avec autant de force et de constance auprès des divers dépositaires du pouvoir. On le suit dans sa correspondance, allant du ministre des cultes au ministre de l'instruction publique, du roi à la reine, pour obtenir ce privilége, ou plutôt pour revendiquer ce droit. Il avait fait graduer tous les professeurs qu'on lui avait demandés, avait acheté un grand et bel établissement, obtenu à plusieurs reprises la parole du

(1) 6 janvier 1845.

roi et celle du ministre, et cette demande lui fut constamment refusée. Le gouvernement voulut ainsi le punir, et, par ce refus opiniâtre, il donna à l'histoire la mesure de ses propres ressentiments et de l'influence qu'il avait reconnue au prélat dans le mouvement de l'Église de France vers la liberté. L'autorisation que l'on déniait à l'archevêque de Paris, on l'avait maintes fois accordée à d'autres évêques. Pourquoi la lui refusait-on? Ce fut le coup le plus cruel porté à son cœur; il voyait contrariés ainsi ses projets les plus intimes, les plus profonds, ses espérances de se préparer un clergé selon son cœur. Désormais il avait perdu sa confiance en ce gouvernement et son attachement pour lui. Ces deux sentiments avaient existé jusque-là dans son âme; ils l'auraient même arrêté dans tout ce que le roi pouvait désapprouver, si sa conscience n'avait parlé plus haut. L'archevêque était frappé par ce coup non-seulement dans son cœur de pontife, mais encore dans tous les instincts les plus éminents de sa nature. Les caractères les plus prononcés de son âme étaient la naïveté, la droiture, la vérité. On lui avait promis, solennellement promis; on lui refusait sans motifs valables. Le conseil de l'instruction publique refusait; mais ce refus avait été prévu, et on lui avait assuré qu'on saurait bien se passer de cet assentiment. On le trompait donc! Il en fut profondément affligé. Ce fut sous l'impression de cette vive douleur, à laquelle se mêlait beaucoup d'indignation, qu'il fut sur le point de retirer les aumôniers des colléges. On lui re-

fusait la facilité de se préparer des prêtres ; pourquoi continuerait-il à se priver des sujets les plus brillants de son clergé pour une institution qui ne lui prêtait aucun concours? Une telle mesure aurait eu probablement des effets désastreux. Il ne la réalisa pas, mais il eut le courage d'en faire éclater la menace jusqu'au pied du trône ; cependant, mêlant toujours la douceur à la force, la mesure à la véhémence, il choisit pour son organe la voix si pieuse de la reine (1), afin que cette parole aimée et vénérée joignît sa douceur à cette sainte colère d'un évêque à qui l'on refusait ses plus légitimes demandes.

(1) Lettre à la reine, du 4 juillet 1845.

LIVRE CINQUIÈME

I

Placés au point de vue où les faits viennent de nous élever, il est impossible de ne pas rendre hommage à la constante modération de l'archevêque de Paris ; il a eu l'honneur d'être le défenseur de la liberté ; il l'a été non pas par opposition au pouvoir, mais en intercédant auprès du pouvoir (1), portant la délicatesse de son respect pour l'autorité jusqu'au point de ne pas vouloir rendre publiques ses réclamations. Jamais il ne voulut employer, pour obtenir la liberté, les moyens constitutionnels que la loi laissait entre ses mains, et il refusa de faire partie d'un comité, dont le but était de réunir et de diriger les forces que la constitution laissait aux mains des catholiques,

(1) Lettres au ministre des cultes, 4 juillet 1845.

pour obtenir le droit refusé. Loin de blâmer ceux qui usaient de moyens extérieurs, d'influences politiques, parlementaires ou autres de ce genre, on le voit défendre auprès du ministre des cultes (1) M. de Montalembert, et expliquer l'influence du noble pair au ministre, qui s'en étonnait, par les éminents services qu'il a rendus et qu'il continue de rendre à l'Église. Glorieux apôtre de cette liberté, il ne sortit jamais, pour l'obtenir, des moyens les plus chrétiens, et digne de cette liberté qui était appelée à consacrer non la licence, mais l'exercice d'un droit, on le voit éviter constamment les paroles blessantes et les reproches amers. Loin de vouloir opérer une rupture entre l'autorité spirituelle et l'autorité temporelle, tous ses efforts, au moment même où il demandait la liberté, tendaient à resserrer l'alliance de l'Église et de l'État, de la religion et de la patrie.

II

Jamais personne ne comprit mieux cette alliance de la liberté et de la soumission au pouvoir. Il avait une conviction profonde, que l'indépendance de la parole apostolique est la condition nécessaire de son influence sur l'esprit des peuples. La parole de vérité est essentiellement une parole de liberté ; lorsque ceux qui en sont déposi-

(1) Lettre à ce ministre, du 16 juillet 1845.

taires lui laissent imposer des entraves, ils lui enlèvent ses moyens d'action : ce que la parole perd en liberté, elle le perd nécessairement en fécondité et en énergie. L'archevêque de Paris avait retrouvé la parole libre et respectueuse, soumise et indépendante des plus grands pontifes de l'Église parlant aux pouvoirs temporels. Il ne faisait point retentir cette parole dans les journaux de l'opposition, et au milieu du tumulte des partis; mais en temps opportun, l'employait dans toutes ses demandes, dans tous ses rapports écrits avec le gouvernement, dans toutes ses entrevues avec le roi ou ses ministres. Cela ne lui suffisait pas ; il sentait combien il était nécessaire que les échos de la publicité portassent aux oreilles du peuple, ces paroles apostoliques, double enseignement de liberté et de subordination. L'esprit de Dieu lui avait désigné une voie plus sûre et plus digne que celle de la publicité ordinaire. Tous les ans, en portant ses hommages et ceux de la France, aux pieds de l'autorité royale, à l'époque du renouvellement de l'année, il y joignait l'expression d'une demande ou d'un conseil qui se laissait deviner au travers des voiles dont il l'enveloppait; tous les ans les journaux étaient appelés à constater que l'archevêque de Paris était le seul des représentants des grands corps de l'État, dont la parole n'était pas celle d'un courtisan (1). Lorsque plus

(1) Il y aurait un rapprochement très-curieux à faire, et ce serait de mettre en regard, le *Moniteur* à la main, les compliments de Mgr de Paris et ceux des chefs des divers corps de l'État.

tard, ayant été désapprouvé par le gouvernement, à cause de la sainte indépendance de ses compliments au roi, il crut devoir transmettre au ministre des cultes sa résolution de ne plus en faire ; les belles paroles qu'il employa, sont le meilleur indice de ses dispositions sur ce point : « Si je croyais, écrivait-il à ce ministre, à un discours tant soit peu utile au gouvernement, je lui donnerais cette preuve de mon dévouement, mais je suis convaincu que des paroles de louange lui sont complétement inutiles, que les réclamations les plus modérées lui sont embarrassantes, *et que des pensées vagues et indifférentes ne sont pas celles d'un évêque* (1). »

III

Il entrait dans la destinée de ce grand pontife, d'être non-seulement un exemple de liberté sage et respectueuse, au milieu d'une société dévorée d'instincts de liberté désordonnée ; mais d'être encore un témoignage d'une foi sincère et ardente en son autorité, en présence d'un gouvernement qui laissa tout périr entre ses mains, parce qu'il n'avait pas cette foi en son autorité. Nous ferons remarquer, avant de donner les développements qui sont nécessaires pour mettre cette vérité dans

(1) 10 octobre 1844.

tout son jour, qu'il serait injuste de faire porter le poids de ces considérations sur le roi seulement. Louis-Philippe n'avait pas plus de foi en son autorité que ses ministres, mais il faut avouer aussi que les ministères, que les différentes nuances de l'opinion lui envoyaient successivement, ne se montrèrent guère plus élevés que lui sous ce rapport. Le grand tort de tout le gouvernement, et c'était la manière de juger de l'archevêque, son grand tort était de trop croire à la puissance de l'intérêt individuel. Il avait compris toute la vénalité de son siècle, et c'est là où il avait cherché ses ressources pour le gouverner; sans un seul regard pour tout ce qu'il y avait de grand et de généreux au cœur de la nation française, et qui ne demandait qu'à être compris et développé par un pouvoir ayant foi en ses destinées, il attendait de l'intérêt toujours flottant au vent de la fortune, ce qui ne peut être que le résultat de principes fortement enracinés. Il ne savait pas que le dévouement se précipite de lui-même au-devant de l'autorité qui se présente avec un rayon d'en haut sur le front, mais qu'il ne se vend pas.

L'archevêque connaissait, lui aussi, les tendances de notre époque vers les intérêts matériels; il appréciait mieux que personne les funestes effets des doctrines rationalistes sur l'esprit de la jeunesse; il ne se dissimulait pas le mal, mais il voulait y remédier. Il le voulait de toute l'énergie de sa charité, mais il ne le croyait possible, dans la mesure dans laquelle il pouvait

y concourir, que par l'influence d'une autorité incontestée et libre dans ses allures; il aima, il voulut son autorité de toute cette énergie de sa charité. Il voulait consacrer à la régénération de notre société, toutes les lumières de sa science, toutes les sollicitudes de son cœur, mais il sentait le besoin que ces lumières fussent consacrées, ces sollicitudes fécondées par une acceptation pieuse et filiale de son pouvoir. Il voyait dans les veines, et presque dans la moelle des os du corps social, des germes de corruption, et avant que d'y porter la main pour les extirper, il voulut que l'on fût persuadé que c'était bien avec le pouvoir de guérir qu'il avait été envoyé. A côté de ces influences délétères, son regard éclairé découvrait des éléments de vie et de régénération, et ce fut pour cette régénération sociale et religieuse, que plus tard, il versa jusqu'à la dernière goutte de son sang; mais avant de se consacrer à cette noble tâche, il voulut qu'aucun doute sur son autorité ne vînt entraver sa marche et son travail; jamais personne n'usa de son autorité comme lui; jamais personne ne l'aima comme lui. Il l'aima de tout l'amour qu'il portait à son troupeau; il crut en elle de toute l'ardeur de sa foi et de sa mission. Qui pouvait le lui reprocher? En usa-t-il jamais dans un but personnel et égoïste, n'en déploya-t-il pas toutes les ressources pour le bien? Après l'avoir vu combattre pour la liberté, nous allons le voir défenseur infatigable de ce pouvoir, de cette autorité que Dieu lui avait donnée sur son troupeau.

IV

Avant de s'appuyer avec force sur ce pouvoir, pour y trouver le levier de toutes les grandes choses qu'il voulait entreprendre, il voulut montrer lui-même sa soumission au pouvoir supérieur que Dieu avait établi au-dessus de lui, et il saisit la première occasion solennelle de faire une déclaration authentique, aux yeux de son clergé et des fidèles de son diocèse, de sa légitime subordination au pouvoir pontifical. Il n'y avait guère plus d'un an que les décrets de la Providence l'avaient appelé sur le siége de Paris, lors qu'à l'occasion du schisme qui menaçait alors l'Espagne, et des prières qu'il demanda en faveur de ce malheureux royaume, il emprunta les plus magnifiques expressions de Bossuet, pour célébrer *la principauté de la chaire apostolique, la principauté principale, la source de l'unité, et dans la place de Pierre, l'éminent degré de la chaire sacerdotale ; l'Église mère qui tient en sa main la conduite de toutes les autres Églises, le chef de l'épiscopat d'où part le rayon du gouvernement, la chaire principale, la chaire unique, en laquelle toutes les autres gardent l'unité* (1). Ainsi, à travers cet intermédiaire immortel, il

(1) Voir la note 2, aux *pièces justificatives*. L'on y verra comment l'archevêque résistait aux prétentions du pouvoir, d'empêcher la publication des bulles, par les évêques, lorsque celles-ci ont une portée purement spirituelle.

unissait sa profession de foi à celle de toute la grande famille des Pères, à celle de saint Optat, de saint Augustin, de saint Cyprien, de saint Irénée, de saint Prosper, de saint Avit, du concile de Chalcédoine, à celle de la Gaule, de la Grèce, de l'Afrique, de l'Orient et de l'Occident, unis ensemble. Il ne s'en tint pas à cette profession de foi. Dieu voulut que dans le cours de son épiscopat, il eût à témoigner plusieurs fois cette subordination au Saint-Siége, par les sacrifices les plus douloureux. Le diocèse de Paris, pour une multitude de raisons diverses, doit être le théâtre des exemptions les plus larges, et ainsi que nous le verrons, le Pape, mû par des motifs d'un ordre supérieur, lui demanda plusieurs fois de faire au bien général, des sacrifices fort amers de son autorité particulière. Il les fit en gémissant de voir son action ainsi embarrassée et rendue plus difficile ; il les fit, comme un fils qui se plaint à son père, mais qui se soumet, après avoir exprimé ses craintes, et proposé ses observations.

V

Appuyé ainsi sur la conscience de son respect pour une autorité supérieure, il s'occupa dès les premiers jours de son épiscopat, à débarrasser la sienne de toutes les entraves que l'avenir pouvait lui préparer. Son chapitre pouvait devenir pour lui un obstacle, pour des

raisons qui concernent en même temps tous les diocèses, et pour d'autres qui sont particulières au diocèse de Paris. Les chapitres ont été dans tous les temps les corps les plus privilégiés, et ceux qui ont joui des exemptions les plus étendues. Ces exemptions et ces priviléges n'ont jamais été établis par des conciles généraux, mais souvent ils ont été mentionnés par ces assemblées souveraines, qui, les acceptant comme un fait que l'on ne discute pas, les réglementaient et faisaient porter sur eux un grand nombre de leurs décisions disciplinaires. Aux yeux des hommes studieux qui n'ont qu'une science d'érudition, ces priviléges des chapitres peuvent facilement passer comme appartenant au droit général de l'Église, et comme empruntant à cette base une autorité inébranlable, sur laquelle un évêque ne peut porter la main; tandis qu'aux yeux du grand nombre, certaines expressions appliquées aux chapitres, comme celles de sénat, de conseil de l'évêque, et certains droits qu'ils exercent encore, comme celui d'administrer le diocèse pendant la vacance du siége, produisent le même effet, placent les chapitres sur un plan à part, et les font considérer comme un corps ayant un pouvoir inébranlable et exceptionnel, fait pour compléter celui de l'évêque, pour agir avec lui, mais émanant d'une autre source que de l'autorité épiscopale, et par conséquent tout à fait indépendant de cette autorité en ce qui concerne ses prérogatives. A Paris, ces erreurs venant d'une demi-science ou de cette fausse perpective que l'on a des choses, lorsqu'on ne les considère

que dans le lointain, pourraient avoir plus d'inconvénient qu'ailleurs pour le pouvoir de l'évêque, à cause du grand nombre d'hommes importants, et par conséquent plus actifs, que les divers mouvements de la vie peuvent jeter dans le chapitre métropolitain. Ce ne fut pas pour obvier à des inconvénients actuels, mais à des dangers futurs que le nouvel archevêque consacra de longues heures d'étude à approfondir et à mettre au net les droits incontestables des chapitres. Il est vrai que ce corps vénéré était devenu l'asile de plusieurs ecclésiastiques distingués, qui avaient été ses pairs ou ses supérieurs sous l'administration précédente, et auxquels il fallait toute la sincérité d'une foi vive, pour accepter avec un respect entier une autorité supérieure sortie si brusquement de leurs rangs. Cependant, à part la demande de certains droits sans importance, et qui portaient sur l'administration intérieure de l'Église, et sur différents accessoires du culte dans la métropole, ils ne revendiquèrent rien; leurs prétentions n'eurent rien d'exorbitant, et ne sentaient nullement l'usurpation. Ce fut donc les yeux fixés sur l'avenir, et afin que rien ne vînt plus tard déranger le jeu de son administration, que le vigilant pontife, remontant aux sources les plus éloignées, établit d'abord que les chapitres n'avaient pas toujours existé dans l'Église, et qu'elle ne les avait jamais considérés comme nécessaires. Il les montra inconnus dans les premiers siècles de l'Église, et jugés inutiles encore aujourd'hui dans plusieurs contrées catho-

liques, notamment en Irlande et dans les États-Unis d'Amérique : ce n'est qu'au VIIIe siècle qu'on les voit former un corps séparé des autres clercs. Depuis cette époque leurs droits sont flottants et variables comme tout ce qui n'est qu'accidentel. Ce n'est qu'au XIIe siècle que l'on voit commencer leur prérogative de former le conseil de l'évêque et de pourvoir par leur élection à la vacance du siége. On voit finir cette première prérogative en France au XVIe siècle, et plus tard la seconde. Ainsi de leurs devoirs, aussi variables et aussi incertains; les chapitres se présentant à nous, aujourd'hui soumis à la vie commune, plus tard affranchis de cette obligation, obligés tantôt à la récitation ou au chant de tout l'office, tantôt au chant ou simplement à la récitation d'une partie. On les voit, dans quelques contrées, obligés pour quelques-uns de leurs membres à des fonctions spéciales, telles que celles d'enseigner la théologie, de fournir un cours d'instructions religieuses, de tenir l'école des clercs, de présider au chant, etc., etc., sans que ces obligations aient rien de fixe et de permanent. L'Église, ajoute le savant prélat, a si peu considéré ces droits et ces devoirs, comme faisant partie d'un droit immuable, qu'on la voit plusieurs fois les changer. Ainsi du droit d'élection : à partir du XIIIe siècle, il fut un droit commun des chapitres ; le quatrième concile général de Latran, assemblé en 1215 sous Innocent III, en règle l'exercice, et cependant les canons qu'il porte ont été modifiés par les concordats postérieurs, et le droit lui-

même, en ce qui touche le choix des évêques, a disparu en France depuis trois siècles. Il en est de même du droit dont les chapitres jouissent à dater du XIIe ou XIIIe siècle de se substituer à tout le clergé pour être le conseil de l'évêque ; tout le monde convient aujourd'hui qu'il n'existe plus. « Les seuls droits que les chapitres puissent revendiquer en France, conclut l'archevêque de Paris, sont ceux que le Concordat leur a donnés. Or il est incontestable que le cardinal Caprara délégué avec les pleins pouvoirs de Pie VI, pour ce qui concernait son importante mission, et avec le droit de déléguer à son tour pour les différentes parties de sa mission, il est certain que ce légat *a latere* subdélégua les évêques pour la reconstitution de leurs chapitres, et leurs statuts, qu'ils portèrent à cette occasion, ont force de loi et leur force découle, si ce n'est pas immédiatement, du moins directement, du siége apostolique. A Paris, les statuts portés à cette époque par le cardinal de Belloy, archevêque de ce diocèse, ont ce pouvoir et cette autorité : que peut-on leur opposer? Il est vrai que dans une bulle du 12 juin 1815, le pape Pie VII exige que les évêques rédigent leurs statuts de concert avec le chapitre ; mais cette bulle, pas plus qu'aucun décret ne peut avoir d'effet rétroactif; d'ailleurs elle fut supprimée ainsi que le Concordat de la même année, et le pape par une bulle postérieure a maintenu le Concordat de 1801. Les chapitres, en vertu de ce régime, ne se trouvent en possession dans notre Église de France, que du droit

d'administration du diocèse après la mort de l'évêque. Ils se trouvaient en possession de ce droit avant le Concordat, et depuis il n'a pas discontinué d'exister un seul moment. Quand le pouvoir civil a essayé, par une loi contraire, de troubler les chapitres dans la possession de ce droit, l'épiscopat a fait des réclamations auxquelles il a été fait droit. » Pourquoi a-t-on réclamé cette prérogative, et pourquoi ce silence absolu sur toutes les autres? se demande le prélat. « La raison, nous dit-il, en est fort simple. Pendant la vie de l'évêque, toute la juridiction exercée dans un diocèse émane de lui, et tous ceux à qui il la délègue, doivent être unis à lui comme à leur chef. Dans le diocèse comme dans l'Église, il y a unité, et cette unité n'est pas de droit ecclésiastique, elle est de droit divin. Seulement le concile général comme représentant l'Église universelle, et le pape, en vertu de sa juridiction universelle, peuvent, sans violer cette limite, établir des exemptions qui limitent la juridiction épiscopale. Dans ce cas, l'unité du gouvernement subsiste toujours, avec cette différence que les corps exempts ont quelques liens de plus avec le chef de l'Église et quelques-uns de moins avec le chef du diocèse. Si l'exemption était totale, l'unité ne serait pas encore brisée ; il s'en suivrait seulement que le territoire du corps exempt serait extrait du diocèse et uni immédiatement au Saint-Siége. Le diocèse serait diminué ; il ne serait pas divisé. »

« Quoi qu'il en soit, si la juridiction de l'évêque peut

perdre une partie de ses droits sur son chapitre ou à son profit elle peut aussi ne rien perdre. Ce second état est même le plus naturel, le plus conforme à la constitution de l'Église. Il existe ainsi de lui-même, par le seul effet de la mission divine donnée à un évêque, tandis que le premier ne peut exister qu'en vertu de l'exercice extraordinaire de la puissance du souverain pontife ou du concile général. Il suit de là qu'il n'y a aucune nécessité à ce que les chapitres exercent un droit quelconque surajouté à leur mission spéciale, qui est de célébrer la prière publique. »

« Si l'évêque meurt, il faut pourvoir à l'administration transitoire du diocèse. Les chapitres, il est vrai, n'en sont chargés que par une loi positive, loi qui n'est pas universelle; loi qui pourrait, là où elle existe, être changée. Si l'Église veut enlever ce droit aux chapitres, dans les contrées où ils l'exercent, elle désignera un autre pouvoir, par exemple, le métropolitain ou le plus ancien évêque de la province; un autre corps, par exemple, les curés du diocèse ou les doyens. Tant qu'elle ne désigne personne, elle veut que les chapitres en soient pourvus, parce qu'ils exercent un pouvoir qui ne souffre pas d'interruption, qu'ils le font en vertu d'une possession consacrée par elle, et qu'il n'y a pour les remplacer aucun autre corps qui en soit naturellement investi. »

VI

Ainsi que nous venons de le voir, cet éminent esprit se place sur le terrain le plus large, le plus dégagé, et remonte au pouvoir épiscopal tel qu'il existe par sa nature et tel qu'il a été exercé primitivement. Promu à la charge pastorale dans un temps où l'Église de France se reconstituait, et sentant le besoin d'une autorité forte et incontestée, il n'en laisse démembrer aucune partie. L'autorité épiscopale n'avait été ainsi réduite par des exemptions, qu'aux époques où une discipline moins rigoureuse et des mœurs plus profanes de la part des dépositaires du pouvoir, leur avaient fait retirer une partie de ce pouvoir par une élaboration toute providentielle d'événements qui amenèrent les exemptions. En soi une exemption est un fait malheureux, car c'est une diminution du pouvoir ordinaire; relativement, l'exemption, à cause de l'assistance de l'Esprit saint qui ne manque jamais à l'Église, l'exemption est presque toujours un fait providentiel. Heureux les âges où le pouvoir de l'évêque est celui du père de famille, aussi absolu, aussi peu limité que l'est celui-ci dans l'état de nature ! La ferveur de l'Église de France, la subordination du clergé inférieur, la régularité et la bonté paternelle de l'épiscopat rendaient cet état possible au moment

où l'archevêque de Paris défendit cet ordre de choses! Il le défendit contre les prétentions possibles du chapitre; nous allons le voir le défendant contre des prétentions analogues, quoique portant sur un objet différent, d'une autre partie du clergé.

VII

Ici, nous aurons à constater la même absence de danger actuel et immédiat, et les mêmes appréhensions légitimes de l'avenir. Dans le passé, le clergé avait joui sur une échelle plus étendue de plusieurs garanties qui le défendaient contre les erreurs ou les passions de ceux qui le gouvernaient. Ces garanties s'étaient développées et multipliées à mesure que l'on s'était éloigné de la ferveur des temps primitifs; la ferveur de l'Église de France, régénérée par la révolution, rendra pendant longtemps encore, il faut l'espérer, ces garanties moins nécessaires. L'archevêque de Paris ne nia jamais que le rétablissement de plusieurs de ces garanties ne fût préférable pour sauvegarder les intérêts, les droits de ses subordonnés; lui-même, avant de mourir, essaya d'en rétablir quelques-unes; mais ce qu'il ne voulait pas, et ce qu'il ne devait pas vouloir supporter, c'était d'entendre professer qu'elles fussent nécessaires, et qu'un évêque ne pouvait sans usurpation les refuser.

Ces garanties se présentent sous deux aspects principaux; celles qui sont destinées à protéger l'innocence d'un prêtre sur le compte duquel l'autorité s'est trompée et celles qui accordent à un membre du clergé une protection plus lointaine, non restreinte à un cas particulier, mais s'étendant à toute la position, et cela en lui accordant l'inamovibilité. La première de ces protections est la plus précieuse, car elle concerne un honneur, une réputation, une existence immédiatement attaqués. Il l'aurait accordée à son clergé dès les premiers jours de son épiscopat, s'il n'avait craint qu'il n'y eût dans l'érection et dans le jeu d'un tribunal un danger pour le secret qui doit ensevelir tous les scandales du sanctuaire (1). D'ailleurs, il sentait dans son cœur mille fois plus de sécurité pour l'honneur de son clergé, dans les trésors de miséricorde, de désir de trouver ses prêtres irréprochables, d'inclination à admettre tout ce qui pourrait prouver leur innocence, qu'il ne pouvait y en avoir dans l'application la plus réfléchie et la plus discutée de la loi. Il professait aussi que l'Église de France avait encore besoin pendant longtemps d'une autorité forte, et qui ne se fut pas divisée elle-même. Quant à l'inamovibilité des desservants, ce n'était pas lui qui pouvait l'accorder, et elle devait descendre de plus haut; mais ce qu'il ne voulait pas et

(1) On verra à la note 3, *pièces justificatives*, le commencement d'un projet d'officialité diocésaine. Je l'ai manuscrit, de la main de l'archevêque.

ce qu'il était disposé à arrêter par tous les moyens qui étaient en son pouvoir, c'est que l'on professât que ces priviléges étaient absolument indispensables et qu'ils devaient nécessairement limiter le pouvoir épiscopal. Cela était aussi contraire aux idées les plus simples sur le pouvoir épiscopal, qu'aux traditions constantes de l'Église qui dans tous les temps a confié la charge d'âmes pour une mission temporaire et révocable, quand elle l'a cru convenable et utile aux fidèles ; cela est contraire aussi à l'autorité du Saint-Siége qui, s'appuyant sur le concile de Trente a condamné deux propositions extraites du synode de Pistoie et établi par leur condamnation que l'évêque peut, en consultant seulement sa conscience, suspendre de leurs pouvoirs ses subordonnés.

VIII

Ce fut cette assertion qu'il frappa des peines les plus sévères dans le journal *le Bien social,* par un mandement à la date du 26 mai 1845. Il suspendit son rédacteur en chef de tous ses pouvoirs, et défendit également sous peine de suspense à tous prêtres de participer à la rédaction ou à la propagation de cette feuille. Ce coup énergique la frappa au cœur, et cette sévérité n'était nullement inutile. Déjà deux évêques avaient

cru devoir signaler à leur clergé les tendances de ce parti qui se formait dans l'Église de France contre l'autorité épiscopale. Des rapports certains, ajoute l'archevêque, nous ont révélé que de telles tendances à des époques semblables se manifestaient dans quelques autres diocèses. C'était, il est vrai, au sein d'une minorité très-faible, mais vivement excitée par cette feuille que le prélat condamnait. En parcourant les autres assertions de ce journal, qui était un journal hebdomadaire, les autres erreurs accumulées contre le pouvoir, nous verrons le mal qu'elles pouvaient produire.

IX

Ces demandes d'inamovibilité et d'érection d'officialités, pouvaient préoccuper d'une manière fort dangereuse, même les esprits les plus graves et les cœurs les plus pieux, et les désaffectionner de leurs évêques. Pourquoi refuser des garanties à l'honneur et à la sécurité du sacerdoce ? Est-ce que les évêques se défiaient de leurs prêtres ? Était-ce chez eux amour d'un pouvoir sans contrôle et sans limite ? N'étant pas assez haut placés pour voir les inconvénients d'un tel ordre de choses au milieu d'une société aussi ébranlée que la nôtre, et au milieu de laquelle une constitution définitive du clergé eût été prématurée, ils pouvaient facilement être entraînés

par ces assertions qui venaient se présenter à eux enveloppées d'un fait antique et respectable. Les esprits les plus pénétrants auraient bien pu s'apercevoir que cette demande de réforme n'était pas dans l'Église de France le cri de l'esprit de charité et de science, mais celui de l'esprit d'insubordination et d'outrage, et que par conséquent son moment n'était pas venu, puisqu'elle n'avait pas son interprète naturel. C'est en vain que l'on aurait cherché dans la polémique de ceux qui s'étaient fait l'organe de cette réforme un ensemble d'idées, l'exposition raisonnable d'une doctrine, des preuves solides. Les contradictions y abondaient, et les faits de la tradition y étaient produits sous un faux jour ; l'outrage y élevait la voix et non la prudence, la sagesse et la charité. Mais l'on sait que malgré ces défauts, de plus vastes mouvements schismatiques ont entraîné souvent des intelligences éclairées et des cœurs droits, parce que l'esprit du mal n'avait pas été assez rapidement démasqué à leurs yeux ; et c'est un danger semblable que prévint l'archevêque de Paris par son mandement.

X

Il prévint aussi un autre danger dans cette partie du clergé pieuse et bien intentionnée. C'est l'ignorance sur les véritables limites qui séparent le pouvoir du prêtre

et celui de l'évêque, un certain étonnement à la vue de ce pouvoir de l'épiscopat qui réunit les fonctions législatives, administratives et judiciaires. Est-ce que dans tous les temps ce pouvoir a été le même? Ne voit-on pas dans les temps primitifs, les lois ecclésiastiques émaner, non du pouvoir épiscopal décrétant isolément, mais se produire comme le résultat d'une délibération en commun, à laquelle les pasteurs du second ordre étaient appelés à prendre part? Est-ce que la parole de saint Paul, disant que les évêques sont institués pour gouverner l'Église de Dieu, suppose un pouvoir aussi absolu, un pouvoir législatif indépendant de l'acceptation des prêtres? Est-ce que le pouvoir qu'a le prêtre de célébrer le saint sacrifice ne vient pas de son ordination, et ce pouvoir relève-t-il de quelqu'un autre que de Dieu de qui il vient, et de la conscience du prêtre qui n'a pas été canoniquement convaincu d'indignité? Tels étaient les doutes qui pouvaient se présenter à des âmes droites, mais non suffisamment éclairées, et c'étaient ces doutes dont la feuille condamnée s'était fait l'écho en les revêtant d'outrages et d'exagérations qui devaient les rendre suspects, mais qui ne devaient pas en détruire tout l'effet. La condamnation du savant prélat y répond en établissant la vérité et en la mettant en regard. « Non, dit-il, l'Église ne peut être consternée de voir dans la main de l'évêque la réunion de la puissance législative, administrative et judiciaire, car telle est l'institution même de Jésus-Christ. Les pasteurs du second ordre n'ont

jamais eu le droit reconnu et exercé de contrôler l'administration et de juger la personne de l'évêque ; ils n'étaient autrefois admis qu'à prendre part aux délibérations d'où naissaient ces lois, sans aucun pouvoir de les voter. Saint Paul, en disant que les évêques sont établis pour gouverner l'Église de Dieu, a voulu parler d'un droit de l'évêque à donner aux prêtres des ordres absolus, et il n'a pas voulu par cette manière de s'exprimer parler d'une participation des prêtres à l'administration comme conseillers nécessaires de l'évêque. Il n'est pas plus vrai que le prêtre tienne de son ordination un pouvoir indépendant de célébrer les saints mystères, et l'Église, dans tous les temps, a reconnu aux évêques le pouvoir d'interdire aux prêtres la célébration de la sainte messe, et d'infliger une peine quelle qu'elle soit à ceux d'entr'eux qui ont charge d'âmes. »

XI

A ce danger de séduction et d'entraînement d'esprits élevés et cultivés, se joignait un autre danger dont le théâtre n'était plus le même. Tout le monde sait la place que, dans les premiers siècles de l'Église, l'élection du peuple et du clergé occupait dans la nomination des évêques. Le mode d'élection par le peuple et le clergé

varia beaucoup en France jusqu'au moment où François I[er] obtint de Léon X le pouvoir, pour lui et pour tous ses successeurs, d'élire aux évêchés. L'élection des évêques par le roi était fort peu goûtée de Fénelon, qui dit tout simplement que l'Église de France, privée de la liberté d'élire ses pasteurs, est un peu au-dessous de la liberté dont jouissent les calvinistes du royaume et les catholiques sous le sceptre du Grand Turc (1). Personne n'a déploré plus amèrement cet état de choses que le grand archevêque de Cambrai, suivant ces mémorables paroles : *Depuis le concordat de Léon X avec François I[er], presque tous les liens entre le pape et les évêques ont été brisés, puisque leur sort ne dépend que du roi* (2); et ces autres : *Le roi dans la pratique est plus chef de l'Église que le pape* (3). L'archevêque de Paris, s'associant à ces paroles si indépendantes de l'auteur du *Télémaque*, y ajoute ces réflexions douloureuses (4) : « Quand on pense aux mœurs de ce prince, dit-il en parlant de François I[er], qui ne regrette de le voir désigner au chef de l'Église, les censeurs des mœurs, les gardiens de la vertu et de l'innocence? Les princes de la branche de Valois, ses successeurs immédiats, et les princesses dont ils subirent l'influence, rendirent plus sensible encore cet humiliant patronage. Jusqu'en 1789,

(1) *Plan du Gouvern.*, § IV, Œuvres, t. XXII, p. 582.
(2) *De summi pontificis auct.*, cap. XLIV, Œuvres, t. II, p. 403.
(3) *Plan du Gouvern.*, § IV, Œuvres, t. XXII, p. 486.
(4) *De l'appel comme d'abus*, p. 175.

deux rois seulement, Louis XIII et Louis XVI, se distinguèrent par une austère vertu. A côté du ministre *de la feuille* qui exerçait cette importante prérogative de la royauté, combien d'influences dont l'homme religieux ne peut lire l'histoire secrète sans éprouver un sentiment pénible et une profonde affliction ! De grands évêques semblèrent justifier cette concession faite à la couronne ; toutefois, des hommes tels que Bossuet et Fénelon n'auraient pas été repoussés par le clergé du XVIIe siècle. Le premier aurait probablement occupé le siége le plus important du royaume, le second n'aurait pas subi la disgrâce de la cour pour avoir osé penser à faire de son élève un roi moins absolu que son aïeul, plus ambitieux d'être le père de ses sujets que leur dominateur. Si l'Église de France n'eût compté tant d'hommes éminents par leurs lumières et leurs vertus, *si l'opinion de ces hommes que les rois sont plus ou moins forcés de respecter,* n'eût formé un puissant contre-poids au crédit des courtisans, l'épiscopat français se serait bien plus fortement ressenti de cette influence énervante. Cependant elle eut des résultats très-regrettables, assez connus pour que nous puissions les signaler sans témérité. Le premier et le plus incontestable fut la grande dépendance où les évêques furent de la cour, dépendance qui loin d'augmenter le dévouement, on ne saurait trop le dire aux flatteurs des rois, l'affaiblit et le corrompt, ou tout au moins lui donne une fausse direction. » Tirant ses conclusions de ces tristes aperçus

historiques, l'archevêque ajoute : « Les amis de notre gouvernement verraient un grave danger à le faire renoncer au droit que lui donne le Concordat. Nous n'essaierons pas de les convaincre par des arguments ou par des faits anciens, dont ils pourraient récuser l'application : il nous suffit de les inviter à examiner ce qui se passe en Belgique (l'élection de l'évêque s'y fait par les évêques de la province), et d'interroger les hommes graves qui connaissent bien ce pays. Nous les prierons d'être préoccupés d'une seule chose dans cet examen : de l'influence que peut avoir sur le dévouement des évêques la nomination royale.» L'on voit, par cette citation, combien l'archevêque de Paris était favorable à la nomination de l'évêque par l'élection ecclésiastique, et il est évident qu'en en admettant le principe, il lui cherchait l'application la plus convenable dans les temps actuels; mais ce qu'il repoussa, c'est cette élection comme mode indispensable de la nomination des évêques et comme source de leur pouvoir. Le *Bien social* avait émis cette proposition qui était encore plus dangereuse qu'elle n'était fausse : *Le peuple catholique est électeur souverain des dignitaires de la foi.* Cette proposition était non-seulement erronée au point de vue dogmatique, elle l'était encore comme aperçu historique ; car si le peuple avait, dans les temps primitifs, participé à l'élection des évêques, ce n'était que de concert avec le clergé ; celui-ci y avait joué dans tous les temps le rôle principal, et dans les temps postérieurs il avait seul hérité de cette pré-

rogative. Mais elle était surtout dangereuse pour un grand nombre d'esprits trop tournés aux idées démocratiques, qui firent trois ans plus tard une si terrible explosion. L'on peut même avancer que, présentée ainsi spécialement sous ce point de vue du pouvoir émanant de l'élection populaire, elle se traduisait comme un danger général, à cause des idées les plus répandues à cette époque et qui nous régissent encore, que le pouvoir naît de l'élection populaire. C'est là où la condamnation de l'archevêque de Paris vint la frapper, et cette condamnation éleva la notion du pouvoir ecclésiastique à sa hauteur, l'arracha vivement du milieu des idées vulgaires sur le pouvoir en général, et la fit remonter jusqu'à sa source, qui est l'institution de Jésus-Christ.

XII

Cet acte épiscopal si énergique, et basé sur des idées si claires et si profondes, arrêta d'autres périls pour l'Église de France, moins généraux, mais plus déplorables en eux-mêmes, et d'un aspect plus triste pour l'homme de foi. L'on ne peut nier que des pétitions, signées par des ecclésiastiques, n'eussent été présentées aux Chambres, pour obtenir par le pouvoir civil une nouvelle organisation de la hiérarchie sacerdotale. Des pétitions en ce sens, beaucoup plus nombreuses et qui avaient du moins pour

elles les convenances du secret et d'une plus grande réserve, mais qui étaient cependant un témoignage du même renversement de principes, avaient été déposées entre les mains du roi et du ministre des cultes. Ce qui a rendu ce fait d'ailleurs certain, incontestable, et ce qui nous donne une juste idée de la réalité de son danger, c'est que les Chambres, appelées, après 1848, à constituer un nouvel ordre de choses, furent mises plus d'une fois en demeure de s'expliquer sur cette question. C'était là un grand scandale que préparait la feuille condamnée, en émettant des propositions comme celle-ci : *C'est à la voix du peuple, au jugement de Dieu, qu'il faut en appeler pour l'organisation future de la hiérarchie sacerdotale ;* et quoiqu'elle supposât que ces changements dussent se faire avec l'autorité du Saint-Siége, l'archevêque de Paris la frappa avec raison comme scandaleuse et subversive de la discipline ecclésiastique. C'est avec la même autorité et la même indignation qu'il frappa l'appel fait par le même journal à l'opinion publique contre l'absence, disait-il, de toute discipline et de tout frein dans l'administration épiscopale, en demandant à la publicité de s'emparer des actes des évêques, pour éteindre leur pouvoir arbitraire en fait sinon en droit. Il anéantissait ainsi une autre proposition qui tenait au même désordre d'idées, et qui avançait que la liberté la plus étendue possible de la presse n'est pas en contradiction avec les principes les plus orthodoxes de la foi, et il rappelait, contre cette erreur qui était fort

dangereuse à cause des idées alors prédominantes, le droit qu'ont les évêques de soumettre à leur examen les livres que les prêtres et les fidèles composent sur les mœurs et sur la religion.

XIII

Nous nous sommes étendus sur cet acte d'autorité de l'archevêque de Paris, parce que nous sommes convaincus que, vu l'état des esprits à cette époque, le danger qu'il arrêta avec les armes irrésistibles de la fermeté et de la science se combinant ensemble, était un danger réel et profond. D'ailleurs c'est pour un cœur chrétien un spectacle consolant que cette force de l'autorité au moment où tous les pouvoirs s'affaissent sur eux-mêmes, minés dans leurs fondements, parce que et ceux qui obéissent et ceux qui gouvernent ne croient plus à ces pouvoirs. L'on peut affirmer que c'est cette même conviction de la divinité de sa mission et de la légitimité de son commandement qui soutint l'archevêque de Paris dans de nouvelles luttes contre un nouvel ennemi, le gouvernement. Je veux parler de sa longue et pénible opposition à l'érection du chapitre royal de Saint-Denis en chapitre exempt, et à la création de la grande aumônerie comme juridiction ecclésiastique indépendante de la sienne au sein même de son diocèse. Grand vicaire

pendant plusieurs années de M. de Quelen, Mgr Affre avait été souvent entretenu par ce prélat de toutes les amertumes dont ses discussions avec le cardinal de Croï, alors grand aumônier de France, avaient été pour lui la source. Cependant, à cette époque, le privilége par lequel vivait la grande aumônerie de France était bien moins destructeur de l'autorité de l'archevêque de Paris que celui que Louis-Philippe avait demandé et obtenu de la cour de Rome (1). La grande intelligence de l'évêque d'Hermopolis avait été si effrayée de l'embarras créé à l'autorité de l'archevêque de Paris par une telle exemption que, dans son rapport au roi Charles X, il s'était jeté presque entièrement du côté de cette autorité et l'avait mise à couvert autant qu'il l'avait pu, en restreignant les inconvénients du privilége. Mgr Affre était, dans son opposition à cette création, si peu dirigé par des préoccupations personnelles et par une ambition vulgaire, qu'il refusa l'offre qui lui fut faite d'être revêtu de cette haute dignité; il avait mis pour condition de son acceptation la clause spéciale que tous ses successeurs seraient à perpétuité grand-aumôniers, c'est-à-dire que la dignité de grand aumônier serait désormais attachée à celle d'archevêque de Paris; le roi refusa. Le prélat témoigna de son désintéressement d'une autre manière, en proposant au roi d'extraire de son diocèse

(1) Pour s'en convaincre on n'a qu'à lire aux *pièces justificatives* la note n° 4, et comparer l'exemption obtenue par Louis-Philippe, et le rapport de l'évêque d'Hermopolis au roi Charles X.

la ville de Saint-Denis, pour qu'elle formât un petit diocèse dont l'évêque serait grand aumônier. La dignité de ce nouvel évêque de Saint-Denis aurait trouvé, bien entendu, toute sa splendeur, non dans l'étendue de son diocèse, mais dans les fonctions qu'il aurait remplies à la cour. Cette idée d'un évêque de la ville de Saint-Denis amusa beaucoup le roi, dont le coup d'œil était habitué aux proportions étendues des diocèses de France. « C'est » donc toute la ville de Saint-Denis, dit-il à l'archevê- » que de Paris, que vous donnerez à mon grand aumô- » nier? » — « Sire, lui répondit l'archevêque, si Votre » Majesté le désire, je pourrai y joindre Pierrefitte. » L'archevêque se rappelait souvent, dans ses meilleurs moments, l'hilarité du roi à la pensée de ce grand aumônier évêque de Saint-Denis et de Pierrefitte. Cette idée n'était cependant pas extraordinaire. L'évêché du doyen des cardinaux, l'évêché d'Ostie, n'est composé que de deux ou trois hameaux au milieu de ruines; les champs qui se trouvent dans sa circonscription ne sont pas habités, et ce sont des paysans du royaume de Naples, qui viennent les ensemencer et les moissonner. Saint-Denis et Pierrefitte eussent composé un magnifique diocèse italien. L'érection de ce siége aurait mieux convenu à l'archevêque de Paris, que la création d'une exemption exorbitante au sein de son diocèse. Il y voyait la plus triste et la plus désolante des éventualités. Comment ne pas prévoir que la partie la moins soumise de son clergé trouverait là un

point d'appui? Comment ne pas prévoir encore que le grand aumônier, sortant continuellement, par la force des choses, des limites de son privilége enclavé dans un diocèse qui ne serait pas le sien, le forcerait sans cesse à lui remontrer ces empiétements et à les arrêter? Tous ceux qui ont voyagé en Italie savent qu'à Naples, par exemple, où l'aumônier de la cour est investi d'un privilége fort étendu, et presque toujours en possession d'une faveur très-grande, l'autorité diocésaine est presque nulle. En dehors de ces dangers pour son autorité, l'archevêque de Paris y en apercevait un très-grand pour toute l'Église de France. Placé par la Providence, et se sentant le courage de remplir cette difficile mission, placé auprès d'un gouvernement au moins suspect dans ses intentions pour l'Église, il pouvait donner l'éveil à tout l'épiscopat dans un moment de danger, et il l'avait fait plus d'une fois. Mais un autre évêque, plus près que lui du trône, choisi dans un but spécial, *un évêque dynastique*, pourrait s'emparer d'une action toute contraire, et, s'appuyant sur la partie la moins clairvoyante de l'épiscopat, opérer une funeste division dans l'Église de France. Cette conviction profonde du danger dans lequel cette institution jetait son diocèse et l'Église de France, lui donna un courage et une persévérance qu'il n'avait jamais déployés à un degré aussi élevé. Il protesta d'abord auprès du pape; mais, lorsqu'il eut acquis la conviction que c'était en vain, que le souverain pontife ne

pouvait pas refuser un privilége de cette nature à un pouvoir aussi prépondérant dans les destinées de la catholicité que celui de France, il porta ses efforts ailleurs. Ce furent des réclamations auprès du pouvoir lui-même, et il eut le courage d'attaquer la question au cœur. Dans un mémoire adressé au roi, il supposa, comme base de toute réclamation, que ce que voulait son gouvernement, c'était la création d'un clergé dynastique. Il lui démontra combien serait nulle son action sur le reste du clergé; il s'appuya sur la liberté des cultes et de conscience pour établir que tout moyen d'influence serait interdit à l'évêque, instrument d'une dynastie qui ne pouvait, en vertu de son principe, accorder plus de protection à un culte qu'à un autre; d'ailleurs quel moyen d'action politique pourrait rester entre les mains d'un prélat que la constitution excluait de toutes les assemblées délibérantes? Dans plusieurs entrevues qu'il eut avec le ministre des cultes, l'archevêque fit valoir de semblables arguments, et il agit sur l'esprit de ce ministre de manière à allanguir sa coopération en lui créant des doutes sérieux. En même temps il voyait les jurisconsultes les plus influents et les plus graves, et les trouvant tout naturellement opposés aux exemptions, il les rendait favorables à son opposition. Il eut le courage de pousser cette opposition jusque sur les bancs de la chambre des députés dans laquelle le projet du roi trouvait au moins beaucoup de tiédeur. En cela, l'archevêque de Paris voulait-

il résister à la bulle du pape, s'élever contre le pouvoir du souverain pontife en même temps que contre celui du roi ? Un journal le prétendit, et lui, si profondément dévoué et soumis à l'autorité, il fut si affligé de cette interprétation donnée à sa conduite, qu'il frappa immédiatement cette feuille d'interdit, et maintint cet interdit avec la plus constante inflexibilité jusqu'à ce qu'elle se fût rétractée. Non, ce n'était pas là le mobile qui le faisait agir ; le pape, en restreignant l'autorité de l'archevêque de Paris, ne pouvait pas vouloir que celui-ci vît cela d'un œil indifférent. Forcé par l'entraînement des intérêts généraux de l'Église à cette concession qui embarrassait le pouvoir d'un de ses subordonnés, en faisant cette concession, il n'avait pas voulu intimer un ordre. Il avait fait dire à l'archevêque de Paris par l'internonce (1) que, ne pouvant pas refuser lui-même à Rome, *c'était à Paris que cette affaire devait être arrangée.* L'archevêque prenait pour cela des moyens légitimes puisqu'ils étaient constitutionnels. Pourquoi voudrait-on qu'une volonté qui a l'intention d'un grand bien à faire et un profond désir de le faire, ne puisse pas s'emparer, pour atteindre ce but, de tous les moyens qui sont en son pouvoir ? Pourquoi les saints ne pourraient-ils pas déployer autant d'énergie dans leurs efforts pour réaliser les intérêts de la gloire de Dieu, que les hommes du monde en font éclater dans la poursuite de leurs propres inté-

(1) Mgr Garibaldi alors internonce, et revenu nonce à Paris en 1848 ; il est mort en 1852.

rèts? Ce ne fut qu'après s'être adressé inutilement au roi, que l'archevêque de Paris présenta aux Chambres un mémoire où il expliquait toute sa conduite jusqu'à ce jour dans cette question. « Ce mémoire, disait-il en commençant, n'est pas destiné à combattre une grande innovation dans l'état présent de l'Église de France. Nous avons fait tout ce qu'il nous était possible de faire pour empêcher l'exemption accordée par le souverain pontife au chapitre de Saint-Denis, le 5 mars 1843. Mais, en nous abstenant de nouvelles protestations, nous désirons que personne n'ignore celles que nous avons multipliées sous toutes les formes et devant toutes les autorités compétentes; nous désirons qne personne ne se méprenne sur les motifs qui ont inspiré et soutenu une opposition dont tous nos intérêts personnels auraient dû nous éloigner et sur ceux qui nous font renoncer à la continuer désormais. Nous nous arrêtons, d'abord par respect pour le pape et pour le roi, et ensuite parce que nous sommes convaincus de l'inutilité d'une lutte trop longtemps prolongée. Mais nous ne voulons pas non plus que, si un jour le Saint-Siége regrette sa condescendance, si le gouvernement et le chapitre de Saint-Denis lui-même déplorent plus tard la loi qui va être demandée aux Chambres, nous puissions être accusé d'avoir volontairement accepté une exemption, contre laquelle nous avons manifesté si souvent et si énergiquement des convictions sous tous les rapports défavorables. »

XIV

Cette opposition de l'archevêque de Paris devant les Chambres était donc limitée à de simples observations. L'on voit quelle distance infinie séparait une semblable opposition de l'opposition parlementaire et de l'opposition ordinaire des journaux. Elle ne manqua pas cependant son effet, et ce fut celui d'éclairer. La loi, qui avait déjà passé à la chambre des pairs, aurait trouvé de grandes difficultés à la chambre des députés; mais les événements de 1848 survinrent, et le projet du gouvernement de Louis-Philippe fut noyé avec beaucoup d'autres dans les flots de la tempête. Ce projet portait le caractère de presque tous ceux de ce règne, il était une réminiscence d'un projet semblable de l'empire. L'empereur, comme on sait, avait reconstitué ce chapitre, et il avait voulu y joindre un séminaire de jeunes ecclésiastiques d'élite aussi nombreux que les diocèses de l'empire, et destinés à être ou grands vicaires ou supérieurs des séminaires de ces diocèses. Ce vaste projet avait échoué au milieu des difficultés et des périls si nombreux que l'ambition de Napoléon avait suscités à l'Église de France, et il ne fut pas plus heureux entre les mains toujours si vacillantes de Louis-Philippe. Ce n'est pas que le roi eût présenté son projet et qu'il eût essayé de le réaliser tout d'abord avec les formes grandioses que

leur avaient données les conceptions simultanées du cardinal Fesch et de l'empereur ; mais tout porte à croire que Louis-Philippe aurait tendu là. Quoi qu'il en soit, la volonté ferme, éclairée, persévérante d'un seul homme en arrêta l'exécution de 1843, époque où la bulle fut donnée, jusqu'en 1848 qui engloutit dans un abîme toutes les vaines pensées de ce faible règne.

LIVRE SIXIÈME

I

Il est temps de nous reposer du spectacle de toutes ces luttes, et de contempler notre saint pontife, non plus défendant au dehors les remparts de l'Église, le principe de liberté et celui d'autorité, mais répandant au dedans les flots de vie dont Dieu avait déposé la source dans son cœur. Les années que le grand archevèque consacra à l'Église de Paris, furent peu nombreuses ; ce fut à peine huit ans. Que de choses il fit cependant! La pensée qui les réunit toutes dans une seule contemplation en est presque effrayée! Cependant son action s'avançait au milieu d'embarras et d'entraves de toutes sortes. A moins d'en avoir été le témoin immédia-

tement, l'on ne saurait se faire une idée exacte du nombre infini d'affaires courantes et de tous les jours, au centre desquelles se trouve placé un archevêque de Paris pour les diriger et pour les animer. Paris est certainement la capitale d'Europe la plus agissante et la plus emportée par le tourbillon d'affaires de toutes sortes. L'autorité épiscopale ne s'y trouve pas divisée, amoindrie, comme elle l'est à Naples, Turin, Madrid, Lisbonne et dans les diverses capitales catholiques, par la présence d'autres prélats dépositaires de pouvoirs extraordinaires. Mille circonstances multiplient les relations de l'archevêque de Paris. Son diocèse immense, si on considère sa population, est si restreint dans ses limites locales, que les relations les plus fréquentes doivent s'établir entre les prêtres et le siége du pouvoir, à cause de cette extrême facilité qu'a le clergé de recourir pour le moindre doute, pour la plus petite difficulté à la décision de l'autorité supérieure. Ces relations si multipliées avec le clergé se compliquent de celles plus nombreuses, plus difficiles qu'a le pouvoir épiscopal avec l'autorité civile, et avec une foule de prêtres et un certain nombre de prélats que les différents départements de la France et toutes les contrées catholiques font affluer journellement à Paris. Placé au centre des affaires, l'évêque de Paris est nécessairement un intermédiaire ordinaire en beaucoup de circonstances graves et nombreuses. Il se trouve aussi au foyer de toutes les idées, de toutes les initiatives, et c'est pres-

que toujours à lui que s'adressent les projets d'améliorations sociales, de nouvelles œuvres de charité dont plusieurs sont prématurées et impossibles, mais dont quelques-unes demandent un examen approfondi. En outre de ces difficultés qui sont inhérentes à la position d'archevêque de Paris, Mgr Affre se trouva à son avénement à l'épiscopat enveloppé, et l'on pourrait dire presque abîmé d'une foule d'autres, spéciales à l'époque où il prit les rênes de cette vaste administration. Il sentit dès l'abord le besoin pour la paix de sa conscience d'exercer un contrôle beaucoup plus exact sur les budgets si considérables des grandes paroisses, et de s'emparer comme d'un de ses droits et d'un de ses devoirs les plus rigoureux, de la direction de l'enseignement religieux dans cette foule innombrable d'institutions que renferme Paris. Déjà s'éveillait de toutes parts une sollicitude ardente pour l'instruction spéciale des ouvriers; il fallait la surveiller, la diriger et la contenir entre les bornes orageuses d'un enthousiasme sans mesure, et l'empêcher de se perdre dans les courants, si rapides alors, des idées démocratiques. Un catéchisme manquait au diocèse de Paris, et l'archevêque pensait qu'il ne pouvait être que l'œuvre du premier pasteur. Au-dessus de cette institution élémentaire, il fallait, tant le niveau des idées s'était élevé, élaborer dans la méditation des principes supérieurs, et dans les sévères études des grandes questions actuelles, un enseignement profond et élevé, pour l'opposer à un

rationalisme qui débordait de toutes parts, et avait remplacé jusque dans les rangs du peuple, la foi naïve et si spontanée des âges passés. Des instructions pastorales, telles que les concevait l'archevêque de Paris, et telles qu'il les jugeait nécessaires, auraient absorbé à elles seules tous les moments d'une vie laborieuse. A côté de ces exigences d'un ordre si impérieux, se plaçaient d'autres nécessités, encore du premier ordre. Il fallait que le nouvel archevêque recomposât toute son administration, et que, se trouvant entouré d'un clergé fort respectable, il est vrai, et fort zélé, mais composé de mille éléments divers, il avisât aux moyens de se créer un clergé homogène, qu'il connût, et dont il pût se rendre compte. Il lui fallait en même temps pourvoir aux besoins nouveaux de la population parisienne qui avait pris depuis quelques années des proportions tout à fait nouvelles. Comment faire face à tant de préoccupations si graves et si nombreuses? Il le fit avec force et douceur, avec lenteur et avec une incessante activité. L'on se tromperait beaucoup, si l'on se figurait l'archevêque de Paris, un homme toujours inquiet, toujours préoccupé, toujours agissant; l'on se tromperait encore, si l'on voulait voir en lui une de ces natures exceptionnelles qui ne connaissent point les délassements et les loisirs inoccupés. Dans le sens le plus réel du mot, il était toujours occupé, il portait en tout lieu et en tout moment de sa vie, les grands intérêts de son diocèse et de l'Église vivants dans son cœur. Il ne

se reposait, il ne se délassait que pour travailler ensuite avec plus d'ardeur. Ses promenades étaient longues, et il n'était guère de jour qui ne le vît se promenant sous les ombres épaisses de la forêt de Saint-Germain pendant l'été, ou pendant l'hiver, dans les allées que M. de Châteaubriand a plantées à Marie-Thérèse. Les jours pluvieux et mauvais, il passait les heures de sa récréation à jouer au billard avec ses grands vicaires, et les personnes de son intimité ; jamais il ne connut et ne pratiqua ces jeux où les chances d'un gain donnent la fièvre à l'âme et compromettent sa paix. Ses délassements étaient ceux du sage et du chrétien ; il en sortait avec une volonté plus puissante pour le bien, avec une intelligence plus accessible à la lumière, avec des décisions plus sûres, avec des ressources plus multipliées dans l'esprit. Il avait la manière des grands hommes et des grands saints, qui était de n'agir, de n'écrire qu'avec une âme préparée ; il écrivait, il agissait en apparence peu, et beaucoup en réalité, car tout portait dans sa parole et dans son action. Qu'une vie semblable est féconde ! Les œuvres de Mgr Affre vont nous le prouver.

II

Une de ses plus constantes préoccupations, un des soins les plus assidus de son administration, fut, ainsi que je l'ai déjà fait prévoir, de mettre le nombre des paroisses du diocèse en rapport avec une population toujours croissante. On le voit, dans tout le cours de son épiscopat, poursuivant cette tâche difficile, avec suite, mais avec prudence. Il ne put pas faire sur ce point tout ce qu'il avait projeté; ce qu'il fit, il le fit à la manière des saints. Ce fut dans les quartiers les plus pauvres de la circonscription de son diocèse, qu'il fonda de nouvelles églises, sans ressources aucunes, et presque toujours malgré une opposition fort vive des conseils municipaux et des fabriques. Le gouvernement, qui voulait en principe ces nouvelles paroisses, ne seconda l'archevêque dans cette double lutte, que lorsque celui-ci l'eût entraîné par ses instances réitérées. Il ne voulait pas aller contre le vœu de la majorité, et comment trouver une majorité s'intéressant à l'érection de nouvelles églises dans cette classe ouvrière et bourgeoise, minée par l'indifférence et par l'impiété? C'était sur l'opposition de ces majorités irréligieuses, que les conseils municipaux s'appuyaient pour refuser leur adhésion à cette nouvelle mesure. Il est bien évident que l'on

ne pouvait nullement espérer leur coopération pour les frais d'un presbytère et d'une église à bâtir. Le ministère, de son côté, refusait son approbation, à cause de défaut de presbytère et d'église. L'archevêque était obligé de citer des concessions de temples protestants faites à des communes dont la majorité, comme catholique, était opposée à cette concession, et de rappeler qu'à Paris, même parmi les paroisses déjà existantes, la plupart manquaient de presbytères, et quelques-unes célébraient le culte dans des églises appartenant à des communautés religieuses (1). En insistant beaucoup sur ces motifs, et d'autres d'une nature différente, il finit par vaincre l'inertie du gouvernement et celle de l'Hôtel de Ville. Ce qu'on lui accorda, ce ne fut pas un concours direct, du moins pour le plus grand nombre de ces paroisses (2), mais plutôt la liberté d'aborder ces difficultés et de les vaincre comme il l'entendrait. Il faut d'ailleurs être reconnaissant au gouvernement, si effrayé en toute circonstance de l'opposition des majorités, et qui dans celle-ci sut ne pas se laisser arrêter tout à fait par cet obstacle. Laissé à lui seul, à ses propres inspirations, et à ses seules ressources, l'archevêque de Paris aborda une position semblable, et en triompha. Ce fut par le secours de Dieu, qui n'abandonne jamais ceux qui n'avancent qu'avec lui, c'est-à-dire ceux qui marchent

(1) Lettre au préfet de la Seine, 16 septembre 1845.

(2) Si je ne me trompe, le gouvernement ne fit les frais que de la nouvelle église des Thermes.

pas à pas avec la sagesse, la prudence et le zèle désintéressé. Dieu manifesta en cette circonstance son secours, en révélant à son serviteur des prêtres zélés, pieux, d'une ardeur prudente et infatigable, qui ne craignirent pas d'aller au milieu de populations mal disposées, de se présenter à des municipalités contraires et irritées, pour faire entendre leur parole et faire adorer leur Dieu dans des églises construites à la hâte, sans aucun ornement, sur un terrain qu'il fallait acheter. C'est ainsi que le ministère du prêtre vint habiter les barrières, qui ne connaissaient auparavant que les désordres que Paris y envoie journellement, ainsi que quelques points un peu plus éloignés du centre de Paris, et qu'avaient complétement déserté les idées religieuses et les habitudes morales. Une administration de huit ans enrichit le diocèse de Paris, malgré les difficultés de tout genre, des paroisses nouvelles de Ménilmontant, de Plaisance, du Petit-Montrouge, de la Maison-Blanche, du Petit-Gentilly, de la Gare dans la commune d'Ivry; elle obtint pour l'intérieur de Paris, l'église du Gros-Caillou, et fit travailler à celle de Sainte-Clotilde (1). Cette dernière église eut des assises magnifiques, sur lesquelles dix années de travaux, interrompus et repris successivement, ont élevé un des plus charmants édifices de Paris. L'archevêque déplora cette tendance du gouvernement à ne consa-

(1) Lettre au préfet de la Seine, 7 octobre 1845.

crer ses fonds qu'à des constructions monumentales, et à les refuser aux nécessités impérieuses, avec lesquelles on l'avait laissé lutter tout seul. Plusieurs fois, il exprima au préfet de la Seine et au ministre des cultes, qu'il préférerait à ces monuments un plus grand nombre d'églises simples, et sans aucun luxe d'architecture (1).

III

Le zèle de l'archevêque de Paris et son désir de multiplier les secours et les salutaires influences de la religion, ne s'arrêta pas à la création de nouvelles paroisses : sa pensée était continuellement préoccupée du manque de secours religieux pour de nombreuses colonies d'étrangers que la différence de langue tenait éloignés de nos églises. L'on peut assurer que ces préoccupations enlevèrent souvent le sommeil aux nuits de l'archevêque de Paris, et qu'il les portait comme un déchirement continuel de son cœur. Nous en avons la preuve dans la lettre qu'il écrivit à l'archevêque de Chalcédoine (2) pour le remercier de sa généreuse initiative en faveur de la population allemande du faubourg Saint-Antoine. Ce prélat avait écrit à l'archevêque de Paris pour lui soumettre son projet de faire un appel

(1) Entre autres dans une lettre adressée au ministre des cultes, le 6 octobre 1846.

(2) 23 mars 1847.

à la charité de tous les catholiques d'Allemagne pour subvenir aux besoins religieux de leurs frères de Paris placés dans la cruelle impossibilité dont nous venons de parler. Le résultat de cette quête, faite sur une si vaste échelle, devait être d'élever une église et de fournir aux premiers frais du culte. Le saint pontife, dans le remercîment chaleureux qu'il adresse à son noble confrère, parle des larmes amères et abondantes que ce cruel souci lui a fait verser jusqu'ici aux pieds de Dieu. Pour qui se fait une idée exacte du caractère de l'archevêque de Paris, cet aveu, si surprenant dans sa bouche, révèle plus de douleur qu'il n'en exprime. Or, avant que le projet de l'archevêque de Chalcédoine pût se réaliser, il ouvrit lui-même une annexe, la chapelle de l'Hôtel-Dieu, aux Allemands de ce faubourg si populeux. Ce n'étaient pas seulement les catholiques délaissés de l'Allemagne qui s'offraient continuellement à sa pensée, mourant sans sacrements, unis par des liens que le prêtre n'avaient pas bénis, n'entendant jamais la parole qui leur aurait appris leurs devoirs et rappelé leurs destinées. C'étaient encore les réfugiés polonais. Il revendiqua pour eux, avec un grand courage, l'église de Panthémont (1) qui avait été accordée au culte protestant sur la demande personnelle de la duchesse d'Orléans, destination qu'elle n'avait pas encore reçue. Cette église lui ayant été refusée, il mit successivement au service des réfugiés

(1) Lettre au ministre des cultes, 10 août 1846.

polonais la chapelle du Calvaire à Saint-Roch, la chapelle de la Sorbonne et celle de Saint-Hyacinthe.

IV

Un des plus vifs désirs du prélat eût été de porter lui-même la parole à ces nombreuses populations, tout étonnées de voir une église dans leurs pauvres quartiers et des prêtres venir s'adresser à elles. Mais l'archevêque de Paris n'avait pas reçu le don de la parole, ou plutôt il ne l'avait jamais cultivé. Voici avec quelle touchante simplicité il s'exprime lui-même à ce sujet (1) : «Le reproche, dit-il en parlant de quelques objections » élevées contre lui à propos de sa nomination à l'ar- » chevêché de Paris, le reproche de ne pas parler en » public était fondé. Je ne l'avais jamais fait à Paris ; » je l'avais fait rarement à Amiens, et le défaut d'habi- » tude m'a rendu toujours très-pénible l'improvisation » lorsque je l'ai essayée ailleurs que devant des enfants, » ou dans une allocution très-familière à la suite des » confirmations. Joignez à cela que je n'ai jamais pu me » résoudre à préparer ce genre de discours. » Son génie le portait peu à la parole parlée, mais l'on peut dire néanmoins qu'il remplit réellement son diocèse de sa

(1) Ces paroles accompagnent quelques réflexions sur l'opposition de ses adversaires à sa nomination à l'archevêché de Paris ; une de leurs raisons, c'est que Mgr Affre ne savait pas parler en public.

voix. Ses écrits portaient tous les ans le résultat des plus profondes méditations sur les hauteurs extrêmes de la société, et, plus qu'on ne le pense, dans les rangs même du peuple. Le développement que donne à l'intelligence un choc continuel d'idées, un mouvement incessant d'événements et de leçons de tout genre, le développement d'instruction qui augmente tous les jours, donne au peuple de Paris une facilité merveilleuse, et l'on pourrait presque dire un goût très-prononcé pour les considérations élevées. C'est ce qui explique comment à Paris tous les talents vrais pour la chaire, quelles que soient d'ailleurs leurs tendances métaphysiques et généralisatrices, ont toujours réussi devant tous les auditoires, et il n'y aura jamais nulle part un auditoire empressé et soutenu sans que le peuple n'en forme la plus grande partie. C'est ce qui explique en particulier la réputation du R. P. Lacordaire, le plus philosophique des orateurs. L'archevêque de Paris ne savait pas assez cela, et on le voyait souvent trop préoccupé de la crainte de n'être point assez compris dans ses mandements et dans ses instructions pastorales ; il les travaillait longtemps et avec une patience à toute épreuve pour parer à cet inconvénient. Lorsqu'il préparait un de ces discours que la presse allait distribuer de toutes parts à son peuple, et que quelqu'un venait le voir, il lui lisait avec anxiété ce qu'il venait de composer, et lui demandait aussitôt : « *Eh bien ! est-ce assez simple ? Croyez-vous que les bonnes femmes puissent me comprendre ?* » Toutes les

bonnes femmes ne le comprenaient pas, mais les âmes élevées, celles qui sont les brebis et qui entendent le pasteur, celles-là le comprenaient parfaitement. Or, dans ses instructions pastorales, il revenait incessamment sur le même sujet, et on pourrait les réunir toutes en une seule pensée ; avant de l'exposer, qu'on veuille bien s'arrêter un instant à la réflexion suivante.

V

Le mal le plus profond de notre siècle, c'est une absence complète de foi au surnaturel et un irrésistible entraînement à tout expliquer par la nature. L'on ne peut saisir cette tendance avec plus de facilité qu'en s'élevant sur ces hauteurs de la pensée où deux ou trois figures dominent toutes les autres. Cette répugnance à croire au surnaturel, au révélé, au divin, est très-sensible en M. Guizot, qui n'a jamais voulu admettre la constitution surnaturelle de l'Église, et qui n'a vu dans l'histoire du développement de l'idée chrétienne, que le développement logique et nécessaire d'une idée qui appartient à la nature, à la raison, au patrimoine héréditaire de l'humanité (1) ; elle l'est autant

(1) Il est vrai que depuis cette époque, par une profession de foi datée de septembre 1851, M. Guizot a professé sa foi au surnaturel et au révélé, mais toute intelligence habituée aux considérations théologiques, verra facilement que ce n'est pas là une profession de foi claire et complète à la vérité chrétienne.

dans M. Villemain qui a pu traiter la littérature des Pères de l'Église, sans exprimer qu'il y eût en eux autre chose que de grandes pensées et de grands caractères ne dépassant pas d'ailleurs le niveau de la nature humaine (1) ; M. Cousin l'a montré avec évidence dans son dernier ouvrage qui résume toute sa doctrine, en écrivant sur le vrai, le beau et le bien, un volume qui ne prononce même pas le nom du Fils de Dieu, et qu'il nous montre tout entier contenu dans cette phrase de sa préface : *Notre vraie doctrine, notre vrai drapeau est le spiritualisme, cette philosophie aussi solide que généreuse qui commence avec Socrate et Platon, que l'Évangile a répandue dans le monde.* Comme elle est surnaturelle cette doctrine dont la source est le génie de Socrate et de Platon, et dont Jésus n'est que le missionnaire ! Or c'est dans ces eaux basses et sans courant vivifiant d'une doctrine purement naturelle, qu'est venue mourir toute force dans ce siècle ; la poésie, à qui la foi avait donné des débuts sublimes, s'y est submergée, et elle a fini par des chants voluptueux, après avoir commencé par des accents presque prophétiques ; la politique de plusieurs pouvoirs successifs y a laissé tomber une autorité que ne consacra jamais la raison passionnée de l'homme. C'est là où la foi des peuples est venue mourir à son

(1) Il n'en est pas moins vrai que M. Villemain a rendu, ainsi que nous l'avons vu plus haut, un grand service à la vérité en vengeant la littérature chrétienne des premiers siècles du mépris de l'école voltairienne ; mais M. Villemain est loin d'être chrétien et croyant dans ces aperçus sur le IVe siècle.

tour. Lorsqu'on étudie la pensée qui dirige le peuple français, on sait qu'en dehors des rangs si peu nombreux de catholiques sincères et convaincus, à côté d'une vénération réelle pour le christianisme et quelquefois d'une inclination sympathique, il n'y a dans l'âme du peuple qu'une religion indéterminée, une idée vague de Dieu et de la vie future, un instinct naturel de la nécessité d'un culte quelconque, un jugement confus que le christianisme n'est qu'une forme nullement nécessaire du sentiment religieux. C'est à cette disposition générale des esprits et des cœurs que s'adressait l'archevêque de Paris dans le cours régulier de ses instructions, en tâchant de démontrer l'impossibilité où est notre nature de conserver l'intégrité des lois morales qui doivent la diriger et la féconder. Il le faisait sans entrer dans des questions ardues et subtiles, toujours déplacées dans la bouche d'un évêque, en se contentant de faire appel au bon sens, et d'exposer avec exactitude les faux principes sur lesquels repose l'erreur. Dans la première année de son épiscopat, il posa la première pierre de cet édifice auquel il travailla jusqu'à la fin de sa vie. Dans son mandement pour le carême de 1841, il établit que l'homme ne peut pas pratiquer toute l'étendue des devoirs que lui dicte sa raison, s'il s'est affranchi du joug de la foi; et pour compléter son instruction, se tournant vers ceux qui se vantent d'être chrétiens sans être fidèles aux prescriptions de la morale, il leur fit voir qu'ils ne pouvaient pas se croire

disciples du Christ en méconnaissant cette doctrine et cette justice naturelle que Jésus est venu faire revivre dans le monde. Il ne fut pas difficile au prélat de faire voir à son siècle combien il avait profané la nature humaine après avoir abandonné l'Évangile ; son instruction pastorale est presque tout entière un tableau déchirant des mœurs de cette époque qui allait à grand pas vers l'abîme ; « peut-être, disait-il aux hommes de cette époque, que quelques pensées vagues et inefficaces sur la divinité traversent rapidement votre intelligence, que quelques bons sentiments touchent rapidement votre cœur? Mais où sont vos pensées sérieuses sur Dieu, vos pensées formées dans un cœur droit? Où est le culte intérieur qui doit animer, régler toute votre vie ? Où est-il ? qui s'aperçoit de son influence ? Toutes vos destinées sont réglées comme si Dieu était un maître évincé de son héritage, un roi déchu et exilé de son trône. Tous les chrétiens ont un jour pour méditer sa loi, pour l'honorer par un culte solennel ; vous en avez fait le plus détestable des jours..... Il y a dans toutes les familles chrétiennes une prière du soir et du matin ; où est votre prière ? Avez-vous pour vos frères un amour vrai, réglé, constant ; ne vous jugez pas d'après vos paroles ; vos paroles sont magnifiques, vos actions ne sont que trop souvent injustes..... Aux yeux des chrétiens fidèles, l'instruction religieuse est la première et la plus essentielle ; parmi les autres hommes, combien en est-il qui la relèguent au-dessous des arts

les plus frivoles ! L'instruction qui promet une fortune facile n'est-elle pas toujours préférée ? Alors même qu'elle exige une grande culture d'esprit, ne devient-elle pas matérielle par la fin qu'on s'y propose ? L'or, et toujours l'or, est le terme vers lequel se dirigent des hommes que l'on croirait avides du bonheur public, insatiables de vérité, mais qui dans la réalité aspirent bien plus aux choses sensibles qu'ils peuvent toucher et compter. Ils les recherchent indirectement quand ils suivent des carrières où l'intelligence est seule exercée ; ils les poursuivent directement quand ils ne s'occupent que des corps, de perfectionner leurs formes, et de les tourmenter en mille manières, *de faire gémir cette partie de la création*..... Comment faisons-nous l'aumône ? Combien en est-il qui, cessant d'être charitables, n'ont pas même conservé l'humanité ? Trop souvent leurs semblables ne sont pour eux que des instruments, aussi ne craignent-ils pas de mettre au rabais cet être immortel que Jésus-Christ a racheté du prix de tout son sang. Ce désordre avait été inconnu sous l'empire de la loi chrétienne ; il a reparu lorsque l'on nous a promis de nous rendre la morale que nous évêques, nous apôtres de l'Évangile, nous venons aujourd'hui invoquer contre vous » ..... Après d'autres traits aussi tristes, ajoutés à ce tableau, le prélat s'écrie avec douleur : O bonne foi, lien nécessaire des sociétés ! O vérité, premier bien de l'homme ! O aimable candeur de nos pères ! qui vous connaît aujourd'hui depuis la confusion pro-

duite par la raison et la loi naturelle, telles que nous les ont faites leurs nouveaux disciples en les séparant de la foi... Il termine en montrant que la loi révélée, rejetée par le siècle présent, n'est qu'un courant parti de la même source que la loi naturelle, de Dieu; que cette loi traditionnelle a été donnée pour fortifier la loi de nature, et en interprétant saint Augustin sur ce point, il s'élève à de hautes idées et à une fort riche expression : « L'homme, dit-il, n'entendait plus la voix de Dieu dans sa conscience; Dieu lui a parlé extérieurement et il *a été frappé du concert de deux voix*. Il se fuyait au loin; il redoutait par-dessus tout de voir ce moi dont il est pourtant idolâtre; Dieu l'a saisi, l'a forcé de le considérer. Avec le glaive de la parole évangélique, il a pu pénétrer jusqu'aux divisions les plus intimes, les plus cachées de son âme, et y retrancher les mauvaises inclinations qui la dépravent. »

Cette instruction pastorale laissait une porte à l'indifférence religieuse. Soit, pouvait-on dire à l'archevêque, vous êtes les dépositaires de la saine morale; elle s'est corrompue parmi nous, et loin de vous, Église catholique, elle tend toujours à se corrompre. Enseignez-nous la morale; qu'est-il besoin de vos dogmes et de vos mystères? Une semblable parole se faisait entendre jusque dans les rangs des catholiques, et déjà les prédicateurs eux-mêmes allaient répétant qu'il valait bien mieux prêcher la morale que le dogme. C'est à repousser le danger dans lequel allait tomber la doctrine révélée,

que l'archevêque consacra son mandement du carême de 1844. Il montra qu'en dehors du dogme la morale n'avait point d'appui : ni l'intérêt personnel opposé au sacrifice et au dévouement que commande quelquefois la conscience, ni l'honneur humain qui a souvent des lois opposées à celles de la raison, comme, par exemple, dans la question du duel ; ni les beaux-arts ni la littérature souvent égarés et qui le sont certainement en ce siècle, ni la gloire qui se réserve et se donne si rarement, ni la science qui s'occupe d'autre chose, ni enfin les lois humaines qui s'arrêtent à la porte du citoyen et ne pénètrent pas à son foyer, là où se passe la plus grande partie de sa vie morale. L'on pourrait peut-être dire que pour trouver le véritable fondement de la morale l'on doit se borner aux dogmes de l'existence de Dieu, de sa justice et de sa providence ; et c'est à cet amoindrissement de la religion, à cette négation de l'utilité des mystères chrétiens que répond l'archevêque, en établissant par l'histoire l'utilité pour la morale des mystères chrétiens. Ne sont-ce pas eux qui ont conservé ces dogmes de l'existence de Dieu et de sa providence qu'on veut leur arracher violemment aujourd'hui et leur opposer? La raison, séparée de la croyance aux mystères, a toujours nié ou altéré ces vérités fondamentales, à ce point, ajoute l'archevêque, que les peuples, respectant des traditions mêlées d'ailleurs à tant d'absurdités, trouvaient dans le peu de vérités que contiennent ces traditions, un principe de morale qui manquait

aux hommes qui s'étaient séparés de tout mystère. Il n'y a pas jusqu'aux sauvages du Nouveau-Monde, adorant le Grand-Esprit sur les bords de leurs fleuves ou au sein de leurs forêts, qui ne soient plus rapprochés de la vérité. L'éloquent pontife revient plus d'une fois sur cette vérité. « Leur naufrage a été tellement complet, dit-il dans un autre passage de cette instruction pastorale, qu'ils y ont englouti cette morale d'ailleurs si imparfaite, si altérée, ces dogmes mêlés de tant de fables sauvés par la foi des païens qui croyaient au lieu de discuter. Les païens étaient privés d'un enseignement tour à tour savant et populaire que nous possédons dans l'Église catholique. Leur sacerdoce transmettait des rites sans jamais exposer et expliquer une doctrine, et cependant leurs croyances échappaient à cette destruction qu'elles trouvaient dans les écoles philosophiques. Étrange phénomène et trop peu remarqué ! Ces écoles ne s'attachèrent pas à dissiper les fables, à détruire les fausses traditions, à réformer des cérémonies immondes ; elles travaillèrent à les justifier, et elles ruinèrent autant qu'elles en avaient le pouvoir, ce qui restait de vérité sur la puissance créatrice et sur la providence de Dieu. » Après avoir cité Fénelon et saint Augustin, le pieux évêque s'arrête avec complaisance sur un tableau qui est l'opposé de celui qu'il vient de nous présenter, celui du chrétien trouvant la vie divine dans la foi aux mystères. «La raison, dit-il, qui autrefois s'aimait elle-même, commence à comprendre son igno-

rance, le cœur sent sa faiblesse et la force de ses mauvais penchants. Dès lors ils commencent à découvrir qu'il n'y a rien d'effrayant dans nos mystères. L'âme ainsi disposée s'y attache peu à peu ; elle les aime comme une source de bons et pieux sentiments qui la soutiennent et la vivifient ; elle les désire comme une terre desséchée se réjouit de l'eau pure qui la couvre de verdure et de fruits. Si d'un côté elle est préparée à la foi aux mystères par l'humilité du cœur, elle y est conduite de l'autre par une disposition que Dieu ne lui a pas donnée en vain, et qui la porte vers le surnaturel, l'infini, le divin. La grâce développe cette disposition qui rend le cœur inquiet jusqu'à ce qu'il ait trouvé Dieu et la paix que Dieu seul peut donner. » — Enfin, dans son mandement pour le carême de 1847, le dernier qu'il put consacrer à l'exposition calme et raisonnée de la doctrine, il revint sur ce sujet en le prenant sous un point de vue différent ; et, unissant ses exhortations à celles que venait de faire entendre le souverain pontife dans sa dernière encyclique adressée à tous les fidèles du monde, il développa combien la foi était nécessaire pour le bonheur et la vertu, et les avantages qu'elle offre à la raison et au cœur. Dans ce dernier monument de sa plume, il fait éclater une fermeté, une clarté et une élévation de style qui ne se retrouvent qu'à un moindre degré dans la plupart de ses précédents écrits : nous ne citerons que sa réponse à une objection trop souvent répétée. « Nous n'ignorons pas, dit-il, tout ce que l'on

peut nous opposer; ce sera d'abord la prodigieuse fortune de certains peuples qui ne sont pas catholiques. En examinant de plus près les causes de leur prospérité, nous verrons qu'il est impossible de l'attribuer à leur croyance; que la foi catholique, au contraire, pratiquée fidèlement, préserverait ces peuples d'une grande dureté pour les pauvres; que leurs vertus tiennent à ce qu'en rejetant quelques vérités chrétiennes, ils ont conservé les plus importantes. Nous sommes étonnés de l'infériorité de certaines contrées catholiques sous le rapport des lumières, des arts et de l'industrie; mais en étudiant plus attentivement leur histoire, nous acquérons la preuve que les plus beaux jours de leur gloire nationale ont été ceux où ils ont honoré davantage leur foi, et que cette gloire n'a commencé à s'obscurcir que quand ils ont été livrés à des gouvernements dont l'impiété secrète était plus coupable et plus funeste qu'une impiété avouée. Mais quand il serait vrai qu'un peuple plein de foi a moins de prospérité, qu'en conclurez-vous? N'oubliez pas que la foi est destinée à nous modérer dans l'usage des biens de ce monde, et qu'elle ne nous a pas été donnée *pour concentrer sur un seul point du globe toutes les richesses de l'univers.* Dieu n'a pas envoyé son Fils pour multiplier les créateurs de machines, les riches marchands, les littérateurs, les philosophes; mais *pour former des cœurs purs, compatissants, et des âmes humbles.* »

VI

Mais l'archevèque de Paris ne s'en tint pas là sur cette importante question de la révélation, abandonnée de toutes parts. Il sentit le besoin de condenser en quelques pages toutes ses méditations sur cette matière, et c'est cet abrégé qu'il présenta à la jeunesse sous le titre d'*Introduction philosophique à l'étude du christianisme.* Dans cet important petit livre il parcourut l'enchaînement suivant d'idées; il établit d'abord que la morale est tout à fait impossible sans les dogmes, et que toute autre sanction est incomplète et partielle. Or, l'expérience prouve que le rationalisme n'a pu sauver les dogmes de la religion naturelle au sein des nations païennes; ainsi du rationalisme contemporain qui non-seulement détruit les dogmes et la morale révélés, mais encore les dogmes et la morale de la religion naturelle, tandis que les dogmes chrétiens, c'est encore l'expérience qui le prouve ainsi que la nature même de ces dogmes, les dogmes chrétiens ont rétabli les dogmes et la morale de la religion naturelle. On voit que c'était donner un nouveau tour à l'apologie du christianisme. L'effet produit par ce résumé d'observations pratiques liées en un seul faisceau, cet effet qui fut fort grand, prouve que cette manière d'exposer était la meilleure.

VII

Cet ensemble d'écrits, composés avec la même pensée et dans le but d'arrêter autant que possible l'envahissement alors débordant du rationalisme, demanda à l'archevêque de Paris de longues heures de travail, et dans une vie aussi retirée du monde que la sienne, s'empara de tous les instants que lui laissaient libres les soins d'une vaste administration. Mais ce travail ne fut rien à côté de celui que lui coûta la composition du nouveau catéchisme. Celui qui avait servi jusque-là à ses diocésains était tout à fait insuffisant. Voici quelles furent les deux pensées qui présidèrent à cette œuvre. Les enfants auxquels ce catéchisme est enseigné se trouvent à Paris dans une position tout à fait exceptionnelle ; les enfants du peuple ont à peine deux ans pour se préparer à leur première communion, et pour apprendre une religion dont ils n'ont presque jamais entendu parler auparavant et dont ils n'entendront plus parler, que fort rarement, tandis que ceux des colléges n'ont pour leur instruction religieuse que de rares moments pris sur les études si multipliées de cette éducation de serre chaude qui a prévalu depuis longtemps en France. A cette difficulté vient se joindre celle qu'ont vivement ressentie les catéchistes de la capitale dans tous les temps, celle de donner de l'attrait et du goût aux enfants pour un ensei-

gnement qu'ordinairement leurs maîtres et leurs parents leur apprennent fort peu à aimer. Il est possible que les catéchismes en général à Paris soient faits sous cette préoccupation plus qu'il ne conviendrait, et que les cantiques si nombreux, les fêtes si multipliées qui leur prennent tant de temps, aient un véritable inconvénient pour la solidité et la profondeur de l'instruction religieuse des enfants. A Paris plus que partout ailleurs cette éducation doit être grave et sérieuse, parce que plus que partout ailleurs les enfants y trouveront sous mille formes l'objection et la séduction. Peut-être Mgr Affre fut-il trop frappé de cette nécessité d'un enseignement fort et profond, ou plutôt la nature de son caractère et de son talent l'exposa-t-elle à trop donner de ce côté. L'on reprocha à son catéchisme d'être trop élevé pour les enfants. Il s'attendait lui-même à cette difficulté et il comptait sur les nombreuses années que son âge lui promettait, pour le corriger sur tous les points qui auraient paru trop difficiles pour les enfants. Quoi qu'il en soit, il est incontestable que la composition de cet ouvrage occupa les années pendant lesquelles le talent de Mgr Affre brillait de toute sa force et qu'elle fut considérée par lui comme l'occupation la plus importante de son pontificat (1).

(1) Ce travail est si frappant sous plusieurs rapports, qu'un évêque à qui il en communiquait successivement les épreuves, me disait que les allées de la forêt de Saint-Germain, à l'ombre desquelles il avait été élaboré, seraient à jamais consacrées par ce souvenir.

LIVRE SEPTIÈME

I

Les heures que l'archevêque de Paris consacrait à la méditation des vérités chrétiennes et que demandait leur rédaction, furent, à part celles qu'il donnait à la prière, les plus calmes, les plus douces de sa vie. Il était digne par toute son âme de goûter ces délices de l'étude qu'il nous peint ainsi lui-même : « L'homme sage et modeste, l'humble chrétien, le prêtre pieux y trouveront un aliment solide pour leur âme, un préservatif contre les passions, un adoucissement aux peines de la vie. Accoutumés à vivre dans une atmosphère plus épurée, à chérir la retraite et le silence, ils éprouveront rarement la tentation de préférer aux jouissances de l'esprit et aux trésors de la science les biens d'un ordre inférieur.

En vivant avec tous les hommes supérieurs de tous les siècles, ils acquièrent sans effort leur noble désintéressement. A leur exemple, rien ne leur sera plus facile que de réaliser une vie paisible, des mœurs simples et pures. Si tel est l'effet de ces études simplement honnêtes, que ne devons-nous pas espérer de l'étude de la science par excellence, de celle de la science sacrée? En s'y livrant avec un cœur pur, l'on y trouve d'ineffables joies, parce que tout nous y parle de Dieu et favorise l'amour et la pratique des vertus chrétiennes. » Au milieu de cette décomposition effrayante de toutes les idées morales, politiques, religieuses; au milieu de ce bouleversement des esprits et des cœurs, qui signala les années qui s'écoulèrent de 1841 à 1848; au sein d'une vie occupée par mille soins divers, il cherchait à fortifier son âme, à l'épurer, à l'ennoblir au contact des grandes pensées et dans l'intimité des grands hommes de l'Église, qui furent toujours et nécessairement de grands saints. Les événements qui survinrent avant la fin de sa vie et qui donnèrent la mesure de la décadence sociale de cette triste époque, nous permettent, sans recourir à une comparaison forcée, de voir dans l'archevêque de Paris cherchant dans l'étude un refuge contre les bruits du dehors, un rejeton de cette noble lignée des Pères de l'Église, écrivant leurs immortels ouvrages au milieu des tourbillons de poussière qu'élevait de toutes parts la chute du vieux monde. C'est dans ce souvenir et en se retraçant cette immortelle image, qu'il

trouvait la force de prolonger ses laborieuses veilles au milieu de tant de sinistres prévisions, de ses cruels chagrins et de travaux aussi pénibles. Vous allez l'entendre évoquer à lui ces encourageantes mémoires, et, placé au point de vue où tous les faits de sa vie vous ont fait monter, sous l'impression de cette noble et sévère figure que tant de traits épars auront sans doute représentée à vos yeux, en l'entendant vous parler d'Augustin, vous croirez le voir se peindre lui-même : « Au ve siècle, les Barbares envahissaient ou menaçaient toutes les contrées de l'Occident ; tandis que l'énergie, une énergie de destruction, surabondait dans ces cœurs sauvages, avides de dévorer tous les monuments de la civilisation et d'étendre sur tout l'univers le voile d'une profonde nuit, tout courage, tout symptôme de vie abandonnait une société vieillie qui n'avait plus d'ardeur que pour se consumer dans des guerres civiles et des disputes religieuses. C'est dans cette situation désespérée que de savants évêques se livraient à des études sérieuses. Ils ne pouvaient y renoncer, malgré leurs mille sollicitudes pour gouverner, instruire leurs troupeaux, concilier les plaideurs, secourir les pauvres, calmer les dissensions, courir quelquefois au-devant des Barbares. Dans une vie aussi occupée, ils ne s'excusaient pas sur le défaut de temps ; ils donnaient à leur âme l'aliment de la science et préparaient pour l'avenir d'immortels ouvrages... C'est à la lueur d'une lampe et favorisé par le silence des nuits, qu'Augustin compose plusieurs de ses

nombreux et savants traités contre les pélasgiens; et c'est à des efforts de ce genre que nous devons sans doute une grande partie de ses œuvres. Quelle perte si, à la vue de l'empire s'écroulant de toutes parts, il se fût découragé; si effrayé par la dissolution des mœurs que le paganisme avait léguée à l'Église, par la fureur des sectes chrétiennes nées des anciennes écoles de philosophie, ce génie pénétrant eût cédé à de funestes prévisions; s'il se fût dit : A quoi bon tant de veilles, je serai le dernier évêque d'une petite cité d'Afrique? Mais tandis que Symmaque, tandis que les rhéteurs et les philosophes païens désespéraient des dieux de Rome, Augustin, *soutenu par la foi beaucoup plus que par son caractère,* ne désespère point de l'Église. Les lumières de cette foi, plus encore que celles de son esprit, lui donnent l'intelligence des futures destinées du monde qui devait survivre à un nouveau déluge. »

II

Cette ressemblance entre ces premiers grands hommes de l'Église et le dernier archevêque de Paris, ce consolant reflet des premiers âges sur une figure contemporaine, cette continuation jusqu'à nos jours de l'esprit chrétien de sagesse se prolongeant par la soli-

tude et par l'étude, tout cela deviendra plus frappant encore, si après l'avoir vu écartant avec soin et avec zèle de son troupeau les fausses doctrines, lui rompant la pain de la vérité, nous nous arrêtons à le considérer livré aux mêmes sollicitudes, non plus à l'égard des fidèles, mais à l'égard des pasteurs; portant la défense de sa houlette pastorale, de la nef dans laquelle le peuple est rassemblé, au sanctuaire où prie le sacerdoce. A peine avait-il été à la tête du clergé de Paris, qu'il adressa à tous les rangs de la hiérarchie ecclésiastique ses instructions sur leurs devoirs respectifs, et, en les parcourant, vous verrez qu'elles sont l'expression de la sagesse la plus sûre et la plus chrètienne.

III

Celle des fonctions du ministère ecclésiastique que l'archevêque de Paris avait pratiquée le moins était celle de confesseur. Sa vie presque entière avait été occupée par les soins de l'administration, et, ainsi que nous l'avons vu, par la composition d'ouvrages sur les questions actuelles, dont la solution importait le plus à l'Église. L'esprit de Dieu lui avait révélé dans la méditation et dans l'étude la vérité sur ce point important. Il sut relever le ministère si obscur du confesseur jusqu'à

sa véritable hauteur, et indiquer à son clergé toute la grandeur de cet art, selon l'expression de saint Grégoire le Grand, qui l'appelait l'*art des arts* (1), de cette magistrature du tribunal sacré, dont les difficultés si sérieuses et si multipliées inspiraient à Pierre de Blois une cruelle anxiété, et le faisaient s'écrier : « Oh ! quelle est redoutable et pesante la responsabilité de celui qui est obligé de prendre sur lui les péchés des autres avec les siens propres (2) ! » Sans rien diminuer de cette grandeur, il sut la montrer dans ses véritables limites et la peindre sans lui donner des proportions vagues et exagérées. « Le confesseur, dit-il, n'a pas besoin de savoir, comme le docteur, les raisons des règles de la morale ; il lui suffit, du moins, de les connaître d'une manière succincte ; mais il faut que ces règles même lui soient bien présentes. Il doit beaucoup plus que le docteur connaître le cœur humain, en sonder les blessures, savoir quels accidents les font rouvrir, quels remèdes les cicatrisent, quelles précautions en préviennent de nouvelles.

» Ce ministère n'exige pas le talent de la parole, ni une grande science des dogmes théologiques. Il réclame au contraire un discernement plus pratique pour apprécier les manières diverses d'enfreindre la loi, et une connaissance profonde du cœur humain... Juger une multitude de causes qui supposent une si grande variété de connaissances en matière de justice ; connaître les

(1) Reg. part., lib. I, cap. 1.
(2) Epist. 123.

devoirs de tous les états; apprécier ce que des circonstances presque toujours différentes, permettent d'indulgence ou réclament de sévérité; savoir appliquer les règles générales aux cas particuliers aussi variés que les devoirs, que les faits, que les caractères qui varient eux-mêmes à l'infini; quelle étude et combien d'attention, de droiture, de pureté de cœur ne faut-il pas pour s'y livrer avec un plein succès! Si nous ajoutons que le jugement dans bien des cas doit être prompt, quoique prodigieusement difficile; qu'il faut saisir d'un seul coup d'œil les dispositions d'une âme; qu'il faut le plus souvent lui apprendre à se connaître, parce qu'elle ne l'a pas encore essayé, quelle nouvelle difficulté! Mais ce n'est pas tout : il faut être juge sans cesser d'être père; verser dans un juste tempérament l'huile et le vin sur les plaies du malade; trouver dans les ressources d'une judicieuse charité le moyen de le sauver sans devenir soi-même prévaricateur de la loi; demeurer également éloigné et du relâchement qui endort le pécheur et du rigorisme qui le rebute et le désespère! Quel compte à rendre à Jésus-Christ, le souverain Pasteur des âmes par le confesseur qui ose s'ingérer dans ce ministère, sans avoir la science compétente! »

IV

L'action et le zèle de Mgr Affre s'étaient exercés presque aussi complétement en dehors du ministère de la parole, que de celui de la confession. Il monta sur le siége de Paris, ainsi que nous l'avons vu, sans l'avoir presque jamais rempli. Dieu l'avait doué de qualités bien réelles pour la chaire, mais elles n'avaient point été développées et elles restaient enfouies sous le poids d'une défiance de lui-même qui lui enlevait toutes ses facultés, lorsqu'il s'adressait à un public nombreux. Dès que la Providence l'eût appelé à distribuer aux âmes, comme premier pasteur du diocèse de Paris, la vérité et la lumière; quoiqu'ayant le sentiment profond de remplir ce devoir de mille manières autres que celle de la prédication, il sentit en lui un vif désir de leur rompre le pain de la parole, ainsi que l'avaient fait presque toujours les saints, en s'adressant directement à elles, lorsque les devoirs de sa charge le faisaient se rencontrer au milieu d'elles au pied de l'autel. Il prenait presque toujours la parole lorsqu'il allait donner la confirmation dans les églises de Paris, et il n'y en a probablement aucune qui ne l'ait entendu au moins une fois. Il remplissait surtout ce devoir pastoral au milieu des populations de la banlieue. Il trouvait aussi un grand bonheur à élever la voix

au sein de ces réunions pieuses et croyantes que les œuvres si multipliées de charité établies dans ce diocèse, ramènent tous les ans à des intervalles périodiques. Personne plus que l'archevêque de Paris ne possédait la simplicité et cette pénétrante clarté qui n'est et ne peut être que le résultat des études les plus profondes. Doué d'une belle imagination, calme et ardente; d'une sensibilité vraie et profonde, il lui arriva quelquefois de s'élever jusqu'à l'éloquence; c'était dans les moments où son émotion le débarrassait de sa timidité naturelle, cette timidité n'opposant plus aucun obstacle aux élans de l'Esprit saint dans son âme. Alors son expression perdait toute hésitation, dévenait sûre, ferme et transparente; son geste, naturellement embarrassé, mais toujours simple et noble, brillait de tout l'éclat de son inspiration. Je l'ai vu après une semblable improvisation recevoir les vives félicitations des hommes les plus remarquables de notre tribune parlementaire (1), félicitations que son extrême humilité et sa continuelle défiance de lui-même lui firent recevoir d'abord avec beaucoup de réserve, mais qu'il accepta ensuite avec une joie pleine de naïveté et de grandeur. Jamais la force de son sentiment ne triompha autant de cette timidité qui était en lui une imperfection, imperfection que Dieu lui laissait, ainsi qu'il en a toujours laissé aux plus grands saints, qu'un jour, à la bénédiction de

(1) C'était dans l'église de l'Assomption, M. Berryer était du nombre et, si je ne me trompe, M. de Lamartine.

la crèche de Chaillot. Après un début qui avait hésité un moment, la mémoire de l'archevêque rencontra sur son passage le trait de ce grand amiral qui, désespérant de son navire au milieu d'une violente tempête, prit un jeune enfant dans ses bras et le plaça entre les flots et le ciel irrité, en demandant à la foudre, aux nues et à la mer ce qu'ils pouvaient avoir à venger sur cette innocente créature. La similitude était frappante. L'archevêque, lui aussi, prit entre ses bras ces enfants recueillis par la charité chrétienne, et, avec un mouvement plein d'une ardente tendresse et d'une sainte confiance, il demanda à Dieu de pardonner à une ville ainsi protégée par des enfants. J'eus le bonheur de l'entendre et jamais je ne fus aussi profondément ému. Il faut avouer, néanmoins, qu'en dehors de ces rares occasions, sa parole simple, noble et savante, n'était pas brillante. Personne plus que lui n'avait le sentiment de l'art de la chaire, et voici quelques-unes des règles qu'il traça à ce sujet à son clergé de Paris.

V

Sur le premier degré de la chaire et dans les fonctions les plus modestes du prédicateur, l'on trouve le prédicateur des enfants, le catéchiste. Saint Charles, dom Barthélemi des Martyrs, Bellarmin faisaient le caté-

chisme; saint François de Sales s'y préparait avec soin; Gerson, après avoir rempli ce ministère, en retraça les règles, et le plus grand génie de l'Église, l'évêque d'Hippone, répondant à un vicaire que sa doctrine et sa douceur avaient fait juger digne de catéchiser les enfants, a donné sur cette matière un traité complet, où il met lui-même ses conseils en pratique, pour en rendre l'application plus sensible. A leur suite, l'archevêque de Paris trace, au catéchiste, les règles qu'il doit suivre, les difficultés qu'il doit éviter, les points principaux sur lesquels il doit porter ses soins. « Le catéchiste, dit-il, a moins besoin de posséder des notions profondes et étendues que de posséder et de savoir exprimer avec intérêt des notions claires et précises, exactes surtout. Pour se former à parler ainsi, il faut du travail et de l'expérience. Si on enseigne un dogme, le travail donnera l'expression la plus propre, fera éviter celle qui pourrait altérer ou modifier le sens rigoureux de la doctrine définie par l'Église, l'exposer à être confondue avec l'opinion, faire supposer à celle-ci une probabilité ou une certitude qu'elle ne possède point; l'expérience fera connaître au catéchiste comment des termes qu'il croyait clairs ne le sont pas pour l'enfant et pour le néophyte... Mettre la morale en action, s'aider des sens pour arriver aux idées intellectuelles, éviter les termes dont la valeur n'est pas familière à l'enfant, ou les faire précéder de ceux qui lui sont connus, voilà la règle générale. Après avoir parlé à son esprit, il faut parler à

son cœur, connaître, par conséquent, ses inclinations, extirper ou corriger celles qui sont vicieuses, cultiver ou faire naître celles qui portent à la vertu. Cette science est une philosophie tout entière que les livres peuvent nous aider à apprendre, mais que l'observation et la réflexion peuvent seules compléter. Les livres bien faits nous feront connaître l'enfance ; mais l'expérience seule nous fera connaître les enfants avec une diversité de caractères aussi grande que celle des différentes physionomies de l'espèce humaine. Dans quelle mesure faut-il enseigner chaque dogme, chaque règle de morale ; exciter des sentiments d'amour ou de crainte ; instruire par des récits ou par l'exposition d'une doctrine ; raisonner ou exiger la soumission à la foi ; faire naître l'intérêt et réprimer une dangereuse curiosité ; être familier tout en évitant la trivialité de l'expression : voilà des problèmes qu'un bon catéchiste doit résoudre... » Passant de ces instructions sur le catéchisme fait aux enfants, à des avis concernant le catéchisme de persévérance, il loue avec ardeur cette institution qui permet le développement raisonné et suivi d'un corps de doctrine et qui jette dans l'esprit des jeunes persévérants une instruction plus solide que celle que pourraient leur donner des sermons entendus au hasard ; il veut, malgré le développement plus étendu que doit avoir ce catéchisme s'adressant à des intelligences grandies, qu'il ne perde pas le caractère de la simplicité, et il termine en engageant les prêtres à faire tous leurs efforts

pour faire connaître « à la génération qui s'élève ce corps admirable de doctrine auprès duquel pâlissent toutes les philosophies humaines; qui les surpasse en clarté et en autorité; qui ne renferme point l'impur alliage qu'elles contiennent; qui satisfait le cœur, fixe l'esprit : pour ceux qui le reçoivent et en font la règle de leur croyance, il n'y a plus de doutes cruels et d'interminables controverses. Il est le code de tous les devoirs, depuis ceux qui assurent la paix et règlent les mœurs de la plus humble famille, jusqu'à ceux qui font vivre les grandes sociétés et conservent l'ordre moral dans le monde entier. »

VI

Le pasteur qui, au lieu d'instruire les enfants, parle à son troupeau, doit se rapprocher sur bien des points du catéchiste, employer les mêmes formes ou des formes analogues de style; mais la différence des auditeurs réclame d'autres développements, d'autres applications, le pasteur ayant d'autres vices à combattre, d'autres devoirs à rappeler. L'archevêque croit qu'il peut exciter un vif intérêt en développant le symbole et la morale catholique, l'institution des fêtes, des prières, des cérémonies de l'Église... « Des sujets, dit-il, pris au hasard, alors même qu'ils seraient excellents, sont bien moins

utiles, beaucoup moins instructifs. Ce serait un mauvais motif de les préférer, parce qu'ils exigent moins de temps. Que le pasteur n'oublie pas que si un travail fait d'après un plan régulier est d'abord plus difficile et plus bref, il finit par être plus court, parce qu'il lui donne une mine inépuisable d'instructions pastorales pour toute la vie. Si, sous ce rapport, un pasteur très-occupé fait moins facilement ce travail, il a, d'un autre côté, l'avantage d'être contraint d'aller droit au but ; il est dans la nécessité d'éviter les discussions oiseuses, de chercher les principes qui lui donnent la solution de doutes réels, et non des principes purement spéculatifs. Les applications qu'il fait avec leur secours lui font retenir plus facilement ces principes, parce qu'il se forme entre la théorie et les détails pratiques qu'il y rattache, une liaison d'idées qui augmente l'attention, excite toutes les facultés et facilite surtout les opérations de la mémoire. Mais tous ces avantages disparaissent si l'étude est délaissée; l'esprit hésite, marche à tâtons; la lumière, la force l'abandonnent... Le pasteur étudiera non-seulement pour s'instruire, mais pour se former à une parole simple, facile, paternelle; elle n'est pas donnée par la nature, mais elle est le fruit des observations judicieuses sur le langage qui est le plus conforme à la nature... Il devra aussi observer, parmi les personnes confiées à ses soins, des différences innombrables prises de l'âge, de la condition, des mœurs et des habitudes, du caractère et des passions, de l'état intérieur et de la

situation extérieure et temporelle. A ces différences de situation correspondent des différences dans le ton, le langage et la conduite même. Elles peuvent et elles doivent même être observées, tout en respectant les principes invariables de la morale et en ne s'écartant jamais des tempéraments et de la condescendance que suggère une charité éclairée. »

VII

Mais des études bien plus sérieuses et plus profondes, des efforts plus ardents et plus soutenus sont nécessaires à celui que sa vocation appelle à porter sur la chaire les sujets les plus élevés de la doctrine chrétienne, et à les y développer devant un auditoire d'élite, en employant toutes les ressources de l'éloquence. La preuve que l'archevêque de Paris avait un sentiment très-vif et très-sûr de la véritable éloquence, c'est que toujours il soutint de sa protection, et, ce qui est bien plus encourageant pour les âmes élevées, de son amitié, les vrais talents en ce genre qui se produisaient à son époque. Nous l'avons vu défenseur de l'abbé Lacordaire ; quelques années plus tard, lorsque la Providence l'éleva sur le siége de Paris, son premier soin fut de donner aux orateurs distingués, et fort négligés jusqu'alors, une position digne et indépendante qui soutînt leur courage et

leurs efforts (1). Les âmes les plus fortes périssent lorsque l'abandon se prolonge trop longtemps, et de hautes faveurs, des sympathies élevées sont aussi nécessaires au talent, pour le faire mûrir, que le soleil l'est aux fruits et aux moissons qui doivent nous nourrir ; pas plus que les fruits des arbres et les moissons des champs, le talent ne parviendrait à sa maturité au milieu des tempêtes et des hivers. L'on ne peut pas dire néanmoins que l'éloquence de la chaire, telle que l'a favorisée et soutenue dans mille circonstances l'archevêque de Paris, fut tout à fait celle dont son intelligence forte et saine avait conçu le type, et qu'il nous peint lui-même en ces termes : « Quand nous sommes dans la chaire, nous faisons deux choses ; ou nous exposons et prouvons une vérité, ou bien nous signalons une erreur du cœur ou de l'esprit. Nous opposons à l'erreur qui blesse les mœurs une règle de morale ; à l'erreur contre la foi, le dogme catholique. Pour atteindre ce but, on peut, on doit même désirer de connaître exactement l'erreur ; mais il faut lui préférer l'étude de la vérité. Il vaut mieux s'attacher à posséder celle-ci que de se lasser à suivre la première dans ses détours infinis, et à la fixer sous les mille formes dont elle s'enveloppe. L'erreur est un mal pour l'intelligence ; étudions-en les symptômes, mais autant seulement que cela est nécessaire pour lui trouver un remède. Aimons au contraire la vérité comme nous aimons la vie, qu'un

(1) Nous nous contenterons de citer MM. les abbés Cœur et Deguerry.

intérêt naturel nous porte à développer, à fortifier, à défendre. Nous ne trouverons pas les développements des principes catholiques dans les récits où l'on ne rencontre qu'un catholicisme amoindri, une morale et des dogmes plus ou moins altérés par un rationalisme vaporeux ; nous les puiserons dans les sources sûres de l'Écriture et de la tradition. Parmi les échos de celle-ci, quelques-uns sont signalés, par un suffrage plus général, comme plus fidèles, plus profonds, exprimant avec plus de noblesse, de clarté, de piété, de simplicité ou d'onction la doctrine de l'Église ; après nous être pénétrés de leur enseignement, apprenons d'eux encore à l'approprier aux besoins nouveaux de notre époque. Ils y sont parvenus en étudiant d'une part les dispositions de leurs auditeurs ; de l'autre, en méditant profondément leur sujet, en s'incorporant non une lettre morte, mais l'esprit, la substance de la doctrine évangélique. Nourrissons-nous, selon l'expression hardie d'un prophète (1), de leurs livres, et surtout du livre par excellence où ils ont puisé les richesses de leur éloquence. Si, comme eux, nous dominons assez l'ensemble de la doctrine que nous avons à combattre et de celle que nous devons faire triompher, pour pouvoir produire l'une et l'autré avec lucidité, pour varier leur expression, pour nous arrêter aux points les plus faciles, ou épuiser la matière ; être assez simples pour descendre jusqu'à l'in-

(1) Ezech., III, 1.

telligence du peuple illettré, savants jusqu'à convaincre les docteurs, nous aurons atteint le but véritable de nos études; et si nous aspirons à développer et à communiquer la science catholique, méfions-nous des écoles où règne un esprit de système, où abondent les expositions de doctrine empreintes d'une philosophie vague, les considérations énoncées avec des termes insolites, ou qui, indépendamment des termes, sont obscures, susceptibles des sens les plus divers, bizarres ou inintelligibles. Tout au plus, un tel prédicateur pourrait-il, avec de l'imagination, communiquer l'éblouissement qu'il a pris pour la lumière. Alors même qu'il ne s'égare pas dans la doctrine, il égare ceux qui l'ont mal compris; il est exposé plus que tout autre à se servir d'expressions équivoques, à faire des raisonnements faibles, incomplets, dénués d'autorité. Ce dernier caractère est le plus opposé à un enseignement qui est essentiellement fondé sur la tradition; non sur ces traditions que personne ne soupçonne, qui sont créées après coup avec de grands efforts d'esprit et pour le besoin d'un système; mais sur cette tradition qui se justifie elle-même par la clarté, l'étendue, la perpétuité de ses témoignages, et qui, ayant pour organe l'Eglise, ne saurait nous tromper. C'est à elle que l'enseignement du docteur emprunte toute sa force; sa parole vient fortifier la parole, qui n'est plus seule à lutter contre celle des novateurs. L'emploi fréquent de l'Écriture et des Pères élève sans effort l'orateur chrétien, du rôle d'un discoureur plus ou

moins habile, jusqu'à celui d'organe vénéré de l'Église, dont on croit entendre la voix. A l'étude de la vérité, qu'il joigne celle de l'erreur. Les erreurs ne sont plus ce qu'elles étaient il y a un demi-siècle ; elles varient avec les intérêts ; elles dépendent de l'éducation ; elles prennent une autre physionomie dans les hommes studieux que dans les hommes d'affaires ; elles sont, par exemple, plus mobiles aujourd'hui que dans les âges précédents. Etudions-les dans le passé, mais beaucoup dans le présent. Demandons au passé des analogies pour prouver à des hommes enivrés de leurs progrès, qu'ils n'ont pas même la triste gloire d'inventer l'erreur; cherchons-y les résultats qu'elles ont produits, afin de donner un démenti aux fallacieuses promesses des novateurs. Rien ne subjugue plus puissamment les auditeurs que la révélation claire et énergique des erreurs qui, pour l'ordinaire, ne sont que confuses dans leur esprit. C'est par là qu'un orateur éloquent s'élève d'abord au-dessus des orateurs vulgaires. S'il a le même talent pour donner l'amour et l'intelligence de la vérité, ce qui suppose toujours la connaissance des dispositions des auditeurs ; si à ces avantages il joint l'éclat de l'imagination et la chaleur d'une âme profondément pénétrée de son sujet, il possédera toutes les ressources du génie, et il lui sera facile, avec du temps et de la patience, d'en obtenir les triomphes. »

Après avoir ainsi exposé ce qui fait le fond de l'art de la chaire, l'archevêque passe au style de l'orateur

chrétien, et trouvant sur son passage un des plus grands dangers de l'école romantique, l'innovation dans l'expression, il le combat en lui opposant les règles les plus sages et les plus élevées : « Pour enseigner, dit-il, une doctrine divine, rien n'est plus naturel que de se servir d'une langue, fruit des travaux de l'Église, pendant toute la durée de son existence, et que Dieu a parlée lui-même par l'organe des auteurs inspirés. Pour en faire connaître les développements, rien n'est plus sûr que d'employer les expressions de ces mêmes auteurs, des organes les plus approuvés de cette même Église. Elles suffisent à l'exposition de toutes les vérités qui composent le dépôt de la foi ; s'il en faut d'inusitées, ce ne peut être que pour énoncer des erreurs récentes en matière de dogme ; les nouveautés seules peuvent justifier des termes nouveaux. Pour créer des expressions nouvelles, il faut qu'il y ait nécessité impérieuse. Cette nécessité pourra devenir heureuse pour le prédicateur, s'il est doué d'un esprit élevé, d'une imagination riche ; s'il a d'ailleurs sur la théologie des notions si parfaitement arrêtées, si précises, qu'il n'ait point à redouter qu'une pensée soit erronée. La chaire, comme la tribune profane, comme le barreau, a son langage propre. L'espoir d'y réussir en y introduisant de profanes nouveautés de paroles, ne peut être conçu par l'orateur d'un talent supérieur, parce qu'il attend son succès, soit de la vérité de la doctrine dont il expose les preuves avec force, méthode et clarté, soit des sentiments dont il est péné-

tré, soit des grâces qu'il obtient par une prière fervente. La foi, une conviction profonde, en faisant passer son âme tout entière dans son discours, donnent à celui-ci cet inexprimable intérêt qui s'attache à une parole pleine de vie. Style, pensées, actions, toutes ces choses sont spontanées et naturelles; s'il énonce les grandes vérités de la religion, il s'élève avec son sujet et transporte l'intelligence de ses auditeurs par la seule force de ses pensées... Il n'y a que le prédicateur dont le cœur et l'esprit sont vides de sentiments et de pensées, que celui qui est obscur, d'un goût dépravé, d'une imagination peu réglée, il n'y a que lui qui essaie de couvrir son indigence ou ses défauts par des termes dont la nouveauté n'est jamais sans attrait pour les hommes, toujours fort nombreux, qui sont peu capables de goûter ce qui est vrai, simple, et surtout ce qui est évangélique. Etranger aux richesses, privé de la séve des divines Écritures et des Pères de l'Église, ne s'étant pas pénétré de leur esprit, inspiré de leur génie, ne marchant point appuyé sur les graves témoignages de la tradition et de la théologie catholique, il sera obligé de se jeter dans les vaines discussions d'une sèche philosophie, dans des considérations inintelligibles au grand nombre et peut-être à lui-même, ou dans des lieux communs sans vie et sans à-propos, dans des généralités dépourvues d'intérêt véritable pour ceux qui l'écoutent; il pourra étonner ses auditeurs par des conceptions obscures où ils croiront trouver de la profondeur, par des digressions et des ap-

plications qui transportent l'auditeur dans une sphère d'idées purement profanes, les éblouir par l'étrangeté de son style ou le jeu de son action théâtrale. Personne, après avoir entendu un tel prédicateur, ne frappe sa poitrine, ne court se jeter dans les tribunaux en s'écriant : J'ai vu, j'ai entendu l'ange de Dieu ; je ne puis plus vivre dans le péché ! Où sont les dépouilles qu'il devait ravir à l'enfer ? Où sont les trophées qu'il devait déposer aux pieds du Maître qui l'avait envoyé pour établir le règne de la vérité et de la justice ? Les Romains dégénérés se pressaient autrefois dans le forum, autour des chrétiens de la Gaule, pour y entendre un beau discours de morale, et de là ils couraient à des spectacles cruels et licencieux. Les chrétiens qui ont entendu notre prédicateur, retournent à leurs plaisirs, à leurs affaires, avec une foi moins ferme, et une conscience moins acccessible au remords ; quelques-uns iront peut-être à un théâtre où la pudeur est outragée, la religion et la piété cruellement immolées. »

VIII

Si nous avons donné entière cette importante citation, c'est que non-seulement elle retrace les règles les plus sérieuses de l'éloquence chrétienne, mais c'est que, dans sa lettre pastorale sur les études, tout fut une

protestation littéraire et apostolique contre l'invasion du philosophisme qui menaçait la chaire. Une illustre exception avait entraîné les jeunes prédicateurs à imagination ardente du côté des idées philosophiques et les avait involontairement tournés au style romantique. Il en a été toujours ainsi des hommes appelés à renouveler un art quelconque; après eux, et par la porte qu'ils ont ouverte, se précipite la foule des copistes maladroits et compromettants. Dans le dernier siècle, les qualités aussi solides que brillantes, aussi évangéliques que littéraires du grand orateur qui avait fermé le XVIIe siècle et ouvert le XVIIIe, avaient fait surgir dans notre société qui, d'ailleurs, aurait eu un si profond besoin du pain substantiel de la vérité, des rhéteurs qui ne cherchaient plus qu'à plaire par les grâces de leur esprit et les charmes de la diction, ne voyant dans l'Évangile que des effets de rhétorique. La nouvelle école se produisait avec des symptômes aussi dangereux pour la véritable éloquence : vague dans l'expression; ornements nébuleux et sans véritable éclat; surtout absence de connaissances théologiques et traditionnelles; dissertations philosophiques peu sûres et hasardées à la place d'incontestables vérités; conceptions puériles et risibles à force de prétentions et d'efforts vers la métaphysique, tels étaient les caractères de ces renommées qui, s'élevant régulièrement tous les ans du fond de nos provinces, venaient s'abîmer à Paris dans la répulsion des auditoires chrétiens, après avoir excité un moment une *démangeaison*

d'oreilles dépravées (1), et entretenu ainsi le dégoût pour les vérités de l'Évangile. Les observations si sévères et si judicieuses de l'archevêque de Paris, contenues dans celle de ses lettres pastorales qui fit le plus grand bruit en Europe, furent, avec la répulsion qu'opposèrent à cette école nouvelle la foi et la piété, le tombeau où elle demeura ensevelie.

IX

La vue de ce danger qu'avait couru l'éloquence de la chaire en France, faute de ne pas s'être retrempée, depuis la renaissance du culte, aux sources des études approfondies ; cette considération, jointe à d'autres du même ordre et que l'on peut deviner facilement, déterminèrent l'archevêque de Paris à profiter des dispositions bienveillantes du ministre des cultes de cette époque (1841) pour rétablir la faculté de théologie, l'ancienne Sorbonne. Son but était de fonder un enseignement supérieur portant à la fois sur tous les points de la science ecclésiastique, et étant à l'Église de France et surtout à celle du diocèse ce qu'est un beau lac à toute une contrée par tous les courants d'eau qu'il lui envoie. Cet enseignement devait en premier lieu être un déve-

(1) II Timoth., III, 2.

loppement du dogme, par conséquent une étude de l'Écriture sainte et des traditions qui en sont la source, une constatation de l'autorité qui les transmet, une histoire des faits divins qui en sont la preuve; il devait en montrer les influences sociales, car le dogme, en fixant les esprits, fixe la société; faire voir en lui les seules notions dignes de la grandeur de Dieu, de sa providence, de sa bonté, les seules qui nous rendent raison de l'origine du monde, de sa dégradation, de sa réhabilitation; il devait enfin établir l'influence du dogme sur la morale, démontrer comment seul il donne le secret des désordres moraux qui affligent le monde, comment il en révèle la cause et le remède et sert ainsi de fondement à la morale. Quant à l'enseignement de celle-ci, il fallait montrer comment elle est faite pour tous les âges, pour tous les temps, pour toutes les nations, parce qu'il n'est aucun besoin du cœur humain, de ce cœur infini dans ses désirs, qu'elle ne puisse pleinement satisfaire; comment elle embrasse tous les devoirs de la vie ordinaire, et comment, en touchant à toutes les lois humaines, elle a réformé celles qui sont vicieuses, rectifié les moins parfaites, et est demeurée le principe, la sanction, le nécessaire complément de celles qui sont bonnes et utiles; comment enfin d'elle dépend le sort de l'humanité, car, en l'abandonnant, on est contraint de rentrer dans le cercle où se sont agités tous les novateurs, proposant ou des règles inutiles, parce qu'elles étaient dépourvues de sanction, ou des règles incomplètes, parce que d'in-

dispensables devoirs y sont passés sous silence, ou des règles sans fixité, parce que celui qui les invente et l'opinion qui lui applaudit, brisent bientôt une œuvre qu'ils avaient capricieusement édifiée. Enfin le dernier élément de cet enseignement supérieur était la discipline ecclésiastique qui comprend d'abord la liturgie ; ensuite cette admirable législation qui régit la hiérarchie divinement instituée, et les innombrables institutions religieuses que les conseils évangéliques ont dans tous les temps fait naître au sein de l'Église. Vous croyez sans doute que l'enseignement de la discipline ecclésiastique est moins important que celui du dogme et de la morale? Suivez avec l'archevêque cette science dans ses détails ; voyez-la se dessiner à vos yeux avec cet ensemble de symboles, merveilleux abrégés de notre croyance qui, à l'aide d'un chant à la fois précis et harmonieux, se gravent dans la mémoire et dans le cœur ; avec ce formulaire innombrable de prières qui supposent ou expriment en détail chacun de nos dogmes, de nos mystères, de nos sacrements, et qui justifient cet admirable et si profond axiome : *La loi de la prière est la loi de la croyance ;* avec ces rites, nouvelle expression du dogme et de la morale, formant, unis aux symboles et aux prières, ce culte extérieur, expression, soutien du culte intérieur, et n'étant par cette union autre chose que la réalisation du premier de nos devoirs, la religion. Remarquez en passant l'influence exercée sur les actes par cette liturgie catholique, les sublimes

inspirations qu'ont puisées en elle la musique, la peinture, la poésie, et les immortels monuments que lui doivent la sculpture et l'architecture. Quant à la discipline ecclésiastique en elle-même, considérée comme législation de l'Église, comme l'ensemble de ces lois qui définissent soit les attributs essentiels de la hiérarchie divinement instituée par Jésus-Christ, soit les droits et les obligations que Bossuet appelle surajoutés, parce qu'ils disparaissent avec les besoins qui les ont fait naître, cette discipline n'en forme pas moins une science qui, pour un esprit élevé, est plus instructive que celle des lois politiques, renfermant plus de sagesse et de prévoyance, et qui, pour une âme chrétienne, est l'expression développée, et appliquée aux fidèles et au clergé, du dogme et de la morale. Cette science ouvre un nouveau jour sur Dieu et sur l'Église, en montrant les prodiges que les règles canoniques ont produits dans tous les temps dans les ordres religieux et dans les pieuses associations. Ces merveilleuses institutions paraissent, et puis s'éclipsent ou disparaissent tout à fait ; mais l'esprit qui avait animé avec tant de puissance ces divers législateurs, soutenu leurs nombreux disciples et qui les avait abandonnés, lorsqu'ils lui étaient infidèles, cet esprit qui ne s'éteint jamais, s'empare presque aussitôt d'autres âmes d'élite qu'il produit aux yeux du monde étonné, avec une nouvelle autorité sur les hommes, ce semble, les moins disposés à s'y soumettre.

X

Dans les vues de l'archevêque de Paris, cet enseignement devait être tout à fait supérieur, et voici ce qu'était pour ce vaste esprit un enseignement tout à fait supérieur. L'histoire complète et tout à fait développée de la science ecclésiastique lui apparaissait comme un travail surhumain qu'il croyait téméraire d'ambitionner. Comment, en effet, connaître parfaitement la raison de chacun des enseignements moraux et dogmatiques, de chaque loi, de chaque rite, de tous les faits qui y sont plus ou moins liés, des causes particulières qui ont produit ou qui expliquent ces faits, de celles qui les empêchent de se reproduire ? Comment approfondir ces divers objets, les suivre dans leur transmission à travers les siècles où ils occupent tout ce qu'il y a de grand par la pensée et par la foi, où ils pénètrent les lois, les mœurs, les institutions civiles et politiques ? Comment avoir sur toutes ces choses , non des notions empruntées ou superficielles, mais des notions, résultat d'un examen consciencieux et d'une étude détaillée et personnelle ? Comment une intelligence, surchargée d'un travail aussi accablant, pourrait-elle, pour le communiquer avec succès, joindre à cette étude celle qu'il faudrait pour pénétrer les dispositions des esprits et choisir à propos les

sentiments, les pensées, les faits, les preuves les plus propres à les éclairer, à les toucher, à les convaincre? Aussi ne demandait-il pas un travail semblable; mais son but était d'établir un enseignement qui s'emparât des points principaux de la science ecclésiastique et pût montrer les liens qui les rattachent les uns aux autres. Approfondir les principes, et en tirer les applications les plus justes et les plus variées; signaler en termes précis et exacts la conformité d'une proposition erronée avec des erreurs déjà condamnées; faire l'histoire des développements les plus importants donnés aux principes catholiques par les décisions de l'Église, les écrits des Pères, et les docteurs les plus célèbres; étudier surtout les vérités qui, étant plus contestées dans notre époque, réclament une apologie plus urgente, une exposition plus explicite; combattre les erreurs qui ont le plus de vogue et le plus d'empire sur les esprits de notre temps, et cela, en choisissant dans l'arsenal de l'Église, qui renferme des armes si nombreuses, les plus puissantes contre l'erreur vivante qui écrit, qui parle, qui remue vivement les intelligences, qui les entraîne vers l'abîme, c'est là ce qu'il demandait à la faculté de théologie qu'il rétablissait. Mais comme pour atteindre ce but il faut un ordre, une méthode, il traça à cette nouvelle institution des règles, qui, si nous ne nous trompons pas sur leur sagesse et leur profondeur, devront être désormais son guide et son soutien. Il est facile de juger qu'elles furent dictées par cet esprit qui

donne l'immortalité à l'Église, en lui conservant, au milieu de toutes les vicissitudes, la vérité qui ne meurt pas.

XI

En premier lieu, il renonce pour les cours publics à la méthode qu'ont illustrée saint Thomas et Suarez. Quoique ne l'adoptant pas tout entière avec ses formes arides et sévères, les professeurs de la faculté de théologie de Paris ne purent, pendant le XVIIIe siècle, se faire goûter de la nombreuse jeunesse cléricale qui fréquentait la Sorbonne. Ce que demandait le prélat ce n'était pas une exposition vague de la doctrine, et substituant aux preuves simples et claires de nos dogmes des considérations qui ne peuvent les remplacer. Il voulait que, dans toute discussion, l'on posât nettement l'état de la question, et que l'on présentât un plan dont les divisions fussent naturelles, l'enchaînement des idées rigoureux, et qui respectât la sévère logique. Mais cela une fois posé, la méthode qu'il préférait à toutes, c'est celle qui fait l'histoire de chaque dogme, la généalogie de chaque erreur; qui établit le dogme, la morale sur les professions de foi de l'Église, ses décisions, les opinions énoncées ou défendues par les docteurs, ses lois, ses règlements de toute espèce, et qui de cette manière établit

les titres de chacun de ces enseignements. Cette méthode historique est naturellement fort peu acceptée par le protestantisme à qui les faits reprochent toujours des variations, mais elle est fondée sur la nature même de la doctrine catholique, essentiellement traditionnelle. D'ailleurs l'archevêque de Paris remarquait que jamais le rationalisme, pour attaquer l'Église, ne s'était jeté autant du côté des faits qu'à notre époque, où il ne cesse d'interroger contre nous les littératures orientales, les théogonies, les cosmogonies, les livres philosophiques et théologiques de toutes les contrées. Il établit que les portions de liturgie qui appartiennent surtout au droit canon, fussent rattachées au cours de morale; il indiqua au professeur d'hébreu, comme étant son principal devoir, de réformer les interprétations erronées ou trop hardies qui nous arrivent d'outre-Rhin, et qui sont moins le fruit d'une connaissance approfondie de la langue, que le résultat de l'influence exercée sur les philologues de cette contrée par un audacieux rationalisme ; tandis que le professeur d'Écriture sainte, débarrassé de toute question de critique grammaticale par le professeur d'hébreu et par celui d'éloquence sacrée, devait examiner l'usage qu'ont fait les Pères de l'Écriture sainte, s'appliquer à approfondir les sens divers des livres inspirés, et étendre son cours à des remarques littéraires sur leur style et leur poésie en particulier. L'archevêque de Paris détacha de la chaire d'histoire toute exposition de l'enseignement traditionnel sur la doctrine catholique,

et de la méthode qu'ont employée dans tous les temps les orateurs chrétiens qui l'ont annoncée. Le professeur d'histoire ecclésiastique devait, et en s'y bornant sa carrière était immense, il devait s'attacher à rétablir les faits nombreux qui, au préjudice de l'Église, ont été altérés ou mal exposés, soit par des historiens mécréants, soit par des catholiques peu favorables à la juridiction ecclésiastique, c'est-à-dire purifier l'histoire civile et politique de l'impur alliage qui nous la rend si pernicieuse. En rétablissant les faits sous leur véritable jour, en discutant les griefs si souvent reproduits d'ambition, d'intolérance et beaucoup d'autres, le professeur devait montrer ce qui, dans les événements qu'on nous oppose, est condamnable, et appartient aux seules passions de l'homme ou au malheur des temps ; ce qui est juste et qui pourtant est condamné injustement par des préjugés irreligieux ; ce qui est mêlé de bien et de mal, parce qu'à l'action de la religion est venue se joindre l'action de l'erreur. Ne se bornant pas à lui demander ces réfutations partielles, le savant pasteur signalait au professeur d'histoire tous ces systèmes qui forcent les faits à mentir pour le triomphe de quelque paradoxe puéril ou insensé, et lui demandait de convaincre d'erreur, par des monuments irrécusables, non-seulement les historiens obscurs de notre époque, mais encore les plus célèbres : ils doivent être lus avec méfiance, parce qu'ils mettent en avant sur les mêmes faits les assertions les plus tranchantes et les plus contradictoires, et

qu'ils semblent animés d'une folle émulation pour colorer, dénaturer, torturer, inventer le passé au profit de leurs sympathies, de leurs répugnances ou de leurs rêves.

Enfin ce que le sage pasteur demandait au professeur d'éloquence sacrée, c'était, non-seulement de citer les chefs-d'œuvre et les discours prononcés dans des circonstances extraordinaires qui ont favorisé les mouvements de la plus haute éloquence, mais, et surtout, de faire remarquer leur parole simple, leur style abondant en images, en similitudes, en traits et en expressions empruntés à la Bible, le ton habituel de leurs homélies, de leurs instructions, quand ils s'adressaient à des artisans ou à des laboureurs.

La chaire de droit canon ne fut pas rétablie à cette époque. Rien n'est plus difficile que l'étude du droit canon en France. Le Concordat a aboli tous les anciens priviléges ; notre système politique est entièrement basé sur l'indépendance des cultes et leur séparation d'avec le pouvoir temporel. Ce que les articles organiques ont emprunté aux vieilles dispositions parlementaires contre l'Eglise pour lui redonner ses anciennes entraves, est autant en opposition avec les dispositions générales des esprits, qu'avec l'esprit de l'Eglise qui a protesté, par la bouche de Pie VII, contre cette restauration d'une ancienne tyrannie. L'archevêque de Paris se contente de rappeler au professeur qui, dans l'avenir, sera appelé à remplir cette chaire importante et difficile,

que tout droit canon exact, sage, conforme aux vraies traditions catholiques, doit avoir pour effet d'inspirer plus de respect pour les lois de l'Eglise et de l'Etat, de prévenir les collisions par une distinction nette des attributions, tout en montrant d'ailleurs que les deux pouvoirs se doivent un mutuel appui, le pouvoir spirituel donnant celui qui vient de la conscience, le pouvoir temporel ne devant pas refuser sa protection contre des agressions injustes, ou contre des troubles violents et arbitraires.

XII

La faculté de théologie, ainsi reconstituée, n'offrit pas à l'Eglise de France tous les avantages qu'on aurait pu attendre d'une constitution aussi sage et aussi forte ; plusieurs causes empêchèrent son plein succès, et la principale, c'est qu'elle n'avait pas été canoniquement instituée par le saint-siége ; jamais œuvre qui manquera de cette sanction, n'aura un grand succès en France. Or les souvenirs de la vieille Sorbonne, ces traditions gallicanes dont elle avait été constamment le foyer, étaient pour Rome des motifs de prévention, et faisaient un devoir aux idées ultramontaines de se méfier de cette restauration et d'en ajourner indéfiniment la sanction. A cette cause de non-succès se joignaient des préventions

d'une grande partie de l'épiscopat français contre l'archevêque de Paris. Malgré ce qu'avait eu d'extraordinaire son élévation inattendue sur le siége de saint Denis, malgré le caractère d'évêque courtisan que l'opinion si injuste lui prêtait, et celui d'évêque gallican que toute une partie du clergé français lui croyait, ces préventions s'adressaient plutôt à l'archevêque de Paris qu'à Mgr Affre. Par une suite nécessaire de sa position au centre des affaires et aux portes de la cour, par l'état de son siége, par cette position élevée d'où il entend tous les bruits, les moindres murmures de l'opinion, les premières nouvelles des projets, des vues, des affaires, un évêque de Paris sera toujours et nécessairement un évêque à part, et sur un plan détaché. Ce résultat nécessaire est un bienfait providentiel, et la sagesse, la perspicacité, le dévouement, l'étendue du regard, la profondeur de la foi montant avec un grand évêque sur le siége de Paris, doivent être pour l'Eglise de France un boulevart inexpugnable contre tous les ennemis de l'Eglise en même temps qu'un principe de vie, d'unité, de force. Ce ne sera que par d'éclatants secours, par une succession non interrompue de dévouement et d'héroïsme, que cette position non pas de chef hiérarchique mais de chef volontairement accepté, librement reconnu, sera acquise aux archevêques de Paris. Or c'était au commencement de son épiscopat que Mgr Affre avait reconstitué la faculté de théologie, et il ne s'était pas établi encore dans la confiance des évê-

ques de France. Ceux-ci d'ailleurs ne pouvaient que difficilement se séparer de leurs sujets les plus brillants pour les envoyer suivre des cours à Paris. L'Eglise gallicane sortait à peine d'une détresse pleine d'angoisses, et si de temps en temps s'élevait dans un diocèse un ecclésiastique sur lequel la vertu, le talent, des habitudes ecclésiastiques plus pures et plus parfaites, attiraient les yeux de tous, presque toujours son évêque, sans attendre la maturité de tous ces dons, était forcé de les employer aussitôt aux besoins urgents de son diocèse. Ce n'est pas au moment où Mgr Affre rétablit la faculté de théologie, que l'Eglise de France avait une vie assez surabondante pour que cette surabondance refluât jusqu'à Paris. Les salles de la Sorbonne se trouvèrent ainsi privées de ce contingent de l'élite du clergé français. D'autre part, l'archevêque de Paris n'avait pas cru devoir renouveler pour les élèves du séminaire, l'obligation d'aller suivre les cours ; sa sagesse lui avait fait entrevoir les dangers profonds qu'auraient pour la vocation des jeunes clercs cette altération du recueillement, cet amoindrissement de la solitude dans laquelle doivent se passer les années du séminaire, les plus sérieuses et les seules douces de la vie. Ainsi dépouillés, les cours de la Sorbonne se trouvèrent réduits aux auditeurs peu nombreux, qui, libres de leur temps et de leur vie, se sentent le désir de les consacrer à approndir le côté scientifique et philosophique de la religion. L'archevêque de Paris essaya de jeter sur sa nouvelle institution,

un éclat semblable à celui qu'une parole déjà connue et aimée du public jetait sur quelques cours du collége de France; c'est ce qui lui fit désigner successivement pour la chaire d'éloquence sacrée, l'abbé Cœur (1) et l'abbé Dupanloup (2). Mais à part certaines autres raisons, qu'il est inutile de dire ici, leurs anciens succès, l'attrait si vif qu'a pour tout cœur la parole même de Dieu, arrachèrent ces deux brillants prédicateurs aux auditoires exigeants, légers, incertains, formés en grande partie par la jeunesse des écoles, et leur firent préférer les voûtes élevées, les vastes enceintes de nos églises, aux plafonds étouffants et aux gradins resserrés des salles de Sorbonne. L'abbé Cœur et l'abbé Dupanloup furent les seuls professeurs de Sorbonne dont les cours eurent réellement un retentissement public ; les cours des autres professeurs, ainsi que nous l'avons dit, ne s'adressaient qu'à un auditoire libre et studieux, et par conséquent peu nombreux. Mais les choix du sage pasteur avaient été tellement dictés par une juste et habile appréciation, que les professeurs, dont la parole savante et modeste eut toute l'utilité que les circonstances permirent, signalèrent presque tous leur passage à la Sorbonne par des travaux écrits (3) qui tous sont

(1) Aujourd'hui évêque de Troyes.

(2) Aujourd'hui évêque d'Orléans, et l'un des quarante de l'Académie française.

(3) Nous citerons les ouvrages dogmatiques de l'abbé Maret ; les travaux sur l'Écriture sainte de M. Glaire ; ceux sur l'hébreu de M. Barges ; ceux sur l'histoire de M. Jager.

restés. Sans s'en douter, et par l'entraînement inévitable des circonstances, les professeurs de la Sorbonne s'emparaient du véritable professorat, de celui auquel l'avenir est incontestablement réservé, du professorat de la presse. C'est ainsi qu'ils allaient trouver au fond des départements les élèves d'élite que les départements leur devaient, mais ne leur envoyaient pas. Or c'est de ce côté encore, du côté de l'influence prodigieuse que la presse avait acquise et à laquelle le clergé ne pouvait pas rester étranger, que l'archevêque de Paris porta ses regards et ses préoccupations. Voici sous quelle règle, et sous le patronage de quels conseils il plaça dans son diocèse l'action de la presse.

XIII

La première chose qu'il fit, ce fut de revendiquer pour son autorité le droit d'examen des livres ; mais, aussi ami de la liberté des auteurs que de sa propre autorité, il borna cette obligation aux livres liturgiques, à ceux qui contiennent des pratiques de piété, des recueils d'indulgence, des formules de prières, le récit de quelque prodige ou miracle, et aux livres destinés à transmettre un enseignement élémentaire de la religion. La commission qu'il fonda pour l'examen des livres, n'était pas d'ailleurs tenue à accepter l'examen des

livres qui n'intéressent la religion que d'une manière indirecte. Il recommande aux examinateurs de ne s'attacher qu'à l'exactitude, l'intégrité de la doctrine catholique, leur rappelant qu'ils n'avaient pas le droit, pas plus que personne dans l'Église, de faire prévaloir les vérités ou d'empêcher les erreurs dans un ordre purement philosophique, littéraire ou historique, ajoutant que les erreurs pouvaient motiver un refus d'approbation, mais que ce refus d'approbation ne pouvait nullement être considéré comme une censure ou même comme une entrave à la liberté de l'auteur. Laissant ainsi un espace si large à la liberté de penser, il se hâta par de sages conseils d'en prévenir l'abus. Il engagea les auteurs qui se destinent à traiter les questions religieuses et dogmatiques, à puiser dans les maîtrés de la scolastique leurs divisions exactes et parfois savantes, leurs discussions pleines de sagacité, en négligeant celles qui ne sont que subtiles, et à s'efforcer d'animer ces formes sévères par les admirables inspirations des Pères et de nos grands écrivains ecclésiastiques, apprenant à leur école la science des développements, la profondeur des pensées, les secrets d'un style noble et pur tout à la fois. Il conjurait les défenseurs de la révélation contre le rationalisme, de ne point consommer une séparation profonde et entière entre la foi et la raison, en se séparant là où il ne faut pas, et en rejetant une foule de points sur lesquels cependant l'accord serait facile. Le sage pontife professait non-seulement

que la raison possède des vérités qui lui sont propres, mais il condamnait hautement ceux qui nient sa puissance pour arriver à la certitude ; il se contentait d'avancer contre les rationalistes que les vérités de la raison, objet des méditations du chrétien et du philosophe, triomphent plus facilement lorsque celui qui les traite est armé d'une double force, éclairé d'un double flambeau. Jamais homme ne déplora plus amèrement ces exagérations si funestes à la religion qui, au lieu de se contenter d'établir l'insuffisance de la raison, cherchent à établir sa radicale impuissance, et qui, au lieu d'affirmer la nécessité de la foi pour connaître, pour conserver les vérités religieuses, tendent à présenter son domaine comme absolu, universel, préparant ainsi des sceptiques et non pas des croyants. Il professait au contraire l'union de ces deux forces, descendues toutes les deux du sein de Dieu, la raison et la foi, et il croyait qu'en s'unissant ensemble leur marche devenait plus sûre parce qu'elle est plus éclairée. Mais il se séparait de la philosophie qui n'est que rationaliste et qui n'est point chrétienne par l'origine qu'il attribuait à la loi naturelle, et il crut qu'il appartenait à ses devoirs de pasteur de tracer sur ce point la voie aux écrivains ecclésiastiques qui se croyaient appelés à traiter cette question. Il leur apprenait que ce que la théologie et la philosophie appellent loi, religion, dogmes naturels, n'excluent pas, ainsi que le supposent les philosophes, la révélation faite au premier homme de ce corps de

doctrine, mais qu'ils la supposent. Quand et comment l'homme aurait-il inventé ces vérités? Les vérités qui règlent le cœur et l'intelligence de l'homme lui furent révélées en même temps que son âme fut enrichie de facultés. L'archevêque ne disait pas que ces lois fussent innées; c'eût été entrer dans un mystère ou tout au moins faire un système. L'idée de révélation et celle de lois innées sont loin d'être corrélatives; il se contentait de dire qu'il y avait eu des vérités données en même temps que des facultés créées, et qu'il y avait aussi peu de bonne philosophie à les séparer que d'orgueil et d'ingratitude à faire de l'un de ces dons la conquête de la raison. Celle-ci a reçu seulement le privilége de faire valoir le talent qui lui a été confié, c'est-à-dire de cultiver les notions dont elle fut enrichie, de les multiplier, en ce sens du moins qu'elle peut, avec leur secours, connaître les applications sans nombre de la loi morale à nos devoirs envers Dieu, à nos droits et à nos devoirs envers l'homme et la société. Il ne donnait point d'ailleurs cette explication comme une vérité de foi, mais comme cette question était la principale de celles qu'agitait alors la pensée philosophique, il crut devoir une solution à son clergé sur cette matière, et le lecteur jugera si cette opinion du savant prélat n'est pas tout à la fois et la plus sage et la plus conforme à ce fait que le christianisme est la plus vraie, la plus profonde et qu'il n'est point la moins libre des philosophies.

XIV

Il est un autre point d'une extrême importance en lui-même, et auquel la direction universelle des esprits à cette époque en avait donné une toute de circonstance, c'est l'origine des connaissances humaines. L'archevêque de Paris crut de son devoir de fixer en cette matière l'esprit de ceux qui auraient à la traiter en public. L'importance de cette solution était d'autant plus grande à ses yeux que la théologie jusque-là fondant la certitude tantôt sur le sentiment, tantôt sur le sens commun, tantôt sur le raisonnement, tantôt enfin sur l'autorité de la révélation, laquelle suppose à son tour l'infaillibilité de certains témoignages, et l'infaillibilité de la relation des sens, la théologie n'avait jamais, d'après lui, une théorie vraie et complète sur l'origine des connaissances humaines. L'archevêque établit que, dans l'homme raisonnable, tout contribue à la fois à conquérir la vérité. Toutes ses facultés se prêtent une mutuelle assistance ; la raison est aidée par la mémoire, la mémoire et la raison par la volonté qui reçoit à son tour les secours qu'elle a prêtés. Les sens réveillent l'âme tout entière, et l'âme dirige et modère les sens. Ceux-ci sont les voies nécessaires par lesquelles l'âme perçoit les phénomènes intérieurs et exté-

rieurs, le vrai et sous toutes les formes. Cette théorie, l'archevêque en faisait remonter l'honneur à la philosophie moderne (1), à laquelle il l'empruntait, tout en la modifiant, car la philosophie, auteur de cette découverte psychologique importante, la rend incomplète, lui enlève toutes ses forces en isolant la raison de la révélation, en lui enlevant l'autorité des traditions. Avec la théologie catholique, l'archevêque prétendait que c'est en elle que l'intelligence de l'homme trouve un appui réel et de tous les instants.

XV

Après avoir ainsi répandu la lumière sur les points les plus difficiles que la plume des écrivains du clergé pouvait être appelée à traiter, il leur donna des règles, ainsi qu'il en avait données à ceux qui devaient répandre la vérité sous d'autres formes. Ces règles sont empreintes de l'esprit de sagesse autant que de celui de charité. Il commençait par mettre en principe que généralement un ecclésiastique ne doit pas être un écrivain de profession, et il rappelait que c'est au besoin impérieux des circonstances que, dans tous les temps,

(1) Leibnitz avait découvert cette vérité, mais ce n'est que par la philosophie moderne qu'elle a été mise dans tout son jour.

l'Église a dû les ouvrages les plus utiles, le génie trouvant dans l'accomplissement d'un devoir des forces qu'il ne soupçonnait pas lui-même, et l'intelligence sentant se développer son empire et toutes ses ressources lorsqu'elle accepte la défense des grands intérêts de la religion ou de la société en présence de redoutables contradicteurs, et devant un public dont l'attention est éveillée par une controverse qui le préoccupe vivement (1). Cette règle si sage tendait à restreindre beaucoup le nombre des écrits, et à ramener le cœur et les œuvres du prêtre dans les limites des fonctions d'un saint ministère, dont chaque acte fait avec une foi et une piété sincères porte un fruit d'édification pour nos frères. « Combien, s'écriait-il avec une émotion pénétrante et une éloquence bien intime, combien y a-t-il de livres qui aient la vertu d'étendre et d'élever nos pensées, d'augmenter notre foi, de consoler, de toucher, d'inspirer un intérêt toujours nouveau!.. Il est bien restreint le nombre des livres de controverse qui ont contribué puissamment à amener un grand triomphe à la vérité catholique. Quant aux livres de piété et de morale, en connaissez-vous beaucoup que vous chérissiez comme un ami, à qui on ne se lasse jamais d'entendre

(1) Mgr Affre était lui-même un exemple vivant de cette règle qu'il traçait à ses prêtres. Il travaillait sans cesse, mais il n'a jamais édité que des ouvrages de circonstance. Il ne publiait que lorsque les besoins du public le demandaient, et il est mort laissant dans son portefeuille de vastes matériaux.

redire les mêmes choses; que vous consultiez comme un guide, auquel vous aimiez à vous abandonner avec une entière confiance? Il en est sans doute, mais n'oubliez pas à quelles conditions ils nous ont été donnés. Le petit nombre de ceux qui parlent efficacement à votre cœur sont le fruit de saintes méditations où se révèlent avec une parfaite vérité les sentiments intimes d'une âme unie à Dieu, également au-dessus des illusions du monde et des illusions de la solitude. Les écrivains vraiment pieux ont eu le bonheur de bien connaître l'un sans y perdre la candeur, la simplicité, et de préférer l'autre, non par suite de quelque secret dépit, mais pour conserver avec douceur et humilité les grâces de Dieu, la paix, la pureté, les saintes joies de la conscience. Ces trésors célestes, lentement recueillis par un long exercice de la vertu, ils les ont déposés dans des livres souvent bien courts, mais pleins de vie et de vertu. En faisant passer leur âme tout entière dans leurs œuvres, ils nous consolent, nous éclairent, nous fortifient, et, jusque dans la révélation de nos misères, ils conservent un charme inexprimable et une grande puissance de persuasion. »

XVI

Un malheur plus grand pour la pensée et pour les intérêts de la vérité que la multiplication des livres

dont nous venons de parler, c'est l'esprit d'intérêt qui se trouve à l'origine d'une foule de publications, et de spéculations tendant à multiplier les livres de prières, les abrégés d'histoire sainte, de la doctrine chrétienne, les pieux romans, etc., etc. L'archevêque crut de son devoir de prémunir ses prêtres contre ce malheur de notre temps, et de flétrir ces publications qui ne posséderont jamais ce langage simple, rigoureusement exact, cette méthode facile et lumineuse, cette parole naturelle, douce, véhémente, toujours pleine de vie et de sentiment, qualités nécessaires aux livres destinés à former de jeunes cœurs à la vertu, à les charmer d'une manière bienfaisante, et à les entraîner dans la voie du bien. Il s'élevait aussi contre l'esprit de parti, que n'inspirent jamais l'amour de la vertu, de la religion, de l'Église, de la vérité, parce que ce ne sont pas là des biens *particuliers* à un parti, mais les biens communs de l'humanité entière; cet esprit pour qui les dogmes incontestables sont moins que l'incertaine opinion, la religion moins que la secte; cet esprit enfin qui a presque toujours pour auxiliaires les passions qui dissolvent, et presque jamais la sincérité, la vérité, la justice, la charité, qui élèvent et affermissent. L'on peut dire que de tous les maux que l'archevêque de Paris déplorait, c'était celui qui l'attristait le plus amèrement; il voyait là le plus redoutable ennemi de la France et de l'Église; il savait, plus que personne et par l'expérience de toute sa vie, qu'au sein de notre société,

que les partis avaient divisée en mille fractions, il ne restait presque plus de moyens de défendre et d'encourager l'homme généreux qui veut se dévouer uniquement à l'intérêt de la religion et de la patrie. Avec ses idées pures et élevées sur cette haute magistrature de l'écrivain qui doit, par sa plume, éclairer et diriger les hommes, il ne reconnaissait comme digne de la remplir que celui qui s'est placé au-dessus de l'opinion, la reine du monde, et qui est assez fort pour dédaigner une popularité dont l'expérience ne nous révèle que trop l'impuissance et la fragilité. « Ayez la foi, ayez un amour sincère de Dieu et des hommes, disait-il en s'adressant à ceux qui veulent écrire; ce sentiment, puisé aux sources mêmes de la force et de la vie, soutient, rend invincibles les caractères auxquels la nature n'aurait donné d'ailleurs que le courage le plus vulgaire; c'est lui que Jésus-Christ déposa dans le cœur de ses apôtres; c'est avec cette vertu toute divine qu'il fonda son Église; c'est avec elle qu'il la soutiendra jusqu'à la fin des siècles. » Lorsque l'on rapproche ces paroles de celles-ci, que les vicaires généraux capitulaires firent entendre sur son cercueil, en parlant « *de cet insigne honneur qu'il eut de ne jamais satisfaire pleinement les partis, tant il resta dans la vérité* (1), » l'on ne peut s'empêcher de reconnaître que cet esprit de Jésus-Christ et de l'Église était venu se reposer sur lui.

(1) Mandement de MM. les vicaires généraux capitulaires, qui ordonne des prières pour le repos de l'âme de Mgr D.-A. Affre.

XVII

Après ces conseils généraux, l'archevêque de Paris descendant aux détails principaux, aux difficultés spéciales que présente chaque partie de la science ecclésiastique ne croit pas inutile de s'arrêter, comme à une chose fort importante, à une objection qui avait été souvent réfutée par des écrivains religieux, et quelquefois d'une manière insuffisante : C'est celle qui s'exprime ainsi : La terre parle par des faits géologiques ; l'homme par la diversité de ses races, par les monuments de l'art et les traditions des peuples, par des chronologies, et leur témoignage n'est pas conforme à celui de Moïse, ou même il lui donne un démenti formel. L'on se rappelle que cette objection, tirée des rapports de la révélation avec les sciences naturelles, avait souvent appelé les efforts de différents apologistes de la Religion. Plusieurs, par un défaut de connaissances spéciales, et parce qu'ils n'avaient présenté que de faibles réfutations avaient compromis aux yeux des hommes de science la cause qu'ils défendaient. C'est à ces apologistes compromettants que s'adresse l'archevêque de Paris en leur recommandant une manière de répondre toute indirecte et cependant péremptoire. « Nous ne connaissons, leur dit-il, aucun système géologique, philologique, histo-

rique, contraire à nos dogmes et aux faits de la Bible qui ait eu le privilége d'une longue durée. Après une telle expérience il semble que nous sommes trop modérés en réclamant au nom de la sagesse, de l'amour même de la vérité, qu'une histoire et un enseignement qui ont survécu à toutes les contradictions humaines, ne soient pas subordonnés à des hypothèses, à des théories fort conjecturales, puisqu'elles reçoivent des démentis si fréquents et qu'elles sont soumises à des variations et à des transformations infinies. » C'est avec le même esprit de sagesse, et en s'inspirant du souvenir de plusieurs essais fort incomplets, fort vagues, qui avaient été faits en ce genre, que le zélé et savant pasteur s'efforçait de détourner les membres de son clergé, qui prétendaient au titre d'écrivain, d'un sujet fort difficile et vers lequel le courant des idées générales en avait entraîné un grand nombre ; ce sujet est celui des influences du christianisme sur l'éducation, les arts, les sciences, le droit des gens, le droit civil et le droit politique. Pas de matière qui demande autant de profondeur dans le regard, autant d'ensemble dans les connaissances, autant d'élévation, d'ampleur et de sublimité dans le style ; à ces difficultés vient s'en joindre une presque inhérente à une semblable exposition, celle de laisser croire que le christianisme n'est qu'une œuvre incomplète, susceptible de nouveaux perfectionnements. Il ne faut donc pas être étonné que l'archevêque demande à celui qui veut aborder de sem-

blables difficultés une profonde instruction, l'art difficile d'écrire d'une manière supérieure, le don d'exciter l'intérêt sans être systématique, de captiver sans être novateur dans une voie que la foule a parcourue ; il n'y aurait ainsi d'auteur que l'écrivain pressé par l'aiguillon d'un génie vif et modeste.

XVIII

Les autres conseils de l'archevêque de Paris aux écrivains sont dictés non plus uniquement par la sagesse, mais par la plus vraie et la plus tendre charité. Il demande aux écrivains de ne pas s'amuser à braver et à provoquer le rationalisme, s'exposant à rendre impossible la foi aux miracles véritables, en lui présentant les pieux récits de nos vieilles chroniques dont l'exactitude n'est pas toujours hors de doute, récits pleins de charme pour la foi simple et l'imagination naïve, mais irritants et dangereux pour la plupart des hommes de notre époque. C'est placé au même point de vue qu'il leur demande de ne point transformer en dogmes de pures opinions, et en devoirs impérieux certaines pratiques de dévotion. A ce propos il rappelle l'exemple des pasteurs des premiers siècles qui, bien loin de susciter des obstacles à l'Évangile par l'imposition de choses douteuses, gardaient le secret des mystères dont la foi

dépassait le niveau de ceux à qui ils s'adressaient. Ce dont il les suppliait surtout, c'était d'éviter le ton léger, moqueur, arrogant, auquel malheureusement tant de défenseurs de la religion ont recours, comme si le persiflage et le sarcasme pouvaient être des moyens de défendre une religion qui recommande la charité ? Mais ce qu'il ne pouvait se dispenser de condamner comme très-grave, c'était d'accuser les intentions de ses adversaires. Ce malheur est d'autant plus à craindre que presque toujours celui auquel s'adresse la controverse religieuse s'imagine que la discussion n'a d'autre but que le triomphe du controversiste, et sa propre humiliation plutôt que son retour.

XIX

Malgré tout son désir d'aplanir les voies aux personnes éloignées du christianisme ou prévenues contre l'Église, gardien sévère de la doctrine qui lui avait été confiée comme un dépôt, il était bien loin de conseiller un langage qui abaisse les vérités révélées au niveau des conceptions purement humaines. Ce sujet est trop important pour que nous ne citions pas textuellement ses paroles. « De tels auteurs, dit-il, ne conservent personne à la foi d'une manière solide ; ils ne font que des chrétiens faibles qui succombent devant les premières

épreuves, s'ils ont le malheur d'être tentés. Ceux qui viennent après eux sont plus dangereux encore; instruits à une aussi mauvaise école, ils finissent par rendre méconnaissable l'enseignement catholique. De cet enseignement ainsi obscurci à des mœurs antichrétiennes, la transition est facile. C'est alors qu'apparaît le rêve d'un perfectionnement religieux progressif et indéfini. Cette pensée, lorsqu'elle est supposée ou suffisamment intelligible, fait entrer un ouvrage dans la catégorie de leurs mépris.»

LIVRE HUITIÈME

I

Outre cette direction générale qu'il donnait aux idées de son clergé, devoir qu'il considérait comme le premier de sa charge pastorale, il y avait une direction plus intime, plus personnelle, qu'il imprimait aux natures d'élite, direction qui ne manquait pas d'avoir une influence véritable par la manière dont elle aboutissait, par les écrits sur lesquels elle s'exerçait. Je ne crois pas qu'il y ait eu dans toute cette époque un seul écrivain ecclésiastique qui se soit fait distinguer par l'exactitude, la profondeur, la clarté de sa doctrine, qui n'ait puisé dans de longues conversations avec l'archevêque de Paris un sentiment plus vif de l'orthodoxie, et qui ne soit sorti de cette conversation lumineuse avec des idées plus claires. C'est dans cette conversation que furent élaborées les réponses si justes et si savantes que fit à

cette époque l'abbé Gratry, à un ouvrage qui avait formulé d'une manière plus claire que tous les autres l'erreur capitale du XIXe siècle, erreur qui consiste à ne voir dans le dogme chrétien que le développement d'une pensée humaine et philosophique : je veux parler de l'ouvrage de M. Vacherot sur l'école d'Alexandrie. L'on peut dire aussi, tout en laissant leur mérite personnel aux ouvrages dogmatiques de M. l'abbé Maret, que toutes les pensées qui les composent subirent rigoureusement le contrôle de l'intelligence si exacte de Mgr Affre. Ce que le zélé pasteur fit pour les ouvrages de M. l'abbé Maret, montre tout ce qu'il aurait fait pour le progrès et le développement des études ecclésiastiques, s'il était venu à une époque où l'Église eût été plus riche en docteurs et en écrivains. Les tendances, toutes de conciliation, le ton parfait, la science exacte des écrits du professeur de Sorbonne permettant à l'archevêque de Paris de les recommander à tous égards, il le fit avec ardeur, avec sollicitude, et qu'on nous permette d'ajouter, avec tendresse.

L'on se tromperait si l'on croyait que l'archevêque de Paris se contentât de cette haute direction donnée aux esprits d'élite; trop occupé, et n'ayant pas assez de loisirs, il ne descendait pas habituellement dans les rangs de ses jeunes élèves pour surveiller directement leurs progrès dans la science sacrée ; une confiance ancienne, et qui n'avait jamais hésité, en MM. les directeurs du séminaire diocésain, lui inspirait

toute espèce de sécurité sur cette partie importante de sa charge pastorale. Mais son bonheur était de pouvoir donner des conseils pour les études à ceux des jeunes ecclésiastiques que quelque circonstance rapprochait de sa personne. Un jour de printemps, qu'il avait été se promener dans une de ces allées de Marie-Thérèse qui ont ombragé l'étude et la méditation de ses premières instructions pastorales, il rencontra un jeune séminariste que des efforts d'application mal dirigés et trop soutenus avaient beaucoup affaibli, et que les directeurs avaient envoyé dans la maison de santé des prêtres infirmes, dont le jardin était contigu à ceux de l'archevêque. Je l'ai entendu développer, et Dieu sait avec quelle bonté ! un plan d'études théologiques faites dans l'histoire ecclésiastique et non dans les traités arides, abaisser ses pensées, sa manière de voir sur ce sujet au niveau d'une intelligence souffrante, et pour la première fois, j'ai compris tout ce qu'a de paternel, de zélé, d'humble, la sagesse séjournant dans le cœur d'un saint pontife.

II

Le désir de pouvoir satisfaire ce besoin de son âme apostolique, le projet d'avoir sous sa main quelques jeunes ecclésiastiques qu'il put diriger lui-même de plus en plus, à mesure que ses loisirs deviendraient plus

nombreux, lui avaient fait, unis à d'autres vues, élever la maison ecclésiastique des Carmes. Le premier mobile de cette âme aussi grande et généreuse qu'elle était humble et modeste avait été de mettre le souvenir des martyrs et leurs traces encore sanglantes (1) sous la consécration de la prière, et des études solitaires et recueillies. Rien ne put le faire renoncer à cette pensée qui fut une des premières de son épiscopat; ni les charges énormes de son administration, ni l'intime conviction que les préjugés qui l'avaient vu monter avec défiance sur le siége de Paris par un choix spécial du roi, lui fermeraient les bourses les plus charitables de son diocèse (2). Persuadé que c'était Dieu lui-même qui lui demandait de ne pas laisser aux hasards d'une vente les lieux les plus honorés de son diocèse, il crut que la Providence ne pouvait pas l'abandonner dans l'accomplissement de ce devoir. L'archevêque de Paris était aussi confiant en Dieu, lorsque la voix de sa conscience lui suggérait une entreprise, qu'il était timide et hésitant lorsqu'il n'avait pas cette conviction. C'est auprès de ces souvenirs, sur l'influence desquels il comptait, qu'il réunit des jeunes prêtres, dont quelques-uns devaient se consacrer à l'étude,

(1) Dans la chapelle appelée des Martyrs, l'on voit la trace des mains ensanglantées des victimes du 2 décembre, s'appuyant contre les murs sous les premiers coups des bourreaux.

(2) Celles du Faubourg-Saint-Germain ; elles ne lui furent pas fermées, mais à cette époque il pouvait le craindre.

d'autres à la prédication, d'autres à la préparation aux grades universitaires. Il était évident pour qui avait pénétré dans son cœur, que là étaient ses plus chères espérances, et que c'est là où il espérait pouvoir déverser le trop plein de sa vie personnelle, de son amour pour l'Église, de son dévouement aux âmes, de sa prédilection pour les vertus humbles et cachées, de son goût de solitude, de son inclination pour l'étude et la prière. Il est mort sans avoir imprimé une direction, une unité à cette œuvre, sans l'avoir marquée de son cachet. C'est qu'il attendait; personne n'avait plus que lui de longanimité dans la conduite, de foi en l'avenir, moins que lui de hâte et de précipitation dans le présent. Il commença, comme les saints, en élaguant tout ce qui était amour de l'éclat, désir de renommée, en acceptant au contraire tout désir sérieux d'étude, de prière, de recueillement, et il aurait fait aboutir son œuvre à la manière des saints, après avoir écouté longtemps la voix de Dieu lui désignant les besoins les plus impérieux de l'Église, et le remède qui leur convenait. Un jour qu'on lui parlait, pour faire partie de cette maison, d'un ecclésiastique de province sur lequel de récents succès de chaire avaient jeté un grand éclat, il répondit que c'était trop brillant pour lui, et il refusa, mû par cet esprit de sagesse si perspicace qui le distinguait, et qui lui fit entrevoir de grands dangers pour cette fondation dans l'ébranlement que des succès trop éclatants pourraient lui imprimer. C'est ce qui lui

fit constamment préférer de jeunes ecclésiastiques modestes, studieux, amis du silence et de l'obscurité, à cette foule toujours trop nombreuse d'hommes distingués que l'inquiétude d'esprit et des rêves décevants de gloire et de renommée jettent tous les ans sur tous les chemins qui conduisent à Paris.

La maison des Carmes était un moyen précieux d'agir d'une manière indirecte sur son clergé. Un moyen plus direct se présenta à son esprit, pour imprimer aux études de tous ses prêtres une utile direction; ce fut l'établissement des conférences ecclésiastiques. Si les conférences ecclésiastiques ne participaient pas autant qu'elles le font à cette négligence et à ce laisser-aller qui rendent presque toujours languissante toute obligation qui n'est pas étroite et personnelle, elles seraient la plus sûre direction des études du prêtre dans le ministère. Si chaque membre d'une conférence voulait la préparer avec soin, dans l'espace d'un petit nombre d'années il se trouverait avoir approfondi les dogmes les plus importants, et les réponses les plus directes et les plus profondes aux principales erreurs. Mgr Affre, qui avait considéré comme un devoir de sa charge pastorale l'établissement de ces réunions qui, tout à la fois, resserrent les liens de la charité et rappellent aux études ecclésiastiques, considéra comme fort essentiel de faire porter les questions de ces conférences sur les points que l'erreur a attaqués dans notre siècle. Ces questions, élaguant tout ce qui est inutile,

ne portant que sur les vérités essentielles, se coordonnant entre elles, forment un merveilleux enchaînement ; en les parcourant attentivement, elles dessinent aux regards en lignes claires et distinctes le dogme catholique, et produisent un effet de lumière sur l'esprit, en dehors même de l'étude qui les approfondirait. Ces simples questions sur le dogme, parmi lesquelles il n'y en a aucune qui ne soit très-importante, très-claire, très-précise, forment certainement une œuvre sérieuse et de mérite. Mais là où la clarté, la profondeur, la justesse d'esprit de l'archevêque de Paris se montraient tout à fait, c'est dans les réponses qu'il faisait lui-même à ces questions, et voici à quelle occasion. Il réunissait tous les présidents et secrétaires des conférences paroissiales à l'Archevêché, et il leur faisait lire par un secrétaire de cette conférence centrale, le résumé des réponses faites aux questions. Or, sur tout point discutable, obscur, difficile, il exprimait son sentiment, et tous ceux qui l'ont entendu dans ces circonstances se rappellent sa parole comme la parole la plus sûre, la plus simple, la plus lumineuse qu'ils aient jamais entendue. Le souvenir qui leur restera désormais aussi de ces réunions présidées par l'archevêque, c'est la joie qui rayonnait sur le front de ce prélat entouré de sa famille pour s'entretenir de la vérité. Quels que fussent ses préoccupations, ses chagrins, ils ne dépassaient jamais le seuil de la porte qui s'ouvrait sur son clergé réuni.

III

Ce sentiment de bonheur qu'il éprouvait au milieu de sa famille cléricale, était surtout le fruit de sa consécration épiscopale. Porté par nature aux sérieuses préoccupations, la vue d'une nombreuse réunion d'hommes, et surtout de ceux dont la vue était inséparable pour lui de la pensée des plus graves devoirs, lui inspirait généralement des considérations pénibles qui se trahissaient par une tenue, une physionomie austères. Une fois évêque, son clergé fut pour lui une famille qu'il aima tendrement, et comme toute cette tendance se trouve démontrée dans sa vie beaucoup plus par des faits dont la trace est restée, que par d'éphémères démonstrations, il m'est fort facile d'en donner une idée. Pour cela, je me contenterai de rappeler un seul côté de sa vie, un seul principe de son administration qui consistait à défendre toujours les prêtres, dans les limites toutefois de la vérité et de la justice. Il les défendait avec un empressement, une vivacité, une sollicitude qui furent inconnus de presque tous ceux qu'il défendait ainsi, mais que l'on trouve constatés dans les monuments où l'on va retrouver sa trace. Modèle parfait du pasteur, on le voit veillant sans cesse autour de son troupeau et gardant avec sa houlette toutes les

issues ; je me contenterai de citer quelques faits entre une multitude d'autres. En 1845, l'administration générale des prisons s'était plaint du trop grand zèle des aumôniers auprès des prisonniers, et par suite de cet entraînement fatal qui a porté dans tous les temps les différentes branches de l'administration civile à considérer comme leur étant soumis les membres du clergé qui se trouvent en rapport avec elles, les administrateurs des prisons avaient essayé d'exercer un contrôle sur l'action des aumôniers. L'archevêque répondit avec fermeté à leurs plaintes, défendit les aumôniers, et unissant les forces de la raison et de la sagesse à son énergique opposition pour combattre ces empiétements des administrateurs, il établit et démontra comment le zèle des aumôniers ne pouvait pas être à craindre, étant soumis à des règles fixées par l'Église, qui leur montre quand et dans quelle mesure ils doivent tenter les efforts de leur ministère, et quand ils doivent y renoncer. C'est sur des motifs semblables et en employant la même énergie, qu'en 1843 il avait défendu l'aumônier des enfants trouvés accusé à l'occasion du baptême d'un protestant (1). En 1845 on le voit répondre avec beaucoup de fermeté au ministre des cultes qui se plaignait de la violence faite à un israélite pour le baptême, disculper l'éminent ecclésiastique (2) accusé d'avoir commis cette violence et

(1) Dans une lettre au ministre des cultes, à la date du mois de novembre de cette année.

(2) M. l'abbé Théodore de Ratisbonne.

démontrer au ministre qu'il n'a rien à voir en cette matière, à moins que cette violence fût de celles que la loi peut atteindre. En 1846, il met à couvert, dans une lettre adressée au préfet de police, le curé de Châtillon qui a refusé la sépulture ecclésiastique à deux suicidés. Déjà en 1843, il avait eu l'occasion de repousser une attaque dirigée contre le curé du pré Saint-Gervais par le préfet de la Seine, pour séparation entre catholiques et protestants dans un cimetière. Dans la même année, qui était celle de sa plus grande faveur à la cour, il avait protesté énergiquement contre l'introduction forcée dans l'église des Batignolles d'un concubinaire public. Mais jamais ses protestations n'éclatèrent avec autant de force et de courage que lorsque l'administration civile, par suite de son ignorance sur la distinction des deux pouvoirs, étendait ses empiétements jusques sur la personne des prêtres. Les occasions de faire éclater leur défense ne furent pas rares, et ce fut surtout contre le ministère de la Guerre qu'il fut obligé d'élever cette barrière. Tant que ce ministère fut occupé par le maréchal Soult, les nominations aux aumôneries, les translations d'aumôniers dépendantes de ce ministère furent presque toujours essayées et souvent maintenues avec beaucoup d'opiniâtreté en dehors de l'initiative épiscopale. Le général ne pouvait se faire à l'idée d'une puissance autre que la sienne, nommant à des places qui, sous beaucoup de rapports, ressortaient de lui. On trouve une première protestation et une première

opposition formelle de l'archevêque de Paris pour translation d'aumônier, en janvier 1845, et ces protestations, ces oppositions se renouvellent jusqu'en 1847, où on le retrouve résistant à un acte de ce ministère qui vient de révoquer l'aumônier de l'hospice militaire du Gros-Caillou. Cette lutte se reproduisait, quoique plus rarement, sur d'autres points de l'administration civile, et jusques contre le conseil municipal de la Seine qui ne recula pas devant l'idée de révoquer lui-même un des aumôniers de la Salpétrière (1). Sur toute l'étendue de la France se reproduisaient souvent, on le sait, ces empiétements des conseils municipaux. L'archevêque de Paris ne manqua pas une seule occasion de leur résister, et plus à cette époque l'hôtel de ville des moindres villages affectait d'élever ses toits au-dessus de l'église (2), plus le zélé pasteur réagissait avec courage et énergie contre cette tendance du pouvoir civil à ne considérer le clergé que comme un de ses surbordonnés, et à le traiter en subordonné que l'on n'aime pas. Naturellement grand et noble, il ne craignait pas en cette matière importante de paraître minutieux ; il savait que là était le danger de cette époque, et que c'était surtout sur ce point que devait porter la défense de l'Église.

(1) Lettre au préfet de la Seine, 1845.

(2) L'on avait remarqué que dans toutes les nouvelles communes où l'on avait bâti simultanément église et mairie, le site choisi pour cette dernière, l'élévation affectée de la tour d'horloge, tout annonçait l'intention de mettre à la seconde place la maison de Dieu ; l'on sait tout ce que cela a produit.

C'est ainsi qu'il écrit pour se plaindre au préfet de la Seine (1) de ce que l'administration locale a cru pouvoir enlever au curé de Fontenay-sous-Bois une partie de son jardin. On le voit renouveler la même protestation en faveur du curé de Nanterre (2). Il pousse cette résistance jusqu'aux dernières limites; mais tous ceux qui ont étudié les tendances de cette époque, loin de lui en faire un reproche, loueront sa mémoire, et reconnaîtront qu'en défendant les avant-murs et les bastions les plus avancés, il a mis à couvert le corps même de la place. C'est par suite du même principe et sous l'impression des mêmes craintes qu'il défend les prêtres de la Madeleine contre les empiétements de la fabrique qui voulait leur fixer l'ordre dans lequel ils devaient assister aux convois (3), et qu'il s'oppose à ce que l'on déplace sans sa permission un autel aux Invalides (4). Pendant tout le temps de son administration, il refuse de prévenir le ministre des cultes des consécrations et bénédictions de chapelles faites dans son diocèse, et lui, qui eût été si heureux de pouvoir donner cette marque de déférence au pouvoir civil, refusait alors cette communication parce que celui-ci la réclamait comme un droit (5). Mais peut-être le fait de sa vie qui fait le plus

(1) Décembre 1845.

(2) 23 mars 1846.

(3) Lettre du conseil de fabrique de la Madeleine, 24 octobre 1846.

(4) 21 octobre 1843.

(5) Ceci est parfaitement établi dans une réponse au ministre des cultes, 12 octobre 1844.

briller cette sainte délicatesse du pasteur, et cette susceptibilité que l'Esprit saint lui avait inspiré pour faire de lui le plus ardent défenseur des libertés de l'Église au xixe siècle, c'est le refus qu'il fit au conseil supérieur de l'Université qui lui demandait à admettre son livre de l'*Introduction philosophique du christianisme* parmi les livres approuvés et recommandés par ce conseil. Le saint prélat craignit que cette admission ne fût considérée comme une approbation, et sa fierté autant que son indépendance de docteur s'en alarmèrent vivement. Si le lecteur trouve que ce fut pousser bien loin cette fierté et cette délicatesse, s'il y voit un excès, il reconnaîtra du moins qu'il n'y a que les saints à se tromper ainsi. Mais pour en revenir à sa défense constante et inébranlable des droits et des libertés de ses prêtres, je ferai remarquer que dans cette protection incessante il sut toujours joindre la vérité à la bonté, les droits légitimes de la plainte à ceux de la défense. Le ministre des cultes (1) lui demandant d'interdire un prédicateur qui avait parlé avec amertume et injustice des riches, il lui refuse de punir aussi sévèrement cet ecclésiastique, mais il n'hésite pas à blâmer cette conduite dangereuse et ingrate.

(1) 31 mars 1845.

IV

L'affection de l'archevêque de Paris pour son clergé, cette affection de son âme, la plus vive et la plus profonde après le sentiment qui le rattachait à Dieu, se traduisait non-seulement par cette sollicitude constante à le défendre, à le couvrir de sa propre personne, à se mettre toujours entre le feu et lui, mais aussi par une sollicitude d'une autre nature, et qui tout en paraissant moins élevée, moins surnaturelle, n'en était pas moins dans son cœur un effet de la divine charité, un nouveau témoignage que dans sa poitrine il portait un vrai cœur de pontife ; je veux parler de sa sollicitude pour les intérêts temporels du clergé. Malgré tout ce qu'avait pu faire dans ce sens l'administration de son prédécesseur, l'on ne pourrait pas croire, si on n'en avait été le témoin, quelles étaient les plaies du diocèse de Paris sous ce rapport. L'état presque misérable de la plus grande partie des prêtres de ce diocèse à cette époque, tenait à plusieurs causes : je n'en dirai qu'une seule. Le clergé de Paris, un des plus nombreux de France, doit chercher presque toutes ses ressources en dehors du traitement par l'État, car l'État ne salariant guère du clergé des paroisses que les curés, et le nombre de ceux-ci étant presque imperceptible dans Paris

au milieu du corps si nombreux des vicaires, il en résulte que ce n'est point au budget qu'il faut demander la subvention nécessaire à l'existence des prêtres de ce diocèse. Ce ne sont pas non plus les subventions municipales qui viennent au secours des vicaires, ainsi que cela arrive dans presque toutes les autres municipalités de France, les liens qui existent ailleurs entre les municipalités et les paroisses n'existant pas à Paris, et le conseil municipal de la capitale ne s'étant peut-être jamais demandé s'il existe un clergé à Paris (1). Quant aux fabriques surchargées des dépenses énormes d'un culte somptueux, ayant peut-être plus d'inclination à suivre qu'à réformer le goût des paroissiens pour les cérémonies éclatantes, elles s'étaient d'autant moins préoccupées d'améliorer le sort des prêtres administrateurs que ceux-ci pendant longtemps moins choisis, moins capables, ayant moins le sens des convenances de leur position, ayant moins cette fierté qui appartient toujours à une âme développée, ne s'étaient pas montrés préoccupés eux-mêmes de leur position. Cette position devenait de jour en jour plus intolérable à mesure que cette partie du clergé s'épurait, et tendait vers le rang honorable qui lui appartenait. Ce résultat était surtout dû à deux causes, à une centralisation de plus en plus absorbante de la capi-

(1) Toutes les faveurs de la commune de Paris étant pour la construction des églises, l'on verra que le conseil municipal refusa toutes les demandes qui lui furent faites par Mgr Affre en faveur du clergé.

tale qui y appelait les esprits les plus éminents du clergé, et surtout à un développement de jour en jour plus étendu du clergé diocésain. Lorsque Mgr Affre profita du mouvement de 1848 pour donner à cette partie de son clergé un nom et une position qui étaient dus à son talent, à son dévouement, à ses instincts légitimes de vie honorable, et qu'avaient achetées bien cher de trop longues souffrances, il ne fit que réaliser un désir qui avait été constamment dans le cœur de son illustre prédécesseur, ainsi que cela a été établi souvent, et qu'il avait trouvé dans le sien le lendemain de sa promotion à l'épiscopat, et qui n'avait pas cessé un seul instant de vivre dans son âme.

Malgré l'opportunité des circonstances, les amertumes dont cet acte courageux abreuva les derniers moments de l'archevêque firent voir combien cette réforme était importante, et quelle énergie il avait fallu pour la réaliser. L'archevêque de Paris, qui joignait la prudence à l'énergie, avait attendu, et Dieu avait voulu donner cette consolation et cette gloire comme prélude à la gloire de sa mort et aux consolations suprêmes du martyre. Cet acte de Mgr Affre, qui mérita la réprobation d'un petit nombre et la vive approbation de presque tous, est fort connu, mais ce qui ne mériterait pas moins d'être connu et qui ne l'est point, c'est sa constante et infatigable poursuite de l'amélioration du sort de tous les membres de son clergé qui se trouvaient dans une position encore plus difficile et moins à l'abri des nécessités de la vie. La plu-

part de ces améliorations ont été obtenues plus tard sous un gouvernement qui sentait le besoin à son début de se rattacher toutes les forces vitales de la société; les efforts pénibles et infructueux de Mgr Affre sous un régime moins intelligent et moins équitable et sa lutte contre une inertie opiniâtre sont autant à sa gloire que si elles avaient été couronnées de succès. La première de ces préoccupations portait sur son chapitre métropolitain dont plusieurs membres, arrivés à l'âge des infirmités et des besoins, ne trouvaient dans le faible traitement du Gouvernement (1) que des ressources insuffisantes. Il en était également des vicaires généraux. Dès le mois d'octobre 1840, l'archevêque, par une lettre au préfet de la Seine, demandait l'augmentation du traitement des uns et des autres. L'année suivante on le trouve en instance auprès du ministre des cultes pour obtenir la fondation d'une caisse diocésaine destinée à l'entretien de la maison des prêtres infirmes, à secourir des prêtres âgés ou infirmes à domicile, à entretenir des prêtres auxiliaires, à suppléer à l'insuffisance des ressources des séminaires, et de la maîtrise, et à subvenir aux acquisitions ou dépenses utiles à ces divers établissements, etc., etc. Cette caisse fut fondée. Depuis sa nomination jusqu'en 1846, il ne cessa d'être en instance auprès du Gouvernement pour obtenir une augmentation de traitement en faveur

(1) Ce traitement n'était que de 2,400 fr.; l'on voit ce que peut être un traitement semblable pour un ecclésiastique placé dans une position hiérarchique élevée.

du clergé de Paris, et surtout de celui de la banlieue (1). A cette époque le Gouvernement avait dans ses portefeuilles un projet de loi demandant pour le traitement du clergé, un crédit nouveau égal au vingtième de ce traitement; mais comme le bénéfice de ce projet, que le gouvernement de la République devait reprendre plus tard et faire passer sous une autre forme, portait presque entièrement en dehors du diocèse de Paris, l'archevêque réclamait en faveur de son clergé : dans sa demande il spécifiait les retraites pour les vicaires qui ne reçoivent pas de traitement de l'État. Enfin un dernier trait de cette sollicitude pour ses prêtres c'est qu'il refusait constamment les demandes d'établissements publics et d'institutions particulières en instance pour avoir des aumôniers ou des catéchistes, lorsqu'à cette demande n'était pas joint l'engagement d'un traitement suffisant.

V

Ce n'était pas seulement l'inclination de son cœur qui portait l'archevêque de Paris à s'occuper ainsi de son clergé, c'était aussi l'effet de son amour pour l'Église et pour les âmes. Toutes ses réflexions l'avaient

(1) La dernière lettre que l'on trouve sur cette matière est adressée au ministre des cultes à la date du 28 octobre 1844.

amené à conclure, que la religion ne se soutient dans un pays, et n'y fleurit que par le développement libre et favorisé du clergé séculier. Les plus admirables résultats des corporations religieuses en dehors de cette influence, n'ont été qu'éphémères et Dieu l'a voulu ainsi, pour unir étroitement deux travailleurs de la même vigne, le clergé et séculier le clergé régulier. Livré à ses seuls efforts, ce dernier n'a jamais établi l'Église de Jésus-Christ dans un pays, de manière qu'elle ait pu résister aux tempêtes et aux persécutions que le temps amène toujours, quels que soient ses retards, contre la cité de Dieu. Cette plus grande force de résistance du clergé séculier, vient de ce qu'il jette ses racines dans la famille, dans la société, dans les mœurs, dans les coutumes nationales, en dehors desquelles restent forcément et en vertu même de leur institut, les congrégations religieuses. Pénétré de cette nécessité d'un clergé séculier fort et glorieux pour la restauration des idées religieuses en France, l'archevêque de Paris se sentait entraîné vers lui par un sentiment qui allait se développant tous les jours davantage, celui d'une véritable admiration. L'on ne sait pas tout ce qui se cache d'abnégation, de modestie, d'efforts pénibles et uniquement soutenus par la foi, de combats sous l'œil de Dieu, d'ardeur, de générosité infatigable dans le cœur de ce prêtre, qui ne sollicite les regards par aucune prétention à l'héroïsme chrétien dont il a la plénitude sans s'en douter! Peut-être l'archevêque pensait-il que c'était

dans ces luttes obscures et non appréciées que se développent les meilleurs mérites, ceux qui se recherchent le moins, les plus glorieux, puisqu'ils sont les moins exposés à la vanité et à la recherche de soi-même. Peut-être s'arrêtait-il souvent à penser que c'était dans ce milieu agité et difficile que s'étaient formés les saints les plus utiles et les plus aimables, les plus forts et les plus miséricordieux, les mieux instruits des misères de l'humanité et des moyens d'y remédier; la conscience lumineuse de lui-même, lui rendait sans doute témoignage de tout ce que lui avaient porté d'amour de Dieu et de dévouement aux hommes, les années qu'il avait passées dans les mêmes dangers et les mêmes travaux. L'on se tromperait néanmoins beaucoup, si l'on croyait que cette affection fut en lui une préférence injuste; il se montra aussi bien le père, le défenseur, l'ami des congrégations religieuses, qui vivaient dans son diocèse que celui des prêtres consacrés au ministère ordinaire. Toutes les difficultés qu'il eut, et il en eut quelques-unes, avec des congrégations religieuses, venaient du sentiment si vif qu'il avait de son devoir de les défendre et de les protéger. S'il y eut entre lui et les jésuites un moment d'hésitation de part et d'autre, c'est qu'il avait jugé la situation de leurs maisons de Paris d'une manière différente qu'ils ne l'avaient jugée eux-mêmes. Les jésuites jugeaient leur situation plus sûre, moins périlleuse que ne la jugeait l'archevêque. Celui-ci placé plus près des sommités du pouvoir, habitué

depuis longtemps à s'abstraire des partis et à juger loin de leur tumulte, était convaincu que dans un moment difficile ils seraient livrés par le roi et son gouvernement à cette partie détestable de l'opposition qui cherchait un élément de popularité dans une guerre injuste et impie. De cette conviction naquirent les conseils de prudence, d'abstention momentanée, d'effacement provisoire qui allaient peu aux habitudes pleines de hardiesse et d'initiative de l'illustre compagnie. Nous trouvons l'exposé des motifs de cette conduite, dans une lettre adressée au cardinal Castracane (1). Il ajoute à cette considération celle-ci, qu'il ne doute nullement que les tribunaux ne déclarent applicables les anciennes lois contre les Jésuites. Mais dans cette lettre qui est l'expression de sa sagesse, se trouve la trace de son courage, et il ne craint pas de prier son Éminence d'engager le saint Père à se méfier des promesses du gouvernement français, citant comme exemple de son peu de fidélité à les tenir, celles qui lui ont été faites si souvent d'une maison de plein exercice. A la même date, il écrit au ministre des cultes, que s'il n'a pas fait d'opposition publique au projet contre les congrégations religieuses, c'est pour le maintien de la paix, mais qu'il le blâme de toutes ses forces. L'on voit que, renonçant au rôle écla-

(1) 25 février 1845. — L'archevêque ne le connaissait pas personnellement. Il s'est adressé à lui de préférence plusieurs fois parce que le cardinal se distinguait par une grande droiture et un vif amour de l'Église.

tant de défenseur d'une cause illustre, perdant par des conseils qui pouvaient paraître pusillanimes, ce prestige de défenseur aux yeux des opprimés eux-mêmes, il ne craignait pas, en face du pouvoir, de se couvrir de l'odieux de cette défense; c'est ici comme toujours, l'homme juste, ami de la vérité et de la justice, et se contentant des récompenses qu'elles donnent par leurs approbations intimes et pénétrantes (1). Ce fut la même conduite dans l'affaire des Dames du Sacré-Cœur; cette congrégation qui, à peine à son berceau, avait étendu au loin de si nombreuses ramifications, courait un véritable danger par l'altération qu'un certain nombre de ses membres voulait faire subir à ses règles primitives. Déjà M. de Quélen s'était opposé à ce changement, qui dans tous les cas était un ébranlement très-périlleux, imprimé à une société naissante, appelée à rendre tant de services à l'Église. L'opposition faite par l'archevêque aux changements projetés, porte dans toutes ses parties l'empreinte de l'esprit de Dieu. Il demande le maintien de certaines pratiques de piété, entr'autres la récitation de l'office de la sainte Vierge, qui doivent entretenir la ferveur parmi les religieuses. Il se préoccuppe du sort des sœurs coadjutrices, et réclame contre

(1) J'étais à Rome lorsque se traitait cette affaire des jésuites. Je dois dire qu'au moment où, par des mesures qui pouvaient paraître ennemies et odieuses, l'archevêque de Paris s'efforçait de conjurer l'orage qu'il découvrait à l'horizon, pas un des nombreux jésuites que j'ai vus dans cette circonstance ne s'est montré injuste à son égard. Grégoire XVI fut surtout admirable d'intelligence et de conciliation dans cette affaire.

l'article qui porte qu'elles ne feront pas le vœu de stabilité, et qu'elles pourront être toujours renvoyées de la société ; il demande si on a bien réfléchi à tout ce qu'il y aurait de rigueur à les renvoyer après qu'elles auraient usé leur jeunesse et leurs forces au service de la communauté. Il s'élève contre la concession que l'on fait aux aspirantes, dont le noviciat n'est pas encore fini, qui ne sont pas liées d'une manière indissoluble, qui ne peuvent par conséquent pas inspirer la même confiance à leurs inférieures, de pouvoir être mises dans les classes de supérieure, assistante, maîtresse générale, économe, conseillère. S'il demande que l'on maintienne Paris comme résidence de la supérieure générale, c'est qu'en plaçant à Rome cette résidence, l'on affaiblit son action en l'éloignant du centre, et que les rapports des maisons de France avec le pouvoir, deviendront beaucoup plus difficiles à ménager. S'il demande pour l'archevêque de Paris qu'il continue à être le général de l'ordre, c'est, à part beaucoup d'autres raisons, parce que le gouvernement le suppose toujours ainsi, n'accordant aucune autorisation pour fondations nouvelles hors de Paris, ou pour legs et acquisitions au profit des établissements les plus éloignés, que sur l'avis de l'archevêque de Paris.

D'ailleurs, en même temps, il demandait une plus grande centralisation de forces entre les mains de la supérieure générale, et protestait contre l'article qui lui enlevait la faculté de proroger les supérieures locales

au delà de trois ans, même en cas de nécessité urgente. Ces observations, et quelques autres qui leur sont jointes, furent trouvées si sages, que sur vingt-huit évêques de France qui avaient des établissements du Sacré-Cœur dans leurs diocèses, tous ceux dont on put recueillir la pensée (excepté deux, qui déclarèrent ne pouvoir entrer dans l'examen de cette question), c'est-à-dire vingt évêques y adhérèrent complétement. D'ailleurs, ces observations de l'archevêque de Paris eurent l'influence la plus salutaire, et il est très-présumable que c'est à lui plus qu'à tout autre que cette congrégation doit la continuité de son accroissement. Cependant le titre de supérieur général lui fut refusé, et un cardinal protecteur fut donné aux Dames du Sacré-Cœur. Loin de s'en montrer irrité, on le voit les défendre (1) sur un point qui lui aurait facilement permis de se montrer courtisan du pouvoir à leurs dépens, et de les contrarier vivement en exigeant, par de fort bonnes raisons qu'il aurait facilement trouvées, ce que l'on demandait d'elles. Il s'agissait du *Salvum fac regem*, qu'elles ne chantaient pas dans leur chapelle, et il n'hésite pas à les mettre à couvert, et à les protéger contre une exigence qui les aurait vivement contrariées. L'archevêque de Paris savait fort

(1) Par une lettre adressée au ministre des cultes, 16 janvier 1846. — On trouve dans cette lettre un passage fort gai, qui contraste avec le ton ordinaire de la correspondance du saint pontife. Je suis convaincu, dit-il, que jamais Napoléon, au milieu des illusions de son pouvoir, *n'a songé à faire chanter des religieuses malgré elles*.

bien, d'ailleurs, comment le gouvernement devait juger son peu d'empressement ou plutôt son refus dans une cause tout à fait personnelle. C'est par des refus semblables, toujours motivés par sa tendresse pour quelques membres de son troupeau, qu'il mécontentait souvent très-vivement tous les membres du gouvernement les uns après les autres, et qu'il passait parmi eux pour un homme peu sociable et de rapports difficiles. Mais lorsque l'étude de sa vie met à découvert le véritable motif de ces luttes, l'on ne peut se refuser à une profonde admiration en voyant toute cette vie ne tenir jamais compte d'elle-même, et se porter par un élan qui ne défaille jamais, à la défense même de ceux qui l'ont attristée. Ici cette admiration devient plus vive car on voit ce digne pasteur ne point reculer devant l'odieux d'une charge dont on lui refuse le titre; je m'explique : nous avons déjà vu que le titre de supérieur général des Dames du Sacré-Cœur lui fut d'abord contesté et puis enlevé tout à fait. Cependant, comme la coutume du gouvernement était de s'adresser à ce prélat pour tous les intérêts généraux de l'ordre, et que c'était bien plus l'évêque résidant à Paris que le cardinal protecteur résidant à Rome qui pouvait défendre des intérêts menacés à Paris, il lui arriva d'avoir à exercer le devoir pénible de défenseur de toutes les maisons établies en France, ce devoir de supérieur général, et quoiqu'on lui refusât le titre, il ne refusa pas la charge, et il se jeta bravement au devant du danger. Je n'en citerai qu'un exem-

ple. L'on sait que le gouvernement voulait forcer les couvents à soumettre leurs pensionnats à l'inspection universitaire. Comme il entrait dans la politique de ce gouvernement de ne jamais aller à ses projets au travers des dangers de la ligne droite, il avait imaginé de soumettre successivement les maisons religieuses à cette exigence en les forçant à l'accepter au moment où elles auraient quelque demande pendante dans un ministère. C'est ainsi que les Dames du Sacré-Cœur d'Autun, demandant l'autorisation légale du gouvernement d'annexer de nouveaux bâtiments à leur maison, celui-ci leur refusa jusqu'à ce qu'elles se soumissent à l'exigence dont nous venons de parler. L'archevêque les défendit avec force contre cette exigence injuste. Déjà, quelque temps auparavant (1), il avait soumis des remontrances au gouvernement sur ce sujet, refusé d'une manière absolue son adhésion, et renouvelé plusieurs fois ses observations au ministre qui voulait passer outre (2). Ces protestations devinrent plus vives, lorsqu'en 1844 cette inconcevable exigence du gouvernement se reproduisit sous la forme des amendements de M. Persil. Il se plaignit avec amertume (3) qu'au lieu de s'en remettre aux rapports des évêques, l'on exigeât une inspection presque toujours dangereuse, toujours odieuse,

(1) Par une lettre datée du 12 septembre 1840.

(2) Entre autres, par une lettre du 28 septembre de la même année.

(3) Par une lettre au ministre des cultes, du mois de mai 1844.

et souvent tout à fait destructive de la clôture. Dans cette même lettre au ministre des cultes, l'on trouve un témoignage de sa vive opposition aux additions de la commission et aux amendements Persil, à celles de ces additions qui exigeaient, pour tous les ecclésiastiques qui se livrent à l'enseignement, la promesse par serment qu'ils n'appartiennent pas à une congrégation religieuse. Mais un fait important était appelé à faire briller avec éclat l'énergique esprit d'opposition de l'archevêque de Paris à cette mesure tyrannique. En 1846, M. Millaut avait été appelé à remplacer M. Dupanloup comme supérieur du petit séminaire. Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, il entrait dans l'esprit du gouvernement de profiter de circonstances semblables, préférant les voies détournées à d'autres plus directes. Le ministre des cultes fut chargé de demander au prélat la promesse par écrit que M. Millaut, nommé supérieur du petit séminaire de Paris, n'appartenait à aucune congrégation religieuse. Le courageux pasteur ne craignit pas de répondre, aux différentes lettres qu'il avait reçues de ce ministre, des choses comme celles-ci : « Je n'ai pas cru devoir demander à M. Millaut d'attester lui-même ce fait parce que votre honorable collègue, le ministre de l'instruction publique, qualifie lui-même de sauvages les ordonnances de 1828, qui ont imposé, avec la déclaration personnelle du supérieur et des professeurs, plusieurs autres entraves à nos petits séminaires. » « J'ai ajouté, dit-il, dans une autre lettre au

même ministre (1) que les ordonnances qui exigeaient cette déclaration étant qualifiées de sauvages par M. le comte de Salvandy, c'est-à-dire de tyranniques, il ne pouvait être dans l'intention d'en presser l'exécution. Dans une conversation que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous, le 28 novembre de cette année, je vous ai fait connaître les raisons pour lesquelles je n'avais même pas demandé au supérieur de mon petit séminaire la déclaration que vous avez pris la peine de me rappeler... J'éprouve la douleur de voir que ces paroles ne vous ont pas convaincu. Il ne me reste plus qu'à prendre le parti que prit mon prédécesseur, et qu'à vous déclarer qu'à dater de ce jour M. Millaut n'est plus supérieur de mon petit séminaire, et que ce sera l'archevêque de Paris. »

VI

La Providence lui réservait une autre occasion de manifester son dévouement au clergé régulier, et son courage à le protéger. Le P. Lacordaire était revenu de Rome avec l'habit de Saint-Dominique. Son plus vif désir etait de faire rejaillir sur cet habit la popularité qu'il s'était acquise avant de partir, et de montrer par son exemple que la noblesse de cœur, le dévouement à la France, l'élévation de la pensée, les tendances libres et fières de

(1) 29 décembre 1846.

cette classe de la société à laquelle il se rattachait, pouvaient se loger sous le froc si calomnié et si bafoué du moine; il voulait, en le faisant monter avec lui dans la chaire de Notre-Dame, l'y consacrer aux yeux de la France et le venger ainsi de tant d'insultes. L'archevêque de Paris était digne de comprendre cet ordre d'idées, et il le comprit si bien que voici tout le courage qu'il déploya pour le soutenir. Une première fois le directeur des cultes lui fut envoyé pour le menacer (1) d'un scandale public; si le nouveau dominicain se présentait avec l'habit de son ordre, il y aurait, disait cet employé supérieur, un agent de police pour le saisir au pied de la chaire. Cette intimidation n'ayant pas réussi, le roi voulut voir lui-même l'archevêque; dans cette entrevue, il s'était fait seconder de la reine. Cette fois il ne s'agissait plus de l'intervention de la police, mais d'une émeute : « Vous aurez une émeute, lui dit le roi; je ne pourrai pas vous défendre; la garde nationale ne donnera pas. » L'archevêque demanda que s'il en était ainsi, le ministre lui adressât une ordonnance pour défendre les conférences de Notre-Dame. Il connaissait bien ce gouvernement, et savait combien il était résolu à ne jamais prendre de mesures semblables.

(1) Je certifie le fait, et je l'ai entendu raconter bien souvent par Monseigneur lui-même. Monseigneur, qui crut tout de bon à cette menace, s'élança vers un cordon de sonnette : — Que faites-vous, lui dit M. D. — Je vais faire appeler le P. Lacordaire, le cas est grave, il faut que je m'entende avec lui. M. le directeur, qui n'était chargé que d'intimider, craignant cette entrevue avec le P. Lacordaire, battit en retraite et s'en sortit comme il put.

VII

Le jour où le P. Lacordaire fit briller de tout l'éclat de son éloquence et de son grand caractère, l'habit de Saint-Dominique sur la chaire de Paris, fut pour ainsi dire le jour de la restauration des ordres religieux en France. L'archevêque de Paris, qui associa son courage, sa foi en l'avenir, aux fortes espérances du fils de Saint-Dominique, fit beaucoup aux yeux de ceux qui savent peser les événements et leur reconnaître leur véritable valeur, pour aider à cette restauration; il y a contribué par son courage et sa force. C'est d'ailleurs à l'abri de ces nobles vertus du prélat que d'autres habits religieux se montrèrent de jour en jour plus hardiment dans les rues de Paris; il poussa peu aux établissements éclatants, parce que l'opinion n'était pas encore mûre; mais il n'en est pas moins vrai que, pour l'histoire impartiale, il a préparé, par le fait que nous venons de rapporter, la restauration des ordres religieux. N'ayant pas assez de confiance en l'opinion publique pour permettre facilement des fondations nouvelles, il eut le bonheur, du moins, de se montrer en mille circonstances le défenseur de celles qui existaient déjà. Il défen-

dit, par tous les moyens qui furent en son pouvoir, les Bénédictines du Temple, attaquées dans la propriété de l'établissement si important qu'elles occupaient, sous le prétexte que les ordonnances de 1815-1816, qui la leur avaient attribuée, n'étaient pas des lois, et ne pouvaient par conséquent pas disposer d'une propriété de l'État (1). Je pourrais citer beaucoup de faits semblables, mais je me bornerai à ceux de ce genre qui présentent un caractère nouveau, celui d'une charité et d'une bonté vraiment touchantes. On le voit intercéder auprès du préfet de la Seine (2) pour des religieuses qui, sous l'impulsion de leur supérieure, refusaient d'obtempérer à ses volontés, et se plaçaient tout à fait au-dessus de la juridiction diocésaine; il demande à ce magistrat de ne plus leur retirer les faveurs de l'administration municipale. La division continuant, il refuse d'employer son autorité, parce que, dit-il, elle serait méconnue, et que cette résistance motiverait de sa part des mesures de rigueur. Voici d'ailleurs ses propres paroles; il écrit au ministre des cultes (3) : « Permettez-moi de ne pas tenter un second moyen, je suis assuré de ne pas obtenir une obéissance sincère et une véritable régularité; il ne me resterait plus tard qu'à provoquer une mesure sévère, *mais je ne m'y résoudrai jamais, ce n'est pas moi qui demanderai jamais que des sœurs hospitalières soient*

(1) Lettre au ministre des cultes, 27 avril 1844.
(2) 19 octobre 1842.
(3) 30 décembre 1842.

renvoyées des maisons confiées à leurs soins. » C'est ainsi qu'on le voit défendre contre le ministre des cultes (1) des religieuses qui, protégées par un évêque de province, sont venues s'établir à Paris, et qu'il avait refusé (2) de reconnaître, attendant du temps et de l'apaisement des passions l'extinction de l'esprit déplorable qui les animait, et croyant de son devoir de défendre en toute circonstance contre l'autorité civile toute maison religieuse, quels que fussent d'ailleurs ses torts envers lui. Ceux de celle-ci à son égard étaient fort graves, et la supérieure avait été jusqu'à écrire à la reine une lettre pleine d'invectives contre le noble prélat. Sa conduite, en des circonstances semblables, fut toujours aussi élevée, et on le voit tantôt défendant une maison religieuse, fondée malgré lui et à laquelle il avait refusé son autorisation, parce qu'elle s'établissait sans ressources suffisantes; tantôt d'autres religieuses qui étaient venues s'établir à Paris sur l'invitation d'un autre prélat (3); mais lorsqu'il s'agissait de l'autorité d'un autre évêque, il ne se croyait pas le droit de la sacrifier ainsi, et on l'a vu défendre à un curé de Paris, sur la paroisse duquel elles étaient venues s'établir, d'absoudre des religieuses d'Autun insoumises à leur évêque, de leur dire la messe et d'avoir aucune communication avec elles.

(1) 21 janvier 1847.
(2) Lettre à l'évêque de L., 16 juillet 1845. — 13 mai 1847.
(3) Lettre au conseil municipal, 20 septembre 1844.

VIII

L'archevêque de Paris se considérait tellement comme le père des corporations religieuses fondées à Paris qu'un des premiers actes de son administration (1) fut d'établir un conseil pour la direction des communautés religieuses de femmes. Ce conseil était composé de tous les supérieurs, sous la présidence d'un vicaire général, délégué à cet effet; il devait s'assembler tous les deux mois pour délibérer sur les difficultés qui étaient présentées par chacun des supérieurs des maisons religieuses, soit sur le temporel, soit sur le spirituel des communautés. L'étendue et la diversité des questions prévues par le prélat montrent l'intérêt qu'il accordait à cette partie de sa charge pastorale et qu'il la comprenait ainsi que les saints l'ont toujours comprise. Par rapport aux vœux et à la clôture, il voulait que le conseil fut consulté sur les cas de désobéissance à l'autorité ecclésiastique ou envers les supérieures, sur la peine qui doit être infligée à cette désobéissance; qu'il fut appelé à statuer sur la pauvreté qui doit régner dans le vêtement, le logement, la nourriture, sur ce que l'état actuel permet de plus qu'au-

(1) Cette ordonnance est du 20 mai 1841.

trefois, sur les présents faits aux religieuses ou par elles. Le conseil devait se préoccuper des moyens à prendre pour rendre parfaite et plus facile l'observance du vœu de chasteté ; des correspondances et visites ; des livres profanes qui sont entre les mains des religieuses ; des rapports des religieuses avec l'aumônier, le confesseur, les maîtres ; de la disposition des cellules, des dortoirs ; enfin des adoucissements que l'on peut apporter à la clôture quand il y a un pensionnat dans le couvent. Le conseil devait s'occuper non-seulement des confesseurs ordinaires et extraordinaires, de leur approbation, de la nécessité ou de l'utilité de leur ministère, mais encore de l'oraison, des illusions à y éviter, de sa pratique solide et utile, des livres à y employer, ainsi que pour la lecture spirituelle ; des difficultés proposées par rapport aux dispositions à apporter aux sacrements de Pénitence et de l'Eucharistie, et par rapport à l'office en commun, des cas où l'on pourrait substituer au grand office celui de la sainte Vierge. La juridiction de ce conseil et son inspection devaient s'étendre sur le travail des religieuses, le choix des livres à lire au réfectoire ou pendant le travail, les mortifications de règle ou volontaires, les épreuves imposées par les supérieures, les assemblées pour les coulpes, celles pour les élections des supérieures et dignitaires, la visite du supérieur de la communauté et les moyens de la rendre utile ; sur les moyens de réprimer les dissensions, les mauvais rapports ; sur les conseils à donner aux supérieures par rapport

au zèle, à la sollicitude, aux ménagements, à l'impartialité qu'elles doivent employer dans les pénitences à infliger aux plus irritables. Ce conseil devait leur indiquer les soins à donner aux faibles et aux malades et les adoucissements que la règle doit subir à leur égard. Une de ses attributions les plus importantes concernait la réception des postulantes, les moyens de s'assurer de leur vocation, du désintéressement qui préside à leur réception, de la liberté des suffrages dans l'admission des novices; il devait prévoir les difficultés qui auraient pu naître ou de la famille ou de la position des postulantes. Il devait ne pas négliger non plus tout ce qui peut rendre pratique, simple et chrétienne l'éducation des pensionnaires dans les maisons où il y a un pensionnat, et s'assurer des inconvénients et des avantages qu'il y a à permettre aux communautés qui n'ont point de pensionnat d'en ouvrir un. Enfin, quant au temporel, il devait s'assurer s'il était oui ou non expédient à une maison religieuse d'être autorisée par le gouvernement, et, dans le cas où elle ne doit pas l'être, se rendre compte des précautions à prendre pour assurer la transmission des biens; examiner la manière d'établir les acquisitions que la communauté se propose de faire; voir à quels hommes d'honneur et de probité reconnue il faut confier les affaires du couvent; s'assurer si les donations qui lui sont faites ne sont pas plus fortes que ne le permet la loi du 24 mai 1825; il devait s'occuper de l'usage que l'on doit faire des revenus, de la situation financière du cou-

vent, et même, si besoin était, exiger la rédaction d'un budget et la reddition des comptes. Si nous avons cité avec quelque étendue les détails de ce document du saint pontife, c'est pour montrer combien il se croyait dans l'obligation de conduire, de surveiller cette partie de son troupeau, d'y arrêter les abus. Pour s'en acquitter pleinement, il avait pensé qu'il ne suffisait pas de charger un prêtre de diriger chacune des nombreuses communautés de son diocèse, mais qu'il était utile d'établir entre les divers ecclésiastiques chargés de ce soin des réunions périodiques propres à produire parmi eux l'unité de vues et de direction dans tout ce qui tient à la discipline des cloîtres.

IX

Un devoir de son administration, qui lui demandait une grande partie de son temps et qu'il ne négligea jamais, ce sont les œuvres de charité si multipliées qui remplissent Paris. Il n'en négligea jamais aucune et il suivit constamment dans tout ce qui concernait les fondations et entreprises en faveur des pauvres, deux grands principes. Le premier fut qu'elles ne pouvaient naître et se développer que sous la protection de la plus entière liberté ; rien n'aime moins à être contrarié que l'esprit de charité. Jamais il ne s'efforça de changer la direction d'i-

dées, de contrarier les plans, les vues de quelqu'un qui lui proposait une fondation nouvelle. Son seul souci, et c'est ici le second principe dont nous voulions parler, fût d'éviter les divisions entre les œuvres de charité, et la conviction qu'il ne devait pas exister de concurrence sur un pareil terrain, lui inspira quelquefois des paroles sévères contre des entreprises nouvelles s'élevant en face d'œuvres semblables déjà établies. Ainsi il refusa son concours à une œuvre en faveur des aliénés qui s'élevait concurremment à une œuvre préexistante du duc de Liancourt et du comte de Melun, et opta avec énergie pour cette dernière (1). De toutes les œuvres en faveur des classes pauvres, celles qui furent l'objet de ses sympathies et de ses efforts les plus généreux, furent l'œuvre des ouvriers, connue sous le nom de saint François-Xavier, et celle de saint François-Régis, destinée à faire succéder une union légitime aux désordres du concubinage. Il était parfaitement convaincu que le meilleur moyen de tarir les sources de la misère était de tarir celles du désordre, et que sanctifier la famille, c'était affermir les bases de la paix.

(1) Par une lettre adressée à M. F. 26 février 1846.

X

A tant d'œuvres de science, de zèle et de charité; à tant de préoccupations portant sur des points si divers, vient se joindre l'essai d'une œuvre exceptionnelle. Je veux parler de l'adoration perpétuelle du très-saint Sacrement. Dans l'âme très-profondément religieuse de l'archevêque de Paris, le culte de la divine eucharistie était comme le foyer d'où rayonnaient toutes les vertus. C'était au pied du tabernacle et dans l'immolation suprême de l'autel qu'il puisait l'énergie de sa vie; c'est là aussi qu'il puisa l'héroïsme de sa mort. Convaincu que les temps n'étaient pas encore venus d'imposer l'adoration des Quarante-Heures aux églises et aux chapelles du diocèse par une ordonnance épiscopale, il autorisa l'essai de cette œuvre, alors naissante. « Je suis heureux, disait-il, de permettre » l'adoration du très-saint Sacrement, je verrais avec » joie toutes les maisons religieuses et toutes les pa- » roisses me la demander. » Elle n'avait été pratiquée d'abord que dans quelques paroisses de Paris; à partir du mois de mai 1848, elle eut lieu chaque jour du mois dans un sanctuaire différent, et la divine eucharistie fut exposée chaque matin sur l'un des autels de cette grande ville et environnée dans le cours de la journée

d'une foule pieuse et recueillie qui se pressait aux pieds du Seigneur comme autrefois les peuples de la Judée. Toutefois cette exposition permanente du très-saint Sacrement n'était elle-même qu'un prélude, et comme l'aurore d'un beau jour, l'établissement solennel, par son successeur, de l'adoration perpétuelle du très-saint Sacrement.

Cette esquisse des travaux du prélat ne donnera qu'une idée imparfaite de ce qu'il a fait pour préparer de beaux jours à son Église de Paris.

Telle est la puissante influence des hommes de cœur et de génie; ils passent au milieu du monde comme les nues bienfaisantes qui portent dans leur sein la fécondité des campagnes; sous leur action créatrice tout bien germe et fructifie; ils laissent un champ riche et fertile où ceux qui les suivent moissonnent dans la joie ce qu'ils ont semé dans les larmes et les fatigues.

LIVRE NEUVIÈME

I

Ces fatigues incessantes, ces labeurs continuels qui composent la vie de l'homme de bien finissent par attrister l'esprit et le cœur. La vie de l'homme sur la terre n'est donc qu'un travail, une lutte de tous les moments; elle n'est donc composée que d'efforts portant à la fois sur tous les points de la destinée humaine? Dans la vie de Mgr Affre, cette considération est d'autant plus attristante que tous ces travaux aboutirent à une mort sanglante. D'ailleurs, pour celui qui écrit ces lignes, et pour le lecteur chrétien qui seul pourra trouver du charme à une telle vie, Mgr Affre fut une victime, sa mort un sacrifice, son sang une expiation. Quelle était donc cette vie qui fut acceptée comme compensation des péchés du peuple, quelle était-

elle, non plus seulement sur ce théâtre extérieur où se montrent tant d'apparences vaines et fausses, mais encore dans cette intimité de l'existence, qui est toujours une révélation de cette autre intimité plus profonde, l'intimité de l'âme? Cette vie, ce sang, objets et matières du sacrifice qui avaient toujours été au service de la vérité, de la justice, qui avaient été selon la belle expression du grand apôtre, des armes servant aux combats du vrai et du juste, avaient-elles été constamment au service de vertus plus modestes et plus cachées, la bonté, la pureté, la candeur, la piété, la foi qui domine les actes et les intentions, le détachement, l'amour de l'obscurité? Mgr Affre était-il seulement un grand évêque, ou était-il aussi un saint doux, bon, modeste, desintéressé, pieux, plein de foi; les vertus publiques que nous avons admirées en lui n'étaient-elles que le résultat d'un grand caractère, d'un esprit solide et lumineux, ou étaient-elles aussi le fruit d'une union constante avec Dieu par les vertus chrétiennes? Dieu est la terre dans laquelle les âmes jettent leurs racines. Lorsque vous verrez un homme produire des fruits éclatants de dévouement à l'Église, de sollicitude pour les âmes, d'amour pour les vérités chrétiennes, descendez jusqu'à ses racines et vous verrez que ses racines, par lesquelles il trempe dans la vie divine, ne sont autres que les vertus cachées et obscures qui l'unissent à Dieu.

II

La première de ces vertus cachées qui nous apparaît dans l'âme du grand pontife, est un détachement complet et parfait de toutes les choses créées. Je doute que la solitude la plus profonde, les plus héroïques exercices de la pénitence aient jamais produit dans le cœur d'un saint un détachement plus absolu que celui que la grâce de Dieu avait produit en Mgr Affre sur le siége le plus brillant de la chrétienté. Du moment où il fut archevêque de Paris, il s'établit dans l'état de pauvreté par la manière dont il composa sa vie, renonçant à exercer aucun contrôle sur les dépenses de sa maison, confiées à des personnes éprouvées, et se plaçant en dehors de toute administration de ses revenus. Cette partie de sa vie était remise entre des mains étrangères. Je ne pense pas qu'excepté pour quelques aumônes, il ait sacrifié la moindre somme à un de ces caprices qui indiquent dans celui qui le satisfait un attachement à un objet quelconque. Il a vécu les huit années de son épiscopat sans avoir une seule fois délié les cordons de sa bourse pour un objet de fantaisie ou de luxe. Sa maison était tout à fait simple, sa table frugale, et la partie de son traitement, qui n'était pas consacrée aux exigences les plus

impérieuses de sa position, l'était à des aumônes ou réservé pour des intérêts diocésains de première nécessité. N'ayant jamais rien dépensé personnellement pour lui-même, s'étant imposé la loi, qu'on trouvera peut-être fort sévère, de ne jamais faire de don à sa famille, il est mort ne lui laissant que ses biens patrimoniaux (1). J'avoue que ce détachement n'est point surprenant dans un cœur généreux ; mais Mgr Affre, porté par caractère aux calculs de la prudence, par cœur aux besoins de l'amitié, est louable d'avoir su être pauvre pour lui et pour les autres. Son détachement des richesses pourtant est moins remarquable que son détachement des honneurs. « J'ai dans le cœur un vif désir de donner un autre chapeau, » avait dit le roi à un des grands vicaires de l'archevêque de Paris, en parlant du chapeau de cardinal remis à l'archevêque de Lyon. Plusieurs fois il avait fait remarquer au prélat que son frère qui avait été sous-préfet, sous la Restauration, était possible pour une préfecture. Cette dernière perspective pour un frère qu'il affectionnait tendrement, n'eut pas plus d'effet sur son esprit que le reflet de la pourpre romaine. Plusieurs fois on lui parla de l'accueil qu'aurait, parmi les Quarante, sa présentation pour un fauteuil académique. Son instruction pastorale sur les études l'avait haut placé dans l'esprit de la plupart des académiciens, et surtout dans celui du plus influent de tous, M. Villemain. *C'est du Pascal,*

(1) Le reste de sa fortune, qui provenait surtout du produit de ses ouvrages, et qui était la plus considérable, fut léguée au diocèse par son testament.

avait-il dit en parlant de cet admirable document (1). « *Une telle lettre est un monument*, avait-il écrit au prélat. » Sa réputation d'esprit supérieur, d'homme d'intelligence, de raison calme et forte, de littérateur distingué par un goût admirable du vrai, cette réputation de penseur et d'écrivain était si généralement répandue, et si bien acceptée jusque dans les hautes régions de la littérature, qu'un membre de l'Académie (2) n'avait pas cru pouvoir donner un plus fort appui à son meilleur ouvrage que de le faire précéder d'une lettre de l'archevèque de Paris. L'espérance d'un fauteuil à l'Institut n'attira pas plus l'archevêque que ne l'attira le projet qu'eut un moment le souverain de lui offrir, ainsi qu'à quelques autres évêques, un fauteuil encore plus envié, un fauteuil de pair. Dès ses premiers pas dans le sanctuaire, il avait renoncé d'une manière définitive à tout autre honneur que celui de servir l'Église. A son début, il avait, en 1826, refusé successivement d'entrer au conseil d'État comme maître des requêtes, sur l'offre que lui en avait faite l'évèque d'Hermopolis, et au ministère des affaires ecclésiastiques comme chef de cabinet de M. de Montbel. En 1828, Mgr Feutrier l'appela en vain à la secrétairerie générale des affaires ecclésiastiques. A ce détachement il en joignait un plus difficile encore, et qui devait se renouveler à chaque

(1) Il l'a dit à M. l'abbé Gabriel, aujourd'hui curé de Saint-Méry.

(2) M. Dros. Il fut si reconnaissant de cette lettre qu'il resta jusqu'à la mort de l'archevêque, un de ses plus fidèles amis.

acte, dans chaque circonstance de sa vie. Il était tellement détaché des faveurs de l'opinion, de tout désir d'exciter l'admiration, d'attirer les regards, qu'il s'était jeté dans l'excès opposé, si l'on peut appeler excès des défauts extérieurs émanant d'une sublime disposition habituelle du cœur. Il avait une si vive horreur de la flatterie qu'il renonçait souvent, pour en éviter les apparences, à des délicatesses de langage que lui auraient suggérées son cœur et sa charité. La pompe, la solennité que certains prélats croyent devoir affecter dans leur démarche, dans leur maintien, dans leurs manières, lui paraissaient si opposées à l'esprit chrétien qu'il se présentait, dans l'éclat des cérémonies et dans les splendeurs des fêtes religieuses et politiques, avec une démarche, un maintien, des manières qui ne reflétaient que la modestie, l'humilité, la gravité de la charge épiscopale, et nullement sa suprématie, son pouvoir, son rang. Débarrassé ainsi de tout désir de plaire et de briller, de tout besoin de se faire accepter des maîtres de ce monde, auxquels il n'avait à demander que la justice et la vérité, il pouvait se plonger avec toute l'énergie de son âme dans le sein de Dieu et y puiser la vie de l'âme. C'est plutôt par une constante préoccupation de son devoir, par un inviolable attachement à la règle et au droit que par une ferveur sentimentale ou par tout autre côté de son âme qu'il s'unissait à la source divine. Le caractère le plus saillant, le plus personnel, si je puis m'exprimer ainsi, le trait de sa physionomie, ce

qui le retrace d'une manière ineffaçable à la mémoire de ceux qui l'ont connu, c'est qu'il était par-dessus tout l'homme du devoir (1). Le devoir fut pour lui la communication avec Dieu ; il fut pour lui cette source d'eau vive dont parle le Sauveur. Il avait débarrassé sa vie de tout obstacle entre lui et le devoir, et jamais soif des honneurs, désir de renommée, ambition de monter plus haut, fausse prudence qui demande à l'or entassé la sécurité de l'avenir, ne se mirent entre lui et le devoir, et ne l'empêchèrent de communier à la vie divine par ce canal permanent et intarissable.

III

Une autre communion du saint pasteur à la vie divine était son admirable pureté, sa virginale modestie. Les plus grands saints n'ont pas été plus que lui favorisés de Dieu sous ce rapport. En le voyant, en ressentant les effets inévitables qu'il produisait par ses

(1) Ceci est tellement vrai que c'était toujours l'impression qu'il faisait à première vue. Monseigneur a l'air d'un bien honnête homme, s'écria l'auteur du *Génie du Christianisme* la première fois qu'il le vit. Celui qui introduisit l'archevêque auprès de l'auteur des *Méditations poétiques et religieuses*, alors président du gouvernement provisoire, m'a assuré que l'illustre poëte s'était rencontré absolument dans les mêmes termes avec M. de Chateaubriand pour exprimer l'impression que Monseigneur avait faite sur son esprit.

seules approches, l'on éprouvait une très-distincte impression de ce don ineffable que la grâce lui avait fait. Je puis certifier qu'il m'a paru toujours impossible que l'âme conservât en sa présence des atteintes et des émotions contraires. J'ai entendu exprimer mille fois la même impression par diverses personnes. Pourquoi ce don si exceptionnel, si rare? Pourquoi cette impossibilité où l'on se trouvait, lorsqu'on avait le bonheur de vivre dans son intimité, d'admettre que jamais un souffle contraire eût terni le cœur du saint pontife? C'est sans doute afin que le sang qui devait être répandu pour une ville si coupable et si pleine de désordres, fut, sous ce rapport, absolument pur et pleinement expiateur; c'est sans doute afin que cette image de victime reste dans le souvenir où elle s'est gravée, qu'elle y reste pure comme un rayon de lumière. Nous insistons sur ce côté de l'âme de Mgr Affre, parce que c'est avec son humble adhésion à la volonté de Dieu, sa ferme et inébranlable obéissance au devoir, les deux traits principaux de son image dans les cœurs où il plaira à l'Esprit saint de graver cette image. Mais ce que l'on ne doit pas oublier non plus, c'est la sainte sévérité, la constante réserve, la fuite du monde qui furent comme le vase où il conserva toujours le céleste parfum. Il renouvela au milieu de notre époque, si légère, si imprudente et si éloignée sous ce rapport des mœurs antiques, tout ce que les saints ont eu dans tous les temps de soins scrupuleux pour ne pas exposer la

pureté de leur cœur et de leur imagination. Je ne crois pas que, sous aucun prétexte, l'archevêque de Paris ait jamais lu une seule peinture de passions exaltées, une seule page de sentiment passionné. Sa réserve habituelle et sévère avec les femmes, il la portait jusque dans le sein de sa famille, et ne s'en départait jamais, même avec ses sœurs ; il produisait sur elles une telle impression, qu'elles ne purent, dans tout le cours de sa vie, et même dans son extrême jeunesse, prendre avec lui le ton de la familiarité ; enfant, il exerçait sur elles cet ascendant. D'ailleurs, Dieu avait voulu que tout se trouvat réuni dans la vie de l'archevêque pour aider à cet instinct de gravité sacerdotale. Il était né dans le pays de France où les mœurs sont les plus sévères et les plus pures, au sein d'une famille sur laquelle ne cessa de planer d'abord la protection et la sollicitude d'une mère qui était une sainte, et plus tard son souvenir. Les premières années de sa vie s'étaient passées parmi les saints prêtres de la communauté de Saint-Sulpice, ou à la tête de diocèses dont tous les regards étaient tournés vers le jeune réformateur d'abus, vers le grand vicaire qu'une seule parole déplacée ou légère trouvait indigné et sévère. Avec une âme sensible et fort impressionnable, il avait puisé dans l'âme de son vénérable oncle, M. l'abbé Boyer, avait pris largement à ce riche trésor ; tous ceux qui ont connu ce saint et aimable vieillard, savent combien il était prêtre, et quelle pure majesté de l'autel se lisait sur son front. Plus tard, l'archevêque de Paris ne

se rappelait jamais ces premières impressions sans une profonde émotion. Un jour il avait remarqué un jeune prêtre qu'il aimait beaucoup, et l'avait étudié avec soin dans une société nombreuse. Ce jeune prêtre avait été fort gai et on l'avait trouvé aimable. L'archevêque fut effrayé pour lui ; il voulait le prémunir et lui communiquer ses craintes. Comment faire? Le jeune ecclésiastique n'avait été que gai, et pas une parole, pas un geste qui put lui être reproché ne lui avait échappé. Monseigneur eut la bonté de lui dire : « Mon ami, je n'ai rien à vous reprocher; mais lorsque j'étais jeune, j'aurais été désolé d'avoir été trouvé si bien par les personnes du monde, et d'avoir paru au milieu d'elles avec si peu d'embarras ! » Saintes et précieuses paroles ! si une oreille profane vous avait entendues, elle vous eut trouvées ridicules et inexplicables, et cependant vous resterez comme un conseil, comme une lumière pour tous ceux qui savent à quel prix et par quelle divine industrie, l'on mérite de conserver sur cette terre la vertu des anges.

IV

De cette union avec Dieu, par l'affection constante du devoir ; de cette admirable image de Dieu dans cette

âme pure, naissait une profonde paix. Quelquefois, à Paris, au milieu d'incessantes occupations, de pensées amères, cette paix sans s'altérer, sans disparaître tout à fait, était comme voilée par ce milieu contraire, et elle se reflétait moins sur la noble figure et dans les manières ainsi que dans les paroles du bon archevêque. Il était rare, néanmoins, qu'il ne conservât pas cette disposition d'esprit douce, onctueuse, pénétrante d'un parfum divin, jusqu'au moment où s'ouvrait, vers midi, sa vie ordinaire de réceptions, d'affaires, de visites. Il consacrait à sa correspondance, c'est-à-dire à la partie la plus intime, la plus utile de son administration les premières heures du jour où son âme débarrassée des fatigues de la veille, et n'étant pas encore entrée dans celles du jour présent, se livrait tout entière et par son mouvement le plus spontané aux intimités de l'affection, aux nobles efforts du zèle, aux pieux calculs de la prudence chrétienne, aux saints mouvements de la charité. A la campagne, cette paix, ce charme de paroles, de douces dispositions d'esprit, ces pacifiques lueurs d'une imagination calme et harmonieuse, cette atmosphère de bien-être repandue tout autour de sa personne, l'épanouissement de tout l'être intérieur, cette impression universelle qui faisait penser avec désir à la vie qui donnera d'une manière plus profonde et plus inaltérable la même paix, tout ce bonheur que vous font éprouver les approches de l'homme de bien étaient permanents et sans ombre : ceux qui l'ont goûté ne

pourraient perdre ce souvenir qu'en laissant leur âme s'altérer et diminuer, et ils le porteront toujours comme un préservatif contre les fausses joies et les plaisirs qui ne sont pas ceux de l'âme. Pendant ce séjour que l'archevêque de Paris faisait tous les ans à la campagne, il y avait dans son âme de si bienveillantes dispositions, une telle surabondance de bonté affectueuse que, non-seulement il traitait en amis tous ceux qui avaient le bonheur de l'entourer, mais encore ceux qui venaient le voir, leur parlant toujours avec une touchante familiarité. Il ne faisait qu'une exception, c'était à l'égard des caractères faux, rusés, par conséquent sans noblesse, et n'offrant aucune prise aux bons sentiments. Il fallait qu'il pressentit bien vivement ces défauts pour qu'il ne fut pas bon, familier, paternel lorsqu'il s'agissait de ses prêtres, plein d'aménité et d'onction pour les laïques. Je pourrais citer mille traits de cette naïve et affectueuse manière d'agir, mais je crois que le suivant suffira pour le peindre et en donner une idée. Un jeune prêtre (1), au sortir du séminaire, avait été envoyé à Saint-Germain par les médecins pour y rétablir sa santé sous les beaux arbres et l'air pur de la forêt. Il vint voir son archevêque qui l'invita à dîner; encore plein des illusions du cœur, et voyant à ce premier début dans la vie les hommes et les choses avec les instincts d'une âme naïve et confiante, il crut que rien

(1) Je cite son nom pour ceux qui, comme moi, auront eu le bonheur de le connaître ; c'était M. l'abbé Bureau.

n'était plus naturel que de demander à son évêque de le loger dans sa maison de campagne. Monseigneur, qui était plus que personne incapable de flétrir un cœur qui s'ouvre, et plus que personne digne de comprendre cette touchante confiance, non-seulement ordonna sur l'heure de lui préparer une chambre, mais il se hâta de lui offrir sa table. Cependant cette bonté du prélat ne pouvait pas être approuvée par ceux qui l'entouraient, et qui furent immédiatement frappés des nombreux inconvénients d'une telle condescendance. C'était introduire dans une intimité que le secret devait souvent consacrer, une personne imparfaitement connue, poser un antécédent qu'il paraissait impossible de renouveler. L'archevêque voyait mieux que personne ces inconvénients, mais il ne trouva pas en lui le courage d'affliger une telle confiance dans le cœur du jeune prêtre, et il ne cessa pendant quelques jours de le traiter comme son enfant. Il lui arrivait souvent de passer la plus grande partie de sa journée et de longues heures de promenades, à se laisser aller à cet épanchement de son âme, à ce besoin de traiter ses prêtres en amis. Personne plus que lui ne savait être familier et intime, et cependant l'on n'oubliait jamais ce que l'on devait à son rang. Ayant toujours évité toute dignité empruntée, il en avait acquise une, résultat de l'élévation de la pensée et de la pureté du sentiment qui le suivait partout. Il était fort sensible aux charmes de la campagne, et surtout aux émotions que fait naître dans

une âme paisible une lumière calme et tempérée. Dans de semblables moments il racontait beaucoup, et il racontait toujours avec sympathie. Ami du vrai, il n'a jamais, dans une appréciation, un récit, une description dépassé cette borne, et chose remarquable, son exactitude ne nuisait en rien à l'intérêt de sa parole. Seul peut-être de toutes les personnes que j'ai entendues, il trouvait dans l'exacte vérité, et sans aucun recours aux ornements que donne presque toujours l'imagination à cette exacte vérité, il trouvait dans l'exposé nu et simple du fait, le moyen d'agir plus vivement et d'une manière plus pénétrante sur ceux qui l'entouraient. Sa mémoire, quoique fatiguée de tous les détails de ses préoccupations actuelles, était cependant riche de souvenirs; la poésie lui en prêtait; et ceux qu'il préférait à tous les autres, c'était ceux des morceaux dans lesquels Racine a revêtu de vers harmonieux, et fait passer en leur donnant le prestige des noms les plus célèbres de l'antiquité, les sentiments les plus exquis et les plus élevés des vertus chrétiennes. Que de fois je lui ai entendu répéter entre autres ceux-ci qui appartiennent au christianisme, quoique dans la bouche de la veuve d'Hector :

Fais connaître à mon fils les héros de sa race:
Autant que tu pourras, conduis-le sur leur trace;
Dis-lui par quels exploits leurs noms ont éclaté,
Plutôt ce qu'ils ont fait que ce qu'ils ont été.
Parle-lui tous les jours des vertus de son père,

Et quelquefois aussi parle-lui de sa mère.
Mais qu'il ne songe plus, Céphise, à nous venger,
Nous lui laissons un maître, il le doit ménager ;
Qu'il ait de ses aïeux un souvenir modeste,
Il est du sang d'Hector, mais il en est le reste.

V

Un autre effet de cette présence de Dieu dans le cœur de son serviteur, c'était une charité parfaite. Je ne pense pas qu'on l'ait, pendant tout le cours de son épiscopat, entendu mal parler de personne. On l'a bien entendu se plaindre plusieurs fois du manque de droiture et de fidélité à sa parole dont un ministre de Louis-Philippe s'était rendu coupable à son égard; mais sa plainte, qui lui était dictée par l'intérêt général de son diocèse, ne portait nullement l'empreinte d'un ressentiment personnel. Quant aux jugements sévères sur les personnes, il n'en portait que pour les besoins de son administration et pour éclairer ceux qui avaient intérêt à l'être. L'on a vu un des curés les plus considérables de Paris ne pas discontinuer, pendant toute la durée de l'épiscopat de Mgr Affre, de lui faire une opposition d'autant plus dangereuse pour son administration qu'elle avait lieu dans cette partie du faubourg Saint-Germain qui soutient presque à elle seule par ses aumônes toutes les œuvres de charité du diocèse; or, non-seulement on

n'entendit jamais l'archevèque de Paris s'en plaindre, mais il évita, pendant tout le cours de son administration, de faire dans cette église aucun changement de prêtre, ou de prendre toute autre mesure concernant cette paroisse. Il poussait cet esprit de charité, non-seulement jusqu'au pardon des offenses les plus difficiles à supporter, mais encore jusqu'à cette disposition divine qui embrasse avec bonheur toutes les occasions d'être utile à un ennemi. Un jeune écrivain avait eu le malheur de répandre sur toute la vie de ce saint pontife les appréciations les plus injustes et de celles qu'on supporte le moins, exagérant son origine bourgeoise, faisant d'insidieux rapprochements pour conclure à son ambition, disant, dans la préface d'une nouvelle édition de cette déplorable esquisse, qu'on l'avait accusé à tort de n'avoir pas mis de faits dans cette vie de l'archevêque de Paris, et qu'il n'avait pas pu en trouver, après nouvel examen, dans une administration aussi terne. L'archevêque savait tout cela, et jamais on ne l'a vu aussi heureux, aussi serein, aussi aimable que le jour où il put ouvrir à son détracteur les portes d'une position que celui-ci désirait ardemment. Cette charité ne se fatiguait pas. Ayant été obligé de renvoyer dans sa province un jeune prêtre que les dangers de Paris avaient ébranlé, il lui avait promis de le rappeler dans la capitale, lorsqu'il le croirait assez mûri et assez fortifié par un ministère moins dangereux exercé au fond de la province. L'archevêque ne manquait jamais de répondre person-

nellement aux lettres que lui écrivait ce jeune prêtre dont il avait eu vivement à se plaindre, et ces lettres avaient toutes le caractère d'une tendresse et d'un dévouement paternels que de si cruelles préoccupations n'avaient pas altérés. On l'a vu faire les plus difficiles démarches pour arracher des mains de la justice un serviteur qui avait trahi sa confiance de la manière la plus criminelle, n'être tranquille et satisfait qu'après lui avoir assuré une position qui lui permît de se réhabiliter. Il avait cependant tellement ressenti ce qu'avait de coupable cette infidélité que, le moment où le commissaire de police était venu la lui appendre étant celui où il prenait le café, après le déjeuner, on lui a entendu dire que cette tasse de café lui avait paru une tasse de poison. Il eut beaucoup d'obstacles dans le cours de son administration; mais ces obstacles et les paroles qui trop souvent tendent à envenimer les divisions et les dissentiments, ne purent jamais l'aigrir au point de le porter à mal parler ou à mal penser des personnes qui s'opposaient à ses projets. Il portait jusqu'au dernier degré l'abnégation de lui-même, et jamais personne ne demanda aussi peu l'affection, la reconnaissance, après avoir donné le dévouement le plus absolu. Un jour, il s'ouvrait à un de ses intimes sur son projet d'appeler auprès de lui et de donner un emploi très-important de son administration à un prêtre qui, d'ailleurs, le méritait sous tous les rapports. Celui à qui il s'en ouvrait, lui fit remarquer la constante opposition que cet ecclé-

siastique ainsi que toute sa famille lui faisaient, et le peu de sympathie qu'ils témoignaient pour sa personne. « Qu'est-ce que cela me fait, répondit le noble prélat ; » il est pieux, il aime Dieu, et c'est tout ce que je lui » demande. » C'était une erreur ; il le reconnut lui-même, et, tout en donnant des marques de sa confiance à cet ecclésiastique, il renonça à l'appeler aussi près de lui. Ce détachement était si visible en lui, que personne n'en doutait ; mais plusieurs se sont trompés en l'attribuant à la sécheresse de cœur. Cette appréciation était injuste ; personne ne donna plus que lui d'amitié à ceux qui l'entouraient. Il avait toute la vivacité de l'affection. Un jour, quelqu'un, qui avait le bonheur d'en être aimé, lui rappela une affaire qu'il lui avait recommandée et qu'il craignait qu'il n'eût oubliée : « Mon ami, lui ré- » pondit-il, cette affaire m'occupe plus à elle seule que » toutes celles de mon diocèse ensemble. » Il la fit réussir. Non, il n'y avait pas de sécheresse dans le cœur de ce pontife qui donna sa vie pour ses brebis. Ce qui voilait beaucoup en lui cette incessante disposition au dévouement, cette vivacité et cette tendresse de cœur, c'était une préoccupation qui ne l'abandonnait jamais d'engager de cette manière les faveurs de son administration, et d'exposer les règles de l'équité. L'amour qu'il avait pour la justice était bien autrement profond que celui qu'il avait pour les personnes. Il était continuellement en garde contre lui-même sous ce rapport. Une certaine pudeur que la vertu porte toujours avec elle, était un

obstacle à cet épanchement tendre et vif de son âme. Il disait peu aux personnes qu'il les aimait; mais il aurait fallu manquer complétement de cette divination du cœur, qui se trompe si rarement, pour ne pas découvrir dans l'âme du saint pontife tout ce feu de dévouement que Dieu révéla au dernier jour de sa vie. Par un principe très-élevé et qui rapprochait sa conduite de celle des apôtres (1), il s'était interdit tout ce qui pouvait manifester cette charité au détriment des devoirs les plus importants de sa charge, c'est-à-dire qu'il avait renoncé à la visite habituelle des pauvres, à la distribution quotidienne de ses aumônes, pour se livrer entièrement à l'étude, à la réfutation des erreurs, aux méditations qui précédaient tous ses choix et ses actes. Cependant il était heureux le jour où une circonstance imprévue venait lui présenter une occasion de réaliser cette tendresse divine qu'il avait pour les pauvres et les souffrants. On l'a vu aller dans les greniers les plus délabrés du faubourg Saint-Marceau porter les derniers sacrements à de pauvres chiffonniers, et assister à leurs derniers moments. Un jour qu'il donnait la confirmation dans l'église Sainte-Marguerite, on vint appeler le curé de cette paroisse pour une pauvre femme qui se mourait. Monseigneur veut y aller lui-même malgré ce qu'on lui dit du logement de la pauvre malade, et c'est par une échelle que le bon pasteur pénètre sous les mansardes qui abritaient

(1) *Nos autem orationi et ministerio verbi instantes erimus.*

imparfaitement le dernier jour de cette pauvre femme. Jamais il n'hésitait lorsque la Providence lui offrait une occasion d'exercer un ministère actif et extérieur (1).

Un jour, au moment où toute une paroisse de la banlieue, émue par les approches de son premier pasteur, entraînait de ce côté l'attention de tout le clergé, une de ces familles, toujours disposées à l'injustice, lorsqu'il s'agit du prêtre, se mit à se plaindre de ce que l'on retardait le baptême d'un enfant qu'elle présentait à ce moment aux fonts baptismaux ; l'archevêque, revêtu de ses ornements pontificaux, se dirigea vers l'enfant et le baptisa lui-même à la grande stupéfaction de cette famille que tant de condescendance ramena mieux que ne l'auraient fait des observations d'ailleurs bien méritées. Cette douceur de l'archevêque était en lui un résultat évident de la grâce et elle ne s'expliquait nullement par son caractère et ses dispositions naturelles tout à fait tournées à la force, aux résolutions énergiques, aux paroles qui rappellent le devoir. Il ne lui est jamais arrivé de se trouver en face d'une âme honnête, droite, bien intentionnée, sans laisser dans cette âme une trace profonde par la douceur de ses paroles ; il n'avait des paroles sévères que pour l'intrigue et la dissimulation. Un jour, après la confirmation, qu'il avait donnée dans une paroisse de Paris, le curé de cette paroisse, qui l'a-

(1) On l'a vu, malade de la petite vérole, se lever de son lit, à minuit, pour aller essayer de ramener à la foi un homme politique important qui refusait de recevoir tout autre ministre de la religion.

vait reconduit dans son appartement pour l'y faire se reposer un instant, s'endormit immédiatement auprès de lui, sous le poids des fatigues du jour et bien plus encore sous le poids de ses vieux ans. Le doux pontife ne voulut pas qu'on l'éveillât, et lorsqu'il sortit de lui-même de son sommeil, et qu'effrayé d'avoir donné à son évêque cette preuve de l'altération de ses forces, il s'écria avec naïveté : « Oh! Monseigneur, vous allez me « donner un successeur? » Le bon et aimable archevêque lui répondit en souriant : « Pourquoi donc? serait-ce » pour m'en repentir? » Cette douceur, cette aménité de paroles ne l'abandonnait même pas auprès des personnes qui contrariaient ses projets, et dont il pouvait apprécier sévèrement l'opposition. J'ai entendu dire à une supérieure de communauté, qui avait été pendant plusieurs années de sa vie en lutte avec lui, que jamais elle n'était sortie d'une conversation avec ce bon et digne prélat sans être parfaitement satisfaite de sa droiture et de son aménité. L'on voit quel prix a cet aveu de la part d'une opposition qui a duré jusqu'à la mort du saint archevêque. Chose bien plus remarquable pour ceux qui l'ont connu! Il avait la même douceur à l'égard des hommes dont la vie devait le plus effrayer son âme pure et angélique. Dans plusieurs circonstances, il laissa venir jusqu'à lui des artistes dramatiques, leur parla avec douceur, le sourire sur les lèvres ; son souvenir resta profondément gravé dans leur cœur, et, le jour de ses funérailles, l'on vit, l'épée nue, sous l'uni-

forme de garde national, un d'entre eux marchant à côté des reliques du saint prélat, et versant, pendant tout le trajet du convoi funéraire, des larmes abondantes.

VI

Cette douceur de Mgr Affre était le seul côté de son caractère qui se développait en public, au milieu de ce peuple qu'il aimait tant. Tous ceux qui l'ont vu dans une cérémonie publique se rappelleront toujours cette démarche humble, modeste, pleine de douceur; les yeux baissés, les manières embarrassées lorsqu'il entrait dans une église précédé de la pompe religieuse qui témoignait de son rang, il devenait d'une noblesse infinie lorsqu'il se mettait en rapport immédiat avec son peuple, par un sacrement à administrer, des récompenses à distribuer, ou par un autre acte quelconque de son ministère. C'est surtout au milieu des ouvriers qu'il se montrait tel, et le plus touchant souvenir que l'on puisse conserver de ce bon pasteur, c'est de l'avoir confié à sa mémoire dans l'attitude qu'il avait au moment de la distribution des récompenses, debout, remettant un livre ou une médaille à ces braves gens, avec le geste et le sourire de la plus ineffable bonté. Aujourd'hui encore il m'arrive tous les jours de rencontrer son portrait chez de pauvres ouvriers, et leur demandant de qui est ce portrait, de m'entendre faire cette réponse: C'est

celui de l'archevêque qui est mort, de celui qui était si bon. J'ai dit que son attitude était quelquefois embarrassée au moment où il entrait dans une église; il en était ainsi toutes les fois que ce grand pontife si naïf, si vrai dans ses manières autant que dans ses paroles et dans ses actes, portait son âme enveloppée en elle-même et ne l'appliquait pas à un objet digne de lui. Mais son âme grandissait visiblement lorsqu'elle était en face d'une situation qui la faisait se développer. Personne n'a jamais été aussi à son aise, d'une conversation aussi facile, d'une attitude aussi simple et aussi noble devant les grands de la terre, que l'était le grand archevêque en face du roi ou des représentants de son pouvoir. Souvent ses réponses au roi se rattachent aux plus belles paroles d'indépendance et de force que nous ait conservées l'histoire ecclésiastique : « Vous avez béni la chapelle de Bon-Secours sans l'autorisation du ministre, lui dit un jour le roi avec colère et véhémence. — Sire, lui répondit-il, permettez-moi de dire au roi que les ordonnances de l'État ne sont pas celles de l'Église, et qu'un évêque a le droit de bénir toutes les églises et toutes les chapelles de son diocèse; et permettez-moi d'ajouter, Sire, que le Gouvernement gagnerait beaucoup dans l'estime de tous en laissant à l'Église sa liberté. — Ainsi vous venez de dire, s'écria le roi, que je suis un persécuteur de l'Église. — Non, Sire, repartit le pontife, mais je maintiens que l'intérêt du Gouvernement serait de ne pas contrarier sans cesse l'action

des évêques par de fréquentes et inutiles tracasseries. » Mais quelque belles que soient ces paroles, elles n'ont pas un caractère de grandeur plus marqué que le silence du prélat dans une autre circonstance. C'était au baptême du comte de Paris; il y eut un moment d'hésitation, un vase nécessaire au baptême manquait. Le roi profita de cette circonstance, et croyant en cela donner une marque très-flatteuse de faveur à l'archevêque de Paris, il se leva de son fauteuil et vint lui parler. L'on sait que dans des cérémonies semblables le recueillement et le silence dus au lieu saint sont peu respectés. L'archevêque crut devoir donner un éclatant exemple à tous ceux qui étaient présents et il ne répondit que par un signe de tête aux avances si flatteuses du roi. Cette manière d'être, simple, grande, qui annonce une parfaite possession de soi-même, et qui est le caractère distinctif des saints, car les grands caractères abandonnés aux seules forces de la nature ne peuvent presque jamais être autre chose que des courtisans devant les grands et les princes, cette noble simplicité fut probablement ce qui attira pour la première fois les pensées du roi sur le saint pontife. Du moins l'archevêque racontait souvent que la première fois qu'il fut présenté à Leurs Majestés, comme évêque coadjuteur de Strasbourg, se trouvant à la table du roi avec d'autres évêques, il fut le seul à ne point paraître préoccupé de la présence de la famille royale et des ministres, et qu'après le dîner, se tenant à l'écart, les bras croisés sur la poitrine, il fut très-étonné

d'avoir été remarqué et de voir venir plusieurs fois à lui successivement le roi, la reine, et surtout le maréchal Soult. Il ajoutait que ce fut dans cette circonstance qu'il eut pour la première fois le soupçon de sa grandeur future, impression fugitive, il est vrai, mais qu'il eut à ce moment. Cette conjecture peut être confirmée par ce que tout le monde sait du soin que prenait le roi de la nomination des évêques.

VII

Cette noble simplicité n'était pas le seul côté par lequel l'archevêque de Paris fut vraiment grand. Il est à croire que s'il eût vécu aux époques où l'Église possédait la plus grande partie des richesses de l'Europe, son passage sur le siége de Paris eût été marqué par des traces brillantes de son inclination à la grandeur. Les deux établissements qu'il a acquis aux frais du diocèse de Paris, la maison des Carmes et le petit séminaire de la rue Notre-Dame des Champs peuvent être considérés comme de magnifiques témoignages de cette disposition de son âme. Venu à une époque où l'Église n'avait d'autre ressource que les aumônes des fidèles, ce n'est qu'à force de sages économies, et qu'après de prudentes hésitations qu'il pouvait mar-

cher aux grandes entreprises et il l'a fait cependant. Ce qui a été fait sous son épiscopat pour son diocèse, ne vient nullement des faveurs du Gouvernement, n'est nullement le fruit du bonheur des circonstances, et ne doit faire briller aux yeux du public que le souvenir du grand pontife. Sa grandeur d'âme ne regardait pas seulement à son diocèse, et je n'en citerai qu'un seul exemple. Lorsque l'évêque d'Amatha vint pour l'intéresser aux besoins de sa mission, le charitable prélat se trouvait avoir une somme considérable à sa disposition (1), il la lui remit, et c'est avec cet argent que le zélé missionnaire put bâtir une église que, par reconnaissance pour son bienfaiteur, il appela du nom de Saint-Denis. C'est dans cette église, dont les murs venaient à peine d'être couverts, que furent recueillis les débris d'un bateau à vapeur français, et tout l'équipage de ce bateau, qui était venu se briser sur la plage où elle venait de s'élever. De nombreux officiers et matelots français durent la conservation de leur vie à ces murs, qui les défendirent jour et nuit contre les anthropophages de l'île, jusqu'à ce qu'un bateau, de passage sur ces côtes, put les prendre à son bord. Touchante destinée de cet argent que la charité d'un prélat avait envoyé à des plages lointaines ! Merveilleuse bénédiction sur les pensées du grand archevêque !

(1) Si je ne me trompe 25 ou 35,000 francs ; il y a de la distance entre ces deux chiffres, mais, quel qu'il soit, il annonce en l'archevêque de Paris de nobles dispositions aux grandes aumônes.

Un trait fort remarquable de cette grandeur d'âme du noble pontife fut la constante admiration qu'il témoigna toujours pour la mémoire de son illustre prédécesseur. L'éloge funèbre de ce prélat, qu'il avait composé dans son mandement comme vicaire général capitulaire, avait été un hymne magnifique. On pardonne aux amis du saint pontife, agenouillés devant sa tombe, de s'être affligés de cette phrase de ce mandement : « *S'il ne fut pas toujours heureux* dans le choix des moyens, chose si difficile au milieu d'une société où depuis un demi-siècle les plus sages ont hésité dans leurs voies, il obéit toujours à la droiture de son cœur et à son zèle ardent pour la gloire de Dieu. » Tout le monde sait aujourd'hui que cette phrase avait été insérée dans ce mandement d'après le conseil d'un homme grave (1), ami et conseiller aussi de M. de Quelen, qui répondit à l'abbé Affre qui le consultait : Non-seulement vous le pouvez, mais vous le devez, autrement l'éloge sera jugé excessif. » D'ailleurs l'archevêque lui-même comprenait mieux que personne cette susceptibilité des amis de son grand prédécesseur. Il sut non-seulement leur pardonner ces plaintes, mais pour eux seuls il suspendit les règles qui dirigeaient toute son administration. Ces règles avaient été toujours celles de la plus parfaite justice distributive. Il les considérait tellement comme le droit du clergé, comme l'appui le plus sûr pour son autorité,

(1) M. l'abbé Quentin, chanoine de la Métropole.

la source la plus indéfectible de l'obéissance qui lui était due, qu'il ne les viola même pas pour le motif qui aurait pu l'entraîner le plus, celui de se rendre le gouvernement favorable, et de se voir payé par des concessions utiles à l'Église celles qu'il aurait faites sous ce rapport au pouvoir civil. Un trait seul, dans son énergique simplicité, montrera mieux que je ne saurais le faire, ce que l'on pensait de lui à cet égard. La princesse Adélaïde, sœur du roi, portait le plus vif intérêt à un jeune prêtre ; elle désirait beaucoup qu'il fût placé, non loin de la cour, à Saint-Germain-l'Auxerrois. Elle fut longtemps sans penser que l'archevêque de Paris voulut accorder ce changement sur sa demande, et elle témoigna beaucoup d'étonnement et de reconnaissance, lorsque aux premiers mots qui furent dits à l'archevêque du désir de la princesse, celui-ci se hâta de le réaliser ; l'archevêque était aussi éloigné de refuser à une si haute protection une demande qui ne portait que sur un simple changement de paroisse, et qui n'était nullement une faveur violant les droits des autres prêtres, qu'il l'était d'accorder à n'importe quelle influence un passe-droit. Il savait que toutes les concessions que l'on peut attendre du pouvóir ne sont rien en comparaison de la paix, de la confiance, de l'estime perdues. J'ai dit qu'il avait fait une exception pour les amis et les intimes de son prédécesseur. Non pas qu'il les élevât à des positions dont cette noble intimité ne les eût rendus dignes, mais il fut tellement juste à l'égard de tous ceux

d'entre eux qui ne manifestèrent point un éloignement opiniâtre pour son administration, que cette justice, ordinairement si rare, fut ici de la grandeur. Il prit pour son secrétaire et plus tard pour son grand vicaire, celui qui avait été distingué par le dernier du choix du vénérable défunt qui l'avait nommé chanoine titulaire. Il donna la cure de Paris la plus brillante, celle de Saint-Roch, et celle de Notre-Dame à deux prêtres qu'avait illustrés cette intimité. Après qu'un prince de l'Église est tombé, la détraction s'élève sur son tombeau ainsi qu'elle s'élève sur le tombeau de tous les puissants. Respectant pendant quelque temps les abords même de ce tombeau, elle porte plus loin et va frapper les vivants qui ont partagé la vie du défunt. Heureux le successeur de celui-ci qui trouve dans la force de son âme et dans la noblesse de son cœur assez de ressort contre cette invasion de paroles qui attaquent tout ce qui rappelle cette mémoire pour le flatter, en l'isolant de toute autre grandeur! Cette puissance contre ce danger inévitable était d'autant plus difficile à Mgr Affre, qu'il succédait à un évêque autour duquel avaient dominé des influences contraires à la sienne, et qui trouvait des détracteurs dans tout ce qui composait cet ordre nouveau de choses vers lequel il s'avançait pour essayer de le concilier à l'Église. Son élévation à l'épiscopat, inexplicable pour les calculs ordinaires, livrait d'ailleurs les commencements de son administration à des réserves, à des méfiances qui auraient pu l'aigrir

lui-même. Toujours doux, toujours affable envers ceux qui hésitaient et se retiraient en arrière, il fut grand pour ceux qui acceptèrent la main qu'il leur tendit. D'ailleurs il ne négligea aucune occasion favorable pour ne laisser aucun doute sur les dispositions de son âme à l'égard du souvenir glorieux qui le précédait, et jamais il ne crut diminuer sa gloire en établissant celle de l'évêque qui le précédait, et en lui rendant hommage. Voici des paroles prononcées dans une de ces circonstances : il s'agit de l'œuvre des orphelins du choléra fondé par M. de Quelen. « Cette œuvre, dit-il dans le compte rendu général présenté en 1844, cette œuvre, ce fut lui seul qui en conçut l'idée, lui seul qui l'anima de son esprit. La tâche de ce conseil fut de l'aider dans les détails, d'exécuter les nobles et charitables inspirations de son cœur ; de diriger, sur le terrain qu'il voulait fertiliser, les sources bienfaisantes de son inépuisable charité. Aumônes, pensions gratuites, souscriptions, tout fut dû à son irrésistible influence, à l'amour de ses diocésains, à leur admiration pour ses vertus, au bonheur qu'ils trouvaient à le consoler de ses infortunes *si récentes et si peu méritées* (1). Quel père, quelle mère aurait pu jamais répondre par la froideur à ce regard plein de noblesse et de bonté, à cette voix si douce et si pénétrante implorant la pitié pour de pauvres petits enfants privés de leurs parents. »

(1) Écrit sous le gouvernement de Louis-Philippe, 1844.

VIII

Dans le passage qu'on vient de lire, l'on peut voir que le grand pontife ne craignait point, pour rendre justice à son prédécesseur, de faire entendre des paroles qui étaient un reproche adressé au Gouvernement. Une multitude d'actes et de paroles de son épiscopat portent le caractère de cette noble indépendance. Il débuta dans son administration par bien constater aux yeux de tous cette indépendance, et son premier choix de curé s'adressa à l'ancien sous-gouverneur du duc de Bordeaux (1). En mai 1845, on le voit accorder au marquis de Pastoret la permission de faire célébrer un service à Notre-Dame pour le duc d'Angoulême, sans s'arrêter aux préoccupations que le Gouvernement pourra en concevoir. Voici avec quelles admirables paroles il écrivait à un ministre de Louis-Philippe, au ministre des cultes, en 1844, à propos de l'attaque dirigée contre l'occupation du Temple par une communauté de Bénédictines : « Votre collègue au ministère des finances, lui écri-
» vait-il, aura l'avantage d'échapper à quelques inter-
» pellations embarrassantes; les catholiques auront celui
» d'être avertis par un débat judiciaire du mépris que

(1) M. Martin de Noirlieu qu'il nomma alors curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, aujourd'hui curé de Saint-Louis-d'Antin à Paris.

» l'on fait d'un monument consacré par la piété, par la » charité, par la captivité d'un roi digne de tant de re- » grets pour l'héroïsme de ses vertus, comme souve- » rain de la France, *et comme chef de la plus illustre » des familles royales.* » Vraiment l'on ne saurait assez admirer ce pontife héroïque qui eut le courage de ne rien faire pour détromper une partie de la France qui le regardait comme vendu au Pouvoir, pour se rattacher par des actes publics semblables à ceux-ci, la partie de son diocèse la plus abondante en aumônes, le faubourg Saint-Germain; l'on dirait que l'héroïsme caché, sous l'œil de sa conscience, avait seul de l'attrait pour lui. En même temps il ne perd pas une seule occasion de faire briller directement son indépendance, en se montrant vis-à-vis du Pouvoir, qui est debout, plein d'une sévère rigueur. C'est ainsi qu'il refuse d'inviter M. Guizot, comme protestant, aux obsèques de Grégoire XVI (1); cependant il avait à opposer à sa conscience ce qui se fait à Bruxelles et à Naples, où l'on ne considère dans la personne des ambassadeurs et des ministres que leur qualité extérieure. Que celui qui serait tenté de blâmer une conduite si rigoureusement exacte et sévère, se rappelle que ces exemples sont bien rares et ne sont donnés que par les saints. Que l'on n'oublie pas que c'est le même homme qui, au milieu de cette vie de luttes et de résistances se préoccupe de

(1) Par une lettre adressée au ministre des cultes, 19 janvier 1846.

calorifères à placer dans les églises (1), et écrit à Pie IX pour demander pour son diocèse la dispense de l'abstinence du samedi (2) : il ne l'obtint pas, à cause de l'opposition formelle d'un autre évêque, et parce qu'il n'y avait pas à ce moment un assez grand nombre d'évêques qui se prononçât dans ce sens. De cette douceur et de cette force résultait un admirable caractère à qui il ne manqua aucun des grands instincts de la nature humaine. Comme l'on pourrait penser que cette âme toute chrétienne dut se croire obligée à repousser toute tendance vers la gloire et l'immortalité sur cette terre, je vais citer un trait décisif dont je fus le témoin. Le jour d'une grande fête (et ces jours-là l'âme de l'archevêque de Paris était, plus visiblement que jamais, enveloppée de cette atmosphère divine qui, si souvent, était sensible autour de lui), le prélat avait à dîner tout son chapitre ; il demanda, en riant, à un des chanoines de faire don, par testament, de ses livres à la bibliothèque de l'archevêché : « C'est le moyen d'être immortel, lui » dit-il, car vous serez le premier, par conséquent le » fondateur, et l'on n'oubliera jamais votre nom. » « Monseigneur, lui répondit le bon chanoine, je ne dé» sire aucune immortalité sur cette terre. » L'archevêque reprit vivement que tout homme de bien désirait d'être immortel, même sur cette terre, et que c'était là

(1) Il le demande au préfet de la Seine par une lettre du 14 mars 1845.

(2) 14 février 1847.

une récompense de la vertu que l'on ne devait pas dédaigner. Les paroles qu'il prononça dans cette circonstance sont un témoignage irrécusable de la pente de son âme vers ce désir. Que de fois il dût sacrifier ce désir aux pieds de son crucifix! Que de fois son âme, s'attachant à la seule immortalité véritable, dut abandonner les perspectives de l'immortalité sur cette terre! Mais il entrait dans les desseins de la Providence, qui avait mis ce désir dans son âme, de le couronner.

LIVRE DIXIÈME

I

Tout ce que nous avons vu jusqu'ici paraît être contraire à la réalisation de la destinée que la Providence semblait avoir marquée à l'archevêque de Paris. Il appartenait à cette génération sacerdotale qui s'était levée dans ce siècle, ardente, généreuse, avide de progrès évangéliques, sympathique à toutes les grandes œuvres contemporaines. Il était de cette classe d'hommes supérieurs qui avaient compris que pour ressaisir son influence sur la société l'Église doit joindre à la pureté de la vertu et à l'ardeur de la piété les lumières de la science. Ces hommes nouveaux avaient à réagir contre les instincts de l'ancien clergé qui le reportaient en arrière et lui faisaient craindre de donner la main au

17.

mouvement qui tendait à s'opérer. Sortis des cachots ou revenus de l'exil, les plus anciens et les plus respectables chefs de cette partie du sacerdoce tremblaient au souvenir de ces maux et devant l'ombre des persécutions qui n'étaient plus. Lorsque l'archevêque de Paris se présenta à la dynastie de juillet, lui tendant la main, avec le désir de former entre elle et l'Église une étroite alliance, était-il égaré par un sentiment faux et blâmable? Non; tous les hommes de zèle et dévoués à l'Église sentaient le besoin de cette alliance, et s'efforçaient de l'opérer. Cependant, d'après tout ce que l'on a vu, il est constant que l'archevêque de Paris n'atteignit point ce but. Dans son histoire on voit, plus on avance, s'opérer la scission entre cette dynastie et l'archevêque de Paris. A la fin de 1847, on le voit entouré d'évêques à Saint-Germain, leur lire un long et mémorable travail, plein de ses douleurs, de tristes retours vers le passé, et des plus accablantes prévisions de l'avenir. Dans ce concile, composé de sept évêques, et qui, abrité dans le modeste cabinet de travail de l'archevêque de Paris à Saint-Germain, tient dans la paix, dans la simplicité, ses séances, que ne troublent aucun esprit de discussion, de vanité; dans cette réunion d'évêques qui ressaisit dans l'ombre et en s'exposant à une désapprobation du pouvoir, une des libertés les plus chères à l'Église, après la discussion des intérêts les plus pressants de leurs Églises respectives, le courageux prélat lit un mémoire où il a consigné les plaintes de l'Église de France contre

le gouvernement, plaintes dont il doit déposer l'expression aux pieds du souverain pontife. Depuis la paix et la liberté rendues à l'Église d'autres conciles ont été tenus, entourés d'éclat, et publiant leurs décrets avec la pompe d'une promulgation publique. Mais ce concile tenu dans l'ombre et le silence, cette liberté de l'Église pratiquée malgré le gouvernement sont sans doute un de ces spectacles vers lesquels l'histoire tournera les regards de la postérité (1). Inutile de dire que le roi fut très-irrité de ce qu'il appelait une violation des lois ; il avait envoyé le directeur des cultes à Saint-Germain, celui-ci était arrivé inopinément, et sans partager l'émotion des autres évêques, qui crurent ne devoir pas s'offrir aux regards du directeur, l'archevêque de Paris le reçut avec aisance et simplicité. Quelques jours après le mémoire partait pour Rome revêtu de la signature de presque tous les évêques de France à qui on l'avait adressé. Le prélat, par un trait admirable de hardiesse, de sincérité et de haute prudence l'avait adressé au monarque lui-même par l'intermédiaire du ministre des

(1) Il se passait là des choses que l'on n'oublie pas lorsqu'on en a été le témoin. Un jour un des évêques composant le concile, et désigné pour un archevêché, apprend qu'on lui donne pour successeur un prélat qu'il croit ne pouvoir pas être utile au diocèse qu'il va quitter lui-même. Il part aussitôt et refuse son élévation à cet archevêché. Cet évêque, désigné plus tard par l'un des plus illustres archevêques de France pour être son successeur, a dû principalement, j'en suis certain, ce choix à l'archevêque de Paris qui était l'ami du célèbre prélat défunt, et qui dut faire naître ou développer en lui l'idée de ce choix en lui communiquant son admiration pour la noble simplicité avec laquelle ce renoncement avait eu lieu.

cultes. C'était là le dernier acte de scission ; la paix n'était plus désormais possible. La colère du roi éclata à l'occasion suivante. L'archevêque avait fait savoir à Sa Majesté qu'il ne prononcerait pas de discours le premier de l'an. Le dernier avait déplu au roi, il avait été supprimé au *Moniteur* et le prélat, blessé dans ses plus légitimes susceptibilités, avait déclaré qu'il se replaçait sur le même terrain que M. de Quélen et qu'il ne ferait pas de compliment. Louis-Philippe irrité avait menacé l'archevêque de ne pas le recevoir s'il ne lui apportait un discours, et l'archevêque avait répondu noblement : « *Le roi nous laissera au moins la liberté du silence.* » Le roi avait alors menacé l'archevêque de le blâmer devant tout le clergé, et l'archevêque avait répondu avec plus de fierté encore et de force : « Sire, comme il n'est pas convenable que le roi blâme un archevêque devant tout son clergé, je m'abstiendrai de venir. » Alors on avait pris un de ces termes moyens qui étaient un des expédients les plus ordinaires de la politique de ce temps-là ; le prélat s'étant présenté et ayant prononcé quelques paroles, le *Moniteur* les arrangea le lendemain et les donna comme un discours. L'archevêque disait en riant : *Quand je fais des discours ils ne les impriment point ; et quand je n'en fais pas, ils les impriment.* La scission était donc consommée ; l'avenir se levait orageux pour l'Église si cette dynastie restait en possession du trône. Malgré toute sa modération, l'archevêque aigri ne pouvait pas se défendre souvent des appréhensions et des

retours les plus amers. Au mois de mai 1847, il écrivait à l'archevêque de Rouen : « Je m'occupe très-sérieusement d'un écrit sur l'enseignement impie de la philosophie universitaire. *Je crois qu'il est temps de ne plus ménager les ennemis déclarés de Dieu et de son Christ.* » A ce moment il faisait un nouvel essai dans le but de préparer de plus en plus cette unité de l'épiscopat français, cette union de toutes les forces dispersées en un seul faisceau, en jetant les fondements d'un journal sous la direction des évêques, et dont le nom, *le Catholique,* était une garantie de l'esprit orthodoxe, traditionnel qui devait l'animer, une annonce contre les déceptions que produisent toujours les mots nouveaux, expression de rêves chimériques (1). A ce moment, où était tombée toute confiance de l'archevêque dans le gouvernement de juillet, ce gouvernement devait se trouver privé tout d'un coup de l'appui de tout ce qui aurait pu le soutenir. Il est inutile d'étudier ici par quelles séries d'erreurs il avait été abandonné de toutes les forces vitales de la société, de rechercher comment il n'avait pu s'unir à aucune pour y chercher et y trouver la stabilité. Mais il est nécessaire, aux détails épars qui se trouvent disséminés dans cette histoire, d'en ajouter de nouveaux pour bien établir que ce n'était pas par défaut de modération et de zèle qu'ar-

(1) L'on verra à la suite, à la note no 6, le prospectus de cette entreprise. Il est à étudier non-seulement pour sa sagesse et les espérances qu'il donnait, mais aussi parce qu'il pourra ne pas être inutile si l'Église de France reprend jamais cette grande œuvre.

rivé au terme de sa carrière, l'archevêque de Paris avait dû renoncer à l'union de ce pouvoir et de l'Église de France. L'on verra ensuite comment il servit par sa mort, bien plus qu'il n'aurait pu le faire par une plus longue vie, non pas à cette alliance de l'Église avec une dynastie éphémère, mais au retour vers nous de l'opinion publique, de tous les partis.

II

Il faut commencer par rendre justice au gouvernement de Juillet et reconnaître d'abord qu'il ne fut pas ouvertement persécuteur, et cela est d'autant plus louable que, pour ne pas l'être, il avait dû réagir énergiquement contre le parti qui l'avait porté au pouvoir. Il avait protégé même les intérêts de l'Église, lorsque ces intérêts lui avaient paru immédiatement liés à ceux de l'ordre social. C'est ainsi qu'il s'était opposé à la loi sur le divorce, et à la suppression de la loi qui prescrit la cessation des travaux publics le dimanche. Sur toute l'étendue de la France, il avait donné d'éclatants témoignages de son désir de restaurer les monuments religieux. A Paris, il avait décrété la restauration de la métropole, restauration qu'il fit entreprendre sur le pied le plus large et en ne reculant devant aucun sacrifice. Cette restauration fut accordée par le roi aux prières in-

cessantes de l'archevêque, et celui-ci crut devoir lui en adresser des remercîments publics dans le discours du premier de l'an qui suivit. Le roi lui avait promis le rétablissement de son palais archiépiscopal en même temps que la restauration de Notre-Dame, mais l'archevêque pensa qu'il devait s'attacher uniquement à cette dernière promesse; c'est ainsi qu'il préféra l'embellissement de la maison de Dieu au bonheur de rentrer sous le toit de ses aïeux dans l'épiscopat. Rien ne lui parut mériter autant ses soins que cette restauration de la cathédrale. Il se préoccupa de tout, insista beaucoup pour que les restaurations ne fussent pas faites en dehors de ses conseils, rappela les erreurs commises dans la restauration de la cathédrale de Reims, demanda qu'aucune sculpture ou peinture ne fût placée sans avoir été revue par une commission d'ecclésiastiques, et que les anciens reliefs en rapport avec la dénomination des chapelles fussent rétablis. Une de ses plus vives préoccupations fut de faire rendre à Notre-Dame tous les objets qui lui avaient été enlevés et dont on pouvait espérer retrouver la trace; il s'offrit à les rechercher lui-même. Le plan primitif était de placer la sacristie en bas de l'église, il désigna lui-même la place qui a été définitivement choisie. L'on retrouve sa trace dans un autre fait que nous revendiquons à la gloire de cette dynastie déchue, c'est-à-dire dans le bon choix d'évêques qu'elle fit toujours. Il transmit au roi et au ministre des cultes des observations qui lui

avaient été demandées sur les sujets à élever à l'épiscopat (1). En étudiant les choix de cette époque et en les comparant à ce que demande cette note, on se rend compte de l'influence qu'elle dut exercer sur les déterminations de la couronne. Elle eut surtout pour résultat de faire pencher les choix du gouvernement vers les sujets déjà employés et éprouvés dans une administration diocésaine, et l'on sait la force que des choix dirigés dans ce sens donnèrent à l'épiscopat français de cette époque. Cette disposition si louable du gouvernement pour la bonne nomination aux évêchés, venait plutôt de son honnêteté que de croyances catholiques. Jamais en matière si grave il ne fut dirigé par un sentiment personnel et dynastique. Ses torts vis-à-vis de l'Église venaient non pas de son initiative et de ses dispositions personnelles, mais plutôt de ce qu'il n'employait pas son pouvoir pour la défendre contre des influences contraires. Ainsi il ne sut pas agir sur les conseils municipaux et sur les conseils généraux, pas plus que sur la Chambre pour la protéger contre les préjugés qui l'y attaquaient et y nuisaient à ses intérêts; presque jamais il ne lui prêta sa défense contre les attaques directes de la presse et contre les attaques indirectes des théâtres; on aurait dit que c'était là chose

(1) On peut voir cette note aux *pièces justificatives*, n° 7. Elle est un modèle parfait de sagesse et de prudence. On y verra la circulaire adressée à cette occasion à tous les évêques de France, qui établit combien les préoccupations de l'archevêque s'étendaient à toute l'Église de France.

indifférente à l'ordre et à la paix. Le clergé avait d'ailleurs mérité cette protection en renonçant, du moins dans sa partie la plus active et la plus éclairée, à ses sympathies politiques, et traité sans prévention les nouvelles autorités. Au moment où toutes les libertés allaient se développant, le gouvernement ne faisait rien, ou du moins ne faisait pas tout ce qu'il pouvait pour la liberté d'enseignement. De temps à autre le clergé français pouvait faire de pénibles rapprochements, s'apercevoir de la différence entre les traitements des ministres protestants et le traitement des curés; se demander pourquoi l'État revendiquait la propriété des établissements ecclésiastiques, séminaires, presbytères, évêchés, églises, tandis qu'avant 1831, toutes les décisions des tribunaux les avaient attribuées aux communes ou aux fabriques. N'était-il point constant qu'on accueillait avec plus de défiance que sous la Restauration et sous l'Empire toute espèce de plaintes contre lui, et que presque toujours dans les discussions entre le maire ou l'instituteur et le curé, c'était sur celui-ci que tous les torts étaient rejetés? L'État ne témoignait-il pas constamment de plus d'inclination à accorder des églises protestantes que des églises catholiques, et l'archevêque de Paris entre autres ne pouvait-il pas remarquer qu'au moment où on lui refusait des succursales pour des populations de trente et quarante mille âmes, on en accordait pour cinquante protestants, comme à Reims, pour cinq ou six, comme à Beauvais,

Périgueux, Amiens? D'ailleurs, lorsqu'on accordait une succursale, une faveur quelconque à une population catholique, était-ce à la demande de l'évêque ou à celle du député qu'on l'accordait? D'ailleurs la servitude ne s'était-elle pas aggravée sur une multitude de points divers? Le Concordat défendait que personne ne publiât les bulles des papes, et les ministres de Louis-Philippe, laissant ce droit à tout le monde, à tous les journaux, le niaient aux seuls évêques. Sous l'Empire, le ministère des cultes n'usait que faiblement de son droit d'agréer les curés; il avait été même question de le supprimer, tandis que, sous le nouveau gouvernement, on laissait aux préfets la liberté de s'en faire un moyen d'opposition aux évêques, et au ministère, les nominations non agréables étaient l'objet de longueurs interminables. Les lois organiques défendaient les conciles; par sa lettre à l'archevêque de Paris, le ministre des cultes en 1843, étendait cette prohibition à toute correspondance entre évêques; elles menaçaient d'appel comme d'abus tout fait d'empiétement, on l'étendait aux actes purement spirituels, aux mandements. Deux ministres de l'intérieur provoquèrent successivement des ordonnances, défendant aux curés de faire des quêtes sans l'autorisation des bureaux de bienfaisance. L'archevêque de Paris avait eu à défendre plusieurs de ses curés contre des empiétements de cette nature. Une loi de 1833 avait réduit l'autorité que possédaient l'évêque et le curé sur les écoles primaires. Cette autorité se

trouvait être amoindrie en France, au delà de ce quelle était en Prusse, pays protestant. Sous l'Empire et sous la Restauration, l'Université n'exigeait de ceux qui se présentaient pour élever la jeunesse, que des conditions de capacité et de moralité; le gouvernement de 1830 exigeait, pour les pleins exercices, des gradués dont il étendait le nombre facultativement, pour décourager les demandes. Ce qui avait surtout irrité, c'était l'inspection des écoles des filles. Enfin, de temps en temps, des paroles imprudentes parties des sommets de la société, des paroles même de colère, quelquefois les paroles les plus impies non réprimées, avaient désaffectionné et aigri les cœurs des catholiques. C'est de ces plaintes et d'autres semblables, qu'était rempli le mémoire de l'archevêque de Paris, et c'est au moment où, par cet acte courageux, il croyait avoir brisé toute cette œuvre de patience et de modération qu'il avait élevée lentement, qu'un coup inattendu de la Providence vint lui faire consommer, entre l'Église et l'esprit public, une union plus profonde que celle que son dévouement avait jamais rêvée. Le jour où le roi se plaignit à lui du concile tenu à Saint-Germain, le prince lui ayant dit qu'il avait usurpé par cet acte un droit qu'il n'avait pas, il lui fit cette énergique réponse. « Sire, nous en avions le droit, toujours l'Église a eu le droit d'assembler les évêques pour régler ce qui pouvait être utile à leurs diocèses. » Après cette réponse, en vint une plus énergique encore à la question que lui faisait le roi,

sur ce qu'il avait fait demander à Rome par un de ses grands vicaires (1) : « Sire, lui avait-il répondu, ce n'est point mon secret; c'est celui de mes suffragants, je ne puis le révéler. » A ce moment, Louis-Philippe, transporté d'une de ces colères qui n'étaient pas rares à la fin de sa vie, prit le bras de l'archevêque, le secoua, et s'écria d'une voix très-haute : « Monsieur l'archevêque, prenez garde, on brisera votre mitre sur votre tête. » Or, c'est la couronne de ce monarque que nous allons voir tomber dans la boue : l'archevêque de Paris, par le prolongement du même mouvement révolutionnaire qui a fait disparaître cette couronne, sera porté à ses destinées.

III

Les temps marqués par la Providence pour la déchéance de Louis-Philippe s'accomplissaient. Ce gouvernement qui avait mis sa confiance non pas en Dieu, mais dans les hommes, se voyait abandonné par eux. Ces larges fossés, ces redoutables forteresses dont il avait environné Paris comme d'une ceinture, pour se défendre des ennemis du dehors, ne devaient pas le préserver de la fureur populaire qui allait éclater au de-

(1) M. l'abbée de la Bouillerie qui allait y porter le mémoire dont nous avons parlé.

dans. Toutes les classes de la société étaient lasses d'une politique, qui, en se courbant devant les puissances étrangères, avilissait la France aux yeux de l'Europe. Ceux qui étudient de loin les destinées des royaumes, prévoyaient la chute de celui-ci appuyé sur une base si fragile. La révolution était imminente, les nuages s'amoncelaient, le gouvernement semblait ne pas les voir. Le jour et le moment en étaient seuls cachés dans les secrets et le mystère de la volonté de Dieu.

IV

L'orage éclata, la révolution, commencée le 22 février 1848, s'achevait le 24; trois jours avaient encore suffi, cette fois, au peuple de Paris pour assurer sa victoire.

Ce triomphe si rapide de l'émeute populaire sur une royauté consacrée par dix-huit années d'existence, est un fait évidemment providentiel. Non, le peuple n'était pas en force pour renverser le trône de Juillet. Ce trône est tombé comme un édifice ruiné, qui s'affaisse sur sa base : il est tombé, parce que ceux qui devaient le soutenir lui ont fait défaut, et surtout, parce que le vent de la justice de Dieu a soufflé sur lui.

V

Ce grand événement qui brisait la plus belle couronne du monde, et substituait la république à la monarchie, frappa vivement l'archevêque de Paris; il le regarda, non comme l'œuvre des passions humaines, mais comme l'œuvre de Dieu qui ouvrait à son peuple une ère nouvelle; il saluait avec sympathie ces temps nouveaux dont l'aurore se levait à ses yeux, parce qu'ils semblaient promettre un avenir de gloire pour la patrie, et de paix pour la religion.

VI

Quelles espérances ne pouvait-on pas fonder sur ce peuple, qui, au sein même d'une révolution, oublie sa colère et dépose ses armes pour s'agenouiller devant la croix, ce peuple qui brise le trône et respecte l'autel, cet autre trône, dont la chute, au jour des grands orages populaires, suit ordinairement celle du premier? C'est qu'alors, l'autel s'appuie sur le trône et tombe nécessairement avec lui. Ici, l'autel avait conservé son indépendance, et, avec elle, son majestueux prestige; cette indépendance, il la devait à l'archevêque de Paris.

Le saint pontife entrait avec confiance dans la voie

nouvelle que la Providence ouvrait devant lui. Les événements l'avaient délivré des entraves continuelles que le gouvernement de Louis-Philippe mettait à l'exercice de son autorité; mais il ne se dissimulait pas que de grands devoirs, et peut-être de grands sacrifices allaient lui être imposés. Il ne s'agissait plus d'opposer la force de résistance aux empiétements du pouvoir, il fallait s'associer aux projets de la révolution, tout en maintenant les esprits par la puissance des idées religieuses; ce fut cette grande pensée qui inspira à l'archevêque le mandement du carême, véritable chef-d'œuvre qui ressemble, dans certains passages, à un cantique de délivrance.

Il écrivait, entre autres, ces lignes :

« Peuple de Paris, nouveau Samson, il t'a suffi de
» secouer un instant les colonnes d'un immense édi-
» fice pour en faire un monceau de ruines! souviens-toi
» qu'il te faut encore plus de force morale pour conser-
» ver la paix et la liberté à ton illustre cité. Souviens-
» toi que ton incomparable courage, que nul peuple n'a
» égalé, ne saurait te sauver sans le secours de Dieu :
» invoque-le donc, ce Dieu qui a fait à la France une si
» belle part dans le monde. Qu'elle interroge ses annales
» et elle y apprendra que ce qu'elle a été par son in-
» domptable valeur, par sa généreuse assistance à tous
» les peuples opprimés, par les beaux génies qui éle-
» vèrent si haut sa gloire dans les sciences, la littéra-
» ture et les arts, elle le doit au Dieu des chrétiens, à ce

» Dieu que nous vous conjurons d'implorer aujourd'hui, » afin que sa lumière nous éclaire, que sa force nous » soutienne, et que sa bénédiction, une fois descendue » sur nous, demeure à jamais. »

VII

Cependant il ne faut pas croire que cette contemplation toute d'espérance, d'événements terribles, lui fît perdre le souvenir des victimes, et effaçât en lui les appréhensions du cœur. Il ne perdit pas une seule occasion de s'informer du sort de la famille royale; souvent, dans les premiers jours de la république, on le voyait au milieu d'une conversation s'interrompre, ou s'arrêter dans une promenade; il pâlissait et disait : « Mon Dieu! qui sait ce que sont devenus à ce moment le roi, la reine et les princes? »

VIII

Pendant les quatre mois qui s'écoulèrent entre la révolution de février et l'insurrection de juin, les rapports du peuple avec la religion devinrent plus fréquents et plus sympathiques. Ce peuple qui, dans l'enthousiasme de son triomphe, plantait dans les rues et sur les places publiques, des arbres de la liberté, vou-

lait que ces trophées de sa victoire fussent consacrés par la bénédiction de l'Église. On vit alors le clergé de Paris, animé de l'esprit de son premier pasteur, se prêter avec dévouement à cette effervescence populaire et religieuse. Mgr Affre lui-même bénit l'arbre planté sur le parvis Notre-Dame, et les acclamations de la multitude répondirent à ses paroles pleines de sagesse et de bonté.

IX

L'archevêque avait toujours été l'ami et le défenseur des classes laborieuses (1); il avait travaillé de tout son pouvoir à leur soulagement moral et matériel; il en était aimé, et cet amour, et ce respect rejaillissaient sur la religion dont il était le ministre; car, on le sait, le peuple ne sépare pas le prêtre de l'autel, et, pour lui, la religion est toujours solidaire des actes du clergé.

Toutefois, cette popularité que l'archevêque de Paris acceptait avec bonheur, lorsqu'elle pouvait contribuer à rendre son peuple meilleur et plus heureux, il ne la rechercha jamais par des motifs humains, il la sacrifia

(1) Personne plus que lui n'avait préparé cette amélioration de l'esprit des masses, surtout par la faveur et la protection constantes qu'il accorda pendant toute la durée de son épiscopat aux réunions de l'œuvre de Saint-François-Xavier. L'on ne pourrait jamais s'imaginer quelle force infatigable il lui fallut déployer pour les défendre contre les préoccupations du Pouvoir.

même plutôt que de l'acheter par des complaisances indignes de son caractère. Ainsi, lorsque le gouvernement provisoire, pour célébrer la convocation de l'Assemblée nationale, annonça une fête de la fraternité (1), il refusa formellement de laisser figurer le clergé dans le cortége où devaient paraître tous les corps de l'État; on essaya vainement de le fléchir ; rien ne put vaincre sa résistance : « On me couperait plutôt la tête, disait-il, que » de me faire rétrogader d'une ligne dans l'accomplis» sement de mes devoirs. »

X

L'archevêque était entré dans la nouvelle carrière que les événements lui avaient ouverte, avec cette confiance calme et cette sainte hardiesse qui ne peuvent naître que d'une foi profonde et d'un abandon total entre les mains de Dieu. Les destinées futures de la France lui apparaissaient belles et glorieuses, et les agitations du moment, quelque violentes qu'elles fussent, ne troublaient pas la sécurité de son âme. Il disait lors de l'émeute du 15 mai. « Ce n'est qu'un nuage qui passe » et qui, après avoir éclaté, laissera paraître un ciel pur » et serein.»

La même lumière, qui donnait au saint pontife des

(1) Le motif de ce refus fut le caractère païen de cette fête.

aperçus si consolants sur les destinées de sa patrie, ne pouvait pas lui laisser ignorer que Dieu l'appelait à exercer sur ces mêmes destinées une influence immense; mais il savait aussi que dans les temps de crise, quand le troupeau est menacé, le pasteur doit tout sacrifier pour le défendre, et s'il paraissait si tranquille, ce n'était pas par ignorance du danger; il disait un jour à ses amis qui lui exprimaient leurs craintes sur l'avenir : « Pour vous, vous n'avez rien à craindre, mais à moi, » il pourrait bien m'arriver une balle. » Une sorte de prévision de sa mort prochaine lui fit tenir en plusieurs circonstances un langage à peu près semblable. M. Cœur, dans l'oraison funèbre du saint martyr, rappelle ainsi ces singulières prédictions.

« Depuis longtemps, il avait comme le soupçon d'une » responsabilité terrible et le pressentiment d'un sacri- » fice; quand il parlait des destinées de la patrie, c'était » avec un ton de confiance si ferme et si tranquille, » que ses amis en étaient presque étonnés. On peut dire » qu'il a vu l'avenir avec un jugement élevé et qu'il a » consolé ceux qui pleuraient dans Sion. Il rappelait » dans sa mémoire les faits du passé pour les comparer » à ceux du présent ; il trouvait dans ce rapprochement » des signes assurés, des gages certains d'espérance. » C'est ainsi qu'il jugeait des destinées de la patrie. » Pour lui-même, il ne redoutait rien, mais il avait ce » sentiment qu'il pouvait être mené loin par quelque » devoir imprévu de sa charge, et qu'il courait le ha-

» sard d'être emporté dans un coup de tonnerre. »

Cependant, le temps approchait où ces pressentiments du pontife devaient se réaliser. Dieu allait faire lever le jour qui devait couronner sa belle vie par le plus glorieux martyre.

XI

Les révolutions sont comme la lave qui bouillonne dans les entrailles de la terre. Après une éruption violente, le sol semble se raffermir un instant, mais le cratère fume encore et bientôt il s'ouvre pour livrer passage à une éruption nouvelle. Telle fut l'insurrection de juin.

Contenu pendant dix-huit années par le gouvernement de Louis-Philippe, le torrent révolutionnaire avait enfin rompu ses digues, il s'était débordé pour renverser la monarchie; puis, maîtrisé par la main du Dieu qui inspire la modération jusque dans l'ardeur du combat et la générosité au sein du triomphe, ce peuple, si fier de la souveraineté nationale, ne demandait aux représentants de sa puissance que le travail pour prix de sa victoire. Bercé par de trop brillantes promesses et confiant dans l'avenir, il attendait et souffrait avec patience; mais lorsqu'il vit qu'on l'avait trompé et que ses rêves de bonheur se terminaient à un enrôlement forcé sous les drapeaux de la République; lorsqu'à un ressentiment qu'il se motivait par le manque de travail, vin-

rent se joindre de perfides insinuations, de cruelles et sanglantes intrigues, il jura de se venger. Terrible vengeance que celle du peuple ! terribles égarements que ceux de la multitude !

XII

Ils se levèrent alors, ces jours de lamentable mémoire qui laissent une tache de sang dans l'histoire de la France. Depuis le 23 jusqu'au 27 juin, les rues et places de la cité, transformées en champ de bataille, furent ébranlées jour et nuit par le bruit du canon et de la fusillade ; le drapeau rouge, symbole de carnage, flottait sur de formidables barricades élevées à l'entrée de toutes les rues, et derrière lesquelles les insurgés s'abritaient pour opposer à l'armée la plus intrépide résistance. Le bruit du tocsin, le roulement sinistre de la générale qui appelaient les citoyens sous les armes, se mêlaient au bruit du combat et formaient un lugubre concert.

XIII

La commission exécutive, incapable de résister au flot de l'insurrection, avait remis ses pouvoirs entre les mains du général Cavaignac. Les plus habiles généraux,

formés par les guerres d'Afrique, prenaient le commandement des différents corps de l'armée, la garde mobile faisait des prodiges; cependant, le combat le plus acharné durait déjà depuis deux jours, les deux camps étaient jonchés de morts, plusieurs généraux avaient perdu la vie; jamais, de mémoire d'homme, aucune bataille n'avait été aussi meurtrière, et cette lutte sanglante semblait devoir se prolonger encore : tous les esprits étaient dans la plus cruelle anxiété.

XIV

Que faisait alors l'archevêque de Paris? il priait, c'était le premier devoir du pasteur; mais sa prière de pontife, si puissante cependant, sa prière qui partait d'un cœur si profondément navré de douleur, ne devait pas suffire pour sauver son troupeau. Aux jours des grandes calamités publiques, lorsque la main de Dieu s'est appesantie sur un peuple, il faut toujours une victime; l'archevêque l'a compris, et cette victime, ce sera lui.

L'idée du sacrifice avait toujours germé dans l'esprit du saint pontife, elle avait dominé sa vie; c'est là ce qui explique ce calme et cette sérénité qui ne l'ont pas abandonné un seul instant durant les heures si longues

de son martyre. La pensée de l'immolation n'était pas nouvelle pour lui : à ses yeux, et dans la simplicité de son cœur, l'immolation c'était le devoir.

XV

Deux vicaires généraux, MM. Jacquemet et Ravinet, étaient auprès de l'archevêque, il leur communiqua son dessein, il avait résolu d'aller se présenter aux insurgés, espérant, par l'ascendant de son caractère religieux, leur persuader de déposer les armes et de cesser la guerre civile. Les deux grands vicaires voulurent l'accompagner et partager avec lui les dangers que présentait cette entreprise.

Avant d'aller remplir sa sublime mission de pacificateur, le pontife voulut lui donner une dernière sanction par un acte de déférence envers l'autorité civile; il partit, accompagné de ses grands vicaires, pour se rendre chez le général Cavaignac. Dans le trajet qu'il eut à parcourir, il recueillit les plus vifs témoignages de sympathie et d'enthousiasme; la population, en le voyant passer, sentait renaître l'espérance ; sa présence semblaït être, dans ces rues ensanglantées, une bénédiction, un gage de paix et de salut. A son approche, les soldats portaient les armes, les tambours battaient aux champs. On enten-

dait retentir les cris : Vive l'archevêque! Vive la religion ! Arrivé à l'hôtel de la présidence, le prélat fit connaître au chef du pouvoir exécutif la détermination qu'il avait prise, et lui demanda quelles paroles de clémence il pourrait porter aux insurgés de la part du gouvernement. Le général tenta vainement de détourner l'archevêque d'un dessein aussi périlleux, et qui présentait si peu de chances de succès dans l'état d'exaspération où se trouvaient les esprits; il lui raconta le malheureux résultat des tentatives de conciliation qui avaient été faites; plusieurs parlementaires avaient été mis à mort. Le général Bréa et son aide de camp avaient été massacrés avec une cruauté sauvage. On ne prévoyait pas à quels excès de fureur les insurgés pouvaient se livrer. Ces sanglants tableaux, ces sinistres présages, n'ébranlèrent point la fermeté de l'archevêque, il répondit avec un grand calme : « Ma vie est peu de chose, je l'exposerai sans regret.» Le général, voyant qu'il ne pouvait pas vaincre la résolution du prélat, lui remit une proclamation adressée aux insurgés, dans laquelle le gouvernement leur promettait le pardon s'ils déposaient les armes.

C'en était assez pour le saint pontife ; muni de sa proclamation, il regagne paisiblement son hôtel, accueilli sur son passage par les mêmes acclamations qui l'avaient salué à son départ.

XVI

L'archevèque, accablé de fatigue, rentre un instant dans sa demeure pour prendre un peu de nourriture. Bientôt il se lève comme poussé par l'esprit de Dieu : Allons, dit-il, nous avons beaucoup à faire. Accompagné de ses vicaires généraux et suivi de son valet de chambre qui n'a pas voulu se séparer de lui, il part et marche à travers les rues dévastées pour se rendre à la place de la Bastille.

D'où lui est venu le courage qui le conduit vers le théâtre même de la guerre, lui naturellement craintif à l'aspect du danger ; lui, qui deux jours avant, paraissait si ému lorsque l'insurrection éclatait autour de l'église Saint-Étienne où il administrait la confirmation ? Pourquoi cette nature si délicate qui redoutait d'autant plus la douleur qu'elle y était plus accessible, va-t-elle maintenant affronter la mort avec le sang-froid d'un guerrier vieilli dans les combats ?

C'est que la nature n'est plus qu'une victime obéissante dont la grâce a entièrement triomphé. Que lui importe la vie ou la mort, ou plutôt la souffrance et la mort ? Il les a choisies, il les veut, il les demande pour le salut de son peuple. Ne croyez pas que la pensée du sacrifice ait été un seul instant étrangère à cette âme

destinée au sacrifice; mais quel est l'homme qui abandonne la vie sans douleur? Jésus, dans le jardin de Gethsemani a reculé devant la mort; il a prié son Père d'éloigner de lui le calice d'amertume; l'archevêque de Paris, afin que son immolation fût plus complète et plus semblable à celle de son divin Maître, a dû dire, lui aussi, dans l'angoisse de son cœur: Mon Dieu, s'il se peut que ce calice passe; puis se relevant comme Jésus-Christ, et fortifié comme lui par la prière, il s'est avancé généreusement vers le lieu de son sacrifice.

XVII

En se rendant au faubourg Saint-Antoine, l'archevêque rencontre des blessés et des mourants portés sur des civières, il les bénit et les absout. Les hommes et les femmes se précipitent au-devant de lui, le saluant déjà comme leur sauveur et leur père, et lui, comme le Christ montant au Calvaire, il console ceux qui pleurent sur lui. On l'entendait se répéter à lui-même ces paroles qui contiennent toute la raison et toute l'énergie de son sacrifice : *Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis.*

C'est ainsi que cette âme sublime comprenait l'enseignement évangélique: pasteur comme le Christ, comme lui, il devait mourir pour son troupeau.

XVIII

Le pontife parvient jusqu'à la place de l'Arsenal ; là, le général Bertrand, qui commande l'attaque du faubourg, réitère auprès de lui les instances du général Cavaignac pour l'engager à se désister d'une entreprise périlleuse et peut-être inutile. Même fermeté de la part du prélat, il répète avec calme la réponse qu'il a déjà opposée à de semblables conseils : « Ma vie est peu de » chose, je ne puis renoncer à l'espoir de ramener à de » meilleurs sentiments ce malheureux peuple qu'on a » trompé. » La proximité du danger semblait redoubler son courage, l'esprit de Dieu le poussait au martyre.

A la demande de l'archevêque, le général fait suspendre le feu : on annonce une trêve d'une heure.

Maintenant plus d'obstacles, le moment suprême est arrivé. Le pontife s'avance vers la colonne de Juillet, son visage recueilli porte l'empreinte d'une sérénité parfaite et d'une illumination céleste. « Ceux qui l'on vu à » l'Arsenal rendent ce témoignage que ses traits prirent » alors l'expression d'une beauté inaccoutumée, quel- » que chose d'une bonté divine ; on aurait dit que le » premier apôtre de Paris, saint Denis, son patron et son » prédécesseur, avait détaché son auréole de martyr » pour la mettre sur son front afin qu'elle lui servît de

» couronne à ses derniers moments (1). » Allons, dit-il à ceux qui veulent encore le retenir, et il se hâte avec l'impatience d'une mère qui vole au secours de ses enfants. Parvenu par une étroite issue de l'autre côté de la barricade, l'archevêque se trouve seul avec un garde national nommé Albert qui le précède portant un rameau de buis en signe de paix et avec son fidèle domestique, Pierre Cellier, qui, malgré ses instances, n'a pas voulu le quitter. Les deux vicaires généraux se sont trouvés séparés du prélat.

XIX

L'archevêque est en face des insurgés : un étrange et affreux spectacle s'offre à ses yeux, au milieu du bruit produit par le choc des armes et les clameurs confuses d'une multitude en délire. Ces hommes ruisselants de sueur, les yeux farouches et enflammés, les vêtements souillés de poudre et de sang, regardaient avec étonnement la douce et noble figure du pontife qui leur apparaissait comme l'ange de la paix. Les uns semblaient éprouver de la sympathie, les autres de la défiance.

Albert agite le rameau de la paix. L'archevêque veut

(1) Oraison funèbre de l'archevêque.

élever la voix : Mes amis, s'écrie-t-il, mes amis. Au même instant, un coup de feu retentit, des cris se font entendre de toutes parts : Aux armes, nous sommes trahis ; soudain une grêle de balles tombe de tous côtés. L'une d'elles va frapper le pontife dans les reins ; il chancelle, s'affaisse et tombe en disant : Je suis blessé.

Dieu avait accepté son sacrifice.

A cette vue plusieurs insurgés jettent leurs fusils et s'empressent de relever le prélat en poussant des cris de désespoir. Ces hommes naguère si farouches, si exaltés par l'ardeur du combat, abandonnent leurs armes, et à l'aspect du martyr, ils s'attendrissent et pleurent comme des enfants.

Avec l'aide des insurgés, le brave Albert et Pierre Cellier prennent le blessé dans leurs bras et le transportent dans la maison la plus voisine, mais la trouvant déserte et dévastée, ils vont chercher plus loin un asile. La nuit en tombant avait amené la fin de la trêve, le combat recommençait, les balles sifflaient dans l'air, Pierre qui soutenait les pieds de son maître est frappé à son tour. « Je suis blessé, » dit-il. L'archevêque relève la tête : « Comment, Pierre, vous êtes blessé ? « — Oui, Monseigneur. — Pierre, laissez-moi, ne me » portez pas, » disait le martyr. Mais le fidèle serviteur ne voulut point obéir, et désormais son nom sera prononcé avec gloire à côté de celui de son maître.

Dans une maison, à quelques pas de là, les insurgés trouvèrent une pauvre femme qui leur donna un ma-

telas; ils le posèrent sur des fusils croisés et, sur ce lit improvisé, ils transportèrent le pontife jusqu'au presbytère de Saint-Antoine. A chaque instant, il fallait s'arrêter et défaire le brancard pour franchir les barricades; les insurgés portaient alors le blessé sur leurs épaules. Ces hommes ne cessaient de gémir : « Ce n'est » pas nous, disaient-ils, qui vous avons blessé, c'est la » garde mobile (1); mais nous vous vengerons. » Et le martyr leur répondait avec une voix pleine de douceur : « Non, non, mes amis, ne me vengez pas; il y a assez » de sang répandu; je désire que le mien soit le dernier » versé. » Puis il les remerciait du soin qu'ils prenaient de lui.

XX

Arrivé chez le curé de Saint-Antoine, l'archevêque est déposé sur un lit préparé à la hâte, et là, on ne tarde pas à s'apercevoir de la gravité de sa blessure. La balle est demeurée dans la plaie et si profondément qu'il est impossible d'en opérer l'extraction; la lésion de la moelle épinière ne laisse aucune chance de guérison. Après les premiers moments d'engourdissement, le blessé ressentit des douleurs aiguës et incessantes qui lui arrachaient parfois des gémissements. Il s'en affli-

(1) On ne sait pas d'où partit le coup qui blessa le prélat; on dirait que la Providence a voulu jeter un voile sur le crime de cette mort pour ne laisser voir que le sacrifice.

geait, et priait avec candeur ceux qui l'entouraient de lui pardonner ce qu'il appelait une faiblesse.

Ceci se passait à huit heures, l'abbé Jacquenet qu'il avait fait demander se rendit vers les onze heures auprès de lui. Agenouillé au pied du lit de douleurs où le martyr est étendu, il lui baise les mains et lui rappelle en pleurant les paroles qui ont été l'expression de sa résolution, et l'annonce de son sacrifice : *Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis.* « Mon ami, dit alors le prélat, vous avez un devoir sacré à remplir envers moi, vous devez m'avertir de ma situation. Ma blessure est-elle grave ? » — « Oui, Monseigneur, elle est très-grave. » — « Ainsi, il est probable que j'en mourrai? » — « Oui, Monseigneur, humainement, il est probable que vous en mourrez. » Le pontife se recueillit un instant, puis, avec l'expression d'une sérénité parfaite, il dit : « Mon Dieu, je vous offre ma » vie, acceptez-la pour arrêter l'effusion du sang. Ma » vie est bien peu de chose, mais je mourrais content, » si je pouvais espérer la fin de cette horrible guerre, » si mon sacrifice terminait tant de malheurs. » La certitude d'une mort prochaine ne l'effraie pas : pourquoi en serait-il ému? Cette mort, il l'a acceptée, il l'a affrontée avec un courage surhumain, lorsqu'il ignorait encore sous quelle forme elle se présenterait à lui ; victime dévouée, il s'est offert volontairement au coup qui devait l'immoler ; maintenant, il ne lui reste plus qu'à terminer son sacrifice dans la patience et la prière;

mais sa grande âme, qui fut toujours si pure et qui achève encore de se purifier dans les douleurs du martyre, veut recevoir les dernières bénédictions que l'Église verse sur ses enfants mourants; il demande à l'abbé Jacquemet d'entendre sa confession, puis il le prie de lui donner l'extrême-onction et le viatique. Les assistants agenouillés, font silence pour écouter la voix ferme du prélat, qui renouvelle sa profession de foi aux dogmes sacrés de la religion, et spécialement au dogme de l'eucharistie. Puis, le mystère divin se consomme, deux victimes s'unissent et s'embrassent, Dieu et l'homme tous deux pontifes, tous deux martyrs de la charité.

XXI

Au milieu de ses horribles souffrances, l'archevêque conservait l'usage plein et entier de ses facultés intellectuelles; mais il ne s'occupait pas de lui-même, toutes ses pensées étaient pour Dieu et pour son peuple si cruellement frappé. Dans sa sollicitude, il s'exprimait ainsi : « Dites aux ouvriers que je les conjure de dé» poser les armes, de cesser cette lutte atroce, de se » soumettre aux dépositaires du pouvoir ; assurément, » le gouvernement ne les abandonnera pas. »

Une autre pensée le préoccupait et lui causait une pieuse inquiétude, c'était la crainte que son sacrifice ne fut trop exalté par les hommes. « Après ma mort, disait-

» il, on me donnera des louanges que j'ai peu méritées, » je n'ai fait que mon devoir. » Admirables paroles, simples et sublimes, comme le cœur qui les a dictées. Il a tout donné, il s'est donné lui-même, et son humilité redoute les honneurs dont on environnera sa mémoire.

XXII

Il était quatre heures du matin, quand le docteur Cayol, médecin de l'archevêque, arriva au presbytère conduit par les insurgés, il voulait que le blessé fut immédiatement transporté à l'archevêché, mais ces hommes s'y opposèrent : laissez-nous-le, disaient-ils, il nous portera bonheur, ne craignez rien pour lui, nous le défendrons, nous nous ferons tous tuer, plutôt que de permettre qu'il lui soit fait aucun mal (1).

Ce ne fut que dans l'après-midi que l'on put reconduire le prélat à son hôtel. Les insurgés préparèrent eux-mêmes un brancard au-dessus duquel ils étendirent une tente pour abriter l'illustre victime, six ouvriers du faubourg le chargèrent sur leurs épaules, six autres se placèrent pour les relayer au besoin, six soldats du 48e de ligne, autant de voltigeurs et de gardes mobiles,

(1) On doit dire à l'honneur de la nature humaine qui retrouve sa noblesse au milieu de ses plus terribles égarements, que ces hommes, si exaltés par cette lutte, multipliant leurs soins et leurs empressements, mirent des gardes autour de la maison où gisait la victime pour en éloigner tous les bruits.

commandés par un officier de chaque arme, formèrent une escorte militaire.

Le peuple, en voyant passer le pontife, se livrait aux plus vifs sentiments d'enthousiasme et de douleur, chacun oubliait ses propres malheurs pour ne s'occuper que du coup funeste qui venait de frapper son pasteur et son père. A l'aspect du martyr sanglant, qui avait voulu partager les maux de son peuple et qui allait mourir pour lui, tous les cœurs comprenaient le langage de la religion, tous les cœurs se sentaient chrétiens.

XXIII

Le martyr rentre enfin dans sa demeure ; les soldats de l'escorte le déposent eux-mêmes sur son lit ; tendant alors la main au curé de Saint-Antoine, il le remercie affectueusement des soins qu'il lui a prodigués. La fatigue du chemin, jointe aux douleurs aiguës qu'il éprouvait depuis la veille, ne lui avaient rien ôté de sa présence d'esprit ; le sort de son troupeau l'occupait sans cesse. Plein de sollicitude pour les autres, il ne pensait à lui-même que pour recommander son âme à Dieu : « Seigneur, disait-il souvent, épargnez votre peuple. » Puis il ajoutait avec l'accent d'une inexprimable confiance : « Mon Dieu ! je remets mon âme entre vos mains. »

Les directeurs du séminaire de Saint-Sulpice étant

venus exprimer au saint prélat leur admiration et leur douleur : « Priez Dieu pour moi, leur dit-il, non pas afin » que je guérisse, mais afin que ma mort soit sainte. » Lorsque l'abbé Fabre, son neveu, se jeta en pleurant dans ses bras, l'archevêque ému versa quelques larmes, et il lui dit : « Mon ami, ne t'afflige pas ; ce que Dieu veut » est toujours le meilleur. »

XXIV

La nuit se passa dans des alternatives d'agitation et de faiblesse ; pas une plainte, pas un regret n'échappaient au martyr ; il soutenait jusqu'à la fin son caractère de pontife, offrant ses souffrances et sa mort pour le salut de son peuple. Vers trois heures et demie du soir, l'agonie commença ; ses souffrances ne paraissaient plus aussi vives, la nature s'affaissait, la vie se retirait graduellement. L'abbé Jacquemet présente alors un crucifix au mourant, qui le presse de ses lèvres déjà glacées ; puis il récita les prières des agonisants ; tous ceux qui étaient présents y répondaient en versant des larmes.

A quatre heures et demie, l'archevêque de Paris rendit son âme à Dieu.

A l'aspect de ce beau trépas, la langue humaine se

tait, la foi seule doit parler. Ce lit n'est point un lit de mort, c'est une couche d'honneur et de gloire. Les membres du clergé, qui assistent à ce grand spectacle, l'ont compris, un sentiment divin a pénétré leur âme. Leur premier mouvement n'est pas la douleur, on ne pleure pas un triomphe. La main étendue sur le corps du martyr, ils jurent de consacrer, à son exemple, leur vie et jusqu'à la dernière goutte de leur sang à la gloire de Dieu et au salut de leurs frères.

Noble serment! puisse-t-il demeurer à jamais gravé dans la mémoire du sacerdoce ; il serait le plus sûr garant de son dévouement à l'humanité.

Ce jour-là même, l'insurrection était vaincue, et Paris voyait luire l'aurore de la paix que le bon pasteur lui avait acquise au prix de son sang.

XXV

A la triste nouvelle du coup qui venait de frapper l'archevêque, la population s'était émue d'une immense douleur. L'anxiété était au comble, et ceux qui avaient déjà des malheurs personnels à déplorer, trouvaient encore des larmes pour le bon pasteur. Aussi, lorsque le pontife eut succombé à sa blessure, le deuil fut général ; chacun croyait avoir perdu un père. Les restes mortels du saint martyr furent exposés

pendant neuf jours à la vénération de la foule, chacun voulait approcher du lit funèbre et contempler encore cette noble figure qui semblait refléter déjà un rayon d'immortalité. On était heureux de posséder les objets qui avaient touché à cette dépouille sacrée. Les soldats venaient demander au contact de ses saintes reliques la force et la vertu de leurs armes, et les épées, qui avaient servi au combat, touchaient les mains vénérables qui ont toujours béni au nom de la paix.

XXVI

Les funérailles de l'archevêque de Paris eurent lieu le 7 juillet; une multitude immense et silencieuse remplissait les chemins que le cortége devait parcourir; le pontife, paré de ses habits sacrés, comme aux jours des fêtes de l'Église, apparaissait le visage découvert sans autre dais que la voûte du ciel. Les officiers de la garde nationale avaient encore sollicité l'honneur de le porter sur leurs épaules. Il était convenable que l'appareil militaire se mêlât aux pompes de la religion dans les funérailles de celui qui venait de faire l'acte du plus noble patriotisme et de la plus sublime charité. Des bannières de velours noir retraçaient les dernières paroles du martyr : « La paix soit avec vous; Seigneur, épargnez

votre peuple ; Que mon sang soit le dernier versé, » et celles qui sont l'expression la plus sainte de son dévouement : « Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis. » Le rameau de la paix et la palme conquise au prix de tant de souffrances se balançaient devant lui. Les différents corps de l'État s'unissaient au clergé et à l'armée pour escorter le martyr dans sa marche triomphale ; c'était moins un convoi funèbre qu'une translation de reliques ; tout le peuple était là.

Le plus vif attendrissement, la vénération la plus profonde étaient peints sur tous les traits ; tous les fronts s'inclinaient avec respect : ce n'étaient pas seulement des honneurs qu'on rendait à l'illustre victime, c'était un culte religieux.

On a vu, ce jour-là, plus d'un noble visage mouillé de larmes. Puissent ceux, qui ont ainsi pleuré, se rappeler toujours leur douleur, leur reconnaissance et leur amour !

Les restes vénérés du pontife demeurèrent exposés dans le chœur de la cathédrale depuis la messe funèbre jusqu'à sept heures du soir ; les gémissements et les sanglots du peuple accompagnèrent les reliques sacrées jusque dans le caveau sépulcral où elles furent déposées auprès de celles de ses illustres prédécesseurs.

Un mois après, une touchante cérémonie convoquait encore le peuple de Paris dans la basilique de Notre-Dame. Le cœur du bon pasteur, ce cœur si noble et si dévoué, qui avait tant aimé Dieu et les hommes était là,

exposé aux yeux de la multitude attendrie. L'éloge funèbre, prononcé par l'un des membres les plus éloquents du chapitre métropolitain, fut écouté avec une attention religieuse. On aimait à entendre redire les vertus de cette noble vie et, surtout, l'héroïsme de cette glorieuse mort.

Le soir du même jour, le cœur du martyr fut porté à l'église des Carmes, dans ce sanctuaire qu'il avait tant aimé. Cette sainte maison, déjà consacrée par le sang des victimes du 2 septembre, est devenue plus sainte et plus vénérable encore depuis qu'elle sert d'asile à ce précieux dépôt. Caché dans sa pieuse retraite, ce cœur veille encore sur l'Église et sur la patrie, et ceux qui l'ont invoqué avec confiance, ne l'ont pas invoqué en vain. Cette maison des Carmes avait été autrefois pour l'archevêque de Paris une retraite privilégiée; son esprit grave et recueilli s'inspirait au souvenir du dévouement et du courage; l'image d'une grande immolation peut effrayer les esprits faibles et pusillanimes; mais, pour les âmes fortes et généreuses, le sacrifice a un attrait sympathique. On apprend, sur le tombeau des martyrs, à donner sa vie pour Dieu et l'humanité.

LIVRE ONZIÈME

CONCLUSIONS.

I

La première, c'est que Mgr Affre fut vraiment l'homme de son époque, l'homme providentiel. Sa vie entière porte d'une manière évidente le caractère des vies providentielles ; jeu imprévu d'événements ; concours de circonstances qui trompent toutes les prévisions et déconcertent tous les projets ; ressources qui sortent inopinément des causes qui semblaient le moins capables de les faire naître ; moyens souvent faibles à l'origine mais qui bientôt se développent et comme des arbres, attachés au sol par de profondes racines, étendent au loin leurs rameaux chargés de fruits, tout s'y trouve pour marquer la présence de cette volonté supérieure et

maîtresse de la vie humaine. Le but, c'était le sacrifice dernier et suprême. Tout y concourt. Une vie entiere contrariée et persécutée prépare une fin d'abnégation et de dévouement sublimes; toute une existence consacrée aux plus difficiles devoirs élève l'âme du pontife jusqu'aux plus héroïques des devoirs. Les passions, par leur exaltation insensée, se préparent à un crime qui doit tout sauver au lieu de tout perdre, car ce crime frappera une victime acceptée. A l'extérieur et à l'intérieur, plus on étudie cette vie, et plus on y trouve ce qui était nécessaire pour atteindre un but élevé; quand on remonte le cours des événements qui la composent, l'on voit avec admiration que tout avait été combiné pour amener un événement décisif dont l'influence doit s'étendre sur l'avenir de générations nombreuses.

II

N'était-ce pas là le pontife qu'il nous fallait? Le peuple l'a vu simple et modeste comme un évêque de l'Église primitive, et le peuple a senti que l'esprit du Christ était là.

Le dévouement, voilà ce qui manquait à notre époque. La mort de l'archevêque de Paris a dit à tous ceux qui ont reçu l'autorité : Aimez et sacrifiez-vous!

Le devoir, a été la devise invariable de sa vie; aucune considération humaine n'a pu le faire dévier, et quand, au nom du devoir, sa conscience lui a demandé le plus

suprême des sacrifices, il l'a fait; c'était celui de sa vie dans la force de l'âge et dans une position éminente.

Au sein d'une société livrée à l'amour des choses matérielles, ne comprenant que les intérêts du temps, il s'est montré le défenseur infatigable d'intérêts surnaturels, ceux des âmes et de l'Église.

Les passions ardentes sont partout; on l'a vu modeste dans sa fermeté, patient dans son zèle, doux dans sa sévérité même; il est mort sans passions au milieu des passions qui venaient de tirer sur lui.

Quelle est donc cette paix céleste si chère, cette paix qu'il demande d'une voix que la mort a seule arrêtée? Est-ce seulement la cessation de la guerre civile? Cette paix, c'est la charité, la seule fraternité réelle, la seule qui s'appuie sur le dévouement; en face d'erreurs qui ont versé le sang au nom de la fraternité, l'archevêque écrit avec son sang la loi de la fraternité évangélique.

Le souvenir qui doit rester de cet homme providentiel, c'est celui de tous les efforts de sa vie et de sa mort pour atteindre le but que Dieu poursuit par toutes les voies de sa providence, l'union de l'homme avec lui. Sur les barricades, surtout, il nous apparaît une de ses mains dans la main du peuple, l'autre dans la main de Dieu.

III

La mort de l'archevêque de Paris dut être, pour avoir cette influence, un résultat de la grâce et non de la na-

ture, une action surnaturelle. Écoutez là-dessus un témoignage remarquable : ce sont les réflexions que cette mort inspirait au docteur Cayol, médecin et ami du prélat.

« En considérant, disait-il, dans son ensemble et dans ses détails le drame lamentable et sublime qui a commencé le dimanche au faubourg Saint-Antoine pour finir le mardi à l'archevêché, nous y voyons d'un bout à l'autre quelque chose de surhumain, disons mieux, nous y voyons le cachet du *surnaturel.*

» Tous ceux qui, comme nous, ont eu le bonheur de connaître particulièrement M. Affre, savent qu'il n'était pas de ces hommes qui font peu de cas de leur vie; nous pouvons affirmer qu'il aimait la vie comme peut et doit l'aimer un chrétien et un prêtre. Il y était attaché par les affections de famille les plus douces, par les relations sociales les plus flatteuses. Il devait aimer aussi sa position, sa dignité, à laquelle il avait été élevé par son mérite personnel; il devait l'aimer, parce qu'elle lui avait ouvert une grande carrière de dévouement, parce qu'il y avait fait beaucoup de bien et qu'il en voyait encore beaucoup à faire. Doué d'une raison supérieure et d'un caractère ferme, il n'était pas cependant de ces natures stoïques pour qui la douleur physique n'est presque rien et qui semblent ne pas connaître le prix de la santé. Il craignait la douleur et le malaise; les moindres dérangements de sa santé lui faisaient souci. Homme d'étude et d'habitudes pacifiques, il n'avait pas et ne pouvait avoir ce qu'on appelle le courage des armes. On

l'avait vu, peu de jours avant sa blessure, vivement ému du bruit de la fusillade dans le quartier Sainte-Geneviève, où il était allé administrer la confirmation, tandis que l'insurrection éclatait dans le voisinage. Nous-même nous l'avions vu un peu troublé dans les journées de février, lorsque le bruit de la canonnade retentissait dans l'île Saint-Louis.

» Tel était l'homme dans son caractère, dans sa nature.

» Mais lorsque la grande pensée de l'expiation et du sacrifice se fut emparée de son âme, lorsqu'il eût reçu d'en haut les grâces nécessaires pour l'accomplissement de sa sainte mission, il se trouva élevé au-dessus de sa nature. Dès ce moment, on dirait que l'homme a disparu pour ne laisser voir que la victime dévouée. Sa vie lui paraît *peu de chose ;* il le dit et le répète avec la simplicité de sa conviction. Il néglige les conseils de la prudence humaine la plus vulgaire, lui, naturellement si sage et d'une prudence si consommée ! Entre le projet et l'exécution, il ne prend pas même le temps de réfléchir, de consulter, de faire sonder les dispositions du faubourg. A midi, la pensée ne lui était pas encore venue ; à cinq heures, il était chez le général Cavaignac, et à huit heures dans le faubourg Saint-Antoine. Le bruit du canon et de la fusillade ne lui cause plus aucun trouble. Les images sanglantes qu'on met sous ses yeux pour le détourner de son dessein ne l'émeuvent pas.

» Lorsqu'enfin il est frappé, le surnaturel éclate pour ainsi dire d'une manière plus merveilleuse. Cet homme,

naturellement soucieux de sa santé, ne fait qu'une seule question sur sa blessure, et c'est pour savoir si elle est mortelle. Après cela, il n'en parle plus. Il ne s'inquiète pas de savoir si le coup qui l'a atteint est venu de droite ou de gauche, si la balle est restée dans la plaie, s'il y a possibilité de la retirer, s'il doit souffrir beaucoup et longtemps, s'il aura quelque opération chirurgicale à subir. Pas un seul mot de toutes ces choses qui, humainement, étaient d'un si grand intérêt pour lui ! Qui le croirait ? Il ne nous a pas même demandé une seule fois de le soulager : il savait bien que nous nous en occupions; mais il est si naturel qu'un malade, en proie à d'horribles tortures, demande du soulagement à son médecin! Il ne l'a pas fait une seule fois. Il demandait seulement à Dieu la résignation et la patience. Cet homme, naturellement impatient de la douleur, souffrait des douleurs atroces sans un seul moment d'impatience. Ses gémissements continuels étaient comprimés par la résignation, et, lorsqu'ils éclataient un peu, il en demandait pardon : « Ah ! mes amis, disait-il, éloignez-vous de moi, je ne vous édifie pas. »

» Pendant les deux assauts du faubourg qu'il lui a fallu subir après sa blessure, le bruit du canon retentissait dans sa chambre et faisait trembler les vitres, sans lui causer le moindre saisissement, la moindre inquiétude personnelle, quoiqu'il eût toute sa tête, toutes ses facultés, et que son ouïe ne fut pas le moins du monde affaiblie. Pas un seul mot, pas une seule ques-

tion sur le bruit qu'il entend. Il n'est occupé qu'à prier et à souffrir avec une constance de martyr. N'est-ce pas là du surnaturel?

» Et n'y a-t-il pas aussi du surnaturel dans cette émotion si profonde, si universelle, qui a ébranlé tout Paris à la nouvelle de la blessure de l'archevêque, et dans ces témoignages de vénération si extraordinaires dont le peuple et l'armée ont entouré son cortége funèbre?

» Nous avons vu, dans ces jours néfastes, assez et trop de morts héroïques; nous avons vu tomber, autour des barricades, des citoyens éminents et de vaillants capitaines, dont la patrie portera le deuil longtemps. Mais la mort de l'archevêque se distingue entre toutes les autres par un caractère surnaturel, c'est-à-dire providentiel et divin. C'est un événement dont la conscience publique a compris la grandeur et l'importance. Derrière ce drame sanglant on voit apparaître un conseil de miséricorde; car le sang d'un martyr n'a jamais coulé en vain dans le temps de calamité publique. »

IV

Cette conclusion, qui porte sur le caractère surnaturel de la mort de l'archevêque de Paris, n'échappera jamais à qui écrit l'histoire avec profondeur; voici comment s'exprime à ce sujet un écrivain qui a décrit avec tant d'impartialité et d'éloquence cette triste époque (1).

(1) *Histoire de la révolution de* 1848, par Daniel Sterne, tome II, p. 144.

« L'honneur militaire et le courage civil ne devaient pas seuls, d'ailleurs, offrir un sang précieux. Pour que l'immolation fût complète et que le génie de la France se montrât dans toute sa grandeur, il fallait que le sacerdoce, qui eut une part si forte dans la gloire de la nation française, vînt témoigner à son tour comme le faisait la société politique, que son esprit était vivant encore, et qu'il n'avait pas perdu, dans l'affaissement des mœurs, les inspirations de la charité et la prévision du martyre.

» Un homme d'un cœur simple, un prêtre dont l'existence avait été jusque-là sans éclat, était réservé par Dieu à ce témoignage. Le martyre de l'archevêque de Paris allait renouveler à la face du monde ce grand spectacle qui fut la force et qui restera la gloire de l'Église chrétienne. Il allait montrer à l'homme, qui l'oubliait trop, la domination de la volonté humaine sur la peur, le triomphe de l'esprit sur la chair, l'immortalité conquise au sein de la mort. »

L'éloquent écrivain insiste sur le caractère naturellement timide, ami de la paix, effrayé du moindre trouble, de la moindre agitation, et le met en face de cet héroïque dévouement; la conclusion qu'il ne tire pas est celle-ci : qu'une action divine s'empare de cette volonté naturellement faible et la surnaturalise.

V

Une conclusion de ce qui précède, c'est que cette mort fut une expiation. Pourquoi cette action surnaturelle si ce n'est pour un but surnaturel d'expiation? Cette conclusion doit être si évidente et si incontestable, pour un croyant qui sait le prix des sacrifices sanglants que voici les paroles d'un organe de la presse le moins porté aux conclusions de ce genre (1) : « Emporté sanglant à travers les barricades, disait-il au lendemain de la mort de l'archevêque de Paris, la seule pensée, la seule parole du martyr était celle-ci : « Que mon sang soit le dernier versé. » Envolée d'avance avec son Créateur, l'âme immortelle *du juste a sans doute demandé le prix de son oblation* et de son holocauste et ses prières ont arrêté l'œuvre du sang et de l'expiation. Après avoir, au milieu de tant d'autres, frappé cette innocente et sainte créature, on dirait que la mort s'est enfin lassée. »

VI

On peut dire de l'archevêque qu'il a eu une vue prophétique des temps nouveaux que Dieu préparait à son peuple. Il a compris que sa mort ouvrirait à la France une ère de régénération, car toute régénération s'accomplit par l'immolation et la foi. Non ce sacrifice n'est point un fait isolé, il se rattache à toute

(1) *Le Journal des Débats.*

l'histoire de notre époque et en sauvant la France de l'anarchie, il a sauvé la civilisation d'une ruine entière.

Ce qui donne à cette victime un caractère à part, ce qui la rend supérieure à toutes celles qui ont, en ces tristes jours, versé leur sang pour la patrie, c'est cette vue si prolongée dans l'avenir : se jeter au milieu de la guerre civile par un mouvement spontané de charité et de patriotisme, exposer sa vie pour arrêter l'effusion du sang, serait déjà un beau dévouement : mais s'offrir en qualité de victime pour les péchés de tout un peuple et chercher par excès d'amour, une mort acceptée et voulue parce que cette mort sera utile à l'humanité, c'est le comble de l'héroïsme, c'est la plus belle image du sacrifice de Jésus-Christ.

VII

Mais comment un homme a-t-il pu prétendre à exercer cette immense influence? Il y a prétendu non comme homme, mais comme pontife, exerçant, au nom du Christ, la charge de médiateur entre le ciel et la terre (1). Aussi, comme tout est surnaturel dans ce sacrifice et dans cette mort; cet homme, en qui l'énergie de la vertu n'excluait point une certaine timidité, se présente avec

(1) C'était tellement la pensée de l'archevêque qu'il disait sans cesse : *Que mon sang soit le dernier versé.* Il exprimait la même pensée en répétant cette parole: *Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis*, car c'est comme expiation que le bon pasteur Jésus-Christ a donné sa vie.

un courage intrépide au milieu des insurgés ; mais quelle simplicité, quel calme dans son courage ! les balles sifflent autour de lui, il ne s'en émeut pas ; il est frappé, il tombe, et le calme sublime de son âme n'en est point altéré ; lui, si sensible à la douleur, il endure pendant deux jours et deux nuits, les souffrances les plus atroces, non-seulement sans se plaindre, mais même sans demander le moindre soulagement; il n'a d'autre pensée que celle de l'expiation qu'il accomplit, et il dit avec la même candeur qui l'a caractérisé pendant sa vie : qu'il n'a fait que son devoir. Cependant, s'il n'eût point fait cet acte héroïque, qui donc eut pensé à le lui reprocher? « Sans doute, il était incapable de » manquer à l'honneur, mais selon l'opinion la plus » sévère, la plus délicate et la plus exigeante du monde, » il pouvait s'abstenir : il n'aurait pas eu la gloire du » martyre mais il n'aurait pas été non plus flétri de » l'infamie du lâche; mais, il y avait pour l'archevêque » de Paris une cause assez puissante de détermination, » c'était la foi (1). » Humainement, ce n'était pas pour lui un devoir, mais c'en était un pour sa conscience de pontife, aux yeux de sa foi qui l'élevait si haut.

VIII

Quand Dieu donne à un homme le titre de pontife, il le place par là même, comme une victime au mi-

(1) Oraison funèbre de l'archevêque.

lieu du peuple : l'archevêque le savait, il avait compris toute l'étendue de sa mission, il savait que dans ces temps difficiles le clergé avait besoin d'un grand exemple de courage et d'abnégation et qu'il fallait au peuple une grande leçon qui le rattachât par le respect et la reconnaissance à la religion de ses pères. C'est cette haute intelligence des choses supérieures qui fait de ce sacrifice, non-seulement un acte de charité et de dévouement, mais encore un acte de foi sublime et de religion parfaite. Il révèle une âme entièrement détachée d'elle-même, tellement unie à Dieu qu'elle sonde ses desseins et en pénètre la profondeur, si pure qu'elle est trouvée et, disons-le (ceci n'ôte rien à son humilité profonde), qu'elle se sent digne d'y coopérer.

IX

Dieu a accepté le sacrifice de son martyr; tant de souffrances, sanctifiées par tant d'amour, ont enfin désarmé sa justice. Tant qu'a duré le combat, le pontife est resté sur son lit de douleurs, comme Moïse sur la montagne attirant la bénédiction sur les armes d'Israël. Tout en lui révèle le double caractère de pontife et de victime, caractère le plus saint auquel un homme puisse être élevé. On peut bien l'oublier quelque temps, mais chaque fois qu'on se souviendra de lui, un culte religieux s'attachera à sa mémoire; consultez la conscience

du peuple, et elle vous dira : Pour rendre hommage à l'archevêque martyr, il ne suffit pas de l'honorer comme un héros, mais il faut le vénérer comme un saint.

Par une coïncidence bien frappante, le jour où l'archevêque de Paris offrait à Dieu son sacrifice, l'Église célébrait la fête du saint sacrement. Dans les quartiers de la ville, qui n'étaient point envahis par l'insurrection, le mystère divin de nos autels était exposé aux adorations de la foule suppliante, et tandis que le pasteur éternel bénissait son peuple tremblant et consterné, un homme, pontife et pasteur comme lui, donnait sa vie pour ses brebis. Il était juste que le plus beau sacrifice des temps modernes fut éclairé par le soleil de l'eucharistie.

L'âme sainte du pontife est montée au ciel. Dieu l'a couronnée d'honneur et de gloire ; un jour, cette gloire se révélera de nouveau et viendra réveiller dans le cœur de la France des sympathies qui n'y sont point éteintes ; le peuple l'a exalté une fois, le peuple doit l'exalter encore. En attendant, des âmes le prieront dans le silence, et trouveront, sous son ombre, protection, lumière et force. Des pécheurs y trouveront le courage de revenir à Dieu (1),

(1) Je ne veux pas ici anticiper sur l'avenir, ni m'arroger le droit de décider si les faits dont je vais parler sont des miracles. Dans tout le cours de mon ministère je n'ai pas vu une seule âme s'adresser au saint archevêque sans en être secourue. Un ami vénérable du pieux pontife m'a rapporté que le jour de sa mort un des hommes les plus marquants de la société parisienne, qu'on n'avait pas pu ramener auparavant, était venu se confesser à lui avec une profonde et touchante componction ; que le jour de ses funérailles, la vue de ses pieuses reliques avait ramené au devoir un prêtre longtemps égaré qu'une action persévérante de la grâce a rendu au saint ministère ; que plus tard il y avait eu semblable merveille opérée près

des malades, la santé ; des justes, la force de résister au découragement, à la langueur, et aux ardentes tentations. Puisse ce livre inspirer la confiance au saint martyr, comme protection et secours à quelques âmes ! Puissent ceux qui sont affligés prendre pour ami le doux et miséricordieux pontife qui n'est pas mort mais qui vit.

de l'autel des Carmes qui possède le cœur du pontife sur un de ses côtés. J'ai été témoin de plusieurs guérisons opérées par l'imposition de la médaille de l'archevêque ; je n'en cite que deux aux pièces justificatives ; l'attestation de l'une est de la main d'un prêtre vénérable. Je sais d'une manière certaine qu'une femme, placée depuis 18 ans dans une maison d'aliénés, a été rendue à sa famille qui l'avait mise avec persévérance et ferveur sous la protection de l'archevêque ; cette maison, habitée aujourd'hui par les vertus chrétiennes les plus ferventes, est pleine du nom et du culte du saint martyr.

LIVRE DOUZIÈME

HOMMAGES RENDUS A LA MÉMOIRE DE MONSEIGNEUR AFFRE.

Le premier hommage rendu à sa mémoire, fut celui du pays entier représenté par l'Assemblée nationale, qui adopta, dès le 28 juin, d'acclamation et à l'unanimité le décret suivant : «L'Assemblée nationale regarde comme un devoir de proclamer le sentiment de religieuse reconnaissance et de profonde douleur que tous les cœurs ont éprouvés pour la mort saintement héroïque de l'archevêque de Paris ; » en même temps elle décréta l'érection d'un monument à sa mémoire, monument que les uns voulaient placer au Panthéon, et qui enfin fut décrété pour sa place convenable, Notre-Dame. Voici d'autres hommages partis du sanctuaire même, et de la main de ceux qui avaient approché l'archevêque de plus près.

MANDEMENT DU CHAPITRE MÉTROPOLITAIN DE PARIS,

Pour l'exercice de la juridiction spirituelle, pendant la vacance du siége.

Nos très-chers Frères,

L'illustre et révérendissime archevêque de Paris, monseigneur Denis-Auguste Affre a cessé de vivre le 27 de ce mois.

La nouvelle de cet événement si terrible et si beau, si lugubre et si magnifique a retenti partout à la fois, aussi accablante que la foudre, aussi majestueuse; elle a dominé les agitations de la cité et le bruit des tempêtes. Nous avons vu nos concitoyens oublier leurs propres douleurs pour donner une larme au magnanime dévouement de leur pontife; on eut dit, à voir l'affliction générale que chaque famille avait perdu un père. Mille paroles d'attendrissement, de respect et d'admiration, sorties de toutes les bouches, ont porté à la nation entière le récit de son héroïsme; et bientôt une autre voix, qui sera entendue jusqu'aux extrémités du monde,

parce que c'est la voix souveraine des représentants de la France lui a rendu ce solennel hommage :

« L'Assemblée nationale regarde comme un devoir de
» proclamer les sentiments de religieuse reconnaissance
» et de profonde douleur que tous les cœurs ont éprouvé
» pour le dévouement et la mort saintement héroïque
» de Mgr l'archevêque de Paris (1). »

Voilà, nos très-chers Frères, l'effet que produisent toujours sur les âmes les grandes actions inspirées par le christianisme. Le monde s'est ému pour bénir le noble et pieux prélat qui venait d'écrire avec son sang un mot de l'Évangile, et de traduire par sa mort une des adorables pensées de Jésus-Christ. Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis (2). Des cris d'angoisse ont frappé son oreille ; il a reconnu la voix de ses enfants ; ne lui parlez pas de la gravité du péril : *C'est un temps de calamités, ses frères vont périr, il rougirait d'être avare de ses jours* (3), *il va chercher son peuple pour lui faire du bien et lui adresser des paroles de paix* (4). Ses mains sont désarmées, il tient une croix sur son cœur, il porte un rameau dans sa main ; mais *il est au-dessus de toute crainte, car Dieu est son appui* (5) ; et comme un illus-

(1) Proclamation de l'Assemblée nationale du 28 juin.

(2) *Bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis.* (Joan. II, 11.)

(3) *Perierunt fratres mei ; et nunc non mihi contingat parcere animæ meæ in omni tempore tribulationis.* (Machab. XIII, 5.)

(4) *Quærens bona populo suo et loquens ea quæ ad pacem pertinerent.* (Esth., X, 3).

(5) *Dominus mihi adjutor, non timebo quid faciat mihi homo.* (Ps. CXVII, 6).

tre chef du peuple de Dieu, *il est prêt de corps et d'esprit à donner sa vie pour ses concitoyens* (1).

Que maintenant la volonté de Dieu soit faite! Qu'il soit atteint d'un plomb mortel! c'est le bon pasteur qui achève son immolation; il devient plus sublime encore, et recueillant tout ce qu'il a de forces, il prononce avec effusion ces touchantes paroles: Recevez tout mon sang, ô mon Dieu! mais que ce soit le dernier qui soit répandu. Nous l'avons vu jusqu'à la fin, nous étions agenouillés au pied de son lit dans les heures de son agonie, il nous a bénis de sa main défaillante.

Il nous fut cher à plus d'un titre. Avant de le vénérer comme un chef, nous l'avions aimé comme un frère, il honorait le chapitre métropolitain de Paris dont il était membre, quand il plut à la Providence de l'élever sur cet illustre siége, auquel il devait, par sa mort, donner un nouvel éclat. Mais nous ferons taire la voix de nos douleurs pour nous associer à ses triomphes. Que tous les chrétiens se réjouissent de cette gloire qui fait revivre à nos yeux les merveilles d'un autre Denis, notre premier apôtre! Que notre siècle soit fier de voir se perpétuer jusqu'à nos jours la race des héros! Soyez heureuse, Église de Paris! le ciel a mis sur vos pontifes la triple couronne de la charité, de la science et du martyre! Et vous aussi, prêtres du diocèse, nos vénérables Frères, que la vue de ce sacrifice vous encourage et vous

(1) *Corpore et animo mori pro civibus paratus erat.* (Machab., XV, 30).

inspire une joie élevée. Toutes les classes de la société paient en ce moment à la patrie leur douloureux tribut, mais vous avez donné ce que vous aviez de plus beau sang, de plus illustre et de plus généreux! Puisse cette offrande si chère, convaincre à jamais tous les hommes de la sincérité de notre amour, de la vérité de notre immortel dévouement. Tel a paru le cœur du Père. Tel sera toujours celui de ses enfants, nous en prenons le solennel engagement sur ses restes sacrés. Demeurez au milieu de nous, saint et vénérable tombeau, comme un abri dans la tempête, comme une espérance divine, vous prêcherez toujours avec une autorité infinie l'union et la charité ; cette voix du père commun rapprochera tous ses enfants. Il n'y aura plus ici-bas que des frères, et la paix de la terre, qu'il a voulu acheter au prix de tout son sang, ajoutera dans le ciel aux félicités du pontife.

Et maintenant, nos très-chers Frères, puisqu'il a plu à Dieu, en même temps qu'il couvrait de gloire l'Église de Paris, de laisser le siége vacant, il nous reste un dernier devoir à remplir.

Appelés par les saints décrets et constitutions de l'Église a pourvoir à l'administration du diocèse, nous nous sommes réunis en assemblée capitulaire, le mercredi 28 juin de cette année, et après avoir imploré les lumières du Saint-Esprit et la puissante intercession de Marie, patrone du diocèse, nous avons nommé et institué vicaires généraux capitulaires :

MM. Jacquemet, avec le titre d'archidiacre de Notre-Dame.

De la Bouillerie, avec le titre d'archidiacre de Sainte-Geneviève.

Buquet, avec le titre d'archidiacre de Saint-Denis et de promoteur diocésain.

Gaume, avec le titre d'official diocésain.

De Courson et Ravinet, avec le titre d'official diocésain.

MANDEMENT

DE MM. LES VICAIRES-GÉNÉRAUX CAPITULAIRES, ADMINISTRANT LE DIOCÈSE DE PARIS, LE SIÉGE VACANT,

Qui ordonne de faire des prières et services pour le repos de l'âme de monseigneur Denis-Auguste Affre, archevêque de Paris.

Les vicaires généraux administrant le diocèse de Paris, le siége vacant,

Au clergé et aux fidèles du diocèse, salut.

Nos très-chers frères,

L'âme du grand pontife qui n'a pas craint de donner sa vie pour son peuple, a été rappelée dans le sein de Dieu : Mgr Denis-Auguste Affre a cessé de vivre.

En présence de cette mort héroïque et sublime, dont la nouvelle a fait tressaillir d'un inexprimable sentiment, la cité, la patrie, l'Église, quant vos cœurs sont encore tout pleins d'une douleur sainte et filiale ; quand vos yeux sont mouillés de larmes ; quand, fixés par le souvenir sur ce beau trépas, vous vous dites tous, habitants de cette grande cité : C'est ainsi qu'il nous a aimés !

Quel autre éloge oserons-nous vous présenter, nos très-chers frères, sinon ces larmes que vous versez et ces paroles que vous vous dites à vous-mêmes?

Hélas ! aussitôt que cette rumeur s'est répandue dans la cité : *L'archevêque de Paris est blessé et il est mort :* telle a été l'impression profonde de cette perte, qu'on s'arrêtait pour s'en entretenir dans les rues et dans les carrefours ; qu'au milieu des angoisses publiques, chacun sentait dans son âme comme une grande amertume de plus, et qu'ayant déjà à gémir sur la mort d'un père, d'un frère, d'un ami, d'un époux, on retrouvait encore des pleurs pour l'archevêque de Paris.

Mais, en même temps, tous les chrétiens fidèles avaient compris cette glorieuse fin, tout en larmes, ils se félicitaient et ils se disaient : Dieu est bon, il est toujours avec son Église, et il lui donne un martyr de plus.

Nous craindrions, nos très-chers frères, de vous rappeler les jours lugubres qui amenèrent cette sanglante catastrophe, si, du haut des régions sereines où le chrétien habite, il ne lui était pas souvent utile de descendre pour contempler de près ce triste monde où s'accomplit son pèlerinage.

La guerre civile avait éclaté dans nos murs, le canon grondait partout ; les bons citoyens avaient pris les armes pour voler au secours de la patrie en danger. Nos rues ressemblaient à un camp.

C'est alors, nos très-chers frères, alors que la lutte semblait devoir se prolonger encore, qu'on vit l'arche-

vêque de Paris sortir à pied de son hôtel, suivi de deux prêtres.

A voir ainsi le premier pasteur au milieu du troupeau en deuil, on put comprendre qu'il allait courir après la brebis égarée. Je ne sais quel sentiment de confiance chrétienne agitait tous les cœurs. On commençait à espérer, en voyant le ministre de la paix descendre dans l'arène du combat, on l'accueillit avec enthousiasme.

Pour lui, calme et serein en ce moment solennel, comme nous l'avons toujours connu, il calculait froidement et saintement toutes les suites de sa périlleuse démarche et il allait disant ces paroles : Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis.

Vous ne le savez que trop, nos très-chers frères, au moment où de la voix et du geste, l'archevêque de Paris cherchait à apaiser ces passions fougueuses et armées qui frémissaient autour de lui, il tombe frappé d'une balle et il est emporté tout sanglant.

Dieu ne permit cependant pas que cette blessure mortelle brisât soudainement sa vie.

Il voulut réserver à son serviteur les douleurs d'une angoisse cruelle, pour que le sacrifice fut complet. Il voulut nous conserver à nous-mêmes les dernières paroles et les derniers instants de notre pasteur pour que le sacrifice fut plus utile.

C'est alors que nous le vîmes conserver jusqu'à la fin

cette grandeur d'âme et cette énergie qui l'avaient conduit au danger. Nous entourions son lit de mort, nous l'arrosions de nos larmes, tandis que de braves guerriers, blessés comme lui et qui l'avaient vu sur la brèche, aussi intrépide qu'eux-mêmes, agenouillés maintenant, et lui demandant sa bénédiction, semblaient reconnaître que la bravoure du prêtre qui meurt martyr n'est pas inférieure au courage du soldat.

C'est alors que nous l'entendîmes proférer de si touchantes paroles de réconciliation et de paix ; offrir cent fois sa vie pour le salut de son peuple, demander que son sang fût le dernier versé.

Cette mort a été si grande, qu'elle a presque effacé une grande et noble vie. Et cependant, nos très-chers frères, nous n'hésiterions pas à vous la présenter, si dans peu de jours, du haut de la chaire chrétienne, l'éloge funèbre de votre premier pasteur ne devait vous être adressé. Peu de mots devront suffire aujourd'hui à nos regrets comme aux vôtres.

L'archevêque de Paris reçut de la nature trois dons précieux qui font immanquablement les hommes supérieurs ; une haute intelligence, un caractère énergique, un grand amour de la vérité. A ces dons de la nature, qui ne sont rien sans ceux de la grâce, Dieu joignit une foi inébranlable, une sévérité de mœurs qui ressemblait à la candeur de l'enfance, une charité ardente qui fait qu'on meurt pour ceux qu'on aime. Ces qualités et ces vertus, l'archevêque de Paris les mit au service de l'É-

glise qu'il aima jusqu'à la passion. Tel fut l'homme, tel fut le pontife.

C'est ici, nos très-chers frères, que nous nous imposerons d'étroites limites. Nous laisserons de côté cette portion utile de son existence qu'il a passée loin de vous, nous ne dirons rien de cette vie intime pleine de simplicité et de bonté que le monde n'a pas été à même d'apprécier ; nous ne parlerons pas de cette loyauté de sentiments qu'il ne dissimula jamais, de cette rare franchise contre laquelle se heurta ou s'usa souvent la politique humaine ; de cet insigne honneur qu'il eut de ne satisfaire jamais pleinement les partis, tant il resta dans la vérité.

Mais votre archevêque vous a été surtout connu par ses écrits et ses œuvres.

Qui de vous n'a eu entre les mains les écrits nombreux où l'illustre prélat répandit avec profusion les trésors de sa science et de son éloquence grave et mâle?

Zélés pasteurs de nos paroisses, vous avez lu ces pages où il donnait de si utiles leçons à votre administration de chaque jour (1). Jeunes chrétiens, vous avez lu ce beau livre qu'il écrivit pour vous, et où, sapant par leurs fondements les doctrines dangereuses du jour, il vous montrait la philosophie chrétienne à son point de vue le plus pratique, celui de l'indissoluble union de la morale et du dogme (2).

(1) *Traité de l'administration temporelle des paroisses.*
( ) *Introduction à l'étude de la philosophie chrétienne.*

Amis et défenseurs des libertés de l'Église, c'est sous sa plume hardie que vous trouviez les arguments les plus vrais, les plus hardis, les plus inattaquables pour le soutien de votre cause.

Vous tous enfin, fidèles de ce diocèse, vous avez entendu ces lettres pastorales qui, en chaque circonstance solennelle, vous traçaient avec tant de justesse la route à suivre et le péril à éviter. Surtout, vous vous souvenez de ces paroles qui furent les dernières et qui retentirent du haut de sa chaire épiscopale, alors qu'un trône était brisé ; alors qu'il vous rappelait à tous vos devoirs sacrés envers la patrie, cette patrie que sa voix bénissait et qu'il devait bientôt sanctifier et illustrer avec son sang.

Mais les écrits de votre saint pasteur ne sont pas les seuls souvenirs qu'il vous ait laissés ; aux écrits il faut joindre les institutions et les œuvres. A sa voix, les conférences ecclésiastiques furent instituées dans chaque paroisse ; par ses soins, de nombreuses populations, agglomérées autour de Paris, eurent un pasteur et une Église. Sous l'impulsion de son zèle, différentes œuvres de piété se formèrent et s'accrurent. Enfin, de vastes établissements s'ouvrirent pour les différents besoins du diocèse. Un magnifique local reçut les élèves du petit séminaire. Toutefois, l'œuvre qu'il aimait davantage, celle dont il vous a le plus souvent parlé, a eu pour objet la maison des Carmes.

Grâce à votre inépuisable charité d'abord, grâce en-

suite à sa sagacité et à ses soins, le diocèse acquit cette maison précieuse où tant de martyrs étaient morts, où tant d'âmes saintes avaient prié.

Là, des prêtres pieux et pleins de zèle, réunis en communauté, devinrent, pour les pasteurs des paroisses, d'utiles auxiliaires de la parole et de l'administration des sacrements. Là, un certain nombre de jeunes clercs se formèrent à l'étude des hautes sciences humaines et ecclésiastiques, se préparant ainsi d'avance à l'important apostolat de l'éducation chrétienne de la jeunesse. Là aussi, l'illustre prélat aimait souvent à venir se reposer des charges du fardeau pastoral ; combien de fois nous l'avons vu se promener en méditant et en priant devant la célèbre chapelle, où un demi-siècle auparavant, tant de saints prêtres étaient morts pour la foi chrétienne, lui qui devait bientôt être le martyr de la charité !

Vous le voyez, nos très-chers frères, tout nous rappelle ce martyre et cette mort ; c'est qu'en effet, c'est là l'immortelle gloire de votre pontife ; sa gloire aux yeux de la France qui, dans son assemblée souveraine, a décerné de publics éloges à son dévouement saintement héroïque ; sa gloire aux yeux de l'Église qui inscrira ce dévouement parmi les plus belles pages de son histoire ; sa gloire, surtout aux yeux de Jésus-Christ dont il a si religieusement imité le divin sacrifice.

Mais, en même temps que sa gloire, c'est une grande et importante leçon pour nous tous.

Prenez garde, nos très-chers frères, et quand vous

entendez la voix de ce sang qui crie vers vous, n'allez pas endurcir vos oreilles et vos cœurs. Au milieu de ce siècle d'égoïsme où nous sommes, voir de ses yeux le martyre souffert pour la charité, c'est une grâce, mais une grâce dont il vous sera demandé compte.

Vos pères ont vu couler le sang d'un premier Denis, et ils furent engendrés à la foi. Après bien des siècles écoulés, voici le sang d'un autre Denis : serez-vous donc moins fidèles que vos pères ?

Votre pontife est mort pour cette charité fraternelle que vous avez inscrite en tête de vos lois, mais qui ne sera réelle et solide qu'autant que vous l'apprécierez sur une foi pratique. Écoutez cette sainte leçon de fraternité qu'il vous donne, croyez comme il a cru, afin d'aimer comme il a aimé.

Il en sera ainsi, nous l'espérons, nos très-chers frères. Oui, le désir de votre pasteur mourant sera accompli, et son sang sera le dernier versé.

Le dernier versé; car, ainsi que le sang de tous les martyrs, il deviendra, dans cette ville, la semence de nombreux chrétiens : le dernier versé, car, pour préparer de meilleurs jours aux générations à venir, vous vous étudierez davantage à former l'esprit de vos enfants à la vérité et leur cœur à la vertu : le dernier versé, parce qu'au pied de cette tombe encore entr'ouverte, abjurant vos divisions et vos discordes, vous vous unirez tous en un même et saint amour : celui de Dieu et de la patrie.

Il vous semble, nos très-chers frères, qu'en présence des restes du grand pontife, qui vous apparaît déjà dans les cieux avec l'auréole et la palme, nous ne devrions pas venir vous demander ces prières qui, en abrégeant pour les âmes la durée de l'expiation, accélèrent leur entrée au ciel. Mais les jugements de Dieu sont impénétrables; mais la charge qui lui fut confiée fut immense; mais, durant ses derniers instants, nous l'entendions gémir sur le compte redoutable qu'il avait à rendre. Vous voudrez donc vous unir à nous, et vous offrirez avec nous vos sacrifices et vos supplications pour l'âme de Mgr Denis-Auguste Affre, archevêque de Paris.

Puis nous rappellerons qu'un autre devoir nous reste à remplir. Nous prierons Dieu de donner à cette église un pontife selon son cœur. Ayons confiance que nous serons exaucés. Nul aujourd'hui ne conteste que la mission de votre dernier archevêque ne fût providentielle. La Providence distinguera encore l'homme qui doit répondre à ses desseins : elle le choisira ferme et bon, zélé et sage; surtout, elle le choisira irréprochable comme celui que vous venez de perdre, et, si le salut du peuple l'exige une seconde fois, sachant mourir comme il est mort.

A ces causes, après en avoir conféré avec nos vénérables confrères les chanoines et chapitre de l'église métropolitaine, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

1° Dans toutes les églises du diocèse, il sera célébré

une messe solennelle, précédée, la veille, des vêpres et des vigiles, pour le repos de l'âme du vénérable prélat que nous venons de perdre.

2° Pendant les trois jours qui suivront la publication du présent mandement, les prêtres, célébrant dans le diocèse, réciteront à la messe la collecte *Deus qui inter apostolicos sacerdotes* avec la secrète et la post-communion.

3° Le samedi, 8 juillet, ou un des jours suivants, s'il y a empêchement pour ce jour, une messe solennelle *pro eligendo prælato*, sera célébrée dans toutes les églises paroissiales du diocèse.

On ajoutera aux oraisons de la messe les collecte, secrète et post-communion de la messe *De Beata*. Le même jour, à toutes les messes basses, on ajoutera la collecte *Immensa pietas tua*, avec la secrète et la post-communion.

Les fidèles seront invités à assister à cette messe et nous leur recommandons, ainsi qu'aux communautés ecclésiastiques et religieuses, d'adresser à Dieu de ferventes prières pour le même sujet.

4° Nous continuons les pouvoirs accordés par monseigneur, mais pour le temps seulement porté dans leur concession.

Et sera le présent mandement lu au prône des messes paroissiales et dans les chapelles du diocèse, le dimanche qui suivra sa réception, publié et affiché partout où besoin sera.

Donné à Paris, sous notre seing, le sceau du chapitre et le contre-seing du secrétaire de l'archevêché, le 30 juin 1848.

Jacquemet, vicaire général capitulaire, archidiacre de Notre-Dame.

Fr. de la Bouillerie, vicaire général capitulaire, archidiacre de Sainte-Geneviève.

L. Buquet, vicaire général capitulaire, archidiacre de Saint-Denis.

Par mandement de Messieurs les vicaires généraux capitulaires.

PECQUET, chanoine honoraire secrétaire.

A nos chers fils les chanoines Jacquemet, de la Bouillerie et Buquet, vicaires capitulaires de l'Église de Paris,

PIE IX, PAPE.

CHERS FILS, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

Nous ne saurions, bien-aimés fils, vous exprimer par nos paroles la douleur dont nous avons été rempli en recevant la première nouvelle de cette déplorable lutte dans laquelle le très-pieux archevêque de l'illustre Église métropolitaine de Paris, notre vénérable frère Denis, a trouvé la mort. Nous avons senti se réveiller dans notre âme toute l'amertume de notre douleur en lisant la lettre empreinte d'une si profonde tristesse et de tant d'amour et de vénération pour nous, dans laquelle vous déplorez, à si juste titre, la perte de ce bien-aimé pasteur.

Mais notre tristesse et la vôtre doivent trouver un adoucissement et une consolation dans la cause glorieuse de la mort de notre vénérable frère ; lui, qui sous l'impulsion d'un zèle vraiment sacerdotal, animé du feu de la charité chrétienne, affronta, pour remplir le devoir d'un bon pasteur, le péril même de la vie, et voulant

éteindre la guerre civile qui venait d'éclater, détourner de son troupeau chéri, les haines, les discordes et les meurtres et le rappeler, par l'effort de son amour, à des sentiments de paix et de concorde, ne balança pas à se jeter au milieu des combattants et à donner sa vie pour ses brebis.

Cet acte héroïque de charité chrétienne a fait rejaillir sur l'épiscopat et le clergé de votre illustre nation et de l'univers catholique tout entier, une gloire durable et éclatante.

Aussi, n'avons-nous pas été surpris que votre grande cité se soit vivement émue d'un pareil événement et que tous ses citoyens, de tout rang, de tout âge, de tout sexe et de toute condition aient donné à sa mort et à sa mémoire tant de témoignages de deuil, de regrets, d'honneur et de vénération ; preuve éclatante et non équivoque des sentiments chrétiens et généreux qui honorent la nation française.

Il nous est doux de penser que par la grâce du Dieu de bonté, l'âme du défunt archevèque, couronnée, dans le royaume céleste, d'une gloire immortelle et s'unissant aux chœurs des esprits bienheureux, ne cessera pas de prier et de conjurer le Père très-clément de toute miséricorde de répandre l'abondance de ses divines bénédictions sur la France et sur l'univers chrétien et de préserver de tout malheur sa sainte Église.

Pour vous, appelés à l'administration de ce diocèse pendant le temps de son veuvage, n'épargnez ni vos

soins, ni vos efforts pour procurer, par l'accomplissement de votre charge, la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes.

Recevez, en témoignage de notre affectueux attachement, la bénédiction apostolique que nous vous donnons avec amour et du fond du cœur, à vous, fils bien-aimés, à tous les ecclésiastiques et à tous les fidèles du diocèse, en y joignant nos vœux pour tout ce qui peut assurer votre véritable bonheur.

Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, le 23 juillet, l'an 1848, de notre pontificat, le troisième.

Pie IX, pape.

LA MORT

DE

L'ARCHEVÊQUE DE PARIS, DENIS-AUGUSTE AFFRE

POÈME DE M. AMÉDÉE POMIER

Couronné par l'Académie française qui avait proposé pour objet du concours la mort de Mgr Affre.

Bonus autem pastor dat vitam pro ovibus suis.

I

LE PROLOGUE.

George tenait le jour d'honnêtes artisans
Dont il suivait l'exemple. A l'âge de dix ans,
Chez Luc, le carrossier, mis en apprentissage,
Il s'y montra docile et diligent et sage.
— Allons, c'est bien, mon fils : comme moi tu seras
Bon ouvrier bientôt. Nous n'avons que nos bras ;
Mais, avec du courage et de l'économie,
L'homme est sûr de dompter la misère ennemie.
Combien n'en voit-on pas qui, n'ayant rien d'abord,
Par leur persévérance ont corrigé le sort !

J'en citerais plus d'un qui, saisissant la chance,
Parvenu du travail et de l'intelligence,
Des honneurs, du bien-être a trouvé les chemins.
Qui donc dit au talent : Voyons tes parchemins ?
Nous ne mourrons pas tous où le ciel nous fit naître.
Les Frères te trouvaient plein d'esprit, et peut-être
Ton babil nous annonce un orateur brillant.
Sois d'abord ouvrier. — Et le père, en riant,
Ajouta : Le feu meurt ; souffle vite, allons, George !
Ton horoscope nuit au travail de la forge.

Notre enfant écoutait, même devenu grand.
Mais, après février, ce fut bien différent.
Plus d'amour du foyer et plus de déférence.
Je ne sais quel orgueil, quelle sombre espérance
Semblait le dominer. Il fuyait ses parents,
Ne disait mot, ou bien grondait entre ses dents.
—Es-tu malade ?—Non.—Amoureux?—Non, mon père.
Belle chose à laisser aux enfants, sa misère !
Paria méprisé, si j'ai vécu sans bien,
Je ne léguerai pas l'hérédité du rien.
— Manques-tu de travail? Arme-toi de courage.
— Rassurez-vous : je puis m'éreinter à l'ouvrage.
Je puis, enrichissant l'honnête monsieur Luc,
Faire, à trois francs par jour, la voiture d'un duc,
Pour qu'il m'écrase. Ainsi le maçon est sans gîte,
Le tailleur va tout nu ; l'ouvrier de mérite
Meurt de faim. Quand pourrai-je, en nouveau Spartacus,

Mettre une fois le pied sur vos bourgeois vaincus !
— Que mon George est changé ! — Ce n'est plus une dupe,
C'est un homme éclairé qui de ses droits s'occupe.
Las de traîner le sort du triste journalier,
Pour le club démocrate il quitte l'atelier.
Nous ne voulons plus voir l'homme exploité par l'homme,
Traité comme l'esclave et la bête de somme.
— La mère alors pleurant : Si monsieur le curé....
— Oh ! c'est fini du prêtre, imposteur tonsuré,
Agent d'oppression, qu'endurcit l'égoïsme.
Pour fuir son joug, j'irais.... oui.... jusqu'à l'athéisme.
Résignez-vous, dit-il ; et c'est au nom de Dieu
Que, depuis deux mille ans n'ayant ni feu ni lieu,
Nous respectons l'argent, les maisons et les terres
De ces lâches voleurs nommés propriétaires.
— Mon enfant ! qu'as-tu dit ? Quels propos imprudents !
(George bourra sa pipe, et mit du feu dedans.)
— Viens reprendre chez nous ta vie accoutumée.
(Il lança de sa bouche un long jet de fumée.)
— Jusqu'ici comme à nous le devoir te fut cher.
(Sans répondre il se mit à fredonner un air.)
— D'obéir au bon Dieu ton âme était jalouse.
(Ricanant, il sortit, les deux mains sous sa blouse.)

Mais qui donc l'égarait ? Le sombre esprit du mal,
Le venimeux serpent de l'ordre social,
Le Méphistophélès du pauvre, le sophiste.
Car la foule se livre au premier utopiste,

Grand ami du travail, qui n'organise enfin
Que la mendicité, la paresse et la faim.

II

LE RÉCIT.

Nous nous les rappelons, ces sinistres journées,
Ruisselantes du sang des luttes acharnées,
Où l'on n'entendait rien dans la ville, sinon
La fusillade, jointe au bruit sourd du canon,
Et, dès le point du jour, la triste générale,
Que coupait du tocsin le formidable râle.
Oh ! comme on écoutait la lointaine rumeur !
Oh ! quel poids étouffant vous comprimait le cœur !
Se groupant sur les seuils, pâles d'inquiétude,
L'effroi dans le regard et dans leur attitude,
Les femmes attendaient pères, frères, maris,
Jetés au grand volcan qui grondait dans Paris.

Les insurgés, unis, résolus, forts en nombre,
Avaient accumulé poudre et balles dans l'ombre.
Avec un art funeste on les sentait conduits.
Des remparts de géants, subitement construits,
Protégeaient ce ramas féroce et redoutable,
Ce faux peuple usurpant le nom du véritable.

Car leur coutume à tous est de compter pour rien
Le paisible artisan, le simple homme de bien,
L'honnête villageois qui mène la charrue.
Le peuple, c'est pour eux l'émeutier de la rue.

Mais l'ordre eut ses héros, et ce fut beau de voir
Chacun répondre en hâte à l'appel du devoir,
Et nos braves soldats, et nos gardes civiques,
De la grande cité légions pacifiques,
Rivaliser à qui, d'un élan plus viril,
D'un front plus indompté, défierait le péril.
On marchait au-devant d'une mort presque sûre ;
On briguait à l'envi l'honneur d'une blessure.
Plus d'un, escaladant les pavés en monceau,
Debout, de la révolte arrachait le drapeau.
Rome eut son vieil Horace, et nous avons le nôtre.
Son fils meurt dans ses bras, mais il en reste un autre ;
Et, courant le chercher, le stoïque vieillard
Lui dit : Marchons au feu ! nous pleurerons plus tard.

Un chef, âme énergique, élevée, aguerrie,
Fut chargé, lourd fardeau, de sauver la patrie ;
Et l'histoire dira, dans sa calme équité,
Avec quel dévouement et quelle fermeté,
Faisant tête à l'orage et veillant sans relâche,
Il a rempli sa sainte et douloureuse tâche.
Elle n'oubliera point tant d'autres généraux,
S'exposant en soldats, succombant en héros.

Chez tous dans le danger l'ardeur était la même.
Là, tombe Duvivier; là, fut atteint Damesme,
Deux hommes, deux vaillants; là, le plomb meurtrier
Vint briser tes destins, belliqueux Négrier!
Et toi, loyal Bréa, qu'un droit sacré protége,
Tu meurs, pris lâchement dans un horrible piége!
Mais comment le prévoir? Ton âme de soldat
Comprenait la bataille et non l'assassinat.
Tandis que, refoulant ces hordes cannibales,
Sans craindre ni tourments, ni mitraille, ni balles,
Notre fidèle armée oppose à leurs efforts
Tant d'admirables traits, de généreuses morts;
Que nos représentants, heureux qu'on leur assigne
Ce poste du péril dont leur courage est digne,
Sans arme, et d'un ruban seulement protégés,
Vont offrir leur poitrine aux coups des insurgés;
Que la France s'émeut et se lève, unanime,
En jurant d'étouffer la croisade du crime,
Et que tout homme accourt droit à Paris, sans peur,
Le fusil sur l'épaule et l'énergie au cœur;
Un prélat a conçu la chrétienne pensée
De fléchir la révolte et sa rage insensée.
Le carnage déjà dure depuis deux jours:
Il lui faut à tout prix en arrêter le cours.
A l'aspect de ce sang et de ces funérailles,
Une immense douleur pénètre ses entrailles;
Il n'y résiste plus; son cœur est déchiré;
A lui-même il s'est dit: C'est résolu; j'irai.

Oh! s'il pouvait calmer le volcan populaire,
Et ce bouillonnement de fiévreuse colère!
Dans les deux camps, hélas! il ne voit que des fils.
Il veut aux combattants montrer le crucifix;
Il veut intervenir dans la sanglante arène,
Messager de concorde au sein de tant de haine.
Dans ce sublime élan de zèle pastoral,
Point d'ostentation et rien de théâtral.
Le champion de Dieu, qui descend dans la lice,
Accomplit sans orgueil son touchant sacrifice,
Disant (car il sait bien qu'il s'ouvre le tombeau) :
Le pasteur doit donner ses jours pour son troupeau.
C'était parler, agir comme son divin Maître.
Après tant de guerriers, venait le tour du prêtre,
Pour qu'en ces tristes jours, honneur et charité,
Tout fût grand et pareil en intrépidité.

Il partit donc, à pied ; il traversa la ville,
Où tonnait le canon de la guerre civile.
Spectacle remuant pour les cœurs les plus froids!
Chacun reconnaissait sa soutane et sa croix.
Des femmes à ses pieds se prosternaient en larmes ;
D'héroïques enfants faisaient bénir leurs armes.
Sur le pavé chacun s'était agenouillé,
La tête découverte et l'œil de pleurs mouillé.
Tout un peuple attendri l'admirait en silence.
Lui, franchissait parfois le seuil d'une ambulance,
Cherchant les moribonds, absolvant, bénissant

Les blessés au front pâle, au lit taché de sang.
Le saint pontife était, dans ce moment funeste,
Un refuge, un sauveur, un envoyé céleste
Venant prêcher la paix, l'union, la douceur,
Et montrer ce que peut l'héroïsme du cœur.

Enfin il arriva près de la citadelle,
Rempart du grand faubourg obstinément rebelle.
— L'Archevêque !... — A ce nom, tous les soldats, saisis,
Pour s'essuyer les yeux dérangent leurs fusils.
— Mon père, c'est la mort ! — Ma vie est peu de chose,
Et pour vous, mes enfants, il faut que je l'expose :
C'est mon devoir. — Ce mot, si fort sur les grands cœurs,
Qui fait le prêtre saint et les soldats vainqueurs,
Laisse ceux-ci muets. Le feu, la canonnade,
Se taisent tout à coup, et sur la barricade
Apparaissent enfin des mousquets sans éclair,
Et plusieurs des mutins mettent la crosse en l'air.
Quelqu'un s'avance alors : c'est l'homme évangélique.
Un ouvrier, portant le rameau pacifique
Et servant d'éclaireur, deux prêtres sur ses pas,
C'était là son armée. On ne la vaincra pas.
Des rebelles déjà vers lui les bras se tendent,
Et de leur embuscade, étonnés, ils descendent.
Ces hommes abusés, le voyant là venu,
Se sentent pris au cœur par un trouble inconnu.
Mais voilà qu'un coup part, simple accident ou crime,
Et l'effroyable lutte aussitôt se ranime.

Le saint médiateur, entre deux feux placé,
Persiste. Son devoir sur la croix est tracé.
Il sait que l'Homme-Dieu, qu'ici-bas l'on révère,
N'est pas redescendu vivant de son Calvaire.
Son cœur par le péril ne peut être ébranlé.
Chacun frémit pour lui : seul il n'est point troublé.
Il offre au ciel ses jours, tant son ardeur est grande ;
Et Dieu, qui le regarde, accepte son offrande.
— Il est blessé !... — Ce cri courut en un clin d'œil,
Et Paris ne fut plus qu'une famille en deuil.
Même les révoltés, ces hommes dont la bouche
Venait de se noircir d'une infâme cartouche,
Proclamaient leur parti de ce meurtre innocent.
Lui, résigné, disait : Dieu, faites que mon sang
Soit le dernier versé ! . . . .
. . . .
. . . . Sur le lit de parade
Chacun baisait sa main, passant devant l'estrade.
Son corps inanimé paraissait sommeiller ;
Sa tête reposait froide sur l'oreiller,
Et ses traits, où la paix d'un cœur juste était peinte,
Du bonheur éternel portaient déjà l'empreinte.
Pathétique tableau ! Là le peuple affluait,
Tendre, ému, recueilli, respectueux, muet,
Contemplant à l'envi ces yeux clos, ce front pâle,
Que couronnait encor la mitre épiscopale.
Plusieurs croyaient y voir, par la foi fascinés,
L'auréole des saints et des prédestinés ;

Et c'en était bien un, car les moins catholiques
Venaient pieusement vénérer ses reliques.

La France le traita comme autrefois un roi,
Mieux même : de vrais pleurs coulaient à son convoi.
L'émotion perçait, profonde, involontaire.
Le char fut renvoyé. Bourgeois ou militaire,
Tous tenaient à porter, d'un bras reconnaissant,
Le cercueil du martyr qui leur donna son sang.
A pas lents on gagna l'immense cathédrale,
Dont on allait rouvrir la crypte sépulcrale;
Et le troupeau, suivant son pasteur au bercail,
Se pressait, triste et morne, autour du vieux portail.
La nef était en deuil ; d'un long drap mortuaire
Les plis épaississaient la nuit du sanctuaire.
Oh ! le peuple orphelin ne venait pas pour voir
Entre les cierges blancs le catafalque noir,
Ni pour entendre l'orgue aux cent voix, dont la plainte
Roulait lugubrement dans la gothique enceinte.
Oubliant tout plaisir de l'oreille et des yeux,
Le besoin de son cœur l'amenait en ces lieux.
Il sentait, il priait. Noble douleur publique,
Tu prouves que la France est encor catholique.

Ces funérailles-là n'ont eu qu'un jour pareil,
Quand le grand exilé, dormant son lourd sommeil,
Du fond d'un autre monde apparut, et vint rendre
Au dôme des drapeaux sa triomphale cendre.

III

L'ÉPILOGUE.

Et George l'ouvrier? Sa famille d'abord
Ignora son destin, et longtemps le crut mort.
Enfin il reparut au foyer domestique,
Mais combien différent du George fanatique,
Si menaçant, si haut, à l'émeute si prompt!
Tristement accoudé, pensif, baissant le front,
D'aucune irrévérence il n'était plus capable.
Lorsque, en serrant les dents, il disait : Misérable!
Seul mot qui s'échappât de son abattement,
Si sa mère approchait, il offrait tendrement
Sa joue, en attirant à lui la pauvre femme,
Et quelques pleurs sortaient, qui soulageaient son âme.
Alors elle avait peur : son instinct maternel
Dans l'étreinte du fils sentait le criminel.

Un corps est vite usé quand l'âme le consume.
Les jours du malheureux n'étaient plus qu'amertume,
Si bien qu'au bout d'un mois, à force de souffrir,
Ce jeune homme accablé s'alita pour mourir.
Et lui qu'on avait vu, fièrement incrédule,
Traiter l'antique foi de hochet ridicule,

Sentant qu'il n'avait plus que des instants bien courts,
De la religion implorait le secours.
A son chevet aussi dès qu'arriva le prêtre :
— Un assassin là-haut va bientôt comparaître,
Dit-il ; car je vous dois un terrassant aveu,
Ce n'est que le remords qui me ramène à Dieu.
Puisse auprès du Seigneur ma farouche démence
N'être pas un forfait plus grand que sa clémence ! —
Entre eux alors eut lieu ce suprême entretien
Du juge-confident et du pécheur chrétien,
Où l'homme de Dieu même exerce la puissance,
Où tout vrai repentir est une autre innocence,
Où dans le cœur du prêtre un crime enseveli
Disparaît sous le sceau d'un éternel oubli.
George parla longtemps. Sa douleur infinie,
Ses soupirs, ses sanglots, mêlés dans l'agonie,
Fléchirent le Dieu juste ; et, tandis que la mort
Saisissait le malade épuisé de l'effort,
Un élu, le front ceint des palmes du martyre,
Et qui n'avait cessé, bien loin de le maudire,
D'intercéder pour lui d'un cœur tout paternel,
Comme un fils pardonné l'introduisit au ciel.

Le pays qui avait donné le jour à Mgr Affre ne pouvait consentir à être ingrat envers une mémoire qui

l'avait illustré. Voici par quelles éloquentes paroles Mgr l'évêque de Rodez fait connaître cette pieuse pensée de son diocèse à ses confrères dans l'épiscopat.

Monseigneur,

Le temps, qui emporte dans son entraînement rapide tant de choses et d'événements, n'a point emporté la grande mémoire de Mgr Affre donnant sa vie pour réconcilier ses frères. On ne se rappellera jamais cette guerre cruelle et fratricide qui éclata tout à coup à Paris, en juin 1848, sans songer à ce généreux pasteur et père qui voulut, au péril de ses jours, porter l'olivier de la paix à ses enfants qui s'égorgeaient. Ce fut l'arc-en-ciel qui se leva radieux sur ces tristes jours; ce fut l'ange de la charité qui arrêta le bras de Dieu levé pour nous punir. Mais si cette immolation sublime a frappé si merveilleusement tous les Français, ou, pour mieux dire, tous les hommes, quelles impressions profondes, quelle émotion religieusement éloquente et durable n'a-t-elle pas dû produire dans les esprits et les cœurs des prêtres, et plus intimement encore dans ceux des évêques, qui peuvent à la fois vénérer en lui leur collègue, leur ami, leur contemporain, leur modèle! Vous êtes donc tout préparé, Monseigneur et très-vénérable collègue, à l'appel que je viens faire au nom du département de l'Aveyron, qui a eu l'honneur de donner ce martyr à

notre siècle, ce pontife illustre et généreux à notre Église de France.

Paris a payé le premier tribut à cette grande mémoire, et il l'a fait d'une manière digne de lui. Le pays qui l'a vu naître ne doit pas en être moins fier que celui qui l'a vu mourir, et il a voulu signaler et honorer son berceau, comme d'autres ont voulu garder et vénérer ses nobles cendres.

Le conseil général de l'Aveyron a émis un vote de 6,000 francs pour l'érection d'un monument à élever au noble Archevêque, dans sa paroisse natale, la petite ville de Saint-Romme-de-Tarn. M. le Préfet a formé une commission, dont j'ai l'honneur de faire partie, pour provoquer et réunir des souscriptions à cette fin, et j'ai reçu de cette commission l'honorable charge d'inviter mes collègues dans l'épiscopat à s'inscrire pour contribuer à cette œuvre si bien motivée et si chrétienne.

Je n'ai pas besoin, Monseigneur, de vous faire connaître la vie et encore moins la mort de notre immortel collègue; vous en savez autant que moi à cet égard. Son héroïque sacrifice vivra plus que le marbre et l'airain qu'on emploiera à sa louange, et l'expression du poëte sera remplie et surpassée, *ære perennius*. Mais s'il n'a pas besoin de ces monuments pour sa gloire devant Dieu et devant les hommes, les hommes, et même les prêtres et les pontifes, ont besoin que les regards soient animés, encouragés, excités par ces exemples glorieux. Voilà pourquoi l'Église elle-même, qui fait tout avec une sagesse divine,

met ses héros sur les autels, et elle l'a fait rarement plus que de nos jours, comme pour confondre l'impiété qui s'efforçait de faire croire que les saints avaient disparu de la terre. Laissons donc les saints et les héros chrétiens parler à nos yeux pour aller jusqu'à nos cœurs, et remarquons que les hommes qui attirent le plus universellement les suffrages dans ces témoignages de la reconnaissance publique, se sont presque tous signalés, et surtout en France, par leur piété et leur vertu ; ce sont les Bernard, les saint Louis, les Gerbert, les Pierre l'Ermite, les Belzunce, les Fénelon, les Vincent de Paul, et notre immortel martyr de la charité, si digne d'entrer dans cette admirable phalange, tant la vertu s'allie naturellement avec la véritable gloire, tant ceux qui servent et adorent Dieu se trouvent les vrais et incomparables bienfaiteurs de l'humanité.

Je viens donc avec confiance, Monseigneur, puisque j'en ai été chargé par la commission de l'Aveyron, solliciter Votre Grandeur de vouloir bien nous honorer d'une souscription pour le monument qu'elle se propose d'ériger à Mgr Affre. Nous vous en conserverons une durable reconnaissance, et nous nous estimerons heureux si nous pouvons vous la témoigner un jour.

Agréez l'expression du dévouement plein de respect et d'affection avec lequel je suis, Monseigneur et vénéré collègue dans l'épiscopat,

Votre serviteur et frère en Notre-Seigneur,

† JEAN, *évêque de Rodez.*

Nous terminons par les admirables paroles de la plume la plus éloquente de nos jours. Voici comment M. de Lamartine célébra, dans le journal *le Pays*, cette sainte mémoire lorsque l'anniversaire du sublime sacrifice en ramena la pensée dans son esprit (1) :

« Ce fut un grand deuil pour Paris et pour la France que le deuil de cet archevêque héroïque de Paris, M. *Affre*, apôtre et martyr volontaire de la concorde, se jetant à l'assaut de la réconciliation et du ciel à travers les balles parricides de juin, atteint par un ennemi qui frappait sans viser, mourant avec le sourire de la miséricorde sur les lèvres et offrant son sang comme une libation d'intercession et de paix pour son troupeau chrétien. Oh ! oui, ce fut un grand deuil, un deuil qui ne sera jamais assez porté, un nom qui ne sera jamais assez redit de génération en génération, une mémoire qui ne sera jamais assez honorée ! La patrie perdit un homme intrépide, la religion une âme sainte,

(1) Nous croyons devoir ajouter à cet éloquent hommage la lettre par laquelle l'illustre poëte eut la bonté d'en adresser le manuscrit à M. l'abbé Fabre, neveu du martyr qui le lui avait demandé.

Monsieur,

Cette page est un monument bien fragile en comparaison de celui que je souhaite à Mgr Affre ; mais tel qu'il est je l'offre avec modestie et cœur à sa famille. Il a le mérite de n'avoir pas été élevé en vue de la terre mais du ciel, car j'ignorais que ce martyr eût d'autre parenté que parmi les héros de vertu et de patriotisme de l'antiquité.

LAMARTINE.

le peuple un apôtre sévère et impartial, aussi capable de comprendre ses droits que d'inspirer les vertus.

« Nous fûmes témoins, dans les plus grands troubles de février, de sa sérénité, de ses lumières rayonnant sur les événements, de sa grandeur d'âme, de son impassibilité qui le calmait sans le refroidir, qui lui laissait la liberté de son esprit et l'activité de son zèle. Nous nous en souvenons, nous trouvons qu'on ne s'en souvient pas encore assez, et nous voudrions que nos paroles fussent du bronze ou du marbre pour lui élever dans la capitale le monument qu'il a dans notre âme !

« LAMARTINE. »

Il est inutile d'ajouter que l'on pourrait joindre à ceux-ci mille autres témoignages de regret, d'enthousiasme et presque d'un culte religieux.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Note n° 1.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous adresser très-confidentiellement copie exacte d'un Mémoire que j'ai présenté au roi le 14 du présent mois, au nom de la province ecclésiastique de Paris.

Mes collègues et moi, nous avons pensé, Monseigneur, qu'il pourrait vous être agréable de connaître ce travail et que peut-être même vous jugeriez à propos d'en donner communication à vos suffragants.

Vous remarquerez, Monseigneur, que nous nous sommes abstenus d'indiquer les conditions de moralité et de capacité ; non, qu'il soit possible ou désirable de les éviter, mais afin de rester libres de tout engagement résultant de l'expression d'une opinion ; il nous a semblé, au contraire, qu'il fallait, à l'égard de ces conditions, nous borner à exclure celles qui pourraient être funestes et, en particulier, celles d'un jury composé en majorité de membres de l'Université.

Le nouveau projet de loi fournira, du reste, à vos observations un sujet précis qui nous a manqué. Les diverses

brochures émanées de nos vénérables collègues ont d'ailleurs été écrites avec cette réserve.

Quelque parti que vous preniez, nous serons heureux de connaître votre sentiment, Monseigneur, et de nous aider de vos lumières.

Ce qui ajouterait beaucoup à notre joie, ce serait que vous voulussiez bien écrire de votre côté au roi dans le sens dudit Mémoire, ou de ceux publiés par Mgr l'archevêque de Toulouse et Mgr de Langres, soit individuellement, soit collectivement avec les évêques de votre province ; rien ne donnerait autant de force à notre démarche qu'un tel concours de vues, de réclamations et de désirs.

Dans ce cas, Monseigneur, vous jugeriez sans doute à propos de ne reproduire ni textuellement ni dans le même ordre les pensées du Mémoire, car autant ici l'unité est désirable, autant il pourrait être fâcheux de faire croire à une sorte de coalition.

Il nous semble que quelques considérations rapides sur la promesse de la Charte, sur le besoin d'une liberté sincère en fait d'enseignement, sur la complète indépendance où doivent être les établissements libres non par rapport à l'État, mais par rapport à l'Université, arriveraient sûrement au but que nous nous sommes proposé nous-mêmes d'atteindre.

Il est très-probable que le projet de loi présenté depuis quelques jours, après avoir été discuté à la chambre des pairs, ne le sera pas à la chambre des députés, ou que s'il y est discuté, il ne sera pas voté.

La connaissance de ce fait très-probable, je le répète, ne vous semblera pas sans doute un motif pour garder le silence. Les discussions de cette année, alors même qu'il n'y aurait pas de vote législatif, influeront puissamment sur le sort de la loi.

Je soumets ces réflexions à votre sagesse, Monseigneur, avec une pleine démission de mon propre jugement ; et je vous prie d'agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être.....

Note n° 2.

Monseigneur,

Les premiers mots du dispositif de ma lettre pastorale du 18 de ce mois, ont donné lieu à une difficulté que vous serez bien aise de connaître.

On a cru voir dans ces paroles : *En vertu des pouvoirs que Sa Sainteté Grégoire XVI a daigné nous transmettre*, une infraction à l'article 1er de la loi du 18 germinal an X, qui défend l'exécution d'un rescrit du Saint-Siége dont la publication n'est pas autorisée.

J'ai l'honneur de vous transmettre la réponse que j'ai adressée à monsieur le ministre des Cultes. Sans apprécier dans cette lettre le mérite de la loi, j'ai cru cependant utile de prouver que je ne l'avais pas violée.

Vous verrez, Monseigneur, s'il vous convient d'éviter cette difficulté en omettant les mots qui l'ont fait naître.

Agréez, je vous prie, Monseigneur, l'hommage de mes sentiments respectueux.

† D.

Copie de la lettre adressée à M. le ministre des Cultes, le 22 *mai* 1842.

Monsieur le ministre,

Lorsque, ne prenant conseil que des inspirations de ma conscience, j'ai publié une lettre pastorale sur l'*Unité de l'Eglise*, je ne me suis point dissimulé les exigences de la loi

du 18 germinal an X, dont je crois inutile d'examiner ici les applications et les conséquences diverses. Il me suffit de vous faire remarquer que ma lettre pastorale n'en contredit aucune.

Il est évident que je n'ai ni publié, ni imprimé aucun acte émané du Saint-Siége. Ce que l'on pourrait m'opposer de plus spécieux, c'est que ces mots : *En vertu des pouvoirs que Sa Sainteté le pape Grégoire XVI a daigné nous transmettre,* supposent l'exécution d'un rescrit quelconque.

Cette supposition, quoique assez naturelle, manque de vérité : je n'ai reçu aucune espèce de rescrit émané du Saint-Siége. Seulement, j'ai su d'une manière certaine que les pouvoirs accordés par l'allocution de Grégoire XVI aux évêques des États pontificaux, l'étaient aussi aux évêques de la chrétienté. Cette simple réponse, dans laquelle je ne mets pas la plus légère réticence, résout toutes les objections que l'on pourrait me faire sur la lettre de la loi. Le législateur a voulu empêcher la publication des bulles ou brefs qui seraient contraires à la Charte constitutionnelle, aux lois du royaume, aux libertés et franchises de l'Église gallicane et aux droits de la couronne. La doctrine contenue dans ma lettre pastorale n'est qu'une condamnation de toute Église nationale et constitutionnelle ; or, ce que je condamne est clairement condamné par le Concordat, par les articles organiques, par la Charte constitutionnelle et par les actes législatifs qui ont développé ou appliqué les dispositions de ces trois lois.

Après une explication aussi claire, je n'ai pas besoin d'ajouter que les termes très-absolus du premier article de la loi de l'an X sont notablement modifiés par le décret du 28 février 1810, qui n'exige pas l'autorisation du gouvernement pour plusieurs espèces de rescrits d'un intérêt purement spirituel.

Convaincu que je ne contredisais aucune loi, je n'ai pu résister au désir de professer une doctrine aussi utile aux gouvernements et à la société en général, qu'essentielle dans l'Église.

Agréez, Monsieur, etc.

Note n° 3.

PROJET DU RÉTABLISSEMENT DES JUGEMENTS CANONIQUES CONCERNANT LES DÉLITS DES ECCLÉSIASTIQUES.

Les évêques sont dans l'impossibilité de rétablir les tribunaux ecclésiastiques tels qu'ils existaient, à la fin du XVIIIe siècle, en France et dans les autres États catholiques. Ces tribunaux reçoivent de la puissance civile une autorité coactive qui leur a été retirée et qui, vu la disposition des esprits, ne leur sera pas rendue. Mais en renonçant à faire revivre les anciennes officialités avec leur existence légale, leurs attributions et leur procédure, ne pourrions-nous pas établir quelques règles simples, claires et permanentes, au moyen desquelles les sentences canoniques, destinées à punir les prévarications des clercs, seraient désormais accompagnées des formes et des conditions essentielles à tous les jugements ?

Pour résoudre une aussi grave question, nous examinerons : 1° à quel tribunal devraient être déférés ces jugements sommaires; 2° quels délits lui seraient déférés ; 3° quelle procédure il devrait suivre.

DE L'AUTORITÉ CHARGÉE DE JUGER LES DÉLITS ECCLÉSIASTIQUES.

Toute juridiction dans l'Église émane du pape et des évêques. Nous n'avons pas à établir ici les preuves et les fondements de cette prérogative qui sont incontestables, ni à examiner les diverses espèces de juridictions renfermées dans la puissance conférée par Jésus-Christ à ses apôtres.

Notre dessein est de régler seulement cette partie de la juridiction contentieuse qui concerne la conduite des clercs.

Notre tâche ainsi restreinte, nous commençons par rappeler brièvement que, depuis la fondation de l'Église, l'évêque a exercé seul le pouvoir de juger, ou par lui-même, ou avec d'autres évêques, ou par des prêtres qu'il déléguait. Pendant les premiers siècles, il jugeait tantôt seul, tantôt assisté par les prêtres et les diacres, mais tous les monuments de la tradition attestent que si l'évêque, pour se conformer à l'esprit de l'Église, a toujours dû s'éclairer par les conseils des hommes les plus sages de son clergé, il n'a jamais été obligé, sous peine de nullité, de partager avec eux son pouvoir judiciaire.

Pendant un certain temps, qui commence au IV[e] siècle, quelques conciles déférèrent le jugement des prêtres au synode provincial. Cette discipline, qui ne prévalut jamais, ne reçut dans celle d'Occident qu'une application partielle. Elle ne devint pas générale même en Italie et en Afrique, où la petite étendue des diocèses l'aurait rendue praticable. Il est certain d'ailleurs que ce tribunal provincial, évidemment impossible aujourd'hui, ne fut considéré par ceux qui l'établirent que comme une garantie surabondante, et nullement comme une garantie obligatoire.

Depuis le XIII[e] siècle, les évêques déléguèrent à des officiaux la juridiction contentieuse sans que jamais les canonistes exacts et éclairés en aient conclu que l'évêque ne pouvait l'exercer directement et en personne.

De cette indication rapide, il résulte clairement que le pouvoir de rendre des jugements canoniques, et de porter des peines spirituelles ayant pour objet de réprimer les délits de toute nature commis par des clercs, est un pouvoir qui appartient essentiellement à l'évêque.

Il n'est pas moins certain qu'il ne peut exister aucune époque où l'exercice de ce pouvoir puisse être suspendu. Notre-Seigneur, en chargeant ses apôtres de gouverner son Église, les en a investis pour toujours; et le pouvoir judiciaire fait essentiellement partie de ce gouvernement. La répression des délits est aussi nécessaire dans la société spirituelle que

dans toute autre société. Le tribunal chargé de punir ces délits, les peines qui leur sont appliquées, diffèrent des tribunaux et des peines établies par notre Code pénal, mais cette différence, qui tient à la nature si diverse des deux sociétés et des moyens qui les conservent, n'empêche pas que dans l'une et dans l'autre, il n'y ait un ordre à défendre contre les passions des hommes.

Sans insister davantage sur un droit aussi incontestable, passons à l'examen du mode le plus convenable de l'exercer. Les magistrats sont inamovibles; si le roi a signé leur nomination, il ne les a pas personnellement choisis. Un official est amovible, il est choisi par l'évêque. Les fonctions cessent à la mort. Il n'est pas au pouvoir de l'évêque de le rendre indépendant. Si l'affaire est déférée au conseil d'État, l'évêque est obligé d'adopter, de faire sienne, la sentence qu'il n'a ni préparée, ni instruite, ni prononcée. Cette situation du juge ecclésiastique nous conduit à une seconde observation, c'est que l'institution d'un juge délégué n'est pas utile à l'accusé. Elle ne pourrait l'être qu'autant qu'elle lui offrirait plus de garanties. Mais quelles peuvent être ces garanties de la part d'un juge qui, non-seulement, est amovible, mais qui peut être remplacé pour chacune des causes qu'il est appelé à juger? N'oublions pas qu'il n'est pas au pouvoir de l'évêque d'abdiquer en sa faveur le droit de juger.

Le concile provincial ou le souverain pontife pourraient-ils faire ce que l'évêque ne peut pas?

Sans résoudre cette question, remarquons d'abord que cela ne s'est jamais fait. Remarquons, en second lieu, le motif de cette pratique constante de l'Église: ce motif est fondé sur la nature même de l'autorité qui gouverne un diocèse, l'unité en est l'institution divine, le premier et le plus essentiel caractère. Enlever entièrement à l'évêque son indépendance, en constituant à côté de lui un juge inamovible, serait rompre cette unité. Elle est une sans être despotique parce qu'il y a obligation pour l'évêque de la tempérer par la charité, d'en prévenir les erreurs par les conseils auxquels il est obligé de recourir.

Enfin l'official, fût-il inamovible, offrirait moins de garanties parce qu'il serait moins indépendant. C'est l'indépendance du juge qui fait la garantie de l'accusé. Un évêque n'a aucune grâce à demander à l'official, aucun bienfait à attendre de lui, mais l'official peut aspirer à des avantages dont l'évêque est le dispensateur.

Enfin, si un prêtre est cité devant l'évêque, le public peut ignorer s'il est traduit à son tribunal ou s'il se rend à un autre genre d'appel. S'il est traduit devant une officialité, cet acte est à peine connu qu'il devient à l'instant même l'objet des suppositions les plus pénibles.

Les conséquences n'atteignent pas seulement la personne du prêtre, elles retombent sur le corps entier, c'est un commencement de scandale toujours très-nuisible à la religion.

Nous concluons de toutes ces observations qu'il est préférable que l'évêque reste juge, sauf à désigner un de ses grands vicaires, avec le titre de vice-président de l'officialité.

Les garanties de l'accusé devront être dans la loi que s'imposera l'évêque, et que pourrait lui imposer une autorité supérieure à la sienne :

1° De se faire assister par deux assesseurs toutes les fois qu'il s'agirait de priver un curé ou un desservant de son titre, ou d'éloigner pour toujours un prêtre des fonctions de son ministère ;

2° De ne prononcer jamais cette peine qu'autant que le tribunal aura entendu les conclusions d'un promoteur, et que les formes essentielles des jugements auront été suivies, autant du moins que le permet l'état de l'Église de France.

Nous allons examiner ce point si difficile et si important.

Ici s'arrête le manuscrit de Mgr Affre. Nous avons donné, comme preuve de ses projets de rétablir les officialités, ce fragment inachevé.

Note n° 4.

I

SUR L'ORIGINE DE L'ÉPISCOPAT ET LA NOMINATION DES ÉVÊQUES.

Évêque signifie inspecteur..... Lorsque la coutume fit reconnaître parmi les ministres des surveillants, ces inspecteurs eurent, non pas un rang, mais des fonctions, un office, une dignité. Néanmoins, l'épiscopat eut des prérogatives, la consécration des prêtres, la dispensation du sacrement de confirmation, la bénédiction du saint chrême ; mais l'Église expliqua nettement qu'elle ne voulait pas fonder un pouvoir de domination.

Les évêques doivent se souvenir qu'ils sont plus élevés en dignité que les prêtres, plutôt par la force de la coutume que par une disposition spéciale du Sauveur.

Cette proposition entendue en ce sens que l'épiscopat est une institution humaine fondée, non sur le droit divin, mais sur la coutume, est hérétique, et déjà condamnée par les protestants par le concile de Trente : « Si quis dixerit in Ecclesia » non esse herarchiam divina ordinatione instituam, quæ » constat ex episcopis, presbyteris, et ministris ; anathema » sit. » Entendue en ce sens que les évêques n'ont pas, d'après l'ordre établi de Notre-Seigneur, une puissance de juridiction qui les rend supérieurs aux prêtres, cette proposition est fausse, téméraire et approche de l'hérésie.

Si l'auteur entend seulement dire que l'exercice de la juridiction et les prérogatives d'honneur n'étaient pas, dans les temps apostoliques, réglés comme ils le sont aujourd'hui, pour conclure de ce changement que ce qui existe mainte-

nant est condamnable, la proposition est captieuse dans sa forme et plus injurieuse à l'Église et à l'épiscopat.

II

LE PEUPLE CATHOLIQUE EST ÉLECTEUR SOUVERAIN DES DIGNITAIRES DE LA FOI.

Cette proposition, en tant qu'elle énonce que le peuple catholique a un droit souverain de choisir les évêques et les prêtres, est fausse, téméraire, contraire à la pratique constante de l'Église, laquelle, tout en établissant, quand elle l'a cru convenable, la voie de l'élection par le clergé et le peuple, n'a jamais pensé qu'il fût nécessaire pour elle de s'astreindre à cette forme pour choisir et instituer les pasteurs.

III

L'élection des personnes compétentes est la source la plus respectable du pouvoir. Tous les grades ecclésiastiques deviendront tôt ou tard électifs.

Entendue en ce sens que l'élection par le clergé et le peuple serait la source du pouvoir de juridiction que recevraient les pasteurs élus, comme si la puissance ecclésiastique émanait immédiatement de la communauté des fidèles, cette proposition est téméraire, contraire à la parole divine, déjà condamnée comme hérétique par le pape Pie VI de vénérable mémoire.

IV

C'est à la voix du peuple, au jugement de Dieu qu'il faut en appeler pour l'organisation future de la hiérarchie sacerdotale. Une pareille amélioration serait un retour à la constitution primitive de l'Église.

On réclame le retour à la coutume apostolique de l'élection des chefs spirituels d'une église, sous l'autorité, le contrôle et la confirmation du pape, comme cela s'est pratiqué jusqu'à l'usurpation d'un droit aussi saint, sous François Ier.

Cette proposition faisant appel au peuple pour opérer une réorganisation de la hiérarchie sacerdotale, est scandaleuse, subversive de la discipline ecclésiastique ; et quoiqu'elle suppose que ces changements dussent se faire avec l'autorité du Saint-Siége, elle est, cependant, téméraire dans sa forme et dangereuse.

V

Le jour où naquirent les concordats, fut frappée à mort la vieille constitution apostolique, en faisant tressaillir le démon du pouvoir affranchi de toute gêne.

Ces concordats sont des traités extracanoniques. En 1516, M. Lelièvre disait : « Un concordat, de quelque nom qu'on » veuille le décorer, ne sera jamais qu'un acte violent par » lequel deux puissances se sont mutuellement cédé ce qui » ne leur appartenait pas. » Cette même année, François Ier et

Léon X, par un concordat passé entre eux, renversèrent le principe populaire, et statuèrent à l'amiable que deux parts seraient faites de l'institution des pasteurs : au roi la nomination, au pape l'institution canonique.

Cette proposition est injurieuse pour le Saint-Siége qu'elle accuse d'avoir altéré la constitution apostolique et établi un pouvoir sans frein dans l'Église par les concordats ; en tant qu'elle représente les mêmes concordats comme l'usurpation d'un droit que le souverain pontife n'avait pas, elle est fausse, téméraire, suspecte d'hérésie et favorisant le schisme.

VI

SUR LA DÉPENDANCE OU LES ÉVÊQUES SERAIENT DES PASTEURS DU SECOND ORDRE POUR L'EXERCICE DE LEUR JURIDICTION.

L'Église est consternée de voir dans son sein un pouvoir inouï, réunissant les fonctions législatives, administratives et judiciaires.

Cette proposition, qui représente comme un pouvoir inouï dans l'ordre ecclésiastique et contraire à l'équité naturelle, la réunion des fonctions législatives, administratives et judiciaires dans une même personne est téméraire, contraire à l'institution divine, Notre-Seigneur ayant effectivement réuni ces pouvoirs dans la personne des apôtres et de leurs successeurs.

VII

Quand la coutume la fit reconnaitre parmi les ministres

des surveillants, le peuple des pasteurs, c'est-à-dire l'Église, retint sa souveraineté législative, gérant et contrôlant l'administration de l'évêque président. Les ministres du second ordre jugeaient les causes de leurs pairs, même de leurs chefs, obligés de se soumettre sous peine d'être punis dans le synode de la province. Le corps épiscopal lutta longtemps contre son origine pour atteindre à l'autocratie qu'il possède aujourd'hui.

Cette proposition entendue en ce sens que le corps des pasteurs du second ordre a, de droit divin, la souveraineté législative, avec le pouvoir de contrôler l'administration et de juger la personne de l'évêque, est fausse, téméraire.

VIII

L'évêque ne remplit pas son devoir quand il refuse au curé toute participation à l'administration du diocèse, et à la législation qui en est la partie la plus importante. Ils sont, suivant saint Paul, établis évêques pour gouverner l'Église de Dieu. L'évêque soutient qu'ils ne sont faits que pour lui obéir, qu'il a le droit de leur donner des ordres absolus, comme leur supérieur, qu'à lui seul appartient la législation la plus indépendante.

Cette proposition mérite les mêmes notes que la précédente. Elle est téméraire et tendant au schisme, en tant qu'elle suppose que les prêtres sont conseillers nécessaires de l'évêque, sans la participation desquels nulle loi ecclésiastique ne pourrait être porté par les évêques pour leurs diocèses respectifs ; elle est subversive de la hiérarchie établie par le divin fondateur de l'Église, implicitement condamnée par Pie VI de vénérable mémoire (1).

(1) Doctrina quæ statuit reformationem abusuum circa ecclesiasticam

Si l'auteur a voulu seulement dire que dans les temps primitifs, les lois ecclésiastiques étaient assez ordinairement le résultat d'une délibération en commun à laquelle les pasteurs du second ordre étaient appelés à prendre part, sa proposition serait vraie ; mais soutenir, comme il le fait, que le corps épiscopal a dû lutter contre son origine pour atteindre au pouvoir qu'il exerce aujourd'hui, c'est faire une injure grave aux évêques, ainsi qu'à l'Église universelle, et retomber dans l'erreur qui vient d'être signalée.

IX

Le prêtre a un droit sacré, en vertu de son ordination, de célébrer le saint sacrifice de la Messe. C'est un pouvoir qu'il tient de Dieu et dont l'exercice ne relève que de lui seul, et de la conscience de chaque individu qui n'a pas été canoniquement convaincu d'indignité.

X

Jamais les prêtres à charge d'âmes n'ont pu être interdits, suspendus, révoqués, punis enfin de quelque manière que ce soit, sans un jugement revêtu de toutes les formes du droit.

Les neuvième et dixième propositions qui soutiennent

disciplinam, in synodis diœcesanis, ab episcopo et parochis æqualiter pendere ac stabiliri debere; ac sine libertate decisionis indubitam fore subjectionem suggestionibus et jussionibus episcoporum... Falsa, temeraria, auctoritatis læsiva hierarchiæ, favens hæresi Arianæ a Calvino innovatæ (*Prop. excerpta è synod. Pistoiensi*).

qu'un évêque ne peut interdire à un prêtre la célébration de la sainte Messe, ni infliger une peine quelle qu'elle soit aux prêtres qui ont chargé d'âmes sans se conformer aux formalités ordinaires suivies dans les officialités, sont fausses, attentatoires aux droits de l'évêque, contraires aux saints conciles et déjà condamnés par le Saint-Siége qui a proscrit ces deux propositions extraites du synode de Pistoie : XLIX prop. — Quæ damnat ut nullas et invalidas suspensas ex informata conscientia, falsa, perniciosa, in Trident. injuriosa. — L prop. — Etenim in eo quod insinuat soli episcopo fas non esse uti potestate quam tamen ei defert Tridentinum suspensionis ex informata conscientia legitime infligenda, juridictionis prælatorum Ecclesiæ læsiva. (Sess. 14, c. I.)

XI

SUR L'INAMOVIBILITÉ DES PASTEURS.

L'inamovibilité des pasteurs du second ordre aussi bien que celle des pasteurs du premier ordre appartient à la constitution même de l'Église, elle est inhérente au caractère pastoral.

Cette proposition, en tant qu'elle assure que l'inamovibilité des pasteurs du second ordre est inhérente au caractère pastoral d'après la constitution divine de l'Église est fausse, téméraire, injurieuse au Saint-Siége qui, en suivant les traditions des siècles passés, confie la charge d'âmes par une mission temporaire et révocable quand il le croit convenable et utile aux fidèles.

XII

La constitution canonique du clergé catholique existe dans toute sa force. Nulle puissance séculière n'a pu la renverser, le prêtre à charge d'âmes est inamovible en vertu de son titre ; il ne peut en être dépouillé que par un tribunal canoniquement institué ; ce tribunal est l'officialité.

Les évêques commettent donc un abus d'autorité toutes les fois qu'ils révoquent un prêtre desservant une succursale sans se conformer aux règles établies par les conciles pour juger les causes des prêtres qui ne tombent point dans le ressort de la loi civile.

Cette proposition qui soutient que, dans les temps actuels, en France, tous les prêtres à charge d'âmes sont inamovibles, et que, par conséquent, les évêques commettent un abus toutes les fois qu'ils révoquent un prêtre desservant une succursale sans se conformer aux règles canoniques des officialités, est fausse, injurieuse à tous les évêques de France et tendant au schisme.

Cette proposition suppose ou que l'inamovibilité des pasteurs est de droit divin, ce qui a été condamné dans la proposition précédente ; ou que la discipline de l'Église en vertu de laquelle les pasteurs sont inamovibles ne peut être modifiée selon les temps et les circonstances, ce qui est téméraire et contraire aux lois de l'Église ; ou enfin, que, par le fait, cette même discipline n'a pas été modifiée en France depuis le Concordat, nonobstant le concours de tous les évêques de France et le consentement, au moins tacite, du Saint-Siége (1), ce qui est contraire aux vrais principes et injurieux aux évêques de France.

(1) Une réponse du Saint-Siége, en date du 1er mai 1845, que nous

XIII

Les bénéficiers à charge d'âmes peuvent se pourvoir en complainte civile contre ceux qui se présenteraient pour les remplacer, et demeurer à leur poste jusqu'à ce qu'ils soient évincés par un jugement revêtu des formes canoniques.

On ne peut opposer comme fin de non-recevoir la clause révocatoire insérée dans la provision du desservant, parce que cette clause incidente étant contraire à la nature de l'acte où elle se trouve, doit être regardée comme non avenue.

Cette proposition est scandaleuse, favorisant le schisme et exposant à la nullité les actes de juridiction que prétendrait faire le pasteur après sa révocation; bien que le rédacteur mette en note qu'il ne conseillerait pas en fait cette conduite à cause des inconvénients, la proposition n'est pas moins condamnable en principe.

XIV

Les évêques de France ne pourraient pas condamner dans le for intérieur, un curé succursaliste qui aurait le courage de dire en face à son évêque : Je refuse de vous obéir parce vous êtes en contradiction avec les lois de l'Eglise; vous êtes sorti des limites de votre autorité, vous ne suivez plus votre chef hiérarchique : je fais comme vous ma propre volonté.

recevons en ce moment, porte expressément : *In regimine Ecclesiarum nulla immutatio fiat donec aliter à sanctâ Apostolicâ Sede statutum fuerit.*

XV

Les évêques auraient à répondre devant Dieu d'avoir demandé la continuation de l'amovibilité des succursalistes ; et déjà leur conduite est schismatique puisqu'ils se sont, en ce point, séparés de l'enseignement et de la conduite du Saint-Siége.

Ces deux propositions sont condamnées dans les précédentes ; toutes les deux sont scandaleuses, tendant à introduire l'insubordination dans le clergé et outrageantes pour les évêques.

XVI

MOYENS PROPOSÉS POUR OPÉRER LA RÉFORME DES ABUS PRÉSUMÉS DANS L'ÉGLISE.

L'absence de toute discipline et de tout frein introduit des abus dans l'Eglise dont il convient de faire appel à l'opinion publique.

XVII

La critique de l'administration épiscopale est plus qu'un droit, c'est presque un devoir, parce qu'elle est le moyen le plus efficace de corriger les abus et d'en prévenir le retour. Que la publicité s'empare des actes des évêques et bientôt elle éteindra leur pouvoir arbitraire, en fait, si non en droit.

XVIII

En cas de refus de la part des opposants de comparaître devant le tribunal de l'opinion publique, si les évêques entendent ajouter le silence et le mépris à la singularité de leurs jugements, rendus le plus souvent dans le secret de leur cabinet, en l'absence et à l'insu des parties intéressées, ils ne seront pas moins désapprouvés et condamnés par la raison publique.

Ces trois propositions sont scandaleuses, injurieuses à l'épiscopat français, et tendent à faire perdre aux prêtres et aux fidèles le respect qu'ils doivent avoir pour les évêques. De plus, ces mêmes propositions, en tant qu'elles font appel à l'opinion publique pour lui soumettre l'appréciation des actes d'administration diocésaine, et qu'elles provoquent la critique de ses actes par des hommes sans caractère ni mission pour en juger, sont pernicieuses et empruntées des hérétiques et des schismatiques de tous les temps.

XIX

Accuser, juger, administrer et exécuter, cette quadruple fonction constituant le droit du plus fort et renversant tout ordre, toute équité simplement naturelle, la religion ne pourrait pas subsister avec son règne ; comme c'est là la vraie cause des maux qu'on déplore dans l'Eglise, on demande pour rétablir la bonne harmonie entre les évêques et le clergé : 1° L'inamovibilité des succursalistes ; 2° des officialités indépendantes avec un jury tiré au sort parmi tous les prêtres en

fonctions dans le diocèse ; 3° l'élection des évêques par le clergé et les fidèles.

Ces demandes sont formulées dans une pétition adressée à la chambre des députés à l'effet d'obtenir la révision des articles organiques qui déclarent les *desservants* révocables par l'évêque, et la provocation auprès du Saint-Siége de l'émancipation canonique du clergé secondaire, par l'établissement des officialités, attendu, dit la pétition, que les évêques exercent en France un pouvoir arbitraire et contre nature, puisqu'ils sont législateurs, accusateurs, juges, souvent même témoins, et qu'en outre ils administrent.

Ces demandes de réforme dans la discipline ecclésiastique, proposée par des hommes sans mission, en termes injurieux à la puissance spirituelle, tendant dans leur ensemble et dans les circonstances présentes à fomenter une déplorable dissension entre l'épiscopat et le clergé du second ordre, sont intempestives, dangereuses, et fondées de plus sur des doctrines au moins suspectes, relativement à la puissance et à la constitution de l'Eglise.

SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE ET LES APPROBATIONS DONNÉES AUX LIVRES.

XX

Les saints canons de l'Eglise ne sont opposés en rien à la liberté de la presse, l'une des plus précieuses conquêtes des temps modernes. La liberté la plus étendue possible de la presse peut être soutenue sans la moindre contradiction avec les principes les plus orthodoxes de l'Eglise.

Cette proposition, présentée en termes absolus, et compre

nant, non-seulement un état de choses où le refus de la liberté de la presse servirait à opprimer la justice ou à rendre plus difficiles la profession et la défense de la vérité, double hypothèse, dont nous faisons, ici, abstraction, mais comprenant en outre un état social régi par des lois destinées à réprimer ou à prévenir les abus de la presse, cette proposition affirmant en conséquence que *la liberté la plus étendue possible de la presse peut être soutenue sans la moindre contradiction aux principes les plus orthodoxes;* induisant de là que l'Eglise n'aurait pas le droit d'exiger des fidèles, qu'ils soumissent à l'examen préalable des pasteurs les livres sur les mœurs et la religion, est fausse, téméraire, attentatoire aux droits inaliénables de l'Eglise, contraire aux saints canons, et récemment condamnée par notre saint-père le pape Grégoire XVI dans l'Encyclique, du 15 août 1832, *Mirari vos arbitramur.*

XXI

Un bon livre n'a pas besoin de passe-port ; les approbations et les priviléges à cet égard sont des absurdités et la marque indélébile d'une œuvre au moins suspecte sous le rapport du talent.

Cette proposition est injurieuse aux évêques ; elle est injurieuse aussi aux fidèles qui soumettent leurs écrits à l'examen et à l'approbation des pasteurs.

Note n° 5.

Paris, le 25 janvier 1826.

RAPPORT AU ROI.

SIRE,

De graves contestations s'étant élevées sur l'étendue de l'autorité des grands aumôniers de France, une commission ecclésiastique a été chargée de les examiner et d'indiquer le meilleur moyen de les terminer définitivement.

Éclairée par ses propres lumières comme par les mémoires contradictoires qui ont été mis sous ses yeux, la commission a su distinguer ce qui était inattaquable de ce qui pouvait être incertain et litigieux. Pour établir une paix solide et durable, elle a respecté dans son travail, d'un côté, d'antiques priviléges qui sont ceux de la couronne, et que le roi doit être jaloux de maintenir, et de l'autre, la juridiction des ordinaires, dont le roi est aussi le protecteur.

Dans les mêmes sentiments et les mêmes vues, j'ai l'honneur de proposer au roi d'approuver le règlement dont la teneur suit, et que Mgr l'archevêque de Paris a déjà souscrit pour ce qui regarde son diocèse.

RÈGLEMENT

Sur les fonctions du grand aumônier de France, considérées dans leurs rapports avec la juridiction des ordinaires.

ARTICLE PREMIER.

Le grand aumônier, chef des chapelles des résidences

royales, y ordonne et règle le service religieux et ecclésiastique, d'après les ordres du roi, et suivant les usages et les traditions de la cour.

Il administre par lui-même ou par ceux qui le remplacent, au roi, aux princes et princesses de sa maison, en présence du curé de la paroisse les sacrements du baptême, du mariage, de l'extrême-onction, le saint viatique; il préside à leurs obsèques et sépulture en la manière accoutumée.

Il leur administre aussi le sacrement de confirmation.

Il confère également celui du baptême, dans les chapelles des résidences royales, en présence du curé de leur paroisse, aux enfants dont le roi, les princes et princesses de sa maison, veulent bien être les parrains ou marraines.

Il propose à la nomination du roi et autorise les prédicateurs de sa chapelle.

Nul ecclésiastique n'administre à la cour le sacrement de pénitence sans recevoir des pouvoirs de l'Ordinaire, lorsqu'il n'est pas du nombre des prêtres approuvés par lui pour la confession, et sans l'agrément du grand aumônier.

Art. II.

Lorsque le roi et sa cour assistent aux cérémonies religieuses et solennelles dans les églises métropolitaines ou cathédrales de son royaume, le grand aumônier remplit auprès de la personne du roi les fonctions de sa charge, et l'office est célébré par l'archevêque ou évêque diocésain.

Conformément à ce qui est établi par l'usage, lorsque le roi, les princes et princesses de sa famille se rendent à l'église paroissiale pour leur première communion ou pour remplir le devoir pascal, l'office est célébré par les ecclésiastiques de leurs chapelles.

Art. III.

En attendant qu'aient été remplies les formalités requises pour que le chapitre royal de Saint-Denis reçoive, en

se conformant à la discipline générale de l'Église, et à celle de l'Église de France en particulier, une institution canonique et avec elle des statuts qui règlent définitivement ses prérogatives et ses obligations, ledit chapitre sera régi au temporel d'après les deux ordonnances royales du 23 décembre 1816, et les deux lettres du roi du 8 janvier 1817.

Pour le spirituel, le grand aumônier ordonne et règle, comme il l'a fait jusqu'à présent, les offices qui ont lieu dans l'intérieur de l'église royale de Saint-Denis, lesquels continueront à être célébrés conformément aux statuts et usages du diocèse lorsqu'ils n'auront pas pour objet les cérémonies de la cour ou les dévotions particulières du roi, des princes et princesses de sa famille.

Tous les ecclésiastiques, à quelque titre qu'ils exercent des fonctions dans ladite église, demeurant soumis aux statuts du diocèse, doivent prendre leurs pouvoirs de l'Ordinaire pour l'administration des sacrements et la prédication.

Les dispositions du présent article sont applicables à la chapelle expiatoire de la rue d'Anjou.

Art. iv.

L'école des clercs, établie à Saint-Denis par l'ordonnance royale du 23 décembre 1816, est sous l'administration et l'inspection du grand aumônier; il en nomme les chefs, les directeurs et professeurs. Les ecclésiastiques employés dans l'établissement sont, pour leurs fonctions spirituelles et l'administration des sacrements sous la juridiction de l'Ordinaire. L'enseignement de la théologie n'y a lieu qu'avec son autorisation.

Aucune ordination ne peut être faite que sur les démissoires des évêques respectifs et du consentement de l'Ordinaire.

Art. v.

Les maisons royales d'éducation des deux sexes, savoir :

celles de la Légion d'honneur à Paris, à Saint-Denis, aux Loges, les écoles militaires de Saint-Cyr, de la Flèche, d'Angoulême et autres de même destination dépendent, pour le spirituel, à l'exemple des établissements semblables d'autrefois, de la juridiction des évêques respectifs.

Les aumôniers et autres ecclésiastiques nommés par le roi pour les desservir, ne pourront y exercer les fonctions du saint ministère, sans avoir reçu les pouvoirs de l'Ordinaire.

Le roi charge son grand aumônier de visiter, en son nom, lesdites maisons.

Art. vi.

Les aumôniers des troupes de terre et de mer, les ecclésiastiques attachés au service des hôpitaux militaires en France et dans les colonies ; ceux qui sont employés dans les châteaux forts, dans les prisons militaires et dans les bagnes, doivent recevoir, suivant l'ancien usage, des évêques respectifs les pouvoirs spirituels pour l'exercice du saint ministère.

Art. vii.

Tous les pouvoirs accordés par l'Ordinaire aux ecclésiastiques désignés par les articles 5 et 6 cessent, pour les lieux où ils sont placés, du moment où la révocation de leur brevet de nomination est notifiée à l'évêque diocésain par le grand aumônier.

Art. viii.

Le grand aumônier, suivant l'ancien usage, donne des mandements particuliers pour les châteaux de résidence royale ; ceux des évêques diocésains, ainsi que leurs lettres pastorales, y ont cours en la manière accoutumée.

Art. ix.

Il n'est rien changé à l'administration spirituelle de l'hôpi-

tal royal des Quinze-Vingts, laquelle a toujours appartenu au grand aumônier. Il n'est rien changé non plus au droit de présentation pour les nominations royales dont le grand aumônier est en ce moment investi.

Art. x.

Les fonctions de grand aumônier sont, au besoin, remplies par le premier aumônier, et, à son défaut, par les aumôniers de service.

Les aumôniers et chapelains des princes et princesses de la famille du roi remplissent les fonctions de leurs charges suivant les usages de la cour.

Art. xi.

Les dispositions des ordonnances royales contraires aux articles du présent règlement sont de nul effet.

Sire. tels sont les articles du règlement que j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté, si elle l'approuve dans sa forme et teneur, ses ordres, notifiés par le ministre de sa maison à la grande aumônerie, en assureront l'exécution pour l'avenir.

Je suis avec respect,
Sire,
de Votre Majesté,
Le très-humble, très-obéissant et très-fidèle sujet,

Le ministre secrétaire d'État au département des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique,

Signé : † D., évêque d'Hermopolis.

Approuvé,

Signé : CHARLES.

Par le Roi,

Le ministre secrétaire d'État au département des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique,

Signé : † D., évêque d'Hermopolis.

Note n° 6.

Monseigneur,

Convaincus depuis longtemps de l'utilité d'un nouveau journal ecclésiastique, l'un de nous a bien voulu se charger de faire des ouvertures à quelques écrivains dignes de notre confiance, et à un des libraires les plus pieux et les plus estimables de la capitale. Cette entreprise n'est donc point une spéculation intéressée. Ceux qui ont accepté le travail intellectuel, et celui qui s'est chargé de la partie matérielle du journal n'ont fait que céder aux instances qui leur ont été faites. Les premiers sont des écrivains dévoués à l'Église, et capables par leur instruction, leur expérience et leur sagesse de défendre utilement ses intérêts.

Nous venons vous prier de recommander leur œuvre à vos diocésains et à votre clergé.

Nous avons besoin, plus que jamais, que le récit des faits et les discussions qui intéressent le clergé soient confiés à des prêtres d'une conduite irréprochable, pieux, pleins de foi, très-dévoués au Saint-Siége, mais qui ne fassent pas de ce dévouement un moyen d'insinuations malveillantes contre l'épiscopat. Ceux que nous avons choisis réuniront dans un sentiment commun de respect ces deux autorités sur lesquels repose tout l'édifice de l'Église. Il nous faut des prêtres tout à la fois ennemis de l'intrigue et de la flatterie, ayant en horreur la vénalité et le mensonge. Le temps n'est pas éloigné

où nous aurions à gémir de ce double fléau, si nous ne prenions des moyens efficaces pour nous en préserver.

Le *Catholique* ne paraîtra que vers le mois d'octobre de cette année, et il paraîtrait plus tard encore si, contre notre attente, il ne réunissait pas, à l'époque que nous venons d'indiquer, quatorze ou quinze cents abonnés. Ce nombre est nécessaire pour couvrir les frais les plus indispensables.

Vous n'oublierez pas, Monseigneur, que nul d'entre nous ne pourrait soutenir les frais de l'entreprise, si le journal ne les faisait lui-même. D'un autre côté, le libraire et les rédacteurs ne font pas une spéculation mais un acte de dévouement; ils savent qu'en cas même de succès, le bénéfice sera très-modéré. Puisqu'ils ne peuvent être soutenus par l'appât d'un gain considérable, qu'ils ne pensent point d'ailleurs à poursuivre, il est juste de ne pas laisser peser sur eux la crainte d'une opération ruineuse. Le seul moyen d'atteindre le but est de leur obtenir une vingtaine d'abonnés dans chaque diocèse avant la publication des premiers numéros.

Nous ne vous demandons pas, Monseigneur, de vous occuper personnellement de la propagation du journal, mais nous vous prions de choisir dans votre ville épiscopale et sur quatre ou cinq principaux points de votre diocèse, le prêtre que vous jugerez le plus capable de favoriser cette bonne œuvre.

Agréez l'assurance de nos sentiments dévoués et respectueux.

LE CATHOLIQUE.

Depuis le commencement du XIXe siècle, il n'a paru en France aucun journal religieux qui n'ait été, à son origine, une

œuvre individuelle. Un homme plus ou moins instruit, plus ou moins connu par une réputation de bon écrivain, formait le projet de reproduire les opinions et de seconder les vues d'une certaine classe de lecteurs; si le projet était mal conçu ou mal exécuté, l'indifférence du public le condamnait bientôt à rentrer dans l'oubli. Lorsque le fondateur du journal a su, au contraire, se conformer à l'esprit de la partie la plus sage du clergé, éviter un dangereux enthousiasme pour des doctrines nouvelles et suspectes, reproduire fidèlement celles qui ont toujours été les plus chères aux bons catholiques, la confiance publique l'a soutenu. Mais, dans ce cas même, la publication demeurait encore un effort isolé; par conséquent une œuvre sujette aux mille chances défavorables qui peuvent en affaiblir par degré l'influence ou en préparer la ruine.

Notre tâche est plus facile et plus rassurante, parce que nous sommes dispensés, à la rigueur, de faire une profession de foi, et que nous ne sommes pas réduits à ne compter que sur un dévouement individuel pour répondre à l'attente de nos lecteurs.

La pensée même de fonder un nouveau journal ne nous appartient pas; nous n'avons pas choisi les rédacteurs, nous ne devons pas en diriger l'esprit. Nous venons faire une chose tout à fait nouvelle, quoiqu'elle soit à la fois et la plus sûre et la plus naturelle, quand il s'agit de traiter des matières ecclésiastiques. Nous venons accomplir la mission qu'on nous a donnée et que nous avons acceptée avec confiance. Si on n'avait souvent abusé du nom de nos évêques à leur insu, quelquefois même contre leur volonté formelle, nous ferions connaître les invitations pressantes que nous en avons reçues; mais ils se sont réservé le soin de les manifester eux mêmes, et cette manifestation sera un puissant motif de sécurité pour toutes les personnes qui voudront concourir au succès de l'œuvre. Il ne nous reste qu'à leur exprimer notre profonde gratitude, et qu'à exposer le plus

brièvement possible le plan qu'ils nous ont eux-mêmes tracé.

1° Le *Catholique* sera avant tout un journal destiné à recueillir les faits religieux avec une exactitude et une modération d'autant plus précieuses, que l'esprit de parti les rend tous les jours plus rares. Le journal obtiendra ce double avantage par la sagesse de sa rédaction ordinaire et par le choix sévère que nous ferons de nos correspondants. Nos rédacteurs seront des ecclésiastiques qui préféreront les intérêts de l'Église à tout autre intérêt, qui en ont la parfaite intelligence, et qui sont assez prudents pour ne les compromettre jamais. Des prêtres recommandables par le même esprit de droiture, de zèle et d'attachement à la religion, nous serviront de correspondants. Aucune annonce ou rectification de faits importants nous venant des divers diocèses de France, ne sera insérée que sur la recommandation des ecclésiastiques les plus estimés, et auxquels leur position donne la facilité d'être parfaitement instruits. Des précautions semblables seront prises pour les pays étrangers et pour Rome en particulier. Nous croyons pouvoir assurer sans présomption que nous trouverons à Paris auprès des membres du clergé et même auprès des personnages politiques les plus respectables, des renseignements consciencieux, et dont l'exactitude sera parfaitement garantie soit par le caractère, soit par la position de ceux qui nous les donneront. Une de nos sollicitudes les plus vives sera de démentir les mensonges répandus contre le clergé, et de rétablir la vérité des faits dénaturés par la presse quotidienne, pourvu, toutefois, que leur allégation, ce qui arrive souvent, ne soit pas digne d'un tel mépris qu'il ne soit préférable de laisser au bon sens public le soin d'en faire justice.

2° Le *Catholique* sera un journal de faits politiques ; il cherchera leur vérité en dehors des préoccupations de parti : il ne sera ni l'adversaire ni l'ami servile du gouvernement. Quelque dévoués que nous soyons à toutes les libertés légitimes, nous nous ferons un devoir de ne parler des actes

du gouvernement qu'avec la plus scrupuleuse justice qui doit diriger la plume d'un chrétien sincère. La justice ne nous suffit pas ; et quelles que soient à cet égard les habitudes de la presse, nous nous ferons un devoir de parler toujours du pouvoir avec respect au moment même où nous serons obligés de combattre quelques-uns de ses actes. Nous avons d'ailleurs deux convictions profondes : la première, c'est que le gouvernement ne peut rien faire de mieux aujourd'hui, soit pour lui, soit pour la France que d'intervenir le moins possible dans les affaires du clergé ; la seconde, que la liberté politique et la liberté religieuse sont deux sœurs dont l'union fait la force. La liberté religieuse rend plus sage, plus utile la liberté politique et lui assure plus de stabilité. La liberté politique défend la liberté religieuse contre les violentes agressions de l'anarchie et contre les volontés arbitraires du pouvoir.

3° Le *Catholique* sera un journal de doctrine ; mais au lieu de fournir un aliment aux disputes, il s'attachera à combattre surtout les erreurs qui sapent les fondements du christianisme et toutes celles qui offrent un danger sérieux pour l'Église.

Ennemis déclarés des doctrines jansénistes qui ont si malheureusement troublé la France pendant deux siècles ; profondément dévoués au Saint-Siége et à l'épiscopat ; pleins d'estime pour les congrégations religieuses qui ont rendu de si éminents services à l'Église, nous répondrons aux vœux de tous les catholiques pieux par la manière dont le *Catholique* traitera ces importantes questions.

Quant aux questions purement théologiques nous n'avons pas besoin de dire que nous devons mettre dans leur examen une assez grande sobriété. Le but de notre feuille ne peut être le même que celui d'un livre de controverses qui se compose, nécessairement, de discussions plus longues et plus complètes.

Nous devons nous borner à une critique rapide des journaux quotidiens et des revues mensuelles afin de relever jour

par jour les assertions inexactes ou erronées qui sont si familières à nos publicistes quand ils traitent des matières religieuses. Nous réserverons un examen plus approfondi pour un petit nombre de questions plus importantes, au moment où la plupart des esprits en sont plus vivement préoccupés, et nous rendrons compte des écrits qui s'y rattachent.

Enfin, nous avons pensé que tout en annonçant les actes les plus importants du Saint-Siége et de l'épiscopat, il serait utile de les réunir à la fin de l'année dans un ou deux volumes selon que l'étendue des matières l'exigerait. Le prix de ces volumes serait modéré, de manière à couvrir seulement les frais d'impression et de publication. Toutefois, nous ne formerons un recueil de ce genre qu'autant que nous réunirons cinq cents abonnés.

Nous prions toutes les personnes qui jugeront notre entreprise utile de nous le faire connaître le plus tôt possible en prenant un engagement qui n'aura d'effet qu'à dater de la publication des premiers numéros, c'est-à-dire à l'époque où nous aurons réuni un nombre suffisant d'abonnés. Puisque nous ne nous sommes décidés à entreprendre cette œuvre que dans l'intérêt de la religion et du clergé, nous ne devons et nous ne voulons commencer le journal que lorsque nous aurons reçu l'espèce d'approbation qui doit en assurer le succès.

Tel est le plan que nous nous sommes proposé, ou plutôt qui nous a été tracé par quelques-uns de nos évêques et que nous réaliserons avant la fin de cette année, si nous avons l'assurance que notre dévouement a été compris, et qu'il sera soutenu par le clergé et par les catholiques français.

Note n° 7.

Paris, le 28 janvier 1842.

Monseigneur,

Je n'ai pas besoin d'insister auprès de Votre Grandeur sur l'importance du choix des évêques ; tout l'avenir de la religion en dépend. C'est pour un intérêt aussi grand que j'ai recours à vous, Monseigneur ; vous avez été consulté récemment par le ministre des cultes, qu'il importe beaucoup d'éclairer sur le mérite des candidats. *Consulté moi-même ordinairement*, j'éprouve une grande perplexité ; si je pouvais appuyer mon avis sur votre suffrage, et si, d'après vos renseignements et ceux des autres évêques, il m'était possible d'apprécier le mérite respectif des sujets, toutes mes inquiétudes cesseraient.

En donnant un avis que je n'offre jamais mais que je ne refuse point s'il est réclamé, je prends une grande responsabilité. Ne pouvant la repousser, je dois, néanmoins, chercher à m'entourer des lumières de mes vénérables collègues.

C'est par ces motifs que je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien me faire connaître les sujets propres à l'épiscopat, et de mettre à même de répondre sur les divers points suivants :

Quelles sont leur piété, leur aptitude aux affaires, la nature et la durée de leurs fonctions, quels sont leur talent, leur caractère, leur âge, leur famille, leur fortune ?

Jusqu'à quel point peut-on espérer qu'ils seront recommandés ou desservis par les autorités civiles et par les députés de leur département, quels sont les motifs de cette faveur ou de cette opposition?

A la désignation des sujets les plus dignes, je vous prie de joindre l'indication des sujets que vous penseriez devoir écarter; il serait important de motiver l'exclusion ou d'indiquer, d'une manière aussi circonstanciée que la candidature, les sujets dignes d'être appuyés en suivant les indications que je viens de vous proposer; il serait également utile de faire connaître quels hommes politiques appuient les choix qui seraient fâcheux.

Je comprends tous les jours davantage la nécessité d'être éclairé sur ces divers points, afin d'être aussi utile qu'il me sera possible à l'Église de France.

Grâces à Dieu, Monseigneur, je ne désire favoriser aucun ami personnel. Je ne me servirai de la confiance que l'on me témoigne qu'en faveur des ecclésiastiques les plus recommandables, les plus propres à faire le bien. C'est à vous de me les indiquer ; je serais bien fort si je pouvais m'appuyer du suffrage de tous les évêques de la province, ou du moins de ceux qui sont dans la force de l'âge, et, à leur défaut, si je savais l'opinion des supérieurs des grands séminaires ou d'autres ecclésiastiques pieux.

Agréez, je vous prie, Monseigneur, mes respectueux hommages,

† D...

OBSERVATIONS REMISES AU GOUVERNEMENT SUR LE CHOIX DES ÉVÊQUES.

Mes observations, que je rendrai aussi succinctes qu'il me

sera possible, porteront sur l'aptitude, les titres et les empêchements à l'épiscopat.

Les titres et l'aptitude tiennent : 1° à la nature des fonctions exercées ; 2° à leur durée ; 3° à la vertu, à l'instruction, au caractère.

1° *Nature des fonctions.* L'aptitude et les titres sont plus grands, lorsque le sujet a exercé successivement toutes les fonctions ecclésiastiques. S'il a été vicaire, curé, professeur, supérieur d'un grand séminaire, grand vicaire, et qu'il jouisse de l'estime générale dans son diocèse ; il est certain qu'avec des talents d'ailleurs égaux, il a plus d'avantages qu'aucun autre sujet pour administrer un évêché.

Lorsque le grand vicaire a enseigné la théologie ou dirigé un séminaire, il a un avantage sur le grand vicaire qui n'a jamais exercé que les fonctions propres à son titre et même sur celui qui les a réunies avec le ministère paroissial.

Mais un grand vicaire, s'il a des talents au-dessus de l'ordinaire, s'il exerce ses fonctions avec succès, doit avoir plus d'aptitude que les curés, qui, avec des talents égaux, n'ont jamais dirigé que leurs paroisses, et que les supérieurs de séminaire qui ne prennent aucune part à l'administration du diocèse.

Quand on croit devoir nommer un curé d'une ville épiscopale, il est toujours important de s'assurer s'il est membre du conseil de l'évêque ou vicaire général honoraire.

Je ne pense pas que des curés, qui n'ont pas suivi pendant quelques années les délibérations d'un conseil, doivent-être nommés à moins d'une supériorité hors ligne. — Le curé qui n'a jamais rempli d'autres fonctions aura des vues trop circonscrites, s'il est évêque. L'évêque qui aura été curé quelques années seulement, et qui aura ensuite exercé comme grand vicaire, aura l'avantage de la connaissance des détails avec la vue plus étendue de l'ensemble.

Le supérieur de séminaire, qui ne sort pas de l'intérieur de son établissement, même pour assister au conseil épiscopal (ce cas est rare) ne saura point traiter avec les fonction-

naires publics, avec les principaux habitants d'un diocèse.

2° *Durée des fonctions*. Nous pensons qu'il faudrait choisir en général des sujets ayant exercé huit ou dix ans les fonctions de grand vicaire ; on pourrait faire des exceptions en faveur de ceux qui ont administré avec succès une grande paroisse, professé la théologie ou dirigé un séminaire : pour ceux qui, avant d'entrer dans le sacerdoce, auraient abandonné une position élevée, une existence considérable dans la société, ou qui se seraient fait remarquer par leur talent, leur instruction, surtout dans des fonctions administratives.

3° *Age*. En général, les évêques nommés ne peuvent pas avoir plus de cinquante ans, ni moins de trente-cinq ; l'âge préférable est entre quarante et cinquante.

Il ne faut pas oublier que sans une connaissance parfaite des six ou sept cents prêtres qui composent ordinairement le clergé d'un diocèse, un évêque réussira difficilement dans son administration. Mais cette connaissance exige des rapports multipliés avec le clergé et surtout de fréquentes visites pastorales. C'est dans celles-ci surtout qu'un évêque qui a du tact juge sûrement de l'estime et de la considération dont jouissent les ecclésiastiques, du bien qu'ils ont fait, et de celui qu'ils peuvent faire : or tout cela devient impossible à un évêque avancé en âge.

4° *Instruction, vertu, caractère*. Au lieu de dire quelles vertus, quelle instruction, quel caractère, conviennent à un évêque, j'aime mieux donner quelques indications d'après lesquelles on pourra facilement connaître celui qui les possède.

On peut être assuré qu'un prêtre est digne de l'épiscopat, s'il a rempli les diverses fonctions dont j'ai déjà parlé, sous l'administration d'un évêque qui jouit lui même de la réputation d'un prélat sage et éclairé. Cette assurance est plus forte encore lorsqu'un prêtre a exercé pendant longtemps et avec succès les fonctions de grand vicaire auprès d'un prélat que l'âge, la faiblesse de caractère, ou toute autre cause em-

pêchait de gouverner lui-même. Cette épreuve suppose une sagesse et une sagacité peu communes.

Les meilleurs témoins à consulter sur les vertus, l'instruction, le caractère d'un sujet proposé pour l'épiscopat, sont les évêques distingués sous ces divers rapports. Il n'y a pas d'évêque qui ne sache d'une manière assez exacte quels sont les grands vicaires les plus capables dans les quatre ou cinq diocèses les plus voisins du sien.

Je n'ai pas besoin de dire que les préfets distingués par leur esprit, leur impartialité, la solidité de leur jugement, peuvent être consultés avec avantage ; mais il n'arrive que trop souvent qu'ils préfèrent les prêtres ayant seulement l'usage du monde, l'espèce de talent qui réussit le mieux dans la société et la souplesse de caractère avec laquelle on se fait bien accueillir de tous les partis. Ces deux premières qualités sont utiles si d'ailleurs elles s'allient avec les vertus et l'instruction propres à un évêque ; la troisième est un défaut très-grave dans un prêtre, et mérite toute l'attention du gouvernement.

Obstacles. Le premier et le plus grave serait l'existence de quelque empêchement canonique ; mais ce cas est rare pour les sujets qui ont des chances pour être nommés.

Le second est l'absence de la science, du caractère, des vertus dont nous venons de parler. Il faut qu'il possède ces qualités de manière à être au moins l'égal des prêtres les plus distingués qu'il est appelé à gouverner.

Les hommes qui se sont longtemps nourris d'idées systématiques, de théories fausses ou dangereuses ;

Ceux qui ont appartenu à un parti politique ou religieux ayant une organisation secrète ;

Ceux qui ont eu recours à des intrigues pour s'avancer ;

Ceux qui ont un caractère dissimulé ;

Ceux qui sont ou frondeurs ou flatteurs ;

Qui sont trop difficiles ou trop complaisants ;

Donneront de l'embarras au gouvernement et feront du mal à la religion.

Le gouvernement ne doit et ne peut que rarement compter sur les protestations de dévouement qu'on lui fait avec empressement ; il peut être certain que ceux qui lui assurent simplement leur concours, s'ils ont une piété éclairée, ne le tromperont jamais, et le serviront consciencieusement dans l'intimité comme en public.

S'il y a un avantage à ne pas placer ordinairement un évêque dans le diocèse où il a exercé longtemps le ministère, comme simple prêtre, il y en a un aussi à ne pas le placer à une trop grande distance.

Note n° 8.

Procès-verbal de l'embaumement du corps et de l'examen médico-légal de la blessure de monseigneur Denis-Auguste Affre, archevêque de Paris, mort le 27 juin 1848, à quatre heures et demie du soir, des suites d'un coup de feu qu'il avait reçu le dimanche précédent, près des barricades du faubourg Saint-Antoine.

L'an mil huit cent quarante-huit, le vingt-huit juin, à cinq heures après-midi, nous soussigné, Jean-Bruno Cayol, ancien professeur de la Faculté de médecine de Paris, médecin de feu monseigneur l'archevêque de Paris, assisté (pour l'embaumement) de M. Gannal, chimiste spécial, et (pour la dissection anatomique de la blessure) des docteurs Gustave Vignolo et Henri Gueneau de Mussy, avons rédigé ainsi qu'il suit le procès-verbal de cette double opération, telle qu'elle a été exécutée sous nos yeux, en présence de nos honorables confrères MM. les docteurs Récamier, ancien professeur de la Faculté de médecine, médecin honoraire de l'Hôtel-Dieu de Paris, Gueneau de Mussy et Béclard, professeurs agrégés près la Faculté de médecine de Paris, Lacroze, chirurgien en chef de l'hospice des Quinze-Vingts, Amussat, Ferrand de Missol, Lucien Boyer et Noël, qui tous ont signé avec nous le présent procès-verbal en double minute, pour l'une être renfermée dans le cercueil, et l'autre remise à MM. les vicaires généraux capitulaires.

M. Gannal a d'abord procédé à son injection conservatrice, au moyen d'un siphon introduit dans l'artère carotide préala-

blement mise à découvert par une incision, et d'une grande seringue adaptée à ce siphon. Quatre litres environ du liquide conservateur ont ainsi pénétré par le réseau vasculaire dans toutes les parties du corps, où sa présence s'est manifestée aussitôt sur les diverses régions de la peau par des arborescences d'un blanc jaunâtre, qui ont changé instantanément l'aspect des sugillations et des taches livides qu'on observait sur les côtés du col et du thorax. En même temps l'odeur putride qui s'exhalait du corps a complétement cessé.

Après quelques moments d'attente pour la pénétration complète de l'injection, on a procédé à l'examen anatomique de la blessure et à la recherche de la balle, qui n'avait pu être extraite pendant la vie. L'entrée de ce projectile était marquée par une plaie de forme arrondie, à bords inégaux et saignants, de trois centimètres environ de diamètre, située vers l'union de la région lombaire avec la région dorsale du rachis, à cinq centimètres à droite de la ligne médiane de l'épine. Le trajet de la plaie suivait une direction oblique de haut en bas, de droite à gauche et d'arrière en avant. En introduisant dans ce trajet d'abord une sonde, puis le doigt indicateur jusqu'à neuf centimètres de profondeur, on était arrêté dans la gouttière vertébrale par une surface osseuse, dure, où l'on sentait distinctement des aspérités et des esquilles, traces évidentes du passage de la balle, qu'on ne rencontrait point cependant, parce qu'elle avait pénétré plus avant. Il devint alors nécessaire 1° de détacher par la dissection les masses musculaires qui garnissent les gouttières vertébrales ; 2° d'enlever par deux traits de scie un tronçon de la colonne vertébrale ; 3° de faire deux coupes verticales dans ce tronçon pour constater l'état de la moelle et du canal rachidien. C'est ainsi qu'on découvrit tout le trajet de la balle. Elle avait d'abord brisé l'apophyse transverse de la troisième vertèbre lombaire ; puis, changeant de direction, comme il arrive toujours lorsqu'un projectile pénètre dans des tissus de densité différente, elle avait traversé de part en part le corps de cette même vertèbre, en divisant, à peu près dans

la moitié de son épaisseur, la queue de la moelle épinière, à cinq centimètres au-dessous de son origine. Au sortir du corps de la vertèbre, la balle, changeant encore une fois de direction, avait remonté vers le rein gauche, coupé l'uretère à peu de distance du bassinet, et finalement s'était logée dans le muscle psoas, d'où elle a été extraite. Tout le tissu cellulaire graisseux environnant le rein gauche et la capsule surrénale était réduit en une sorte de putrilage par l'infiltration de l'urine (qui d'ailleurs était sortie abondamment par la plaie extérieure depuis les premières heures de la blessure jusqu'au décès). Il y avait aussi beaucoup de sang infiltré dans les mêmes tissus. La substance du rein gauche était parsemée de nombreuses ecchymoses. Le rein droit ne présentait aucune altération. La moelle épinière, dans l'endroit de sa lésion, était infiltrée de sang ; nous avons trouvé dans sa substance un éclat de la balle. du volume et à peu près de la forme d'une très-petite graine de melon. Les méninges du canal rachidien étaient d'un rouge brun et infiltrées de sang dans une certaine étendue au-dessus et au-dessous de la lésion.

Description de la balle. Elle présente d'un côté une forte dépression en forme de gouttière, et deux éminences auriculaires, comme si elle avait subi une sorte de torsion. Il y a lieu de croire qu'elle s'est ainsi déformée en traversant la colonne vertébrale ; car la plaie qu'elle a faite à son entrée est parfaitement ronde et sans lambeaux. En examinant d'ailleurs avec soin cette balle, on reconnaît le point d'où s'est détaché le fragment de plomb qu'on a trouvé dans la moelle èpinière. Le côté opposé conserve sa forme sphérique. On y reconnaît la saillie circulaire des balles coulées dans un moule à deux valves et la bavure résultant d'une large queue mal rognée. Elle diffère sous ces rapports des balles de l'armée, qui sont coulées dans des lingotières et ne conservent pas de bavures. Nous avons remarqué en outre qu'elle n'est pas de calibre. Elle ne pèse, y compris son petit fragment détaché, que vingt et un grammes trente centigrammes, tandis qu'une balle de

l'armée, que nous avons examinée comparativement, pèse près de quatre grammes de plus. Tout semble donc indiquer que la balle que nous venons d'extraire est une balle d'insurgé.

La balle étant restée en dehors du péritoine, et aucun des accidents qui ont suivi la blessure n'ayant indiqué une lésion quelconque des viscères abdominaux, nous avons jugé inutile d'ouvrir l'abdomen, et nous sommes abstenus pareillement de l'ouverture des autres cavités splanchniques.

Notre examen étant ainsi terminé, M. Gannal a complété son opération d'embaumement, en enveloppant le corps de plusieurs tissus de laine et de soie parfumés et imbibés d'essences. Après quoi, nous avons clos le présent procès-verbal à l'hôtel de l'Archevêché, rue et île Saint-Louis, les jours, mois et an que dessus, à huit heures du soir, et avons signé.

Récamier, Cayol, Amussat, G. Vignolo, Noel, Lucien Boyer, Gueneau de Mussy, Lacroze. Ferrand de Missol, J. Béclard, Gannal.

Note n° 9.

Monsieur,

Vous avez témoigné le désir que je vous renouvelle l'heureuse inspiration que j'ai eue. En 1849, le 18 août, je fus atteint d'un rhumatisme paralytique, d'une congestion cérébrale et d'une inflammation d'intestins des plus compliquées. Je suis resté vingt-trois jours sans pouvoir remuer aucun de mes membres. Jusqu'alors trois médecins avaient employés toute leur science pour apporter une amélioration à mes souffrances, qui étaient horribles. Il n'y avait donc plus à attendre que le dernier moment, quand, le 11 septembre, dès le matin, je fus occupé d'une pensée qui me poursuivit jusque vers une heure. Cette pensée était d'avoir une médaille de la sainte Vierge et une de monseigneur l'archevêque de Paris, mort martyr. J'ai fait part à ma bonne mère de ces heureuses inspirations, car je me voyais déjà guéri. Bientôt j'eus ce que je désirais et nous récitâmes ensemble le chapelet pour remercier la sainte Vierge et Monseigneur de l'espoir qu'il venait de faire naître en moi, car déjà le mieux se faisait sentir, deux heures après, je commençai à remuer les doigts de la main gauche, et je ne cessais de répéter à ma bonne mère : Courage, Monseigneur est mort martyr, il me sauvera. A partir de ce moment, le mieux a continué; le lendemain je remuais mon bras gauche parfaitement, ensuite mon droit, et de là le mieux a continué. Il ne me reste donc qu'à remercier Dieu et à bénir sa sainte Mère d'avoir bien voulu, par

l'intercession de son saint martyr, opérer sur moi un aussi grand miracle.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération et de mon respect le plus profond.

ULYSSE FOURNIER.

Tout ce qui est contenu ci-contre, avec beaucoup de détails qui ne s'y trouvent pas, et qui font pour beaucoup au merveilleux de l'événement raconté par le jeune Ulysse Fournier, m'a été raconté au moment même de sa guérison inespérée, et je le certifie très-véritable.

Paris, 20 mars 1854.

H. RAVAILLE, 2e vicaire de Sainte-Élisabeth.

RELATION DE DEUX GUÉRISONS OBTENUES PAR L'IMPOSITION DE LA MÉDAILLE DE MONSEIGNEUR AFFRE, ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Alfred Balaine, fils d'un sous-officier de vétérans, demeurant tantôt avec son père à la caserne de la rue Oudinot, à Paris, tantôt chez sa mère adoptive, même rue, 13, fut atteint subitement, le 2 juin 1849, d'un mal qui, sans présenter tous les symptômes du choléra, avait néanmoins plusieur traits de ressemblance avec l'épidémie meurtrière qui sévissait alors dans la capitale. Alfred, âgé de neuf à dix ans, avait les membres raidis, les traits contractés, les dents fortement serrées de manière à ne pouvoir rien avaler; il se tordait convulsivement, et à toutes les questions qu'on lui adressait, il ne répondait que par ces mots à peine articulés et entrecoupés de gémissements : Je vais mourir, je me meurs.

Tous les efforts que l'on fit pour trouver un médecin fu-

rent inutiles; la crise se prolongeait et menaçait de devenir funeste; j'eus alors la pensée de mettre au col du jeune Alfred une médaille représentant Mgr Affre, et qui a touché au corps de ce saint martyr. Peu d'instants après, l'enfant s'endormit d'un profond et paisible sommeil qui dura deux heures; à son réveil, il eut encore une légère crise; mais, immédiatement, le mal cessa, et il se trouvait si bien le soir même qu'il demandait à manger.

Le lendemain, Alfred ne ressentait de son mal que la fatigue, et proclamait hautement que c'était par l'imposition de la médaille qu'il avait été guéri.

Des renseignements pris depuis peu de temps ayant constaté le décès du père d'Alfred Balaine et de sa mère adoptive, j'ai dû renoncer à une attestation de la part de la famille, néanmoins, je produis à l'appui de cette guérison, que je regarde comme miraculeuse, le témoignage d'une personne digne de foi, qui habitait, à cette époque, la maison où elle s'est opérée. Cette personne devait éprouver elle-même, l'année suivante, les effets de la même protection (1).

J'atteste ce fait dont j'ai été le témoin oculaire.

L. Driollet.

GUÉRISON D'UN JEUNE ENFANT.

Eugène Carnat, âgé de deux ans et demi, demeurant chez ses père et mère, rue Oudinot, 13, à Paris, souffrait depuis longtemps d'une affection pulmonaire. Enfin, dans les premiers jours d'octobre 1850 le mal avait fait de tels progrès que le petit Eugène ne respirait presque plus; malgré tous

(1) Voir la relation suivante.

les secours de la médecine, il demeura comme mort pendant six heures environ; ses membres étaient roidis et ses pieds glacés au point de ne pouvoir pas être réchauffés. Ses dents étaient tellement serrées qu'on fut obligé de lui mettre sur les lèvres, à l'aide d'une plume, quelques gouttes d'une potion éthérée. Ce fut alors, quand le médecin n'osait donner aux parents désolés une faible lueur d'espérance, que je fis mettre dans le lit de l'enfant la même médaille qui avait guéri le jeune Balaine : l'effet n'en fut pas douteux, l'enfant respira, la chaleur et le mouvement revinrent dans ses membres; il eut une sorte de convulsion et, depuis ce moment, le mieux se manifesta d'une manière si rapide que deux ou trois jours après, Eugène prenait de la nourriture, sortait sur les bras de sa mère et pouvait se tenir debout.

La mère du jeune Carnat a reconnu immédiatement que c'était à une puissance surnaturelle qu'elle devait la vie de son enfant, et, avec le consentement de son mari, elle a donné l'attestation suivante :

Je soussigné, mère d'Eugène Carnat, reconnais et atteste que mon enfant a été guéri par l'imposition de la médaille de Mgr Affre, archevêque de Paris. De plus, je crois remplir un devoir de conscience en rendant, de tout mon pouvoir, témoignage au fait précédent relatif à Alfred Balaine ; j'habitais la même maison que lui lorsqu'il a été guéri, et je crois pour lui, comme pour mon fils, à un secours tout à fait surnaturel.

Femme Carnat.

J'atteste ce fait (la guérison d'Eugène Carnat), comme le précédent.

L. Driollet.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER.

LIVRE DEUXIÈME.

LIVRE TROISIÈME.

LIVRE QUATRIÈME.

LIVRE CINQUIÈME.

LIVRE SIXIÈME.

LIVRE SEPTIEME.

LIVRE HUITIÈME.

LIVRE NEUVIÈME.

LIVRE DIXIÈME.

LIVRE ONZIÈME.

CONCLUSION.

LIVRE DOUZIÈME.

HOMMAGES RENDUS A LA MÉMOIRE DE MONSEIGNEUR AFFRE.

FIN DE LA TABLE.

